2020-2022

DOCUMENT DE PROGRAMMATION

FRA
EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Table des matières

Liste des abréviations 3
CONTEXTE GÉNÉRAL 4
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2020-2022 9
PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2020 39
Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination 43
Domaine d'activité: Intégration et inclusion sociale des Roms 49
Domaine d'activité: Racisme, xénophobie et intolérance associée 52
Domaine d'activité: droits de l'enfant 58
Domaine d'activité: société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel 63
Domaine d'activité: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale 70
Domaine d'activité: Victimes de la criminalité et accès à la justice 74
Domaine d'activité: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants 81
Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel 86
Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel 94
ANNEXES 106
ANNEXE I Affectation des ressources par Activité 2020 107
ANNEXE II Perspectives des ressources financières 2020-2022 111
ANNEXE III Ressources humaines - Quantitatives 115
ANNEXE IV Ressources humaines – Qualitatives 126
ANNEXE V Politique immobilière 135
ANNEXE VI Privilèges et immunités 135
ANNEXE VII Évaluation de la FRA 136
ANNEXE VIII Cadre de mesure des performances 138
ANNEXE IX Risques pour l'exercice 2020 158
ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2020 (décisions de financement) 160
ANNEXE XI Organigramme 171
ANNEXE XII Activités de soutien 172

Liste des abréviations

CEPOL Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
CJUE Cour de justice de l'Union européenne
CdE Conseil de l'Europe
Convention 108 Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
CRC Convention internationale des droits de l'enfant
CDPH Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
Convention d'Istanbul Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile
ECDC Centre européen de prévention et de contrôle des maladies
CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14) Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)
ECRI Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
CSE (1996) *Charte sociale européenne (1996 révisée)*
CEDH Cour européenne des droits de l'homme
CEPD Contrôleur européen de la protection des données
EEE Espace économique européen
CESE Comité économique et social européen
AELE Association européenne de libre-échange
EIGE Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
EIO Décision d'enquête européenne
EIT Institut européen d'innovation et de technologie
EJNC Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité
ELI Institut de droit européen
ENISA Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information
REINDH Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme
ENO Réseau européen des Médiateurs
EQUINET Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité
UE Union européenne
eu-LISA Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
EUROJUST Agence européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale
EUROPOL Office européen de police
EUROSTAT Office statistique de l'Union européenne
ESIF Fonds structurels et d'investissement européens
FMO Office du mécanisme financier de l'EEE et Subventions norvégiennes
FRA Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
FRANET Réseau de recherche de la FRA
EBCGA (FRONTEX Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne)
RGPD Règlement général sur la protection des données
PIDCP Pacte international relatif aux droits civils et politiques
IGF Forum sur la gouvernance de l'internet
OIT Organisation internationale du travail
INED Institut national d'études démographiques
OIT Organisation internationale du travail
JAI Justice et affaires intérieures
LIBE Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen
ONG Organisation non gouvernementale
INDH Institutions nationales des droits de l'homme
ALN Agents de liaison nationaux
BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
HCDH Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PNR Dossier passager
RPT Ressortissants de pays tiers
TUE Traité sur l'Union européenne
TFUE Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
ONU Organisation des Nations Unies

SECTION 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

LA VISION DE LA FRA

> « La FRA exerce sa responsabilité en tant que centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant pour la promotion et la protection des droits de l'homme de tous les citoyens des États membres de l'Union européenne. »

MANDAT DE LA FRA

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir une assistance et une expertise indépendantes fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux, dans le domaine du droit de l'Union. Elle accompagne les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE) ainsi que les États membres (dans la mesure où ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union). De cette façon, l'agence remplit son principal objectif consistant à aider l'Union européenne et ses États membres à « respecter pleinement les droits fondamentaux » « lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions ». Pour atteindre cet objectif, la FRA collecte et analyse des informations et des données comparables, objectives et fiables. Son action s'inscrit dans le cadre plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui est devenue, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, une charte contraignante pour l'Union européenne, lorsque celle-ci met en œuvre le droit de l'Union.

Les activités de la FRA sont organisées autour de trois tâches principales :

1. la collecte, la recherche et l'analyse de données
2. la fourniture de conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve à l'intention des décideurs, la coopération et l'établissement de réseaux avec les parties prenantes
3. la communication des résultats de ses travaux et la sensibilisation aux droits fondamentaux

La FRA a la capacité de réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, d'effectuer un suivi des tendances transversales, de sensibiliser l'opinion publique et de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. L'agence dispose de différents réseaux d'agents de liaison nationaux, de parlementaires, d'organisations de la société civile, d'organismes de défense des droits de l'homme et d'instituts de recherche, ce qui lui permet d'établir des contacts dans les différents contextes pertinents. Elle est ainsi devenue un centre d'excellence indépendant dans tous les domaines de ses travaux et soutient les travaux du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'autres organismes de l'UE et des États membres de l'UE. Elle réalise ses missions en totale indépendance.

Le conseil d'administration de la FRA est composé de personnes indépendantes qui sont nommées par chacun des 28 États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe, et de deux représentants de la Commission européenne. Chaque membre peut être assisté d'un suppléant désigné selon la même procédure. Le comité scientifique, qui joue un rôle statutaire, garantit la qualité et la rigueur scientifiques des travaux de l'agence.

Les domaines thématiques de travail de la FRA sont définis par le cadre pluriannuel quinquennal, qui est adopté par le Conseil de l'Union européenne après consultation du Parlement européen. Compte tenu des objectifs qui ont présidé à sa création et de ses ressources financières, l'agence accomplit ses tâches dans les domaines thématiques suivants (conformément au projet de décision du Conseil établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018–2022) :

a) victimes de la criminalité et accès à la justice ;
b) égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ;
c) société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
d) coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;
e) migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants ;
f) racisme, xénophobie et intolérance associée ;
g) droits de l'enfant ;
h) intégration et inclusion sociale des Roms.

Lorsqu'une institution de l'Union européenne lui en fait la demande, l'agence peut également travailler en dehors de ces domaines thématiques.

En complément des domaines cités ci-dessus, conformément à son règlement fondateur, l'agence met en place des activités dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux et du renforcement des capacités.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2019 a été marquée par des changements importants dans le corps législatif de l'Union européenne, avec l'élection d'un nouveau Parlement en mai, la prise de fonctions d'une nouvelle Commission en décembre et l'adoption, en juin, du programme stratégique 2019-2024 par le Conseil européen. Ce programme stratégique, qui définit quatre priorités, guidera les institutions et les États membres de l'UE au cours de cette période. La structure organisationnelle de l'agence lui a permis de réagir à ces changements institutionnels et politiques, grâce à la combinaison de ses cinq unités fonctionnelles et de ses cinq programmes stratégiques.

Le document de programmation 2020-2022 reflète ces évolutions et intègre deux priorités du programme stratégique qui correspondent aux domaines de travail thématiques de l'agence : protéger les citoyens et les libertés, et construire une Europe équitable et sociale. Les ressources humaines et financières actuelles de l'agence lui permettent de s'engager activement quant aux aspects suivants de ces priorités :

- protéger les citoyens et les libertés : un contrôle efficace des frontières ; une politique efficace en matière de migration et d'asile ; le bon fonctionnement de Schengen.
- construire une Europe équitable et sociale : mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux ; favoriser l'égalité des chances pour tous ; promouvoir la cohésion.

Les travaux de l'agence servent également à aider l'UE à intégrer les droits fondamentaux dès la conception dans le cadre de la transformation numérique, et à soutenir les efforts déployés par l'UE et ses États membres pour mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le document de programmation de l'agence est conforme au cadre pluriannuel 2018-2022 et a été élaboré à la suite de consultations avec ses parties prenantes institutionnelles aux niveaux national, européen et international, ainsi qu'avec la plateforme des droits fondamentaux.

Le document de programmation comprend les activités que l'agence mènera afin de répondre à des demandes spécifiques de données et d'éléments de preuve émanant du Parlement européen et de la Commission européenne, ainsi qu'en réponse à des besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités au sein des États membres de l'UE.

À partir de 2020, l'agence devra renforcer ses capacités de recherche dans les domaines liés à l'intelligence artificielle (IA) et aux incidences de celle-ci sur les droits fondamentaux, qui ont des conséquences importantes tant pour le secteur public que pour le secteur privé en ce qui concerne la dignité humaine, l'égalité, la non-discrimination, le respect de la vie privée, la protection des données, la liberté d'expression et la bonne administration (pour ne citer que quelques-uns des droits concernés). Depuis 2018, l'agence est membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA. Étant donné que le débat dans ce domaine glisse de l'éthique vers les droits, et que les institutions de l'UE étudient les possibilités de légiférer en la matière, l'agence reçoit de plus en plus de demandes de la part des institutions de l'UE et des États membres l'appelant à apporter sa contribution à ce débat par ses compétences en matière de droits fondamentaux.

Le succès des analyses quantitatives à grande échelle effectuées par l'agence en la matière a débouché sur des demandes l'invitant à recueillir un nombre croissant de données et à réitérer ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement, dans certains domaines essentiels des droits fondamentaux, des données sans équivalent qui, autrement, ne seraient pas recueillies aux niveaux des États membres et de l'Union. Pour la période 2019-2021, l'agence s'est vu demander d'avancer de deux ans sa collecte de données en vue de l'enquête sur les immigrants et leurs descendants, qui comprendra un nouveau cycle distinct de collecte de données sur les Roms. Au cours de la même période, l'agence procédera à l'analyse et à la publication des résultats de trois autres enquêtes, à savoir : sa deuxième enquête sur les personnes LGBTI, son enquête sur les Roms et les gens du voyage portant sur six États membres, et l'enquête sur le respect les droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE. En conséquence, la FRA gérera simultanément cinq enquêtes, ce qui est sans précédent.

L'agence est fortement impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés, et le nombre de demandes d'assistance et d'expertises de l'agence de la part des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté dans ce domaine. Les demandes adressées à l'agence comprennent notamment des demandes d'avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en cours d'examen, un soutien lors de l'élaboration d'études d'impact relatives aux futures propositions législatives, la mise en œuvre de stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation de Schengen, ainsi qu'une aide sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux dans les « hotspots » (centres d'accueil et d'enregistrement). La coopération avec d'autres agences du domaine JAI, telles que l'EBCGA, l'EASO et l'eu-LISA, est en cours de formalisation, comme le prévoient les mandats élargis de l'eu-LISA et de l'EBCGA. En outre, les nouvelles responsabilités de l'EBCGA et de l'EASO dans le domaine des droits fondamentaux les amènent à adresser à la FRA des demandes d'aide au renforcement des capacités en matière de droits fondamentaux, par exemple par la formation d'observateurs des droits fondamentaux.

Parallèlement à sa collecte de données sur les crimes motivés par la haine, l'agence a également intensifié son assistance technique aux États membres de l'UE, comme l'a demandé le groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance afin d'améliorer le recensement par la police des incidents relevant des crimes de haine et la collecte de données y afférentes. La lutte contre les crimes

de haine, qui ont des répercussions négatives sur les efforts d'intégration des migrants et des réfugiés, mais aussi sur la situation des communautés juives, musulmanes et LGBTI, demeurent une priorité politique de l'UE. Compte tenu de la gravité des crimes de haine touchant les minorités, il est probable que l'agence soit invitée à se montrer encore plus active dans ce domaine à l'avenir. Parallèlement, la question de l'intégration des migrants et des réfugiés acquiert une importance capitale à la suite de l'augmentation des flux migratoires mixtes constatée depuis 2015.

L'agence est également invitée à recueillir et analyser systématiquement les données concernant les efforts en faveur de l'intégration des Roms, afin d'aider la Commission et les États membres à mettre en œuvre la recommandation du Conseil de décembre 2018 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres et à rendre compte de cette mise en œuvre. La Commission et le Conseil utilisent des données statistiques recueillies dans plusieurs États membres dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms pour formuler des recommandations spécifiques appropriées par pays, dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est le premier traité international sur les droits de l'homme ratifié par l'Union européenne en tant qu'entité. En 2017, le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, dans le cadre de l'UE, au contrôle du respect, de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées, conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la convention. Les tâches confiées à l'agence comprennent la collecte et l'analyse de données ainsi que les activités de sensibilisation. À l'approche de l'examen périodique de la mise en œuvre de la CDPH par l'UE, on peut s'attendre à ce que la FRA soit invitée à contribuer à la résolution de la série de problèmes identifiée par les Nations unies.

SECTION 2

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2020-2022

La programmation pluriannuelle de l'agence s'appuie sur le **cadre pluriannuel 2018-2022 de la FRA**[1] **(CPA)** et se divise en une partie **pluriannuelle** et une partie **annuelle**.

La partie pluriannuelle repose sur la **stratégie 2018-2022 de la FRA** préparée par les services opérationnels de l'agence, avant d'être débattue puis adoptée par son conseil d'administration en 2017. Le présent document se caractérise par les priorités pluriannuelles suivantes, qui définissent les activités sur lesquelles l'agence se concentrera principalement :

PILIERS STRATÉGIQUES

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

Le programme pluriannuel consiste en différents domaines d'action stratégiques qui exposent les actions et étapes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de l'agence.

DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES

A. Justice
B. Respect de la vie privée
C. Égalité
D. Migration
E. Racisme
F. Engagement

En interne, de tels domaines d'action stratégiques sont appelés des « pôles stratégiques » et ont été créés sans préjudice des domaines d'activité prévus par le CPA 2018-2022. Au sein de ces pôles, les domaines d'activité de la FRA sont décrits conformément au CPA actuel.

[1]Lors de sa session des 7 et 8 décembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa décision établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'UE pour la période 2018-2022.

1 PILIER

PILIERS STRATÉGIQUES

IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES PREUVES COMPARABLES

Le règlement fondateur de l'agence confie à celle-ci la tâche de « mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen » [article 4, paragraphe 1, point b)]. À cette fin, l'agence renforcera son activité de collecte et d'analyse des données sur les expériences de divers groupes de population et dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux qui sont souvent négligés au regard de la collecte de données au niveau de l'UE et des États membres. À cet égard, l'agence constitue souvent une source unique de données comparables pour l'UE. Elle continuera de s'appuyer sur la réputation qu'elle s'est forgée dans le domaine des recherches qualitatives et quantitatives, en se concentrant tout particulièrement sur les recherches fondées sur des enquêtes quantitatives à grande échelle, qui permettent d'analyser les tendances dans le temps. L'agence explorera également de nouveaux domaines d'analyse des données en ce qui concerne les droits fondamentaux, notamment l'utilisation des « mégadonnées » pour identifier les tendances. Le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux, qui décrit la situation de ces droits dans l'UE, sera développé plus avant afin de mettre en évidence l'identification des tendances dans des domaines spécifiques.

OBJECTIFS

Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux

La collecte de données continuera d'être la pierre angulaire des travaux de la FRA. Cette collecte va de la recherche documentaire (collecte et analyse du matériel existant, que ce soit des données statistiques nationales, la jurisprudence, des rapports gouvernementaux et non gouvernementaux ou des études universitaires) à la production de données « primaires » grâce à des recherches quantitatives et qualitatives sur le terrain. Les enquêtes que l'agence entend mener à l'échelle de l'UE, ainsi que les travaux de son réseau de recherche FRANET et d'autres projets de recherche pluriannuels, seront les principaux moyens utilisés en vue de collecter des éléments de preuve solides et fiables. Cela permettra à l'agence d'identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux.

Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations

En élaborant et en appliquant des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux, s'il y a lieu, la FRA perfectionnera son travail de collecte de données pour l'adapter à l'évolution des besoins politiques. L'agence enrichit les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux avec ses données primaires et d'autres sources de données. Au cours de la période 2018-2022, une importance primordiale sera accordée à l'établissement d'un lien entre les travaux de l'agence en matière d'indicateurs et les indicateurs utilisés dans le contexte de processus de l'UE, tels qu'« Europe 2020 », et dans celui des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les données analysées par l'agence peuvent jouer un rôle

important dans l'évaluation du respect des droits fondamentaux.

Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE

L'analyse des données et des éléments de preuve effectuée par la FRA vise à apporter une assistance à la Commission européenne dans les rapports réguliers qu'elle présente au Parlement européen et au Conseil de l'UE sur la mise en œuvre du droit de l'Union. Elle pourrait être utilisée à des fins spécifiques, telles que la fourniture d'éléments de preuve sur le respect des obligations en matière de droits fondamentaux dans le contexte du Semestre européen, mais aussi pour évaluer le respect des droits fondamentaux dans le cadre du décaissement des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). L'analyse des données de l'agence pourrait être utilisée pour procéder à des évaluations ex post et ex ante de la manière dont certaines lignes d'action affecteront le respect des droits fondamentaux.

2 PILIER

PILIERS STRATÉGIQUES

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION : FOURNIR DES CONSEILS INDÉPENDANTS

L'analyse que la FRA effectue quant à l'application pratique de la législation à l'échelle des États membres de l'UE, qui couvre les domaines abordés dans ses cadres pluriannuels, ainsi que d'autres domaines à la demande spécifique des institutions de l'UE, est une pierre angulaire de ses travaux. La formulation d'avis ciblés et complets – à la demande des institutions de l'UE – sur les propositions de législation européenne représente un volet de plus en plus important du travail de l'agence et contribue directement à améliorer l'élaboration de la législation.

S'appuyant sur l'objectif global de l'agence, qui est d'aider les institutions et les États membres de l'UE à « respecter pleinement les droits fondamentaux », et conformément à l'article 16 de son règlement fondateur, cette priorité renforcera encore la position de l'agence en tant qu'organe expert qui accomplit ses missions en toute indépendance, en contribuant à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation dans l'UE.

OBJECTIFS

Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des législations de l'Union européenne

Afin d'apporter un soutien aux institutions de l'UE, l'agence continuera à recenser de manière exhaustive la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE et à fournir des analyses juridiques dans les principaux domaines des droits fondamentaux couverts par son cadre pluriannuel, ainsi que dans d'autres domaines, à la demande des institutions de l'UE. L'approche socio-juridique adoptée par l'agence, selon laquelle la mise en œuvre de la législation est évaluée au regard de l'expérience des personnes qui possèdent des droits et de celles qui ont des devoirs dans la pratique, s'est avérée très utile pour identifier les principales préoccupations relatives aux droits fondamentaux. L'agence encouragera systématiquement cette approche dans son travail avec les institutions de l'UE.

Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux

En suivant le modèle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), qui émet régulièrement des avis sur la législation pertinente en matière de protection des données, la FRA peut encourager les institutions européennes à demander plus fréquemment une expertise indépendante concernant le respect des droits fondamentaux dans les propositions législatives.

Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA

La fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE pourrait constituer un volet plus régulier des travaux de l'agence. Cela pourrait aller de la fourniture d'une assistance directe aux États membres à la fourniture d'une expertise générale sur les questions relatives aux droits fondamentaux dans le cadre du partage d'expériences de l'UE, en passant par la fourniture d'un soutien ciblé lié au renforcement des capacités en matière de pratiques de suivi et d'évaluation ou par l'élaboration d'outils pratiques.

3 PILIER

PILIERS STRATÉGIQUES

SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL

La fourniture de réponses pertinentes en temps utile concernant le respect des droits fondamentaux reste une activité centrale de la FRA. Cela peut aller de la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'échelle nationale et à celle de l'Union européenne à propos des évolutions législatives et politiques et des situations dans lesquelles les droits fondamentaux sont gravement menacés, à la fourniture de conseils, par exemple, sur les formations respectueuses des droits fondamentaux, y compris par les institutions et agences de l'UE, ou lorsqu'il est urgent d'obtenir une contribution de l'agence concernant, par exemple, l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent sur le territoire de l'Union.

Ces activités s'appuient, au besoin, sur la collecte de données objectives et comparatives par la FRA sur le terrain, avec le consentement de l'État membre concerné. À cette fin, la coopération avec les parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale, européenne et internationale est essentielle pour collecter les informations et optimiser l'impact des résultats.

OBJECTIFS

Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE

Pour accomplir sa mission consistant à fournir une assistance et un soutien pertinents en temps utile, la FRA proposera son expertise aux institutions et États membres de l'UE dans ses principaux domaines d'activité en apportant un soutien juridique et une assistance dans ce domaine fondée sur des éléments de preuve.

Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires

La FRA peut développer son travail d'alerte des autorités nationales et européennes concernant les violations possibles des droits fondamentaux dans les domaines couverts par son cadre pluriannuel. Cela consiste à collecter et à analyser des données dans des domaines spécifiques, notamment à publier de manière régulière des résultats, comme cela est le cas avec les rapports mensuels sur les migrations. Ce travail sera mis en relation avec l'activité de l'agence consistant à identifier les tendances en matière de droits fondamentaux, telle qu'elle est énoncée au titre de la priorité 1.

Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux

La présence de la FRA sur le terrain, par exemple dans les centres d'accueil et d'enregistrement des migrants (hotspots) en Grèce et en Italie, facilite la fourniture de conseils en temps réel aux acteurs nationaux et européens concernant les défis liés aux droits fondamentaux. La fourniture régulière et en temps

utile d'informations collectées par l'agence peut avoir une incidence directe et immédiate sur la réalisation des droits fondamentaux sur le terrain, si les autorités concernées reçoivent et utilisent ces informations. La présence de l'agence sur le terrain contribue également à renforcer la crédibilité et la validité des conseils fournis aux praticiens.

4 PILIER

PILIERS STRATÉGIQUES

PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS

Les travaux réalisés au titre de cette priorité permettraient à l'agence de réaliser son objectif de sensibilisation, de communication et de promotion des droits fondamentaux. Dans ce contexte, l'agence s'efforce d'aborder la communication comme un processus à double sens : la « communication sur les droits » se traduit par l'écoute des publics de l'agence et par le dialogue avec ceux-ci, constitués aussi bien des responsables au niveau gouvernemental que des acteurs de terrain, tout en soutenant l'éducation civique. La coordination des stratégies de communication ou la fourniture de produits de communication en partenariat avec les principaux organismes de défense des droits de l'homme, tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations Unies, aura un effet démultiplicateur important.

OBJECTIFS

Sensibiliser systématiquement le public au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et exercer les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'agence continuera de participer à des activités de sensibilisation pour contribuer de manière significative au renforcement d'une culture de la protection, de la promotion et de l'exercice des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Les droits doivent être activement défendus à tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local), afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux et de lui donner accès à ces derniers. À cette fin, la FRA collaborera étroitement avec les institutions de l'UE, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la société civile et d'autres acteurs.

Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits de l'homme et élaborer des programmes essentiels

L'agence proposera un espace de dialogue sain et ouvert à tous concernant les défis urgents en matière de droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Cet espace dédié au dialogue se transformera en un processus continu pour déterminer des programmes essentiels en matière de droits de l'homme et communiquer sur ces droits. Pour ce faire, l'agence s'adressera à un public plus large, plus local et plus populaire. Le Forum des droits fondamentaux de l'agence jouera notamment un rôle crucial pour atteindre cet objectif, étant donné qu'il favorisera la création de partenariats entre des communautés et des institutions qui entretiennent rarement un dialogue entre elles, notamment le milieu des affaires, les arts et les communautés des droits de l'homme existantes. De même, l'agence engagera systématiquement un dialogue avec de nouveaux groupes de parties prenantes. En outre, elle favorisera les « communautés de la FRA », qui incluront la société civile, dans les États membres de l'UE.

Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA

Dans le domaine des droits de l'homme, une communication efficace consiste à soutenir durablement ces droits, à exercer une influence sur les leaders du changement et à sensibiliser les détenteurs de droits. Pour établir un dialogue efficace avec le public, les médias, les décideurs politiques et les « influenceurs », des institutions telles que la FRA devront communiquer d'une façon qui apparaîtra inhabituelle pour une institution. La FRA devra accroître sa vitesse, son agilité, sa flexibilité, son imagination et son caractère novateur dans sa communication. Par conséquent, elle devra expérimenter de nouvelles approches avec audace, notamment dans la sphère des réseaux sociaux, en rapide évolution.

5 PILIER

PILIERS STRATÉGIQUES

RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX DANS LE DOMAINE DES DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence devra accroître la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses éléments de preuve et de son aide en matière de droits fondamentaux aux niveaux national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs européens, la FRA pourrait servir de catalyseur pour démontrer l'importance que l'Union européenne accorde aux droits fondamentaux et à leur promotion à l'échelle nationale. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits de l'homme.

Pour porter cette ambition, l'agence réunira des acteurs nationaux pour discuter et traiter de questions spécifiques revêtant une importance nationale particulière au regard des droits de l'homme, comme cela a été fait pour les crimes de haine et l'intégration des Roms. L'agence étendra cette pratique à d'autres domaines d'activité sélectionnés et utilisera les conclusions de ces discussions pour développer davantage son travail dans un domaine donné.

Du personnel des organismes nationaux de défense des droits de l'homme pourra être détaché auprès de l'agence afin de permettre un échange mutuel d'expertise et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

OBJECTIFS

Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale

L'accent sera mis sur le niveau national et local en renforçant les connaissances et les données des États membres de l'agence relatives aux infrastructures et plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, notamment en créant un espace qui permettra à la société civile d'agir. L'agence pourra ainsi soutenir une coopération plus ciblée avec les autorités locales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les autres acteurs des droits de l'homme, les institutions de médiation, les administrations nationales et la société civile. L'agence accordera une attention particulière à la publication des résultats de ses recherches sur les données nationales, ce qui viendra compléter sa mission principale consistant à collecter et à publier des données européennes comparables sur les droits fondamentaux. Cette activité viendra promouvoir l'utilisation des résultats de l'agence par les autorités et les organisations de la société civile à l'échelle locale et nationale.

Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme

En fournissant son soutien et son expertise, l'agence vise à renforcer les capacités en matière de droits de l'homme dans les États membres de l'UE afin d'améliorer la promotion des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance. La contribution de l'agence s'appuiera sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme et les programmes gouvernementaux clés existants, ainsi que sur les commentaires reçus de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions de médiation qui orienteront l'élaboration d'activités. Ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec la communauté des parties prenantes de la FRA, afin de renforcer les communautés des droits de l'homme d'une manière durable. À cette fin, la FRA conclura des partenariats stratégiques, par exemple avec les bailleurs de fonds ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme, pour lancer des activités dans les États membres.

Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE

Compte tenu de son expertise en matière de collecte de données dans les divers domaines ayant trait aux droits fondamentaux, l'agence peut proposer cette expertise aux autorités nationales et aux organisations connexes pour la collecte et l'analyse de données – par exemple au regard de la conformité aux indicateurs clés en matière de droits fondamentaux. L'agence peut renforcer son statut de centre d'excellence en matière de données relatives aux droits fondamentaux en coopérant étroitement avec des organisations nationales ainsi qu'avec des organismes européens et internationaux qui collectent des données (comme Eurostat et les Nations Unies).

PROGRAMMES STRATÉGIQUES

DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

L'UE et ses États membres ont établi des cadres juridiques et stratégiques de grande envergure, ainsi que des instruments financiers, pour favoriser l'inclusion sociale et combattre la discrimination. Toutefois, les informations probantes réunies par la FRA révèlent invariablement que de nombreuses personnes dans l'UE, y compris des femmes, des enfants et des personnes handicapées, souffrent de discrimination, font l'objet d'agressions à caractère raciste, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance, mais aussi d'inégalité et d'exclusion dans des domaines clés de la vie, tels que l'emploi, l'éducation, les soins de santé et le logement, dans les services publics et privés. Les inégalités et la discrimination peuvent être liées à diverses caractéristiques : le genre, l'âge, le handicap, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la nationalité, ainsi que les origines migratoires. Les structures et les pratiques qui entretiennent et perpétuent des modèles d'inégalité de traitement dans toute l'UE sont toujours d'actualité, et représentent un obstacle de taille à l'inclusion sociale et au respect des droits fondamentaux dans la pratique.

Contexte juridique et politique

L'égalité est l'une des valeurs fondatrices de l'UE (article 2 du TUE). Le principe de non-discrimination est consacré à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux, qui interdit toute discrimination fondée sur quelque motif que ce soit. Le cadre pluriannuel de l'agence inclut la discrimination fondée sur la nationalité dans les domaines de travail thématiques de la FRA. La directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE) interdit explicitement la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique dans tous les domaines de la vie, tandis que la directive sur l'égalité en matière d'emploi (2000/78/CE) interdit explicitement la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi et du travail. Les directives sur l'égalité de traitement [directive 2002/73/CE et directive 2006/54/CE (refonte) dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion] et la directive 2004/113/CE (relative à l'accès à des biens et services et à la fourniture de biens et services) interdisent la discrimination, le harcèlement et le harcèlement sexuel fondés sur le sexe. Si elle est adoptée, la proposition de directive relative à l'égalité de traitement [COM(2008) 426] permettra d'étendre l'interdiction de la discrimination fondée sur ces motifs à l'accès à la protection sociale, à l'éducation et à la fourniture de biens et d'autres services, y compris en matière de logement. Pour illustrer la finalité des travaux de la FRA dans ce domaine, soulignons que la collecte de données opérée par l'agence, qui contribue à la formulation des réponses politiques, a constamment établi que les Roms faisaient partie des minorités les plus discriminées et les plus marginalisées dans l'Union européenne. En 2011, l'UE a élaboré un cadre (ultérieurement étayé par les données de la FRA) pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, autour de quatre grands axes : l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement. Ce cadre a été suivi en 2013 d'une recommandation du Conseil sur les mesures d'intégration des Roms dans les États membres. Le

socle européen des droits sociaux, s'il est appliqué, va en partie au-delà de l'acquis actuel en étendant la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle aux domaines de la protection sociale (y compris la sécurité sociale et les soins de santé), à l'éducation, et à l'accès aux biens et services accessibles au public, y compris l'égalité des enfants en matière d'accès aux services. Le socle européen des droits sociaux met explicitement l'accent sur les enfants dans son principe 11 relatif aux services de garde d'enfants et à la protection contre la pauvreté. Tous les États membres de l'UE ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Le socle européen des droits sociaux étend également l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre au domaine de l'éducation, qui n'est pas couvert par l'acquis actuel. De manière plus générale, l'UE a défini une approche stratégique pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle inclut l'objectif n° 10 relatif à la réduction des inégalités, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020, ainsi que d'autres ODD pertinents (mentionnés ci-dessous sous le titre « contexte politique » du travail de l'agence).

De manière spécifique, l'UE et tous ses États membres ont ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). À cette fin, le principe 17 du socle européen des droits sociaux porte sur l'inclusion des personnes handicapées. La FRA est membre du cadre de l'UE concernant la CDPH, qui est chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la convention par l'UE. Enfin, l'UE a signé en 2017 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et 20 États membres de l'UE avaient déjà ratifié la convention à la fin de l'année 2018.

Les travaux de la FRA sur le racisme et la xénophobie sont également guidés par la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. Les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance revêtent une grande importance pour les travaux de la FRA dans ce domaine.

Le contexte politique du travail de l'agence en matière d'égalité est également déterminé par :

- l'objectif thématique 9 consacré à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté en vertu des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ;
- le chapitre sur la protection sociale et la cohésion du semestre européen, y compris le paquet « investissements sociaux » de l'UE ;
- les principaux droits et principes énoncés dans le socle européen des droits sociaux, en particulier : la protection contre la pauvreté, y compris le droit des enfants à la protection contre la pauvreté ; les droits de l'enfant ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'égalité des chances ; un emploi sûr et adaptable ; l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ; les revenus et pensions de vieillesse ; l'inclusion des personnes handicapées ; les soins de longue durée ;
- le document de travail des services de la Commission accompagnant le socle européen des droits sociaux abordant les mesures visant à lutter contre la pauvreté des enfants en proposant une garantie pour l'enfance ;
- la recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres ;
- la résolution du Parlement européen du 1er juin 2017 sur le cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022, et la résolution du Parlement européen du 1er mars 2018 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2016 ;
- la communication de la Commission du 30 août 2017 sur l'examen à mi-parcours du cadre de l'UE

pour les stratégies nationales d'intégration des Roms ; la communication de la Commission et le document de travail des services de la Commission du 4 décembre 2018 sur l'évaluation du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 ;

- la communication de la Commission sur la protection des enfants migrants, y compris l'égalité d'accès à l'éducation ;
- la nouvelle directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, visant à promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- l'engagement stratégique de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2016-2019) ;
- les objectifs de développement durable des Nations unies, en particulier l'objectif n° 10 sur la réduction des inégalités, mais aussi l'objectif nº 16 en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, l'objectif nº 8, y compris l'inclusion des personnes handicapées, l'objectif nº 5 visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles, et l'objectif nº 1 relatif à l'élimination de la pauvreté, y compris la pauvreté des enfants ; l'engagement global de « ne laisser personne en arrière » lors de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- le nouveau programme stratégique 2019-2024, adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019, appelant à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'égalité des chances pour tous ;
- les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité ;
- Les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ;
- Les activités de la coordinatrice de l'UE pour la lutte contre l'antisémitisme ;
- La déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe ;
- les activités du coordinateur de l'UE pour la lutte contre l'islamophobie ;
- les obligations positives des États membres de l'UE au regard de la lutte contre les crimes de haine et les discours haineux ;
- les obligations positives des États membres de l'UE envers les victimes de crimes de haine ;
- les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur le handicap ;
- les activités du coordinateur de l'UE pour les droits de l'enfant ;
- la liste de mesures de la Commission européenne destinées à faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI ;
- la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées ;
- la proposition d'acte législatif européen sur l'accessibilité ;
- le dialogue avec les églises, les associations ou communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles, en vertu de l'article 17 du TFUE.

Réponse de la FRA en 2020-2022

En 2020, l'agence poursuivra ses activités de collecte et d'analyse de données relatives à l'intégration des Roms. Elle continuera également à soutenir activement les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité et les travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité ainsi que les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Dans le prolongement concret de cette participation, la FRA continuera également d'aider les États membres à améliorer l'efficacité des réponses aux crimes de haine, ainsi que la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité. Elle poursuivra par ailleurs sa

mission au sein du cadre de l'UE concernant la CDPH. En outre, l'agence continuera de soutenir les institutions et les États membres de l'UE dans le domaine des droits de l'enfant, y compris les activités de renforcement des capacités destinées aux principaux partenaires de la coopération tels que le Parlement et la Commission, ainsi que les différentes parties prenantes et les groupes cibles. L'analyse des données provenant des enquêtes de la FRA — en ce qui concerne les groupes d'âge jeunes — sera réalisée sur la base des résultats de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage, de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI et de l'enquête sur les droits fondamentaux. La FRA lancera une nouvelle vague d'enquêtes sur les Roms et engagera les travaux préparatoires de l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés. L'agence continuera de diffuser et de communiquer les conclusions pertinentes de sa deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II). La FRA continuera également d'affiner et d'améliorer les méthodologies sur les groupes difficiles à atteindre dans le cadre de son travail d'enquête sur les groupes ethniques minoritaires. Elle publiera les conclusions de la deuxième enquête de l'UE sur les personnes LGBTI, qui couvre également, pour la première fois, les personnes intersexuées. Parallèlement, la FRA publiera en 2020 les principaux résultats de sa collecte de données d'enquête sur l'intégration des Roms, couvrant six États membres de l'UE, et fournira un ensemble d'indicateurs de l'enquête à la Commission. L'agence continuera à utiliser les données primaires de ses enquêtes à grande échelle et les résultats de ses recherches lors de la conception de ses activités de sensibilisation, de formation, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Elle explorera le potentiel d'activités liées au droit à la liberté de religion ou de conviction, en s'appuyant sur son engagement auprès des communautés religieuses ainsi que sur les données existantes collectées à l'issue de ses diverses enquêtes, telles que l'enquête sur l'antisémitisme, parallèlement à la mise à jour en 2019 de la base de données en ligne de l'agence sur l'islamophobie. Si des fonds sont disponibles, la FRA mettra à jour l'édition 2015 du manuel FRA-CdE-CEDH sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant.

Résultats escomptés et incidences potentielles

En 2020, la FRA poursuivra ses activités de collecte de données primaires en lançant la prochaine enquête sur les Roms et les travaux préparatoires de l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés, pour laquelle le travail sur le terrain débutera en 2021. En 2020, l'agence publiera en outre certaines conclusions, dans différents formats, de trois autres enquêtes à grande échelle — la deuxième enquête sur les personnes LGBTI, l'enquête sur les Roms et les gens du voyage et l'enquête sur les droits fondamentaux— et continuera d'alimenter les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. En 2020, un aspect important à prendre en considération sera le fait de lier les travaux de la FRA à cet égard aux indicateurs utilisés dans le cadre des processus de l'UE — tels que la stratégie Europe 2020, le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la liste de mesures destinées à faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI et les objectifs de développement durable des Nations unies. L'agence fournira à la Commission des éléments de preuve et des informations sur la mise en œuvre de la directive relative à l'égalité raciale et de la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi en vue de son rapport d'évaluation prévu en 2020. L'agence continuera également de faciliter les travaux du groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité via des visites dans les pays et la fourniture d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États membres. L'agence continuera de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités en ce qui concerne l'intégration et l'inclusion sociale des Roms aux institutions et aux États membres de l'UE dans le cadre du suivi et des rapports sur l'égalité et l'inclusion des Roms. Dans le domaine du racisme et de

l'intolérance qui y est associée, la FRA publiera en ligne sa mise à jour annuelle des données sur l'antisémitisme et mettra à jour la base de données en ligne sur l'islamophobie. L'agence continuera de soutenir les principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes de haine et au racisme.

Dans le domaine des droits de l'enfant, la FRA continuera de fournir des conseils fondés sur des données probantes et une assistance technique aux partenaires de la coopération et aux parties prenantes au niveau international, européen, national, régional et local.

Risques

Dans un contexte de diversification croissante des sociétés de l'Union européenne, différents groupes parallèles peuvent être considérés comme étant « en concurrence » pour les ressources (du logement aux perspectives d'emploi), certains étant « laissés pour compte ». En conséquence, l'agence peut s'attendre à une augmentation de la demande de collecte et d'analyse des données au sujet de groupes spécifiques de la population, tout en tenant compte, en particulier, des incidences sur les droits fondamentaux en ce qui concerne le sexe, l'âge et le handicap. Pour s'adapter à cette demande, la FRA mènera en 2020 des projets complexes, à forte intensité de ressources, dans le domaine des « sociétés justes et équitables ». Ces projets, qui incluront des enquêtes à grande échelle, absorberont une part significative des ressources humaines et financières de l'agence. Malgré des mesures d'atténuation des risques, ceci pourrait avoir une incidence sur l'aptitude de la FRA à répondre rapidement aux demandes ponctuelles dans ce domaine. Dans le même temps, la collecte de données réalisée par la FRA dans le cadre de son enquête sur les droits fondamentaux devrait lui permettre d'atténuer le risque d'être accusée de négliger la population générale lors de l'examen de l'application des droits fondamentaux dans le contexte des « sociétés justes et équitables ».

DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

Pour que le respect des droits fondamentaux devienne une réalité, les personnes affirmant que leurs droits ont été violés doivent impérativement avoir accès à la justice. Si cet accès doit être garanti pour les personnes dont les droits ont été violés, y compris les victimes de la criminalité, il convient de garder à l'esprit que la notion de justice inclut également les droits de la défense pour toute personne accusée d'un délit. Le concept d'accès à la justice combine des aspects institutionnels et procéduraux, ainsi que différents domaines juridiques, du droit pénal au droit administratif. Toutes les procédures judiciaires doivent démontrer leur capacité à garantir véritablement l'accès à la justice, notamment dans les cas de violations particulièrement graves des droits fondamentaux qui nécessitent une procédure pénale. De plus, elles doivent permettre aux victimes de crimes et délits (abus sexuels, terrorisme ou cybercriminalité par exemple) d'avoir accès à la justice. Ces « tests » doivent reconnaître spécifiquement la dynamique de genre, ainsi que les droits procéduraux des groupes vulnérables dans le système judiciaire, tels que les enfants en tant que victimes, témoins ou accusés. Le même principe s'applique par exemple aux procédures de lutte contre la discrimination, ou aux tribunaux du travail qui protègent le droit à des conditions de travail justes et équitables.

Des obstacles particuliers surviennent lorsque les violations des droits fondamentaux interviennent dans le contexte d'activités économiques, car les responsabilités individuelles sont souvent subordonnées à des structures organisationnelles complexes et occultées par celles-ci. Dans de tels cas, les personnes qui estiment que leurs droits sont violés ont besoin de mécanismes de soutien et de procédures qui améliorent leur accès à la justice, tels les mécanismes de recours collectif ou les interventions de tierces parties.

Les cas de circulation massive de données dans le monde numérique soulèvent également des problèmes. En effet, celle-ci est rarement sans conséquences pour d'autres droits fondamentaux, notamment la non-discrimination, la protection des consommateurs, la protection des enfants et l'accès aux services, qui concernent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, tels les enfants ou les personnes handicapées. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que les droits fondamentaux soient pareillement défendus et protégés dans le monde en ligne et hors ligne, par exemple en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des personnes handicapées et des enfants. Le monde numérique et l'économie fondée sur les données suscitent des menaces supplémentaires liées à diverses formes de cybercriminalité, telles que l'utilisation frauduleuse des données, la pédopornographie ou l'usurpation de l'identité numérique. Ceci contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, qui peuvent également inclure des techniques criminalistiques utilisables à distance et des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions soulèvent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité.

De plus, si les nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle sont créatrices de riches opportunités, elles génèrent aussi des risques graves qui ont des incidences sur plusieurs droits

fondamentaux. Une évaluation approfondie et continue des répercussions que les techniques d'intelligence artificielle (IA) peuvent avoir sur la jouissance des droits fondamentaux devrait être réalisée par différentes parties prenantes, afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'IA, tout en identifiant et en contrôlant les menaces potentielles.

Contexte juridique et politique

Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine du droit de l'Union au cours des dernières années, au niveau de la législation de l'UE et des États membres, grâce aux feuilles de route détaillées adoptées par la Commission, qui couvrent à la fois les droits les plus importants des personnes poursuivies, y compris les personnes vulnérables et les enfants poursuivis, et de nombreux droits des victimes de la criminalité. Dans le domaine de la cybercriminalité et de la sécurité en général, les évolutions législatives et politiques se sont poursuivies à l'échelle de l'UE et des États membres, notamment en ce qui concerne la protection des données (RGPD), la vie privée et les communications électroniques, et les preuves numériques. Le 8 avril 2019, le groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle — dans lequel l'agence est représentée — a publié un ensemble de lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance, en mettant l'accent sur les droits fondamentaux.

Des actions politiques et législatives ont été poursuivies afin d'améliorer encore l'accès des consommateurs à la justice (en instaurant par exemple des règles de recours collectif), tandis que la Commission continuait à élaborer son tableau de bord annuel de la justice dans l'UE, afin de soutenir l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, et plus spécifiquement leur qualité, leur indépendance et leur bon fonctionnement. La nécessité de maintenir un système judiciaire indépendant dans l'ensemble de l'UE a encore été renforcée par les initiatives politiques de la Commission dans le domaine de l'état de droit. En 2019, la Commission a notamment présenté des mesures concrètes visant à renforcer la capacité de l'Union à promouvoir et à faire respecter l'état de droit, grâce à la promotion d'une culture commune de l'état de droit, à la prévention des problèmes liés à l'état de droit et à une réponse efficace. La Commission a proposé la mise en place d'un cycle d'examen de l'état de droit et invité les institutions de l'UE à adopter une approche coordonnée. Cette initiative a été poursuivie au second semestre 2019 par la présidence finlandaise du Conseil de l'UE.

Réponse de la FRA en 2020-2022

Au cours de ces dernières années, la FRA a mené de vastes recherches sur la mise en œuvre des feuilles de route de la Commission relatives aux droits des victimes de la criminalité et aux droits des accusés (à la demande de la Commission). Sur la base de ces recherches et à la suite de demandes formulées par les institutions de l'UE, la FRA continuera de rassembler des éléments de preuve solides permettant d'évaluer la situation actuelle des droits des différents groupes de victimes de la criminalité, ainsi que la situation des droits des personnes impliquées dans les systèmes de justice pénale des États membres. Ce faisant, elle accordera une attention particulière aux cas concernant plusieurs États membres, qui nécessitent la coopération de leur police, de leur ministère public ou de leurs instances juridictionnelles.

En 2020, la FRA poursuivra ses recherches sur les réponses différenciées des systèmes de justice pénale au sujet de la reconnaissance des droits de divers groupes de victimes de la criminalité et des droits qui leur sont accordés en pratique, conformément à la directive sur les droits des victimes. En raison de ces réponses différenciées, certaines catégories de

victimes peuvent être mieux traitées que d'autres, y compris la victime « moyenne » qui n'appartient à aucun « groupe » reconnu. Dans le cadre de ce projet, il sera dûment tenu compte, au cours de la recherche documentaire, de la reconnaissance de certains groupes de victimes en fonction du sexe, de l'âge et du handicap. Si cela s'avère possible dans le cadre du projet, la question de l'indemnisation des victimes de la criminalité sera également examinée.

Outre les travaux sur les victimes de la criminalité, l'agence prévoit de poursuivre l'évaluation de la situation actuelle du droit à un procès équitable des accusés au niveau des États membres, en ce qui concerne notamment les aspects spécifiques de la présomption d'innocence des personnes mises en cause.

En 2020, la FRA achèvera son évaluation des moyens d'action dont disposent les victimes de violations des droits de l'homme commises par les entreprises, en vue de conseiller les institutions et les États membres de l'UE sur les améliorations possibles de l'« accès aux voies de recours » dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Dans ce contexte, la question de l'efficacité du droit d'accès à la justice sera également examinée dans les situations de préjudice de masse concernant la violation des droits conférés par la législation de l'Union.

La FRA continuera à travailler à l'élaboration d'un manuel juridique sur la cybercriminalité et les garanties relatives aux droits fondamentaux, et à étudier d'autres questions liées aux risques engendrés par les nouvelles technologies dans le domaine de la vie privée. En particulier, la FRA finalisera un projet pluriannuel sur les mégadonnées, l'intelligence artificielle, et leurs implications en matière de droits fondamentaux.

Enfin, en 2020, l'agence publiera les résultats de son enquête sur les droits fondamentaux dans l'UE, qui recueille les expériences et les avis de la population générale au sujet de l'exercice concret de ses droits. Cette enquête couvre tous les domaines programmatiques des travaux de l'agence, et notamment les trois domaines suivants : « des sociétés justes, numériques et sûres », « des sociétés justes et équitables », et « la migration et l'asile ».

Résultats escomptés et incidences potentielles

Dans le domaine de la justice, de la numérisation et de la sécurité, les conclusions des recherches de la FRA, qui sont mises à la disposition des institutions de l'UE et des États membres, contribueront à faire en sorte que les politiques et instruments de l'UE existants soient mis en œuvre dans le respect des droits fondamentaux. La contribution spécialisée de la FRA, fondée sur les résultats de la recherche, contribuera également à faire en sorte que les futures initiatives liées aux nouveaux défis, par exemple l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle ou des mesures de sécurité, soient conçues de façon à respecter les droits fondamentaux. Enfin, les conseils fondés sur les éléments probants de la FRA contribueront, avec l'action d'autres parties prenantes, à prévenir une érosion des normes existantes et bien établies en matière de protection des droits fondamentaux, y compris en ce qui concerne les principes de l'indépendance de la justice et du droit à un procès équitable.

Risques

Les droits des victimes de la criminalité à prendre part aux procédures et à être protégées de préjudices secondaires peuvent être fragilisés si les praticiens ne sont pas informés des évolutions du droit de l'Union concernant le rôle et la place des victimes dans le système de justice pénale. Si les praticiens continuent à envisager les victimes principalement, voire quasi exclusivement, comme des témoins contraints d'aider les autorités compétentes dans leur enquête et les procédures résultantes, il existe un véritable risque

que les normes établies par la directive sur les droits des victimes ne soient pas mises en pratique.

En ce qui concerne les droits des défendeurs, un climat sociétal qui met l'accent sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité risque d'aller à l'encontre des droits établis des prévenus, notamment les droits de l'habeas corpus des personnes arrêtées, ou le droit des prévenus de faire appel à un avocat (aux premiers stades de la procédure pénale en particulier) et de communiquer avec lui de manière confidentielle.

Les technologies numériques évoluent très rapidement. Le principal défi de l'agence dans le cadre de ses activités relatives à cette problématique consiste à rester au fait des dernières évolutions et à renforcer son expertise technologique afin de mener des analyses pertinentes des incidences potentielles sur les droits fondamentaux, tout en proposant des moyens pour assurer le respect des droits fondamentaux.

MIGRATION ET ASILE

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

La FRA accordera la priorité à ses travaux dans le domaine de la migration, de l'asile et des frontières. Elle utilisera son expertise en matière de droits fondamentaux pour appuyer le travail législatif et politique de l'UE et pour encourager une application du droit de l'UE conforme aux droits fondamentaux. Des recherches et analyses ciblées viendront combler les manques de connaissances. La FRA partagera son expertise avec les acteurs de terrain nationaux et européens par sa présence dans les États membres les plus touchés.

Chaque année, des milliers de personnes meurent en tentant de rejoindre l'UE dans des bateaux surchargés et mal équipés. Les allégations de refoulement et de mauvais traitement des migrants et des réfugiés aux frontières par les forces de police persistent. Les autorités continuent d'utiliser des techniques d'intimidation ciblant les travailleurs humanitaires et les volontaires qui soutiennent les migrants en situation irrégulière. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile s'épuisent dans certains États membres de l'UE, et les chances d'obtenir l'asile continuent de différer en fonction de l'État membre dans lequel la demande est déposée. Les organes de surveillance des droits de l'homme signalent des cas de privation arbitraire de liberté, y compris des enfants. Les données à caractère personnel des migrants seront de plus en plus souvent enregistrées dans des systèmes informatiques à grande échelle et seront utilisées à des fins de gestion des migrations et de sécurité. L'intégration des réfugiés qui sont arrivés en 2015-2016 progresse, mais des obstacles divers limitent leur accès aux droits et aux opportunités.

Les actions menées par l'Europe et les États membres dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration portent atteinte aux droits fondamentaux de base, tels que le droit à la vie, l'interdiction du refoulement, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de la privation arbitraire de liberté et le droit au respect de la vie privée. Les répercussions sur ces droits diffèrent selon l'âge, le sexe et la vulnérabilité des personnes concernées. Bien que la restriction de certains droits fondamentaux soit possible, elle doit respecter les limites strictes prévues à l'article 52 de la Charte de l'UE.

Contexte juridique et politique

Face à une opinion largement répandue selon laquelle l'UE et ses États membres échouent dans leur mission de gestion des migrations, les gouvernements adoptent des politiques qui compromettent les droits fondamentaux. L'Union a adopté plus de 40 instruments contraignants de droit dérivé de l'UE en matière d'asile, de visas, de frontières, d'immigration, de traite des êtres humains et de trafic de migrants, ainsi que de retour et de réadmission. La législation est complétée par des plans d'action, qui portent par exemple sur les retours, le trafic de migrants, la protection des enfants migrants ou l'intégration des migrants. La plupart des instruments législatifs et politiques dans ce domaine sont lourds de conséquences pour les droits fondamentaux. Des agences de l'UE, telles que Frontex, l'EASO et Europol, interviennent activement sur le terrain pour soutenir les États membres, en ajoutant une nouvelle dimension par rapport à d'autres domaines politiques. L'UE pourrait en effet être tenue responsable de violations éventuelles des droits fondamentaux en relation avec les actions qu'elle déploie sur le terrain. En 2020, des déploiements opérationnels devraient

également avoir lieu dans des pays tiers, notamment pour faciliter la gestion des frontières et les retours.

Réponse de la FRA en 2020-2022

Sur la base de ses travaux précédents, la FRA aborde tant le niveau politique que le niveau législatif, ainsi que l'application des politiques sur le terrain. Plus de 40 publications de la FRA (études comparatives, manuels, documents « Focus », documents d'orientation et avis juridiques), dont certaines sont disponibles en ligne dans plusieurs langues de l'UE, contiennent des suggestions à l'intention des décideurs politiques et des professionnels présents sur le terrain en ce qui concerne les mesures à mettre en œuvre pour garantir le respect des droits fondamentaux. Des accords de collaboration avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA et une coopération étroite avec d'autres agences JAI ont permis à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. La déclaration commune 2018 d'engagement d'agences de l'UE à lutter contre la traite des êtres humains illustre la collaboration entre les agences de l'UE. La participation de la FRA aux groupes de travail avec les États membres, dirigés par la Commission, aux auditions du Parlement européen et aux groupes de travail du Conseil lui a offert des tribunes importantes pour partager son expertise et les résultats de ses recherches. Le déploiement temporaire d'experts de la FRA dans les États membres les plus touchés par les nouvelles arrivées a permis à l'agence de fournir aux acteurs de terrain de l'UE une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux difficultés pratiques rencontrées. Les synthèses régulièrement consacrées par la FRA aux défis en matière de droits fondamentaux dans certains États membres documentent les tendances, les difficultés émergentes et les pratiques prometteuses.

Résultats escomptés et incidences potentielles

Dans le domaine de l'asile et de la migration, la protection des droits fondamentaux mise en place au cours des 70 dernières années continuera probablement d'être remise en question, certains acteurs la jugeant trop protectrice. La combinaison des travaux en amont de la FRA avec les institutions et agences de l'UE et de ses recherches sur le terrain, parallèlement à l'augmentation des visites et de la présence sur le terrain, contribuera à faire en sorte que l'expertise de la FRA dans le domaine des droits fondamentaux soit non seulement juridiquement solide, mais également réalisable sur le plan pratique. Ainsi, l'agence a l'intention d'offrir des moyens viables de respecter pleinement les droits fondamentaux. La mise à jour du manuel commun avec la Cour européenne des droits de l'homme, sa traduction dans toutes les langues de l'UE et sa diffusion proactive devraient réduire les situations dans lesquelles le droit européen n'est pas respecté et suivi par manque de connaissances. D'une manière générale, la FRA espère que son expertise dans le domaine des droits fondamentaux, associée à l'action d'autres parties prenantes, permettra d'éviter une érosion des normes existantes en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux et d'aider les agences de l'UE à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux.

Risques

Étant donné que les nouvelles politiques touchent de plus en plus les limites de ce qui est autorisé, les institutions, agences et États membres de l'UE accordent une valeur croissante à l'expertise de la FRA. En conséquence, la FRA est de plus en plus souvent invitée à apporter sa contribution aux discussions politiques, et à indiquer où se situent les lignes rouges. La coopération avec d'autres agences JAI débouche également sur des demandes d'aide au renforcement des capacités dans le domaine des droits fondamentaux,

en ce qui concerne notamment la formation du personnel/des experts déployés. Ceci peut conduire la FRA à solliciter excessivement ses capacités restreintes. La nécessité constante de revoir ses priorités de travail du fait de la survenue d'événements externes ne permet peut-être pas à l'agence d'aborder de nouveaux problèmes avec la même minutie que par le passé. En raison de ses capacités limitées, la FRA se verra de plus en plus contrainte d'opposer une fin de non-recevoir à des demandes extérieures de contribution ou d'assistance, comme la participation à des conférences, ce qui pourrait nuire à sa réputation.

SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

L'objectif fondamental de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est d'aider l'UE et ses États membres à respecter les droits fondamentaux. À cette fin, la FRA poursuivra le développement de ses activités de coopération et de consultation avec divers acteurs, dont les organismes publics et les organisations de la société civile chargés de la protection et de la défense des droits de l'homme aux niveaux national et international. Pour garantir la protection des droits fondamentaux dans la pratique, la participation et la collaboration des différents acteurs associés dans une « approche concertée » sont essentielles. Chacun de ces acteurs a un rôle important à jouer pour garantir le bénéfice des droits aux niveaux national et local. Il convient cependant de constater que concrètement, des capacités insuffisantes et des contraintes de diverses natures ont souvent des répercussions sur leur travail. Le manque d'informations et de connaissances suffisantes ou ciblées, de partage d'expériences ou de coordination limite parfois leur potentiel et leur efficacité. Grâce à son mandat transnational et intersectoriel, la FRA peut apporter un soutien à cet égard, en facilitant des approches concertées et coopératives pour aborder les thématiques relatives aux droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union européenne (UE).

Contexte juridique et politique

L'UE est liée par sa propre « déclaration des droits », la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les États membres de l'UE doivent également respecter les dispositions de la charte lorsqu'ils agissent dans le cadre du droit de l'UE. La charte doit être lue en liaison avec le droit constitutionnel national et les obligations internationales communes aux États membres de l'UE, le droit découlant des traités de l'UE, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme. De plus, l'Union est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et va aussi devenir partie à la CEDH et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Par ailleurs, l'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif 16 « Paix, justice et institutions efficaces ».

Les trois principales institutions de l'UE continuent de renforcer leurs mécanismes et cadres internes afin de garantir le respect de la charte, ainsi que des valeurs générales énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, lorsqu'elles élaborent leurs politiques et légifèrent. Les principaux instruments comprennent une résolution annuelle sur les droits fondamentaux (Parlement européen), des conclusions annuelles du Conseil sur la mise en œuvre de la charte et un dialogue annuel sur l'État de droit (Conseil), des analyses d'impact des propositions législatives sur les droits fondamentaux, un mécanisme de protection de l'État de droit, et un colloque sur les droits fondamentaux (Commission). Un nombre croissant de procédures d'infraction engagées par la Commission contre des États membres de l'UE ainsi que la majeure partie de la jurisprudence de la CJUE sont en relation avec le non-respect des dispositions de la charte. De plus, toutes les institutions de l'UE utilisent les informations probantes fournies par la FRA pour évaluer la situation des droits fondamentaux dans l'UE, et peuvent demander un avis juridique à l'agence

en cas de doute sur la compatibilité de certaines propositions législatives avec les droits fondamentaux. En revanche, les informations probantes fournies par l'agence montrent que la charte reste peu connue et peu utilisée au niveau national, et que son potentiel de renforcement de la protection des droits demeure sous-exploité.

Réponse de la FRA en 2020-2022

Grâce à ses activités de coopération institutionnelle, de communication et de renforcement des capacités, la FRA continuera à soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme dans l'Union européenne. Elle accomplira ces tâches en fournissant des outils pour défendre systématiquement les droits de l'homme sur le terrain, en mettant les acteurs en relation pour faciliter le partage de bonnes pratiques dans les domaines où des progrès sont nécessaires, et en apportant assistance et expertise pour renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE, conformément aux normes et aux valeurs du droit découlant des traités de l'UE et des instruments internationaux, la priorité étant explicitement accordée à la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Par conséquent, la FRA renforcera ses interactions avec les principales organisations du système international de défense des droits de l'homme [Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Nations Unies] et les acteurs nationaux des droits de l'homme, en particulier les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation. La FRA continuera à rendre la plate-forme des droits fondamentaux incontournable dans ses relations avec de nombreux protagonistes de la société civile, et soutiendra les activités de la société civile visant à protéger et à défendre les droits fondamentaux, par exemple en attirant l'attention sur les conclusions de ses recherches, et plus spécialement les conclusions relatives au développement de l'espace civique dans les États membres de l'UE. Pour l'ensemble de ces activités, la FRA portera une attention particulière à la représentation correcte des thématiques et des acteurs, et aux besoins spécifiques en matière de soutien et d'interactions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits de l'enfant et des personnes handicapées.

Résultats attendus et incidences potentielles

L'expertise, les ressources et le pouvoir de mobilisation de l'Agence des droits fondamentaux soutiennent des systèmes de protection des droits de l'homme renforcés et plus durables au sein de l'UE et de ses États membres. Cela est lié au fait de rendre les engagements et les évaluations relatifs aux droits de l'homme au niveau international plus visibles et accessibles pour les parties prenantes de l'UE par l'intermédiaire du système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS) et de promouvoir connaissance et l'utilisation de la charte de l'UE. Dans le cadre de ce programme, les projets visent également à renforcer le soutien aux acteurs des droits de l'homme et l'engagement envers ceux-ci, notamment les organisations intergouvernementales, les organes nationaux chargés de défendre les droits de l'homme, les agents de liaison nationaux de la FRA dans les États membres de l'UE, les commissions parlementaires nationales compétentes, les villes des droits de l'homme, ainsi que les organisations de la société civile.

Dans la perspective pluriannuelle pour 2020-2022, ces travaux seront axés sur les aspects essentiels et fourniront des activités plus détaillées et ciblées.

Risques

Les institutions et organes chargés de défendre les droits de l'homme font de plus en plus souvent appel à l'expertise et au soutien de la FRA. La capacité de cette dernière à répondre à ces demandes est importante pour aider à surmonter les obstacles aux droits de l'homme de manière fiable et rapide. Les informations probantes récemment recueillies, notamment par la FRA, révèlent que, dans un certain nombre d'États membres de l'UE, les organisations de la société civile sont confrontées à des défis croissants dans leur action en faveur des droits de l'homme. De même, les organes statutaires nationaux chargés de défendre les droits de l'homme s'inquiètent des menaces pesant sur leur indépendance. Ceci limite leur capacité à protéger les droits de l'homme et à interagir avec les défenseurs des droits de l'homme. L'affaiblissement des infrastructures de défense des droits de l'homme signifie en définitive que les citoyens auront moins de soutien pour faire valoir leurs droits et n'auront pas suffisamment accès à des voies de recours et à une protection efficace lorsque leurs droits seront bafoués. Cet affaiblissement sape également les efforts déployés pour défendre les valeurs communes exprimées dans le traité sur l'Union européenne et la confiance du public dans l'action de l'Union européenne dans le domaine des droits de l'homme.

COMMUNIQUER SUR LES DROITS

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

Le monde change plus vite que jamais. Les informations circulent à présent sur les médias numériques et sociaux en un temps record. Les avis et les critiques sont maintenant régulièrement présentés comme des faits dans ce que certains communicateurs qualifient de monde des « post-vérités ».

Depuis toujours, l'agence a notamment pour rôle de développer des stratégies de communication efficaces et appropriées afin de démontrer « pourquoi » les droits fondamentaux et les droits de l'homme sont universels et indispensables.

Toutefois, la FRA soutient de plus en plus les titulaires de droits, la société civile, les décideurs politiques, les institutions nationales et de l'UE et les informe de « comment » ils peuvent défendre ces droits, en particulier lorsqu'ils font l'objet de critiques ou de menaces.

Le programme « Communiquer sur les droits » de la FRA contribue à encourager les meilleures pratiques chez les communicateurs en matière de droits de l'homme dans toute l'UE, en particulier lorsqu'il s'agit de faire face à des critiques explicites des droits fondamentaux ou d'intégrer les droits fondamentaux relatifs aux genres, aux enfants et aux jeunes et aux personnes handicapées.

L'agence, en collaboration avec son réseau de communicateurs en matière de droits de l'homme, développe de nouvelles stratégies narratives, de nouveaux outils et canaux de communication et travaille avec de nouveaux partenaires afin de convaincre des publics existants et de permettre aux nouvelles communautés dans toute l'UE de jouir des droits fondamentaux.

Contexte juridique et politique

Le programme « Communiquer sur les droits » est ancré dans le règlement fondateur de l'agence, qui précise que l'une des tâches de la FRA est de communiquer les résultats de son travail et de sensibiliser aux droits fondamentaux. Le programme repose également sur une base solide, à savoir la stratégie 2018-2022 de la FRA, dont l'un des cinq piliers stratégiques est le suivant : « Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ». De plus, les conclusions du Conseil du 12 octobre 2017 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE indiquent au paragraphe 9 que « le Conseil invite l'Agence des droits fondamentaux à travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes […] concernant la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

Réponse de la FRA en 2020-2022

L'agence s'engage à s'appuyer sur ses bases solides afin de moderniser sa stratégie, ses canaux et ses techniques de communication au cours des deux prochaines années.

La FRA rationalise ses travaux afin de répondre aux besoins de deux publics distincts d'une manière plus explicite :

- Nous continuerons d'élaborer et de publier des rapports et des analyses, mais nous utiliserons également de nouveaux canaux (par exemple, les publications en ligne et audiovisuelles) pour rendre nos données encore plus accessibles de manière conviviale, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre par les gouvernements et les

institutions de l'UE de politiques destinées à améliorer les droits fondamentaux.

- Nous examinerons de nouvelles manières de communiquer nos principaux résultats en vue d'apporter des améliorations en partant de la base, en travaillant avec des partenaires, des titulaires de droits, la société civile et d'autres organes pour créer des discours créatifs avec une incidence concrète.

Ces deux activités s'appuient sur les activités de communication existantes et bien perçues de la FRA. En outre, nous explorerons de nouvelles pistes de manière explicite, notamment:

- l'actualisation du site web de la FRA et ses approches en matière de visualisation des données;
- l'amélioration de notre narration visuelle grâce à l'utilisation de vidéos sur notre site web et nos réseaux sociaux ;

- la fourniture d'un plus grand nombre de ressources que les organisations partenaires peuvent partager avec leurs réseaux et qui peuvent provoquer un effet domino, ce qui permettrait de promouvoir nos objectifs principaux;
- le développement de notre « réseau de communicateurs en matière de droits de l'homme » fructueux en vue de faire en sorte que nous restions à la pointe des meilleures pratiques en matière de communication;
- la recherche de partenaires influents (allant des organisations aux citoyens), qui peuvent utiliser nos données et nos discours pour atteindre un public plus large, mais également revoir notre utilisation des courriels et des médias sociaux « payants », de sorte que nous puissions toucher nos publics cibles au besoin et lorsque nous publions de nouveaux rapports.

Résultats attendus et incidences potentielles

La FRA s'attend à voir un certain nombre de résultats positifs découlant de ces activités, pour lesquelles les deux critères principaux de réussite seraient:

- l'accès d'un plus grand nombre de gouvernements d'institutions de l'UE à davantage de données de la FRA pour les aider à élaborer leurs politiques ;
- une meilleure connaissance, de la part des titulaires de droits et de leurs défenseurs, de leurs droits fondamentaux, conduisant ainsi à un accès accru de nos ressources (par exemple, davantage de demandes pour nos données, études de cas et bonnes pratiques).

Ces deux résultats soutiendraient les objectifs généraux de l'agence de manière explicite. Ce faisant, l'agence chercherait à devenir un « expert » encore plus incontesté en ce qui concerne les données en matière de droits fondamentaux dans l'UE.

Dans le même temps, notre activité consistant à communiquer sur les droits contribuerait à renforcer la position de la FRA (et ainsi, celle de l'UE) en tant que l'un des organismes spécialisés, à l'échelle mondiale, en matière d'élaboration de politiques à partir de données et de recherche dans le domaine des droits fondamentaux et humains. L'agence s'attend à une hausse importante du nombre de visiteurs sur notre site web actualisé, laquelle pourrait nous aider à déterminer les questions sur lesquelles nous devrons nous concentrer à l'avenir. Cette augmentation du nombre de visiteurs pourrait être une manière, accompagnée d'une hausse du nombre de vues de nos vidéos et de la participation aux médias sociaux, de démontrer l'intérêt du « consommateur » pour de nombreuses questions traitées par l'agence.

Risques

Les questions relatives aux droits fondamentaux sont généralement sensibles sur le plan politique et politisées. Le risque de devenir l'objet de critiques existe, en mettant davantage en lumière les faits grâce aux recherches et aux recommandations de la FRA. Toutefois, dans un monde des communications

en rapide mutation, la FRA doit prendre part aux discussions afin de pouvoir y contribuer et influencer les esprits. Participer aux discussions et répondre aux critiques de manière efficace nécessiterait davantage de ressources. Par conséquent, l'agence cherche à adopter davantage un caractère « publicitaire » afin de réduire le nombre de communications. Cela nécessite également de fournir davantage d'informations et de données d'une manière plus « ouverte », elles doivent être facilement accessibles sur le site web de la FRA ou disponibles sur demande. Cela signifie que l'agence, en collaboration avec les institutions de l'UE, doit être prête à défendre son travail sur les droits fondamentaux bien plus fermement que jamais. Au cours des prochaines années, communiquer sur les droits de manière efficace sera plus difficile et controversé qu'auparavant. Cependant, notre nouvelle stratégie nous permettra de communiquer plus efficacement que jamais auparavant.

SECTION 3

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2020

INTRODUCTION

Le programme de travail annuel 2020 est structuré sur la base des programmes stratégiques de l'agence tels qu'ils ont été introduits dans la programmation pluriannuelle.
Les programmes stratégiques couvrent tous les domaines d'activités, comme suit:

A) SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

- Égalité et non-discrimination
- Intégration et inclusion sociale des Roms
- Racisme, xénophobie et intolérance associée
- Droits de l'enfant

B) SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

- Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- Coopération judiciaire, excepté en matière pénale
- Victimes de la criminalité et accès à la justice

C) MIGRATION ET ASILE

- Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

D) SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

E) COMMUNIQUER SUR LES DROITS

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Un aperçu détaillé des projets et activités de la FRA prévus pour 2020 est fourni dans chaque programme et domaine d'activité et tient compte des éléments suivants:

- **Les projets pluriannuels** reportés d'exercices antérieurs;
- **Les nouveaux projets** en 2020;
- L'affectation des ressources pour répondre aux défis en matière de droits fondamentaux et les demandes non anticipées d'assistance et d'expertise, notamment celles émanant des institutions de l'UE pour des conseils et avis ponctuels.

Afin de garantir une mise en œuvre flexible du programme de travail, les projets ont été classés par ordre de priorité selon le modèle suivant:

- **Première priorité** - Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un domaine spécifique.
- **Deuxième priorité** - Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes.
- **Troisième priorité** - Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice.

Résumé

En 2020, les résultats les plus significatifs de l'agence basés sur des données seront les résultats de l'« enquête sur les droits fondamentaux » (EDF), qui est la première enquête à l'échelle de l'UE sur les expériences et les opinions de la population en général concernant ses droits dans la pratique. L'EDF couvre tous les domaines de programmation visés par les travaux de l'agence, allant du domaine « Sociétés justes, numériques et sécurisées » au domaine « Sociétés justes et équitables » en passant par le domaine « Migration et asile » (pour n'en citer que trois). En ce qui concerne cette enquête et d'autres réalisations/activités en 2020, l'agence continuera d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'enfant et des personnes handicapées au moyen de ses travaux. En ce qui concerne le domaine du programme « Sociétés justes, numériques et sécurisées » - comme en témoigne la collecte de données à long terme de la FRA sur les victimes de la criminalité, les données de l'agence continuent de combler un « déficit de connaissances » qui sert à informer la Commission et d'autres acteurs clés sur l'application du droit dans la pratique, tant pour les détenteurs d'obligations que pour les titulaires de droits. En outre, l'agence lancera les résultats de la prochaine phase de ses travaux sur l'accès à la justice en ce qui concerne les entreprises. Conformément aux objectifs généraux fixés par la stratégie pour un marché unique numérique en Europe et en conséquence des incidences du RGPD, la FRA poursuivra ses travaux dans ce domaine. En particulier, le projet de la FRA sur l'intelligence artificielle et les mégadonnées, en ce qui concerne leurs répercussions sur les droits fondamentaux, entrera dans sa deuxième phase en 2020, dans le but d'établir des « cas tests » pour des critères juridiques et sociaux d'utilisation des données d'intelligence artificielle/de données massives.

En ce qui concerne le domaine du programme « Sociétés justes et équitables », la collecte de données d'enquête à grande échelle de la FRA constituera un pilier central du travail de l'agence en 2020. Compte tenu de la multitude données provenant des enquêtes de la FRA menées auprès de différentes tranches d'âge, des analyses de données ciblées sur les enfants et les jeunes issues de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI, l'enquête sur les Roms et les Travellers et l'enquête sur les droits fondamentaux sont envisagées.

La prochaine collecte de données d'enquête comparables sur les Roms de l'agence aura lieu en 2020 ; les résultats de cette collecte, qui paraîtront en 2021, alimenteront l'évaluation des conséquences réelles sur le terrain de la législation et des politiques, au niveau national et de l'UE, relatives à la non-discrimination, à l'intégration et à l'égalité. En 2020 également, un travail d'élaboration d'enquêtes auprès d'autres groupes débutera dans le cadre de l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés de la FRA ; le travail sur le terrain commencera en 2021. La collecte de données pour les deux enquêtes permettra de ventiler les résultats par genre et âge, et en fonction du handicap (si suffisamment de personnes interrogées se considèrent comme des personnes handicapées).

Comme les années précédentes, l'agence publiera des données sur les cas déclarés d'antisémitisme, fondées sur des sources administratives et connexes au niveau des États membres, qui serviront à compléter la collecte de données d'enquête de la FRA sur l'antisémitisme. La FRA continuera d'aider les États membres à améliorer leurs réponses aux crimes de haine grâce au groupe de travail spécifique chargé de signaler, d'enregistrer et de collecter des données relatives aux crimes de haine, sous la direction du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, dirigé par la Commission européenne. Cette aide sera apportée grâce à des ateliers de diagnostic avec les autorités nationales et des visites d'étude dans différents pays organisés par la FRA. L'agence poursuivra l'élaboration d'une base de données factuelles relatives à l'intégration des Roms, qui peut aider la Commission et les États membres à concevoir des politiques ciblées et à évaluer leurs répercussions, conformément au cadre

de l'UE et à la recommandation du Conseil de décembre 2013 sur l'intégration des Roms ; cette base de données pourra contribuer à la mise en place du suivi de l'intégration des Roms pour l'après 2020.

La FRA continuera de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités sur la base des résultats de sa collecte de données et de ses recherches. Elle exploitera ses atouts actuels dans le domaine de la migration et mènera ses projets pluriannuels afin de fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres et aux institutions de l'UE et de renforcer ses activités en vue de fournir une assistance en temps réel et sur le terrain, notamment dans les hotspots. Des conseils éclairés seront fournis au niveau des États membres de l'UE, également grâce à la réalisation de missions et d'interventions sur le terrain.

Dans le cadre des programmes stratégiques « Renforcer les systèmes de protection des droits de l'homme » et « Communiquer sur les droits », l'agence mettra en œuvre des projets qui couvrent plus d'un domaine du cadre pluriannuel. La FRA se concentrera sur les activités qui renforcent les cadres des droits fondamentaux et le respect des droits dans l'UE, notamment en promouvant la Charte des droits fondamentaux de l'UE. À cette fin, elle poursuivra sa coopération avec les décideurs politiques au niveau de l'UE et des États membres afin de veiller à ce que sa base de données factuelles puisse éclairer l'élaboration de politiques et de législations pertinentes pour les droits fondamentaux. Le rapport annuel de l'agence fournira une vue d'ensemble de la situation en matière de droits fondamentaux dans l'UE couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. La FRA publiera son système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS), qui fournira une interface permettant d'effectuer des recherches sur les preuves disponibles provenant de mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme, y compris des mécanismes du Conseil de l'Europe, de l'ONU et de l'UE. En coopération avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) et en consultation avec des partenaires internationaux, la FRA publiera une mise à jour de son rapport de 2010 sur les institutions nationales des droits de l'homme en 2020. La plate-forme des droits fondamentaux (FRP) continuera d'être un espace de dialogue avec la société civile et l'agence renouvellera une consultation périodique entre les organisations FRP sur la question de l'espace civique dans l'UE. Enfin, la FRA s'engagera dans des activités ciblées de renforcement des capacités visant à promouvoir l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, notamment en promouvant son manuel sur l'applicabilité de la Charte.

Programme stratégique A SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité 1: Égalité et non-discrimination

Le contexte dans lequel la FRA effectue ses travaux dans ce domaine est fourni par la directive 2000/43/CE sur l'égalité raciale et la directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi de l'Union européenne. En 2020, la FRA lancera une nouvelle vague de son enquête sur les Roms et débutera les travaux préparatoires pour l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés. L'agence publiera les résultats liés à l'égalité et la non-discrimination provenant de son enquête sur les droits fondamentaux et de son enquête sur les Roms et les Travellers, qui ont été menées en 2019 ; elle tiendra compte d'analyses ciblées relatives au genre, à l'âge et au handicap. La « liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI » de la Commission européenne, qui porte également une attention particulière à l'éducation inclusive et à la situation des jeunes LGBTI, continuera de contribuer à encadrer les travaux de la FRA en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre et de caractéristiques sexuelles, pour lesquels les résultats de la deuxième enquête de l'agence sur les personnes LGBTI, qui sont publiés en 2020, seront importants. La FRA continuera de remplir les obligations statutaires qui lui incombent en vertu du Cadre de l'UE pour la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (voir le projet D 1.5 dans le cadre du programme de soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme). Dans le cadre de ses activités sur l'égalité et la non-discrimination, la FRA étudiera la possibilité de développer son travail sur la dignité et l'indépendance des personnes âgées.
Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Publication des principaux résultats de la deuxième enquête de l'UE sur les personnes LGBTI, couvrant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, en tenant compte d'analyses ciblées relatives au genre, à l'âge et au handicap ;
- Publication de certains résultats liés à l'égalité et à la non-discrimination provenant de l'enquête de la FRA sur les Roms et les Travellers, en tant compte d'analyses ciblées relatives au genre, à l'âge et au handicap ;
- Publication de certains résultats liés à l'égalité et à la non-discrimination provenant de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux, en tenant compte d'analyses ciblées relatives au genre, à l'âge et au handicap.

Nouveaux projets en 2020

- Lancement de la nouvelle vague de l'enquête sur les Roms ;
- Début des travaux préparatoires pour l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2020

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (par exemple, collecte et analyse de données ponctuelles).

Résultats escomptés

- L'agence publiera certains résultats provenant de ses enquêtes à grande échelle sous différents formats:
    - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI
    - Enquête sur les Roms et les Travellers
    - Enquête sur les droits fondamentaux

- L'agence continuera d'enrichir les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. En 2020, il est important de faire le lien entre les travaux de la FRA à cet égard et les indicateurs utilisés dans le cadre des processus de l'UE, tels que « Europe 2020 », le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la liste d'actions destinées à faire progresser l'égalité des personnes LGBTI et les objectifs de développement durable des Nations unies.
- L'agence fournira à la Commission des éléments de preuve et des informations sur l'application de la directive sur l'égalité raciale et de la directive sur l'égalité en matière d'emploi en vue de son rapport d'évaluation prévu en 2020.

A 1.1 – Enquête sur les Roms 2020

Programme stratégique A: **SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES** Domaine d'activité 1 : **Égalité et non-discrimination**	PRIORITÉ 1	Début: 01/01/2020	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel

DESCRIPTION ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les résultats des enquêtes précédentes de l'agence ont considéré les Roms comme faisant partie des populations les plus vulnérables aux violations de nombreux droits fondamentaux dans l'UE. Les recherches de la FRA ont souligné, en particulier, que de nombreux Roms n'ont souvent pas accès à des emplois formels, qu'ils vivent dans des conditions précaires et qu'ils ont un accès limité ou inexistant aux soins de santé (entre autres services). De plus, les Roms sont souvent confrontés à des attitudes et des comportements xénophobes, discriminatoires et racistes et sont souvent victimes de crimes (notamment de crimes de haine) et/ou de profilage ethnique illicite.

La communication de la Commission européenne d'avril 2011 a chargé l'agence de fournir des données et des informations contextuelles sur les avancées réalisées en matière d'intégration de la population rom dans les États membres de l'UE. Le rapport de 2014 de la Commission européenne sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms a utilisé l'enquête sur les Roms réalisée en 2011 par la FRA et l'a mentionnée comme étant « le point de départ à partir duquel les progrès ont été mesurés ». Dans une résolution de 2019, le Parlement européen a souligné l'importance du renforcement du cadre stratégique de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms après 2020 et la nécessité de concentrer ses efforts sur la lutte contre l'antitsiganisme ; la résolution fait référence aux données d'enquête de l'agence.

L'enquête sur les Roms fait partie intégrante des travaux de l'agence ciblant les Roms. La collecte de données sur le terrain sur les Roms débutera dans le courant de l'année 2020. La collecte de données tient compte des expériences particulières des femmes, de personnes de différentes tranches d'âge et des personnes handicapées.

Les données sur les Roms recueillies grâce à cette enquête et à d'autres réalisations de la FRA seront disponibles en 2021 et serviront de référence pour le programme d'intégration des Roms dans l'UE pour l'après 2020. Les résultats de la FRA contribueront à alimenter les indicateurs de résultats pertinents du cadre des indicateurs pour le suivi des progrès en matière d'intégration des Roms pour l'après 2020. En particulier, les données de l'enquête fourniront des données comparables pertinentes et en temps utile sur les répercussions réelles sur le terrain de la législation et des politiques, au niveau national et à celui de l'UE, relatives à la non-discrimination, à la lutte contre le racisme et à l'égalité (y compris des politiques sur l'intégration et l'inclusion sociale). Les résultats de l'enquête aideront les décideurs politiques à mettre en place des réponses politiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine des droits sociaux, de l'intégration et de l'inclusion sociale, ainsi que dans le domaine de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. Au niveau des États membres, les résultats des enquêtes contribueront à orienter les activités des autorités locales, des points de contact nationaux pour les Roms, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH)/organismes de promotion de l'égalité et de la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Déterminer les tendances et évaluer les avancées au fil du temps en assurant une ventilation par sexe, âge et handicap;
- Fournir des données sur les expériences en matière de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine et sur la sensibilisation, ainsi que des données sur l'inclusion sociale, la participation civique et des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD);
- Peaufiner davantage les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et la collecte d'informations auprès de populations difficiles à atteindre ou fuyantes;
- Produire des résultats de projet utiles aux principales parties prenantes sous différents formats;
- Sensibiliser aux conséquences des droits fondamentaux et diffuser les résultats des projets.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA pour 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecte de données d'enquête sur le terrain concernant les Roms;
- Analyse et diffusion des résultats de la précédente enquête liée à ce projet;
- Fourniture de conseils fondés sur des données probantes aux institutions et aux États membres de l'UE sur la situation des Roms dans l'UE;
- Coopération avec des parties prenantes et des experts en matière d'enquêtes et consultation de ces parties prenantes et experts pour la préparation et la mise en œuvre de l'enquête et pour mieux faire connaître cette enquête.

RÉSULTATS

- Questionnaire de l'enquête finalisé;
- Premières propositions pour l'analyse des données de l'enquête;
- Préparation de la mise en place des résultats.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne
- Les États membres de l'UE, y compris les autorités locales
- Les points de contact nationaux pour les Roms (PCNR), les INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Les organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, les Nations Unies, OCDE)
- La société civile, la communauté et les organisations professionnelles
- Les médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.58*
Agents contractuels	*0.70*
END	*0.04*
Total	**1.32**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*2,000,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**2,000,000**		

A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants

Programme stratégique A: ***SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 1:* ***Égalité et non-discrimination***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT: NOUVEAU*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Dans son Plan d'action 2016 pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne souligne que l'intégration est essentielle pour le bien-être, la prospérité et la cohésion futurs des sociétés européennes et que la réussite de l'intégration des ressortissants de pays tiers est un problème d'intérêt commun pour tous les États membres. Dans le cadre du Plan d'action 2016, la FRA est qualifiée d'acteur clé pour « suivre l'évolution de l'inclusion sociale et de la participation des migrants ressortissants de pays tiers à la société, du point de vue des droits fondamentaux » à travers ses activités de collecte de données dans le cadre de ses enquêtes. À cette fin, la nécessité de surveiller la situation sur le terrain et de mesurer l'incidence des politiques d'intégration dans l'UE et au niveau national représente une composante essentielle. Les données issues des précédentes enquêtes EU-MIDIS de la FRA - et de l'enquête en cours - servent à alimenter les indicateurs d'intégration et d'inclusion sociale des immigrants retenus, ainsi que des indicateurs portant sur la citoyenneté civique et la participation démocratique, les libertés individuelles et collectives, le respect des valeurs fondamentales de l'UE et la confiance dans les institutions publiques, ainsi que l'appartenance et la formation identitaire. Les données de la FRA, plus particulièrement celles qui ont trait à la perception de la discrimination par les immigrants, ont également été utilisées dans le rapport de l'UE et de l'OCDE sur l'intégration des immigrants intitulé « Trouver ses marques 2018 ». Les travaux de la FRA dans ce domaine s'appuient sur son rapport de 2017 intitulé « Ensemble dans l'UE : promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants », dans lequel la FRA a examiné les politiques d'intégration nationales, les plans d'action et les stratégies de « citoyenneté active » ainsi que la problématique d'une « société accueillante ».
En 2020, la FRA commencera à préparer les travaux (plan d'échantillonnage et développement du questionnaire, adaptation du questionnaire EU-MIDIS tout en préservant la comparabilité) en vue du lancement de sa prochaine enquête sur les immigrés - "L'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés". Le travail sur le terrain sera réalisé en 2021 et les résultats seront disponibles en 2022. L'enquête visera à recueillir des informations auprès de personnes d'origine africaine, de demandeurs d'asile/réfugiés et de personnes se revendiquant musulmanes. Les résultats de l'enquête offriront en temps utiles des données pertinentes et comparables à l'échelle de l'UE concernant l'impact réel sur le terrain des politiques et législations de l'UE et des États membres en matière de lutte contre la discrimination, de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité (y compris les politiques en matière d'intégration et d'inclusion sociale). Ces conclusions orienteront les décideurs politiques dans l'élaboration de réponses juridiques et politiques plus ciblées, notamment dans le domaine des droits sociaux, de l'intégration et de l'inclusion sociale, ainsi que de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. La collecte des données prendra en considération les expériences spécifiques des femmes, des personnes de différentes tranches d'âge et des personnes handicapées. Les conclusions de l'enquête encourageront la poursuite du développement d'indicateurs relatifs aux droits fondamentaux dans le domaine de l'intégration des immigrants, en s'appuyant sur les travaux pertinents sur les indicateurs de résultats menés par EUROSTAT et les autres institutions de l'UE, l'OCDE, les organes des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Elles contribueront également à orienter les activités des autorités locales, des INDH, des organismes de promotion de l'égalité et de la société civile au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Identifier les tendances et évaluer les progrès accomplis au fil du temps, en garantissant une ventilation des données par sexe, âge et handicap;
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine, la sensibilisation aux droits, ainsi que sur l'inclusion sociale et la participation civique, de même que des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux ODD;
- Peaufiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et la collecte d'informations auprès de populations difficiles à atteindre et fuyantes;
- Fournir, sous différentes formes, des résultats du projet qui puissent être utiles aux principales parties prenantes.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Travaux préparatoires de l'enquête;
- Analyse et diffusion des résultats des enquêtes précédentes en lien avec ce projet;
- Conseils fondés sur des éléments probants à l'intention des institutions et des États membres de l'UE concernant les résultats des enquêtes précédentes;
- Coopération avec les parties prenantes et les experts en enquêtes et consultation de ces derniers dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de l'enquête et de la sensibilisation à l'enquête.

RÉSULTATS

- Développement du questionnaire, adaptation du questionnaire EU-MIDIS tout en préservant la comparabilité;
- Informations contextuelles sur les cadres d'échantillonnage et les groupes visés par l'enquête;
- Plan d'échantillonnage du travail sur le terrain de l'enquête en 2021.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres de l'UE, y compris les autorités locales
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, Nations Unies, OCDE)
- Société civile, communauté et organisations professionnelles.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.02*
Agents contractuels	*0.10*
END	*0.04*
Total	**1.16**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*1,000,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**1,000,000**		

A 1.3 - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE

Programme stratégique A: ***SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES***	PRIORITÉ 1	Début:	STATUT:	TYPE:
Domaine d'activité 1: ***Égalité et non-discrimination***		01/01/2018	en cours	pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2019, l'agence a lancé la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin d'évaluer les progrès accomplis dans le temps depuis la première édition de l'enquête, menée en 2012. Près de 140 000 personnes LGBTI de tous âges et tous horizons ont partagé leur histoire avec nous, en plus des 93 000 personnes qui avaient répondu à la première enquête de la FRA en 2012. Dans sa Liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l'agence de reconduire l'enquête en 2019. Plusieurs États membres de l'UE, réunis au sein du réseau des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI, ainsi que des ONG représentant les personnes LGBTI, ont également proposé à la FRA de réaliser une deuxième enquête. Parallèlement, l'enquête EU-LGBT de la FRA a servi de source d'inspiration à d'autres institutions nationales, telles que l'Institut national français d'études démographiques (INED), pour la conception et la réalisation d'enquêtes nationales similaires sur les personnes LGBT, et des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, ont entrepris de compiler des données en dehors de l'UE, en s'inspirant de l'expérience de la FRA en matière d'enquêtes.

La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l'UE et les États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques ciblées permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les expériences spécifiques des personnes de différentes tranches d'âge, différentes catégories de genre et celles des personnes handicapées seront également analysées par rapport aux résultats de l'enquête. Certaines des questions de l'enquête seront alignées sur celles de l'enquête sur les droits fondamentaux afin de comparer les expériences et les points de vue de la population en général.

Les instruments stratégiques et législatifs de l'UE applicables dans ce domaine qu'il convient de prendre en considération par rapport aux résultats de l'enquête incluent la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI, en prenant acte de celles répertoriées dans la recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les résultats contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l'homme.

En 2020, l'agence procédera à l'analyse des résultats de l'enquête et la publication des résultats de recherche est prévue pour début 2020. Cette publication fournira aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des éléments probants aux fins de l'élaboration de leur rapport annuel sur la mise en œuvre de la liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l'UE, tels que l'égalité et la non-discrimination, la victimisation et la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l'UE et les États membres dans l'élaboration du cadre juridique et politique;
- Identifier les tendances au fil du temps et évaluer les progrès accomplis entre la première et la deuxième enquête sur les personnes LGBTI;
- Fournir aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des éléments probants aux fins de l'élaboration de leur rapport annuel sur la mise en œuvre de la liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI;
- Fournir, sur demande et lorsque cela s'avère pertinent, une assistance technique et un renforcement des capacités aux institutions de l'UE et des États membres.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Analyse des résultats de l'enquête, en tenant compte des analyses ciblées relatives au genre, à l'âge et au handicap;
- Coopération avec les principales parties prenantes pour la promotion et la diffusion des résultats de l'enquête ;
- Campagne de communication sur les résultats de l'enquête sous différentes formes, en tenant compte des expériences spécifiques des différentes tranches d'âge, des catégories de genre et des personnes handicapées;
- Fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux institutions de l'UE, aux États membres et à d'autres parties prenantes concernées, lorsque cela est pertinent et nécessaire pour sensibiliser à l'utilisation effective des données et encourager cette utilisation.

RÉSULTATS

- Campagne de communication stratégique sur les résultats de la recherche (sous différentes formes);
- Lancement de l'événement;
- Visualisation des données en ligne;
- Ateliers nationaux.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres de l'UE, y compris les autorités et les communautés locales
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisation internationale (Conseil de l'Europe, ONU, OSCE, OCDE)
- Agences spécialisées, agences de l'UE
- Société civile, communauté et organisations professionnelles
- Médias.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.68*
Agents contractuels	*0.30*
END	*0.56*
Total	**1.54**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*10,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	*20,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*50,000*	-	-
Total	**60,000**	-	*20,000*

A 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de l'« Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »

Programme stratégique A: ***SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Égalité et non-discrimination***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches, des analyses, une assistance et un soutien complémentaires, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités.

Des activités supplémentaires dans le domaine « Non-discrimination » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela peut inclure des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Cela sera réalisé au moyen d'une combinaison de recherches documentaires, de réunions avec des parties prenantes et une sensibilisation par une participation aux réunions, événements et conférences pertinents, ainsi que par le suivi de rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2020, la FRA continuera à collaborer étroitement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité qui soutient les travaux du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité.

Les travaux entrepris au titre de ce qui précède peuvent inclure une analyse consacrée au genre, à l'âge et au handicap, en fonction de la nature des demandes de contribution spécifiques. Plus spécifiquement, sur demande, la FRA continuera de formuler à l'intention de la Commission des conseils fondés sur des éléments probants concernant le développement de la stratégie européenne post-2020 en faveur des personnes handicapées ainsi que de contribuer aux activités de renforcement des capacités pour favoriser la vie en autonomie des personnes handicapées, sur la base de la recherche pluriannuelle menée par l'agence sur la transition d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge de proximité.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves;
- Publier des analyses et des documents basés sur les matériaux existants, le cas échéant, et actualiser certaines publications;
- Mettre les conclusions des enquêtes et recherches de la FRA à la disposition des décideurs;
- Actualiser les travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique;
- Mener des activités de communication et de coopération pertinentes.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Élaborer des avis (sur demande) et fournir des conseils fondés sur des éléments probants;
- Réaliser des analyses sur la base des données/documents existants et mettre à jour certaines publications, selon les besoins;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs au niveau de l'UE/des États membres;
- Contribuer aux activités de renforcement des capacités et fournir des conseils fondés sur des éléments probants dans le domaine de la vie en autonomie des personnes handicapées et du processus général de désinstitutionnalisation au sein de l'UE;
- Mener des activités de communication et de coopération pertinentes;
- L'agence continuera de faciliter les travaux du groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité sous la forme de visites dans les pays et de la fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux États membres

RÉSULTATS

- Avis d'experts aux parties prenantes;
- Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications - selon les besoins;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne
- États membres de l'UE, y compris les autorités et les communautés locales
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées, agences de l'UE
- Société civile, communauté et organisations professionnelles.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.41*
Agents contractuels	*0.18*
END	*0.83*
Total	**2.42**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*15,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*5,000*	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**20,000**	-	-

Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms

L'agence continuera de développer la base de données probantes relatives à l'intégration des Roms, qui peut aider la Commission et les États membres à élaborer des politiques ciblées et à évaluer leur impact, conformément à la recommandation du Conseil de décembre 2013 relative à l'intégration des Roms, à la communication de la Commission sur la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms 2019 et les futures mises à jour des politiques post-2020. Cette activité inclut une analyse approfondie et la publication en temps utile des résultats de l'enquête sur les Roms et les Travellers, ainsi que le lancement du travail sur le terrain de la prochaine enquête sur les Roms. Les données recueillies seront ventilées par genre, âge et handicap lorsque cela sera possible. L'agence fournira une assistance technique à la Commission et aux États membres pour élaborer des indicateurs et des outils permettant de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des Roms. Les activités de renforcement des capacités incluent un soutien à l'institut national de statistique bulgare pour générer des données sur les populations difficiles à atteindre et des demandes ponctuelles de soutien émanant d'autres États membres. Les éléments probants sur la privation à laquelle les Roms sont confrontés contribueront à chasser les préjugés et l'antitsiganisme qui alimentent la discrimination à l'encontre des Roms et leur exclusion. Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Aide à la Commission et aux États membres pour élaborer des indicateurs sur l'intégration des Roms et des outils permettant de suivre les progrès (projet A. 2.1).
- Lancement des principaux résultats de l'enquête de la FRA sur les Roms et les Travellers (projet A.2.2);
- Fourniture d'une assistance technique sur l'intégration des Roms et leur inclusion sociale aux institutions et aux États membres de l'UE, sur la base des données issues de l'enquête EU-MIDIS II et de l'enquête sur les Roms et les Travellers (qui couvrait six autres États membres en plus de ceux déjà couverts par l'enquête EU-MIDIS II) (projets A. 2.1 et A. 2.2);
- Offre d'une assistance technique à l'institut national de statistique bulgare pour la génération de données sur les populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux (coopération au niveau du projet au titre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 [prévu au point F.1.2]);
- Appui à la préparation et le lancement de la prochaine édition de l'enquête sur les Roms (telle que prévue au point A.1.1) en 2020;

Nouveaux projets en 2020

- Voir fiche de projet A.1.1 « Enquête sur les Roms », qui comprendra une nouvelle édition de collecte de données sur le terrain concernant les Roms en 2020.

Résultats escomptés

- Publication des résultats de l'enquête sur les Roms et les Travellers sous différentes formes, y compris sous la forme de données ventilées par genre et âge ;
- Participation et inclusion des Roms et des Travellers au travers d'ateliers et de formations ;
- Soutien à l'égalité et à l'inclusion des Roms, au moyen de l'élaboration d'indicateurs dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé (y compris du handicap si possible) et du logement, de la discrimination et de l'antitsiganisme ;
- Développement d'une méthodologie concernant les populations difficiles à atteindre et fourniture d'une assistance technique à l'institut national de statistique bulgare pour mettre en œuvre une enquête sur la discrimination et l'inclusion sociale des groupes vulnérables ; soutien des efforts déployés par les États membres pour mettre au point des collectes de données nationales homogènes et suivre les progrès en matière d'égalité et d'inclusion des Roms.

A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms »

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES*** *Domaine d'activité 2 :* ***Intégration et inclusion sociale des Roms***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres invite les États membres à recourir au soutien de la FRA pour élaborer et appliquer des indicateurs de référence ou mode de collecte de données pertinents pour contrôler et mesurer les progrès en matière d'intégration des Roms. En réponse à la recommandation, l'agence a mis en place l'infrastructure nécessaire pour fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des Roms. Elle a apporté un appui aux États membres et à la Commission pour assurer un suivi et rédiger des rapports sur l'égalité et l'inclusion des Roms au moyen d'analyses et de l'élaboration d'un portefeuille d'objectifs et d'indicateurs d'intégration des Roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé (y compris du handicap) et du logement, de la discrimination et de l'antitsiganisme, et en accordant une attention particulière aux enfants et aux femmes.
S'appuyant sur les travaux de recherche pertinents de la FRA et sur les données recueillies dans le cadre d'enquêtes ciblant les Roms, le projet continuera à fournir une expertise et une assistance technique sur demande pour contribuer à l'intégration des Roms pendant la période de programmation de l'UE ultérieure à 2020. En particulier, il continuera à soutenir les efforts déployés par les États membres pour élaborer des ensembles de données nationaux cohérents et à contrôler les progrès réalisés en matière d'égalité et d'inclusion des Roms. Il aidera également la Commission européenne à évaluer les progrès réalisés à cet égard. Dans ce contexte, le projet bénéficie de la coopération au niveau du projet avec les subventions de l'EEE/de la Norvège pour le développement de nouvelles méthodes de collecte de données sur l'état des populations difficiles à atteindre, dont les résultats pourraient être utilisés pour alimenter les indicateurs des droits fondamentaux, ainsi que pour soutenir le développement de méthodes participatives au niveau local.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir (sur demande) des conseils fondés sur des avis et des preuves ;
- Apporter une contribution analytique à l'évaluation par la Commission des progrès réalisés en matière d'intégration des Roms et de planification politique ;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices sur les données relatives à l'égalité dans les États membres ;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Soutenir le suivi et l'établissement de rapports sur l'intégration des Roms aux niveaux européen et national « et contribuer au plan de suivi de l'intégration des Roms après 2020 » ;
- Publier des analyses et des documents basés sur les supports existants, le cas échéant, et actualiser certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques d'une manière proactive et s'engager dans des activités de sensibilisation, de communication et de coopération pertinentes ;
- Ajuster et mettre à jour les indicateurs de l'UE fondés sur les droits prenant en compte l'écart entre les Roms et les non-Roms dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement, ainsi que la discrimination et l'antitsiganisme et les alimenter avec des données de 2011, 2016 et 2018, ainsi que sur des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques. Les indicateurs tiendront compte des obstacles particuliers auxquels les femmes roms sont confrontées.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Fourniture d'une assistance technique sur demande à la Commission européenne et aux États membres sur les questions liées au suivi de l'intégration et de l'inclusion des Roms;
- Renforcement des capacités des parties prenantes aux niveaux national et local à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques;
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées;
- Réimpression de rapports existants, le cas échéant;
- Publication de documents supplémentaires;
- Participation aux réunions et événements

RÉSULTATS

- Méthodologies de suivi des indicateurs, modèles de rapports, profils de pays;
- Portefeuille d'objectifs et d'indicateurs en matière d'égalité et d'inclusion des Roms incluant les domaines d'action prioritaires en faveur de l'intégration des Roms;
- Conseils d'experts à l'intention des parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre des indicateurs d'intégration des Roms post-2020;
- Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres, y compris les autorités locales et les communautés locales
- PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées, agences de l'UE
- Société civile et organisations professionnelles

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines			**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
			Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	*2.62*		*Assistance technique et renforcement des capacités*	*55,000*	-	-
Agents contractuels	*0.77*		*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.14*		*Communications et événements*	-	-	-
Total	**3.53**		**Total**	**55,000**	-	-

A 2.2 Enquête sur les Roms et les Travellers : favoriser l'intégration et l'inclusion des Roms

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES** Domaine d'activité 2 : **Intégration et inclusion sociale des Roms**	PRIORITÉ 1	Début: 01/01/2016	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les données collectées dans le cadre de l'enquête 2018/2019 sur les Roms et les Travellers fourniront pour la première fois des informations fiables et comparables pour les Travellers et les Roms dans six États membres de l'UE (BE, FR, IE, NL, SE et UK) qui ne sont pas couverts par l'enquête EU-MIDIS II. Les premiers résultats seront publiés au printemps 2020. La recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres invite les États membres à recourir au soutien de la FRA pour élaborer et appliquer tout indicateur de référence ou mode de collecte de données pertinent pour contrôler et mesurer les progrès en matière d'intégration des Roms. Ces données viendront étayer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms, étant donné que le projet fournit des données clés - prenant la forme d'indicateurs - sur la situation (positive et négative) au regard des droits fondamentaux des Roms et des Travellers. Les résultats pourront être intégralement comparés à ceux de la prochaine édition de l'enquête sur les Roms, qui sera lancée en 2020, afin de servir de référence au programme de l'UE en matière d'intégration des Roms après 2020. Les indicateurs pourront également être comparés à ceux de l'enquête EU-MIDIS II et viendront alimenter les rapports élaborés par la Commission concernant les progrès réalisés par le cadre européen des stratégies d'intégration des Roms jusqu'en 2020.

Les résultats de l'enquête serviront à renforcer les capacités des communautés roms, dans la droite ligne des conclusions du projet « Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms » (projet LERI) de la FRA. Ils seront utilisés pour soutenir les communautés roms et des Travellers dans les six pays à s'engager dans des processus décisionnels visant à favoriser l'inclusion sociale, en s'appuyant sur les conclusions du projet de la FRA sur l'engagement et l'inclusion des Roms.

En collaboration avec les communautés roms et des Travellers et d'autres parties prenantes clés, la FRA organisera des ateliers destinés à faciliter l'élaboration de réponses politiques ciblées en menant des actions de sensibilisation aux niveaux national, régional et local. À cette fin, une coopération sera établie entre les parties prenantes au niveau national, y compris avec les autorités et les communautés locales, les INDH/organismes de promotion de l'égalité, la société civile, les organisations professionnelles et les points de contact nationaux pour les Roms (PCNR) pour soutenir les actions en faveur de l'inclusion des Roms aux niveaux national, régional et local. Ces activités tiendront compte de la situation spécifique des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Le projet favorisera l'autonomisation des Roms et des Travellers pour faire valoir leurs droits. Au cours des années à venir, ce projet pourra être étendu à d'autres États membres pour lesquels la FRA dispose de données sur les Roms.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'enquête fournit pour la première fois des informations fiables et comparables sur la situation des droits fondamentaux des Travellers et des Roms dans six États membres supplémentaires (BE, FR, IE, NL, SE et UK) qui ne sont pas couverts par l'enquête EU-MIDIS II ; l'accent est mis sur des domaines essentiels;
- Alimenter les indicateurs clés de résultats politiques, dans les domaines clés de l'emploi, de l'éducation, du logement et de la santé (y compris du handicap, dans la mesure du possible). Elle examine en outre la discrimination et le signalement des incidents, la victimisation criminelle fondée sur les préjugés, tels que l'antitsiganisme et le signalement des incidents, ainsi que la sensibilisation aux droits ; les données sont ventilées par âge et par genre;
- Développer d'autres méthodologies pour la collecte d'informations auprès de groupes difficiles à atteindre;
- Porter assistance aux États membres et aux autres principales parties prenantes aux niveaux national, régional et local dans leurs efforts pour prévenir et combattre la discrimination, l'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Travellers, des Roms et des Tsiganes;
- En s'appuyant sur les expériences acquises au travers du projet LERI, la FRA établira une méthode et élaborera le contenu d'un programme de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine de l'inclusion des Roms. Ce programme sera intégré aux travaux de recherche menés par la FRA (à l'aide des données compilées par celle-ci) et s'inscrira dans la lignée de ses orientations stratégiques et de son cadre pluriannuel.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Analyser les résultats de l'enquête;
- Coopérer avec les principales parties prenantes pour la promotion et la diffusion des résultats de l'enquête;
- Publier les résultats de l'enquête sous différentes formes;
- Proposer des ateliers participatifs pour discuter et communiquer les résultats de la recherche aux principales parties prenantes aux niveaux régional et local;
- Susciter l'appropriation des conclusions parmi les Roms et les Travellers afin de les aider à s'impliquer dans des processus décisionnels visant à favoriser l'inclusion sociale

RÉSULTATS

- Publication des résultats de la recherche sous différentes formes;
- Lancement de l'événement;
- Séminaires de renforcement des capacités et ateliers d'assistance technique destinés à soutenir la participation des Roms;
- Visites d'études dans les différents pays;
- Préparation et présentation de documents, de présentations et d'autres produits, tels que des dossiers de synthèse sur un pays.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres de l'UE, y compris les autorités locales
- PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, ONU, OCDE)
- Société civile, communauté et organisations professionnelles
- Médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.64*
Agents contractuels	*0.10*
END	*0.34*
Total	**1.08**

Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*10,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*35,000*	-	*35,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*30,000*	-	-
Total	**75,000**	-	*35,000*

Programme stratégique A ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES***

Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée

Dans ce domaine de travail, la FRA suivra étroitement les travaux de la Commission européenne, avec une attention particulière à la mise en œuvre du droit de l'UE en ce qui concerne la directive sur l'égalité raciale, la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal et les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Ce domaine d'activité impliquera également une coopération étroite avec la Commission européenne, notamment en portant assistance aux États membres et aux autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine, au sein du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Cette assistance s'étend au signalement et à l'enregistrement des crimes de haine, de même qu'aux enquêtes, poursuites pénales et condamnations relatives à ces crimes. En outre, la FRA travaille en étroite collaboration avec le coordinateur de l'UE pour lutter contre l'antisémitisme au sein du groupe de travail sur l'antisémitisme récemment créé. La Commission européenne a créé ce groupe de travail ponctuel sur l'antisémitisme, au sein du groupe d'experts de haut niveau des États membres sur le racisme et la xénophobie existant, en vue de faire suite à la « Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe » (6 décembre 2018). Une perspective de genre est intégrée à différentes étapes de l'ensemble de ces activités, et, le cas échéant, en fonction des données disponibles, les travaux de la FRA s'intéressent également au recoupement entre le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée par rapport à l'âge et à d'autres facteurs (le handicap par exemple).
Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE - sur la base de documents secondaires provenant des États membres ; renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine;
- Mise à jour de la base de données en ligne sur les preuves de la haine antimusulmane;
- Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données.

Nouveaux projets en 2020

- Aucun

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2020

- Fourniture d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles) en ce qui concerne le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée.

Résultats escomptés

- Publication de la version actualisée de la collecte de données sur l'antisémitisme;
- Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans;
- Soutien aux principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes de haine et au racisme. Il s'agit notamment d'encourager les victimes d'horizons différents à rendre compte de leurs expériences aux autorités, ainsi que de réaliser des travaux spécifiques avec le personnel de la justice pénale pour pouvoir réagir aux crimes de haine motivés par des préjugés différents conformément à la législation applicable.

A 3.1 – Antisémitisme : Collecte et analyse de données

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 3 :* ***Racisme, xénophobie et intolérance associée***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2014*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Chaque année, l'agence rassemble les informations existantes sur la situation de la collecte de données concernant l'antisémitisme dans l'UE, ce qui permet d'identifier les tendances en matière de collecte de données, l'antisémitisme restant un sujet de préoccupation pour l'UE et ses États membres. Les données collectées dans le cadre de ce rapport - qui se fonde sur des informations existantes collectées par les pouvoirs publics et par des sources non gouvernementales - ne permettent pas de mettre spécifiquement l'accent sur le genre, le handicap ou l'âge.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux décideurs politiques nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme, en faisant prendre conscience de l'étendue du phénomène et des mesures prises pour le combattre.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecte et analyse de données;
- Publication et communication des résultats;
- Activités de renforcement des capacités et fourniture de conseils fondés sur des éléments probants dans le domaine de l'antisémitisme

RÉSULTATS

- Mise à jour annuelle de la situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE - en ligne;
- En fonction du budget disponible, organisation d'ateliers nationaux.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Société civile et organisations professionnelles
- Organisations intergouvernementales/internationales (Conseil de l'Europe, ONU, OSCE)
- Médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	*3,500*	-	-
Agents temporaires	*0.39*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	*23,000*
Agents contractuels	*0.07*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.03*	*Communications et événements*	*1,500*	-	-
Total	**0.49**	**Total**	**5,000**	-	*23,000*

A 3.2 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse de données

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 3 :* ***Racisme, xénophobie et intolérance associée***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE : pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, aussi appelée la directive sur l'égalité raciale, et l'article 19 de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, aussi appelée la directive relative à l'égalité en matière d'emploi, invitent la Commission européenne à établir un rapport au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne sur l'application de la directive dans les États membres. L'article 17 de la directive sur l'égalité raciale dispose en outre que ce rapport « prend en considération, comme il convient, l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes », qui a aujourd'hui été remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ce projet recueillera et analysera les données et éléments de preuve existants relatifs à la mise en œuvre des directives. En 2019, la FRA a recueilli les données pertinentes, qui serviront à alimenter les rapports de la Commission relatifs à l'application de la directive sur l'égalité raciale et de la directive relative à l'égalité en matière d'emploi à publier en 2020. Ces travaux tiendront dûment compte de l'intersectionnalité du phénomène de discrimination, en incluant le genre, l'âge et le handicap.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des éléments de preuve à la Commission européenne en ce qui concerne ses obligations au titre de l'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Recherche documentaire et collecte de données (interne et FRANET, dans la mesure du possible).
- Analyse des données et des éléments probants tirés des enquêtes de la FRA, tels que l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBTI, l'enquête sur les droits fondamentaux et les données collectées pour différents rapports thématiques, ainsi que le rapport annuel de l'Agence sur les droits fondamentaux;
- Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant.

PRODUITS

- Fourniture de contributions à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne;
- Document Focus de la FRA

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres, y compris les autorités locales et les collectivités locales
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées, agences de l'UE
- Organisations de la société civile et organisations professionnelles
- Organisations intergouvernementales/internationales (Conseil de l'Europe, Nations unies, OSCE)
- Médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.57*
Agents contractuels	*0.07*
END	*0.26*
Total	**0.90**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*5,000*	-	
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*3,000*	-	*6,000*
Total	**8,000**	-	*6,000*

A 3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 3 :* ***Racisme, xénophobie et intolérance associée***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/09/2019*	*STATUT: En cours*	*TYPE : pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2016, la Commission européenne a lancé le groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance et a demandé à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) de jouer le rôle de facilitateur dans le cadre des travaux d'un sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte des données relatives aux crimes de haine. Le sous-groupe dirigé par la FRA (2016-2018) a aidé les États membres à élaborer des méthodes pour améliorer l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine. La méthodologie mise au point par le sous-groupe repose sur deux piliers : les principes directeurs fondamentaux pour améliorer l'enregistrement des données sur l'application de la législation et sa mise en œuvre, au moyen de séminaires de diagnostic nationaux ; l'échange d'expertise et d'expériences entre les États, grâce à des visites d'études nationales et à la publication d'un rapport de recherche.
En 2018, dans le cadre du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, la Commission a proposé de créer des groupes de travail afin de continuer à aider les États membres en se fondant sur la méthodologie déjà élaborée par la FRA. La Commission a demandé à la FRA de poursuivre ses travaux dans le domaine de l'enregistrement et de la collecte des données relatives aux crimes de haine et de veiller surtout à encourager le signalement des crimes de haine et, à cet égard, la coopération entre les autorités et les organisations de la société civile.

Dans le cadre du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, et parallèlement aux travaux de recherche de la FRA sur le racisme et les victimes de la criminalité, ce projet fournira un renforcement des capacités et une assistance technique à ses principales parties prenantes, dont les États membres et les organisations de la société civile. La FRA continuera à suivre attentivement les travaux de la Commission européenne, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie, et de la directive relative aux droits des victimes, ainsi qu'aux activités du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. La FRA poursuivra également sa coopération opérationnelle avec les organisations intergouvernementales et internationales, telles que le BIDDH de l'OSCE, l'ECRI et le HCDH, ainsi qu'avec Eurostat en ce qui concerne les travaux dans ce domaine. Les crimes de haine motivés par le genre et le handicap sont également pris en considération, le cas échéant, dans les travaux de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer les capacités des États membres et des autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine. Cette assistance s'étend, le cas échéant, au signalement et à l'enregistrement des crimes de haine, de même qu'aux enquêtes, aux poursuites pénales et aux condamnations relatives à ces crimes;
- Améliorer la capacité des parties prenantes d'exploiter des données dans le cadre du processus décisionnel;
- Publier des analyses et des documents fondés sur des informations nouvelles et existantes, s'il y a lieu, et mettre à jour certaines publications;
- Mettre les résultats de la FRA à la disposition des décideurs politiques de manière proactive.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Fourniture d'une assistance technique aux États membres, dans le cadre de séminaires de diagnostic, en vue de rehausser leurs efforts dans la lutte contre les crimes de haine;
- Aide en matière d'échanges de bonnes pratiques entre les États membres, par l'organisation de réunions régulières et de séminaires ad hoc pour experts;
- Facilitation des visites d'études dans les différents pays;
- Communication des résultats des recherches aux décideurs-clés aux niveaux européen et national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants, le cas échéant;
- Participation à des réunions et événements.

RÉSULTATS

- Atelier de diagnostic, réunions d'experts, séminaires et ateliers organisés dans les États membres;
- Visites dans les États membres;
- Publication des résultats dans différents formats;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, de notes d'information, d'exposés pertinents ainsi que d'autres contributions.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Autorités nationales
- Organisations de la société civile
- Commission européenne, Conseil de l'UE, Parlement européen
- Organisations internationales (CdE, Nations unies, BIDDH de l'OSCE)
- Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.67*
Agents contractuels	*0.75*
END	*1.14*
Total	**2.56**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*35,000*	-	*40,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*5,000*	-	-
Total	**40,000**	-	*40,000*

A 3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 3 :* ***Racisme, xénophobie et intolérance associée***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: En cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'arrivée massive de migrants et de demandeurs d'asile dans l'Union européenne ces dernières années, combinée aux attaques terroristes survenues dans plusieurs États membres de l'UE, a donné lieu à des manifestations plus ouvertes de xénophobie, de haine et de violence à caractère racial à l'encontre des musulmans dans de nombreux pays. L'élaboration de réponses politiques ciblées et fondées sur des éléments de preuve au niveau de l'UE et au niveau national tirerait profit de l'existence d'un ensemble de données sur la situation, qui rassemblerait les données et les éléments de preuve existants aux niveaux international, national et de l'UE, qui sont aujourd'hui éparpillés et donc difficilement accessibles par les instances politiques.

Ce projet a développé en 2017-2018 une base de données en ligne contenant la jurisprudence disponible, les résultats des recherches nationales et d'autres informations sur l'islamophobie. Les parties prenantes ont examiné la base de données en 2019 pour envisager son éventuelle mise à jour annuelle. Le développement de ce projet prendra en compte le travail de surveillance mené par les organismes de l'ONU et le Conseil de l'Europe, ainsi que les initiatives de création de bases de données de l'OSCE/du BIDDH, telles que le système d'informations relatives à la tolérance et à la non-discrimination (TANDIS) et Legislationline.org. La base de données pourrait être développée pour inclure d'autres formes de haine et d'intolérance fondées sur des préjugés. En 2020, la FRA mettra la base de données à jour.

OBJECTIFS DU PROJET

- Gérer une base de données en ligne rassemblant des éléments de preuve sur l'islamophobie dans les États membres de l'UE;
- Veiller à ce que les données contenues dans la base de données soient ventilées par sexe, s'il y a lieu.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Gestion de la base de données en ligne;
- Réunion des parties prenantes pour examiner la base de données;
- Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Base de données en ligne fonctionnelle — mise à jour

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne et autres institutions, organes et agences de l'UE
- États membres
- INDH/organismes de promotion de l'égalité/institutions de médiation
- Organisations internationales (CdE, Nations unies, BIDDH de l'OSCE)
- Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.36*
Agents contractuels	*0.02*
END	*0.35*
Total	**0.73**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*80,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**80,000**	-	-

A 3.5 – Activités supplémentaires dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 3 :* ***Racisme, xénophobie et intolérance associée***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: En cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l'année, aux demandes de recherche et d'analyse supplémentaires et aux activités connexes, qui sont principalement fondées sur les travaux de la FRA dans les domaines susmentionnés.
L'Agence assure le suivi de ses recherches pertinentes à travers l'engagement et la sensibilisation ciblés des principales parties prenantes pour s'assurer que les éléments probants leurs parviennent et éclairent leurs débats et leurs décisions. Cela inclura des activités liées à la discrimination ethnique, au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, ainsi que les évolutions pertinentes pour le code de conduite contre les discours haineux illégaux en ligne convenu entre la Commission européenne et les entreprises des TI en mai 2016. Les travaux répondent aux besoins des différentes parties prenantes, comme indiqué ci-dessous. Le genre, les enfants et les droits des personnes handicapées seront pris en compte, le cas échéant, dans les travaux de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis (à la demande) et des conseils fondés sur des données probantes.
- Publier des analyses et des documents sur la base du matériel existant, le cas échéant, et mettre à jour certaines publications.
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques ;
- Sensibilisation pertinente à travers des activités de communication et de coopération.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Communication des résultats des travaux de recherche aux décideurs politiques clés au niveau de l'UE et des États membres, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Élaborer des analyses et des notes ciblées;
- Réimprimer des rapports existants, le cas échéant;
- Participation à des réunions et événements.

RÉSULTATS

- Avis d'experts à l'intention des parties prenantes, participation aux auditions et événements;
- Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne
- États membres, y compris les autorités locales et les collectivités locales
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées, agences de l'UE
- Organisations de la société civile et organisations professionnelles
- Conseil de l'Europe, Nations unies, OSCE/BIDDH

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.13*
Agents contractuels	*0.10*
END	*0.23*
Total	**1.46**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*8,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communication et événements	*2,000*	-	-
Total	**10,000**	-	-

Programme stratégique A **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

Domaine d'activité 4 : droits de l'enfant

Les travaux de la FRA sur les droits de l'enfant continueront d'être intégrés dans les différents domaines de travail de la FRA. Les travaux de l'Agence dans ce domaine sont encadrés notamment par le programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant de 2011, les principes établis en 2015 pour des systèmes intégrés de protection de l'enfance, la recommandation de la Commission de 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », le socle européen des droits sociaux, défini en 2017. L'engagement dans le domaine de la justice se poursuivra et sera encadré notamment par la législation de l'UE relative aux droits des victimes, aux garanties procédurales, à la traite d'êtres humains et aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, à la pédopornographie, aux garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que par le règlement Bruxelles II bis. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et les travaux de son organe de surveillance, ainsi que d'autres parties prenantes, seront prises en compte. Une attention particulière continuera d'être accordée aux enfants migrants, en particulier aux enfants non accompagnés, compte tenu notamment de la communication de la Commission de 2017 sur la protection des enfants migrants et de la législation applicable de l'UE. Les documents du Conseil de l'Europe et les travaux d'autres parties prenantes seront pris en considération. La FRA continuera de fournir aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes pour mieux faire connaître les droits de l'enfant, promouvoir et soutenir la participation des enfants aux discussions politiques et aux recherches, par la mise en place des outils et lignes directrices nécessaires, en tenant compte du Conseil de l'Europe. Les questions susmentionnées seront traitées en 2020, en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Les travaux sur les droits de l'enfant continuent d'être intégrés dans les activités de recherche, de communication, d'assistance technique et de renforcement des capacités.
- L'Agence continuera également à fournir des conseils ciblés, fondés sur des données probantes, et à contribuer au renforcement des capacités en ce qui concerne la participation des enfants aux procédures pénales, civiles et administratives.
- Par ailleurs, l'Agence restera attentive aux droits de l'enfant dans le domaine de la migration et de l'asile, dans le cadre du projet sur l'intégration des arrivées en 2015-2016 et de ses travaux sur la tutelle et la traite des enfants.
- L'Agence étudiera d'autres possibilités de faire participer les enfants aux débats politiques, en les associant par exemple à certains événements, et contribuera à l'harmonisation des prescriptions relatives à l'âge minimal requis, notamment dans les domaines de la santé, de la participation à la vie politique, du monde numérique et des personnes LGBTI, et en les sensibilisant à leurs droits à différents niveaux (local, national et européen).

Nouveaux projets en 2020

- Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant (première priorité)
- Ventilation des données sur les enfants et les jeunes dans les enquêtes existantes de la FRA (première priorité)

Résultats escomptés

- Conseils fondés sur des données probantes et assistance technique aux partenaires et parties prenantes de la coopération à l'échelle internationale, européenne, nationale, régionale et locale
- Conseils fondés sur des données probantes à des groupes cibles tels que les autorités, les organisations professionnelles, les organisations de la société civile et les titulaires de droits
- Analyses de données ciblées sur les groupes d'âge jeunes afin de déterminer leurs besoins spécifiques en vue de réponses politiques appropriées

A 4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants

Programme stratégique A : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 4 :* ***Droits de l'enfant***	*PRIORITÉ 1*	*Début : 01/01/2019*	*STATUT : En cours*	*TYPE : pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les droits de l'enfant figurent parmi les thèmes couverts par le cadre pluriannuel de l'Agence, tel qu'établi par la décision (UE) 2017/2269 du Conseil. Au cours de ces dernières années, la FRA a procédé à d'importantes recherches sur les droits de l'enfant. Elle a élaboré plusieurs outils à destination des praticiens, dont des manuels, des listes de contrôle et des vidéos dans des domaines tels que la justice adaptée aux enfants, la pauvreté des enfants, la tutelle et la traite des enfants. La FRA a fourni des conseils fondés sur des données probantes dans différents domaines à l'UE et à d'autres organismes internationaux. Elle a également participé au renforcement des capacités du personnel de différentes institutions dans le domaine des droits de l'enfant, y compris le Parlement européen et la Commission européenne. En outre, la FRA a intégré les droits de l'enfant dans les activités menées par ses différents services.

Établi sur le fondement des activités antérieures dans les domaines de la recherche, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, le projet permettra à l'Agence de continuer de fournir une assistance et des conseils fondés sur des données probantes, dans le cadre de son engagement ciblé à l'égard des principales parties prenantes. De la sorte, l'Agence s'assurera que les données probantes qu'elle a compilées éclairent et alimentent les processus décisionnels au sein de l'Union et au niveau national, tout en renforçant les capacités et en dispensant une assistance technique aux acteurs-clés (pouvoirs publics, professionnels, société civile) aux niveaux local, régional, national et européen. Le projet prévoit aussi l'élaboration d'outils et de méthodes destinés à faciliter la participation des enfants eux-mêmes aux processus décisionnels. Les travaux sur les droits de l'enfant continuent d'être intégrés dans les travaux de recherche de l'Agence, par exemple en ce qui concerne la migration, la traite des êtres humains, l'égalité, les Roms, l'accès à la justice, la protection des données, etc. Les activités pertinentes peuvent couvrir divers domaines. Dans la mesure où l'Agence intègre également les questions relatives au genre et au handicap, l'intersectionnalité de ces domaines soulignera en particulier la situation des filles et des enfants handicapés.

L'Agence donnera suite à ses travaux de recherche sur les droits de l'enfant, en s'engageant de manière ciblée auprès des parties prenantes pour s'assurer que les données probantes recueillies au cours des années précédentes puissent éclairer les prises de décision, garantir le respect des droits fondamentaux et l'application effective de la législation et des politiques de l'UE, telles que le règlement Bruxelles II bis, la directive relative aux garanties procédurales et la garantie pour l'enfance. La FRA continuera d'examiner la possibilité de recueillir des données sur la violence à l'égard des enfants et poursuivra ses efforts pour que les enfants puissent être parties prenantes dans tous les domaines qui les concernent, et pour sensibiliser l'opinion publique aux mesures à prendre pour y parvenir, notamment dans le cadre de travaux de recherche, à l'occasion de réunions et d'événements. Les travaux menés sensibiliseront et bénéficieront à un large éventail de parties prenantes, dont la Commission européenne et d'autres institutions et agences de l'UE, les États membres, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, les agences spécialisées, d'autres organismes internationaux, tels que le Conseil de l'Europe ou l'UNICEF, la société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance et une expertise à certaines parties prenantes sur différents aspects liés aux droits de l'enfant et, en particulier, sur la manière de sauvegarder et de défendre les intérêts optimaux de l'enfant;
- Faire mieux connaître les manuels, outils et autres matériels mis au point par la FRA auprès des parties prenantes concernées;
- Promouvoir et assurer la traduction et la diffusion du guide, publié en collaboration avec la Commission européenne, sur les enfants dans l'Union européenne exposés au risque de traite des êtres humains;
- Soutenir les efforts de l'Union pour renforcer les systèmes de tutelle et d'évaluation de l'âge pour les enfants non accompagnés;
- Communiquer les résultats des recherches de la FRA aux parties prenantes, en partageant les pratiques prometteuses;
- Mener une analyse spécifique sur les questions relatives aux droits de l'enfant, fondée sur des données existantes et, le cas échéant, sur de nouvelles données, puis publier les résultats de cette analyse;
- Fournir des services d'assistance technique et de renforcement des capacités aux acteurs en contact avec des enfants à différents niveaux;
- Mener des activités de communication et de sensibilisation sur la protection des enfants et sur leur participation;
- Élaborer de nouvelles activités en matière de recherche, d'assistance technique et de renforcement des capacités, en fonction de l'évolution des politiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Fourniture d'une assistance fondée sur des données probantes aux institutions et agences de l'Union européenne ainsi qu'aux États membres;
- Participation et fourniture de contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux commissions du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE, ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis concernant la protection des enfants;
- Soutien au forum de la Commission européenne sur les droits de l'enfant;
- Promotion des outils de la FRA relatifs à la protection et à la

RÉSULTATS

- Fourniture de contributions sur mesure aux documents législatifs, politiques ou autres pour les institutions et agences de l'UE;
- Contributions ciblées aux réunions et événements;
- Diffusion du guide sur les enfants de l'UE exposés à la traite;
- Versions (intégralement ou partiellement) mises à jour de certaines publications et traductions de résumés et de brochures;
- Lignes directrices/listes de contrôle/matériel de formation sur la protection et la participation de l'enfant éventuellement dans le cadre de la garantie pour l'enfance prévue.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

participation des enfants; ➢ Traduction et promotion du guide sur les enfants de l'UE exposés au risque de traite des êtres humains; ➢ Communication des résultats récoltés par la FRA aux principaux décideurs politiques aux niveaux européen et national, et à d'autres parties prenantes (organisations internationales, société civile, associations professionnelles) ; ➢ Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées, le cas échéant; ➢ Mise à jour de rapports existants, le cas échéant.	➢ Commission européenne, Parlement européen et autres institutions, organes et agences de l'UE ➢ États membres ➢ INDH/organismes de promotion de l'égalité/institutions de médiation ➢ Agences spécialisées ➢ Autres organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe ➢ La société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	
Agents temporaires	*1.57*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	*20,000*	-	*90,000*
Agents contractuels	*0.07*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.14*	*Communications et événements*	*5,000*	-	*110,000*
Total	**1.78**	**Total**	**25,000**	-	*200,000*

A 4.2 – Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant

*Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES*** *Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT: NOUVEAU*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2015, la FRA a publié, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, le manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant. Ce manuel fournit aux praticiens chargés de la protection juridique des droits de l'enfant, tant au niveau national qu'international, des « règles internationales » à suivre en matière de protection et de participation des enfants, y compris celles découlant de la jurisprudence européenne. Cela inclut la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). L'objectif de ce manuel est de faciliter le travail des praticiens et de les aider ainsi à respecter, à protéger et à faire appliquer les droits de l'enfant, y compris les enfants dans des situations particulièrement vulnérables, tels que les enfants handicapés ou victimes de la traite des êtres humains, en accordant une attention particulière aux spécificités liées au genre. À la suite des travaux de planification, de préparation et de recherche menés en 2013 et en 2014, la version originale anglaise du manuel a été traduite, en 2015, dans la plupart des langues de l'UE. Le manuel a été publié à la fois en ligne et en version imprimée, et diffusé auprès des instances pertinentes et via des réseaux professionnels des praticiens qui traitent des questions liées aux enfants, aux niveaux national et international.

Afin d'appuyer la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, qui prendra fin en 2021, et de contribuer à la réalisation de ses objectifs, la FRA actualisera le manuel actuel, dont l'utilité et la pertinence sont confirmées par les résultats obtenus à la suite d'une consultation externe et publiés dans un rapport paru en 2018.

La FRA procédera à la mise à jour du manuel en 2020, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires dans ce domaine, à savoir le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme, le coordinateur de la Commission européenne pour les droits de l'enfant et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, le cas échéant. Cette mise à jour sera publiée en 2021, puis traduite et diffusée en 2022.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour l'édition 2015 du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant;
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le coordinateur de la Commission européenne pour les droits de l'enfant;
- Favoriser une prise de conscience et améliorer la connaissance et la compréhension des droits de l'enfant dans le contexte de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et des travaux de différents organes du Conseil de l'Europe, et dans le cadre des directives de l'Union européenne relatives aux droits des victimes, à la traite d'êtres humains, aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, à la pédopornographie et aux images d'abus perpétrés contre des enfants, et à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que du règlement Bruxelles II bis, parmi les avocats, les juges, les praticiens du droit, les autorités chargées de la protection de l'enfance et d'autres « intermédiaires » pertinents aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes concernées actives à l'échelon européen ou national, y compris les enfants. Mettre en place une stratégie de communication sur la présentation publique du nouveau manuel;
- Faciliter l'application au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine des droits de l'enfant.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Analyses et sélection d'extraits des principaux arrêts et décisions rendus par la CEDH et la Cour de justice, en mettant en évidence comment le droit de l'Union, la convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques ont été appliqués au niveau européen;
- Analyse et mise à jour des développements législatifs;
- Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes. Participation à des réunions et événements.

RÉSULTATS

- Premier projet du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, agences et organes de l'Union
- Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme
- États membres de l'UE
- Institutions de médiation
- Organisations professionnelles et société civile
- Universités, y compris les étudiants en droit

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.80*
Agents contractuels	*-*
END	*0.10*
Total	**0.90**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*40,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**40,000**	-	-

A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux — ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA

*Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES***	*PRIORITÉ*	*Début:*	*STATUT:*	*TYPE:*
*Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant***	*1*	*01/01/2020*	*NOUVEAU*	*pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Plusieurs études et enquêtes de la FRA ont mis en évidence la vulnérabilité particulière de certains enfants et jeunes dans l'UE en ce qui concerne les droits fondamentaux. Le programme stratégique 2019-2024 de l'UE reconnaît la vulnérabilité particulière des jeunes aux inégalités[2]. Il constituera le cadre des politiques de l'UE au cours des prochaines années. Sur la base de la résolution du Conseil du 26 novembre 2018, l'UE a élaboré la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, qui constitue le cadre de la coopération européenne en matière de politique de la jeunesse pour la période 2019-2027. Elle vise à rapprocher l'UE des jeunes et à contribuer à résoudre les problèmes qui les concernent, via notamment la collecte de données fiables et solides sur les différentes questions, ainsi que dans les enquêtes et les données administratives. Compte tenu de la future garantie pour l'enfance de l'UE, le projet pourrait soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le projet rendra compte de la situation des droits fondamentaux des enfants et des jeunes en ventilant les données pour les groupes d'âge de 16 à 24 ans provenant des enquêtes menées par l'Agence. Dans la mesure possible, les groupes d'âge les plus jeunes seront abordés (par exemple les Roms) et une ventilation plus détaillée de l'âge (par exemple de 15 à 19 ans pour l'enquête LGBTI II). L'Agence réalisera une analyse statistique de ses séries de données existantes dans les enquête EU MIDIS II, LGBTI II, l'enquête sur les Roms et dans l'enquête sur les droits fondamentaux, afin d'en apprendre davantage sur la connaissance qu'ont ces personnes de leurs droits, leur expérience de la discrimination potentielle et leur utilisation des mécanismes de plainte. S'appuyant également sur l'enquête sur les droits fondamentaux, l'analyse permettra de comparer la situation des jeunes vivant dans des situations de vulnérabilité (p. ex. les Roms, les personnes LGBTI et les migrants) à celle des jeunes de la population générale. Les données peuvent être disponibles en 2020.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux parties prenantes concernées (voir les groupes cibles) une vue d'ensemble, fondée sur des données probantes, de la situation des jeunes dans l'UE (en particulier des jeunes en situation de vulnérabilité) et formuler des avis de la FRA afin d'éclairer l'élaboration des politiques;
- Promouvoir, parmi les parties prenantes, les responsables politiques et les décideurs de l'UE, l'importance de la participation des jeunes et de la réponse à leurs préoccupations dans l'UE;
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour renforcer la participation des enfants et des jeunes à la vie politique et démocratique, afin de mettre en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 et de réaliser les 11 objectifs pour la jeunesse;
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour construire des sociétés plus inclusives;
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour lutter contre la radicalisation des jeunes.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1 à 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Analyses ciblées des données d'enquête existantes de la FRA (via FRANET dans la mesure du possible) pour les groupes d'âge de 16 à 24 ans;
- Dans la mesure du possible, une ventilation plus détaillée de l'âge des enfants;
- Rédaction d'un rapport ciblé sur les expériences des jeunes en matière de droits fondamentaux dans l'UE;
- Communication aux responsables politiques européens et nationaux des expériences des jeunes qui se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable et de celles de la population dite générale;
- Consultation des jeunes tout au long du projet sur les meilleures approches concernant la pertinence, les priorités et les activités de sensibilisation au moyen de réunions (virtuelles) et de consultations en ligne;
- Réunions avec les acteurs concernés et les partenaires de la coopération;
- Présentations sur les conclusions et les messages clés.

RÉSULTATS

- Publication de données ventilées sur la jeunesse en 2020;
- Contribution ciblée (conclusions et recommandations) aux réunions, aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Bénéficiaires représentant les enfants et les jeunes, les jeunes Roms, les jeunes migrants et les jeunes personnes LGBTI
- Parlement européen, Conseil, Commission européenne et autres agences et organes de l'UE
- Autorités nationales; Institutions nationales de défense des droits de l'homme, organismes de promotion de l'égalité, médiateurs (y compris pour les enfants)
- Agences spécialisées
- Autres organisations intergouvernementales, telles que le Conseil de l'Europe, l'UNICEF, le HCDH, etc.
- La société civile, y compris le Forum européen de la jeunesse, EUROCHILD, etc.
- Professionnels travaillant avec des enfants et des jeunes

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.50*
Agents contractuels	-
END	-
Total	**0.50**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*48,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*10,000*	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	***58,000***	-	-

[2] Conseil de l'Union européenne : « Un nouveau programme stratégique 2019-2024 », à l'adresse : https ://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=A+new+strategic+agenda+2019-2024 [téléchargé le 21.6.2019]

Domaine d'activité 1 : société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Le contexte des travaux de la FRA dans ce domaine est déterminé par les objectifs généraux fixés par la stratégie numérique pour l'Europe à l'horizon 2020 et le droit dérivé de l'Union (dont le règlement général sur la protection des données et la directive relative à la protection des données), ainsi que par les débats politiques qui ont lieu aux niveaux de l'UE et international, par exemple dans le cadre du forum sur la gouvernance de l'internet (IGF). Les efforts législatifs actuellement déployés dans ce domaine — tels que ceux relatifs à la vie privée dans le secteur des communications électroniques — ont aussi de vastes répercussions sur les droits fondamentaux. En parallèle, les travaux du Contrôleur européen de la protection des données évoluent, reflétant les nouveaux défis, et les questions de sécurité resteront une priorité de l'agenda de l'UE. Les travaux du Comité européen de la protection des données contribueront également à l'application effective des droits consacrés par les articles 7 et 8 de la Charte. Le groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle (IA), dont la FRA est membre, continuera à se réunir en 2020. Ses travaux éclaireront les travaux de recherche de la FRA dans ce domaine et, à son tour, le groupe d'experts bénéficiera de la contribution de la FRA en ce qui concerne les droits fondamentaux et l'IA.
Les questions susmentionnées seront traitées en 2020, en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- La FRA assurera le suivi de la publication et des traductions du manuel de droit européen en matière de protection des données (2018), rédigé conjointement par la FRA, le CdE et le CEPD, ainsi que du guide sur le profilage illégal (2018), en réalisant des activités de diffusion, de traduction et d'information auprès des principales parties prenantes. La FRA travaillera sur le manuel FRA/CdE sur la cybercriminalité et les droits fondamentaux, en conformité avec l'adoption de la législation dans ce domaine.
- Mise en œuvre du projet de recherche de la FRA sur l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les droits fondamentaux.

Nouveaux projets en 2020

- Dans le contexte du projet relatif à l'intelligence artificielle, l'Agence examinera la faisabilité et la méthodologie d'un projet sur l'utilisation et le fonctionnement des algorithmes et de l'apprentissage automatique dans le contexte de la communication en ligne et des atteintes aux droits fondamentaux.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2020

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (collecte et analyse de données ponctuelles par exemple).

Résultats escomptés

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, ainsi qu'à répondre aux nouveaux défis dans ce domaine en ce qui concerne, par exemple, l'IA et les mégadonnées — y compris les préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la sécurité.

B 1.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite

Programme stratégique B : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2016*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Une relation de confiance entre la police et la population dans son ensemble et dans sa diversité peut contribuer à prévenir le profilage illicite. Cette confiance peut également contribuer à accroître le signalement des actes criminels à la police par les victimes. La police peut dès lors mieux protéger les victimes, ce qui contribue, en fin de compte, à une société juste et unie, avec moins de tensions. Dans ce contexte, l'application des nouvelles technologies, telles que les bases de données à grande échelle et le profilage algorithmique, entraîne de nouvelles discriminations et de nouveaux risques liés à la protection des données.

Les travaux de l'agence dans ce domaine se fondent sur le guide sur la prévention du profilage illicite publié en 2018, sur le manuel de formation de la police sur la base des droits fondamentaux, sur les projets portant sur la biométrie, la surveillance et l'intelligence artificielle, ainsi que sur les données relatives aux arrestations et aux fouilles de la police issues des enquêtes EU-MIDIS I et II. La FRA a été consultée sur les initiatives prises au niveau politique par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui a mis en place une proposition de résolution afin d'empêcher le profilage discriminatoire et par le Comité du HCDH pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), qui a établi une recommandation générale sur la prévention et la lutte contre le profilage racial.

Le soutien de la FRA vise à renforcer le respect des droits fondamentaux dans les domaines de l'application de la législation pénale et des lois sur l'immigration, en particulier en conseillant les autorités des États membres sur la manière d'éviter les pratiques risquant d'entraîner un profilage illicite, en aidant à révéler un profilage discriminatoire, quel qu'en soit le motif, y compris la nationalité, l'âge et le sexe, en plus de l'origine ethnique. En 2019 et 2020, la FRA a contribué à renforcer les capacités des policiers grâce aux webinaires du CEPOL. La FRA a en outre mené une conférence en coopération avec le Réseau des autorités indépendantes chargées de plaintes à l'encontre des forces de sécurité (IPCAN), en se concentrant sur les aspects liés aux droits fondamentaux dans le cadre des travaux d'application de la loi connexes. Un atelier mené de concert avec EQUINET a examiné la manière dont les organismes de promotion de l'égalité peuvent être mieux outillés pour lutter contre le profilage illicite.

En 2020, la FRA cherchera à renforcer les capacités de ces organismes de promotion de l'égalité qui sont chargés de traiter les plaintes à l'encontre de la police afin de renforcer et d'harmoniser la collecte de données. La FRA continuera de collaborer avec le CEPOL sur le profilage illicite et poursuivra son dialogue avec les autres agences JAI, EUROPOL, Frontex et les États membres dans le but de prévenir le profilage illicite, en particulier dans le cadre du traitement de données à grande échelle.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui régit l'utilisation du profilage par les agents des services de police et les gardes-frontières dans les États membres;
- Contribuer à la mise en œuvre effective des normes européennes en matière de protection des données pertinentes aux fins de la prévention du profilage illicite dans les domaines de l'application de la loi et de la gestion des frontières;
- Intensifier la coopération avec les autorités des États membres, de même qu'avec EUROPOL, Frontex et CEPOL en tant qu'utilisateurs-clés de la prévention contre le profilage illicite.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Webinaires avec le CEPOL à l'attention des autorités répressives;
- Activités de renforcement des capacités, telles que des ateliers nationaux avec des organismes chargés du traitement des plaintes à l'encontre de la police, des INDH/organismes de promotion de l'égalité;
- Traduction, publication et diffusion du guide dans certaines langues de l'UE;
- Activités de communication et de sensibilisation parmi les parties prenantes nationales, telles que les autorités répressives, notamment les services de police et les entités chargées de la formation aux frontières;
- Participation aux réunions et événements;
- Contribution au HCDH, au CERD de l'ONU et au Conseil de l'Europe, par exemple à l'APCE pour la formulation de recommandations, de résolutions et de rapports

RÉSULTATS

- Guide facilement accessible à destination des agents des services de police et des gardes-frontières, publié dans un certain nombre de langues de l'UE;
- Ateliers et formations sur la prévention du profilage illicite;
- Des réunions avec des parties prenantes et des experts.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité ; les organisations de la société civile engagées sur ce sujet, telles que l'Open Society Institute
- Les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité ; les organisations de la société civile engagées sur ce sujet, telles que l'Open Society Institute
- Les institutions chargées de la médiation, telles que l'IPCAN et EQUINET
- Les agences JAI
- Les autorités répressives et frontalières, la police et les entités chargées de la formation aux frontières
- Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH); le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD); l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.95*
Agents contractuels	*0.28*
END	*0.10*
Total	**1.33**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*50,000*	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	*50,000*
Total	**50,000**	-	*50,000*

B 1.2 – Fourniture de conseils concernant le droit européen en matière de protection des données

Programme stratégique B : ***SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel***	*PRIORITÉ 3*	*Début : 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2018, la FRA, le Conseil de l'Europe et le CEPD ont publié le manuel actualisé sur le droit européen en matière de protection des données. Ce manuel actualisé traite du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD), de la directive (UE) 2016/680 relative au secteur de la police et de la justice pénale (Directive « police »), du Protocole d'amendement à la convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE nº 223) ainsi que de la jurisprudence actuelle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

À l'instar de l'édition 2014, le manuel mettra en lumière et résumera de manière didactique les principes juridiques et jurisprudentiels clés du droit européen sur la protection des données, notamment dans le domaine du flux de données transfrontalier. Le manuel contribue à promouvoir et à mieux comprendre les droits découlant des nouvelles règlementations de l'UE en matière de protection des données, y compris la manière dont ces droits s'appliquent à certains groupes vulnérables, tels que les enfants. Cette mise à jour a été élaborée en 2017, en étroite coopération avec les partenaires clés de la FRA dans ce domaine : le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La FRA renforcera les capacités des autorités des États membres ainsi que des acteurs de la société civile à traiter les données à caractère personnel, conformément aux droits fondamentaux, en contribuant à améliorer la connaissance et la compréhension du droit européen en matière de protection des données.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'édition 2018 du Manuel de droit européen en matière de protection des données dans certaines langues de l'UE (et extérieures à l'UE);
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), et assurer une communication avec le Comité européen de la protection des données;
- Contribuer à la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des cadres juridiques réformés de la protection des données parmi les juristes, les magistrats, les praticiens du droit et les autorités de contrôle, et d'autres « intermédiaires » aux niveaux national et européen, tels que les délégués à la protection des données et les organisations de la société civile, dont les milieux universitaires et les personnes intéressées qui travaillent aux niveaux national et européen.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Traduction et préparation du manuel pour publication dans plusieurs langues de l'UE (et extérieures à l'UE) ;
- Fourniture de conseils dans ce domaine aux autorités nationales, régionales et locales, de même qu'aux acteurs de la société civile au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées;
- Éventuellement, des ateliers nationaux consacrés au droit européen en matière de protection des données afin de renforcer les capacités des DPD, des autorités et des praticiens du droit (troisième priorité) en FR, DE, PL, IT et ES pour sensibiliser les DPD, les autorités et les praticiens du droit;
- Diffusion et promotion du manuel auprès des parties prenantes concernées;
- Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes;
- Participation aux réunions et événements

RÉSULTATS

- Manuel facilement accessible pour les praticiens du droit;
- Manuel publié dans toutes les langues de l'UE;
- Réunions avec les parties prenantes et les experts;
- Ateliers nationaux.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Praticiens du droit non spécialisés (juges, avocats, etc.)
- Autorités de contrôle et délégués à la protection des données au niveau national
- Fonctionnaires administratifs
- Milieux universitaires, notamment les étudiants en droit.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.47*
Agents contractuels	*0.10*
END	*0.20*
Total	**0.77**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	*125,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	*300,000*
Total	**-**	-	*425,000*

B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux

Programme stratégique B : ***SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'utilisation accrue des mégadonnées et des algorithmes grâce à des méthodes à évolution rapide et à la disponibilité des données dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle continue de soulever plusieurs préoccupations liées aux droits fondamentaux. Il s'agit notamment de la protection de la vie privée et des données, de la non-discrimination, de la bonne administration et de l'accès à un recours effectif ainsi qu'à un procès équitable. De nombreuses parties prenantes aux niveaux national et international, y compris les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe, ont publié des rapports sur les incidences pour les droits fondamentaux qu'implique le recours à l'IA et ont appelé à l'élaboration de politiques dans ce domaine. Compte tenu de l'accroissement rapide de l'utilisation des nouvelles technologies, il est nécessaire non seulement de continuer à cerner et à expliquer les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux qui se posent dans ce domaine, mais également d'élaborer des orientations et des recommandations claires pour ceux qui traitent et utilisent les données. Ce projet vise à évaluer les problématiques actuelles auxquelles sont confrontés les fabricants et les utilisateurs de nouvelles technologies en matière de respect des droits fondamentaux sur la base de données empiriques portant sur l'utilisation de l'IA dans l'UE. Le projet évaluera la manière dont les obligations en matière de droits fondamentaux sont influencées par le recours à l'IA et la manière dont ces obligations peuvent être protégées dans la pratique. Sur le fondement des résultats de cette analyse, le projet contribuera à la mise au point d'outils et de politiques destinés à aider les particuliers, les administrations publiques et les entreprises à utiliser et à développer des applications, tout en innovant dans le respect des droits fondamentaux. Il permettra de déterminer, au moyen d'entrevues qualitatives et de la détermination d'« études de cas » dans différents domaines, les principaux problèmes liés au respect des droits fondamentaux qui découlent de l'utilisation des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle et les mégadonnées. De plus, le projet visera à évaluer les pratiques et à sensibiliser à ces difficultés les entreprises et les administrations publiques (locales) dans certains États membres de l'UE. Dans une troisième phase, le projet portera – selon la faisabilité – sur l'examen d'exemples concrets de difficultés liées au respect des droits fondamentaux que pose l'utilisation des nouvelles technologies (à savoir l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle). Cette troisième phase consisterait en la réalisation d'expériences en ligne ou d'études de cas de simulation. Les résultats du projet contribueront à définir des lignes directrices et des recommandations en matière de droits fondamentaux pour les utilisateurs des données. Le champ d'application de cette recherche ne se limitera pas à des droits fondamentaux spécifiques, mais visera à procéder à une analyse complète des incidences éventuelles sur les droits fondamentaux de cas particuliers d'utilisation et d'applications de systèmes d'IA. Lors de la mise en œuvre de ce projet, la FRA coopérera étroitement avec le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs pertinents actifs dans ce domaine. Dans le cadre du travail sur le terrain, une série de droits fondamentaux est dûment prise en considération dans la conception du projet, notamment les motifs d'égalité et de non-discrimination. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes sera spécifiquement abordée dans le projet, dans la mesure où la discrimination potentielle à l'égard des femmes et l'inégalité de traitement de ces dernières sont des préoccupations essentielles dans la conception comme dans l'utilisation de l'IA. Étant donné que le projet fonctionnera avec des cas d'utilisation spécifiques, analysés dans le respect de tous les droits fondamentaux, les questions liées aux enfants et au handicap seront également abordées dans le rapport final. Le projet bénéficie de l'adhésion de la FRA au groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle de la Commission, qui continuera à se réunir en 2020.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les difficultés que rencontrent actuellement les administrations publiques et les entreprises pour respecter les droits fondamentaux lorsqu'elles utilisent des technologies liées à l'IA;
- Compiler des informations et données sur les défis et l'utilisation de l'apprentissage automatique et d'autres technologies liées à l'IA, ainsi que sur la sensibilisation des entreprises et des administrations publiques à ces difficultés;
- Fournir des conseils et un soutien aux utilisateurs des outils d'IA et aux décideurs politiques;
- Consulter les parties prenantes au niveau de l'UE et des États membres

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Au moyen d'entretiens avec des experts et des praticiens, réalisation d'une évaluation détaillée des difficultés en matière de respect des droits fondamentaux liées à l'utilisation des nouvelles technologies;
- Des recherches sur le terrain seront menées dans certains États membres et seront consacrées à l'utilisation des nouvelles technologies par les entreprises et les administrations publiques (locales) au regard de leur connaissance des problématiques en matière de droits fondamentaux;
- Sur la base d'une étude de faisabilité, mener une recherche d'études de cas portant sur les défis en matière de droits fondamentaux que suppose l'utilisation d'algorithmes, soit par des expériences en ligne, soit par des études de simulation (par ex., discrimination dans l'utilisation des algorithmes);

RÉSULTATS

- Recherches et analyses sur les principaux défis en matière de droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre de technologies liées à l'IA sur la base de cas concrets d'utilisation dans l'UE;
- Analyse de la prise de conscience des problématiques en matière de droits fondamentaux au sein des administrations publiques et des entreprises utilisant des technologies liées à l'IA;
- À la suite d'une étude de faisabilité : conclusions fondées sur la collecte de données en ligne ou des études de simulation consacrées à l'utilisation d'algorithmes et sur les problématiques éventuelles en matière de droits fondamentaux;
- Contribution aux processus politiques en cours;
- Réunions avec les parties prenantes et les experts.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

Institutions de l'UE; États membres de l'Union européenne
Agences de l'Union européenne; Comité européen de la protection des données, contrôleur européen de la protection des données
Conseil de l'Europe et autres organisations internationales
Société civile; INDH/organismes de promotion de l'égalité
Organisations professionnelles, secteur privé

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.55*
Agents contractuels	*1.60*
END	*0.20*
Total	**2.35**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*180,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*35,000*	-	-
Total	**215,000**	-	-

B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

Programme stratégique B : ***SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches et des analyses complémentaires ainsi que des activités connexes, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités.

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE. Le projet assure le suivi de ses travaux de recherche pertinents à travers un engagement ciblé avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ces travaux leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. Dans le domaine de la protection des données, par exemple, l'agence est la mieux placée pour fournir une analyse et des données socio-juridiques au niveau transnational dans l'UE. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas aux articles 7 et 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, qui peut porter sur des thèmes tels que la lutte contre les discriminations ou les droits des enfants, parallèlement à d'autres droits fondamentaux tels que le respect de la vie privée et la protection des données. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE dans les domaines de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également formulés en fonction des besoins d'autres décideurs politiques, en particulier au niveau national. De même, la FRA élaborera ou mettra à jour des rapports, manuels et/ou orientations en matière de droits fondamentaux. Le projet permet également à la FRA de participer activement à des événements en lien avec la protection de la vie privée et des données, notamment à la conférence internationale annuelle des commissaires à la protection des données et à la vie privée, ainsi qu'à collaborer étroitement avec le contrôleur européen de la protection des données et d'autres agences de l'UE concernées, telles qu'EUROPOL, EUROJUST et l'ENISA.

Le genre et les droits des enfants et des personnes handicapées seront pris en considération, au besoin, dans les travaux menés par la FRA dans ce domaine, pour refléter la nature des demandes spécifiques et des données disponibles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer (sur demande) des conseils fondés sur des avis et des preuves ;
- Publier des rapports ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne ;
- Mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Promouvoir des activités de communication et de coopération adaptées ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Transmettre les résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées;
- Réimpression de rapports existants, le cas échéant;
- Participer à des réunions et à des événements

RÉSULTATS

- Avis d'experts aux parties prenantes;
- Mise à jour de certaines publications (ou parties de publications);
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions;
- Élaborer des propositions de projet d'indicateurs.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE
- CEPD et autres agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'UE
- Autorités de contrôle nationales
- Organisations de la société civile
- INDH et organismes de promotion de l'égalité

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.87*
Agents contractuels	*0.47*
END	*0.20*
Total	**1.54**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*10,000*	-	*5,000*
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**10,000**	-	*5,000*

B 1.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux

Programme stratégique B : ***SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 1 :* ***Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La lutte contre la cybercriminalité est l'un des trois piliers de l'agenda européen pour la sécurité et, dans ses communications mensuelles, la Commission rend compte régulièrement des évolutions dans ce domaine. L'UE a adopté des règles pertinentes concernant cette forme de criminalité, telles que la directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques), la directive 2013/40/UE relative aux attaques contre les systèmes d'information, la décision-cadre du Conseil du 28 mai 2001 concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces (2001/413/JAI), la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil, et la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du Conseil. En octobre 2017, le Parlement européen a adopté une résolution sur la lutte contre la cybercriminalité, dans laquelle il demandait à la FRA « *d'élaborer un guide pratique et détaillé visant à fournir des orientations aux États membres en ce qui concerne la supervision et les contrôles approfondis* » (considération générale 75). La Commission européenne a présenté en avril 2018 une proposition de règlement et une proposition de directive pour améliorer l'accès transfrontalier aux preuves électroniques. Au niveau du Conseil de l'Europe, la convention de Budapest sur la cybercriminalité, ratifiée par 26 États membres de l'UE, joue le rôle de traité international clé dans ce domaine. Depuis son entrée en activité en 2004, le comité de la convention sur la cybercriminalité a fourni de nombreux conseils. D'ici la fin 2020, un Protocole à la Convention de Budapest devrait être soumis à la ratification. Ce protocole couvrira l'accès transfrontalier aux preuves électroniques. Les avancées technologiques, telles que l'utilisation du cryptage et des services en nuage (Cloud), permettent aux cybercriminels de dissimuler du contenu illicite dans des serveurs distants. Cela contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, ce qui peut également nécessiter le recours à des techniques judiciaires à distance et à des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions posent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité. Les techniques d'enquête requises affectent divers droits fondamentaux, tels que le droit au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, la liberté d'expression, le droit à un procès équitable, le droit à un recours effectif ou encore le principe ne bis in idem. Ce manuel sera la réponse de la FRA à la demande du Parlement européen. Il mettra en lumière les principaux défis en matière de droits fondamentaux, non seulement en enquêtant sur la cybercriminalité, mais également en recensant les obligations positives des États en matière de protection des droits fondamentaux des victimes de ce fléau, y compris des victimes se trouvant dans des situations de vulnérabilité, et en identifiant d'éventuelles pratiques prometteuses visant à garantir le respect des droits fondamentaux. Sa préparation s'inscrira dans le droit fil de la série bien établie des manuels élaborés par la FRA de concert avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Ce manuel fournira des orientations simples à utiliser sur les enquêtes concernant la cybercriminalité et sur les preuves électroniques. Il se fondera sur d'autres projets de l'agence concernant la protection de la vie privée et des données et l'accès à la justice (intelligence artificielle et profilage par exemple). Ce manuel permettra à la FRA d'accroître sa visibilité dans un domaine qui gagnera en importance au cours des prochaines années, tout en favorisant les synergies avec le Conseil de l'Europe, y compris avec le Comité de Lanzarote. Outre les partenaires du projet (division cybercriminalité du Conseil de l'Europe et CEDH), les principales parties prenantes incluent : les États membres, les institutions et les agences de l'UE (en particulier le Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'EUROJUST, le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'EUROPOL et l'EMCDDA), les autorités de contrôle nationales dans le domaine de la protection des données et le comité européen de la protection des données, la société civile et le secteur privé (prestataires de services notamment). Le lancement de ce projet dépendra de l'achèvement de la procédure législative de l'UE sur les preuves électroniques et du 2e protocole du Conseil de l'Europe à la Convention de Budapest.

OBJECTIFS DU PROJET

- Participer à une action de sensibilisation et contribuer à évaluer des solutions potentielles aux difficultés actuellement rencontrées par les autorités nationales en matière de respect des garanties des droits fondamentaux et de la législation européenne en matière de protection des données dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité et de l'accès aux preuves électroniques, ainsi que de la coopération transfrontalière;
- Fournir des informations accessibles que les juges, les procureurs et les agents des services répressifs des États membres doivent évaluer, et vérifier la conformité avec les droits fondamentaux des techniques d'enquête spéciales utilisées en matière de cybercriminalité et de coopération transfrontalière;
- Améliorer la coopération avec le bureau du programme de cybercriminalité du Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme, le Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'EUROJUST et le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'EUROPOL.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2, 3 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Recherche documentaire interne;
- Consultations d'experts

RÉSULTATS

- Analyse interne et sélection d'extraits des principaux arrêts et décisions rendus par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne, soulignant la manière dont le droit de l'Union, la (CEDH) et d'autres instruments ont été appliqués au niveau national et au niveau de l'UE.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, agences et organes de l'Union
- Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme
- États membres de l'UE
- Autorités de contrôle dans le domaine de la protection des données
- Autorités de contrôle nationales dans le domaine de la cybercriminalité
- Milieux universitaires, notamment les étudiants en droit.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines			**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
			Recherche et données	*5,000*	-	-
Agents temporaires	*0.30*		*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	-
Agents contractuels	*0.17*		*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.40*		*Communications et événements*	-	-	-
Total	**0.87**		**Total**	**5,000**	-	-

Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Ces dernières années, l'agence a défini deux axes de recherche sur la coopération judiciaire, l'un portant sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées, l'autre sur les droits des détenus. Le premier axe comprend la publication de l'agence intitulée « Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen » (2019) ; « Rights of suspected and accused persons across the EU: translation, interpretation and information » (Droits des personnes soupçonnées et accusées dans l'UE: traduction, interprétation et information, 2016) et le « Handbook on access to justice » (Manuel sur l'accès à la justice, 2016) dans la mesure où il concerne les droits des personnes soupçonnées ou accusées. En 2020, à la demande de la Commission, l'agence lancera un nouveau projet consacré aux droits de la défense, et plus particulièrement à la présomption d'innocence. Le second axe concerne la publication de l'agence ayant trait aux aspects relatifs aux droits fondamentaux dans le cadre de transferts transfrontaliers au sein de l'UE (2016), le « Handbook on access to justice » (Manuel sur l'accès à la justice, 2016) dans la mesure où il concerne les droits des détenus et des personnes en détention provisoire, ainsi que la recherche sur la détention pénale dans l'UE : conditions et suivi (2019). Tous ces projets contribuent à améliorer l'application des normes en matière de droits fondamentaux dans les États membres, en ce qui concerne les droits de la défense (article 48 de la Charte) et les droits des personnes privées de liberté (article 6 de la Charte). Ils visent ainsi à renforcer la confiance mutuelle, dans le respect des normes en matière de droits fondamentaux au sein de l'ensemble de l'UE, confiance qui est une condition nécessaire à une coopération judiciaire efficace dans ces domaines. Un certain nombre de ces projets ont été entrepris à la demande directe de la Commission européenne, qui continue de rendre compte du respect par les États membres des instruments de l'UE adoptés dans le cadre de la feuille de route procédurale en matière pénale, à laquelle contribuent les éléments de preuve de la FRA. Grâce à des travaux de recherche menés avec les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations, l'agence a mis l'accent, dans ce domaine, sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées ainsi que sur les droits des détenus, mais n'a pas couvert les aspects institutionnels sous-jacents du droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la Charte). Les droits procéduraux prévus à l'article 47 de la Charte, tout comme les droits de la défense prévus à l'article 48, se fondent sur l'existence d'un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi. Des tribunaux indépendants et impartiaux font partie d'un plus vaste débat continu sur l'État de droit dans l'UE. En 2019, la Commission européenne a publié deux communications proposant des actions visant à renforcer davantage la « boîte à outils » de l'UE pour promouvoir, protéger et faire respecter l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'autres aspects de l'État de droit au sein de l'UE. Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- L'agence continuera à mettre à jour ses travaux dans ce domaine afin d'évaluer les progrès accomplis au niveau des États membres concernant la mise en œuvre des législations et politiques majeures dans la pratique.
- La FRA diffusera les résultats du projet « Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen » et collaborera avec plusieurs parties prenantes.

Nouveaux projets en 2020

- L'agence fournira aux institutions et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes concernant les droits procéduraux en matière pénale, en particulier les aspects pertinents du droit à la présomption d'innocence dans les procédures pénales jusqu'à ce que ce que la preuve de la culpabilité soit établie.

Résultats escomptés

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la coopération judiciaire, ainsi qu'à répondre aux problématiques actuelles dans ce domaine tout en respectant les droits fondamentaux.

B 2.1 – Présomption d'innocence : droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales

Programme stratégique B : ***SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 2 :* ***Coopération judiciaire, excepté en matière pénale***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 16/12/2019*	*STATUT: ongoing*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La directive renforçant certains aspects de la présomption d'innocence [directive (UE) 2016/343], qui fait partie de la feuille de route sur la procédure pénale définie dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, assortie d'un délai de transposition expirant en 2018. Conformément à l'article 12 de la directive, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 1er avril 2021, un rapport sur la mise en œuvre de ce texte.

La directive vise à favoriser le droit à un procès équitable en matière pénale dans l'ensemble de l'UE, en établissant des règles minimales pour veiller au respect du droit à la présomption d'innocence jusqu'à la preuve de la culpabilité dans toute l'Union, conformément aux normes et aux garanties existantes, notamment celles qui concernent le droit à un procès équitable et la présomption d'innocence découlant des articles 47 et 48 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après, la « Charte de l'UE ») et de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après la CEDH). En garantissant les normes minimales dans l'ensemble de l'UE dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer au renforcement de la confiance des États membres dans leurs systèmes respectifs de justice pénale.

Ce projet, tel qu'il est demandé par la Commission européenne, passera en revue les pratiques et les possibilités concernant l'application du droit d'être présumé innocent dans des procédures pénales ainsi que les incidences en matière de droits fondamentaux pour les personnes concernées. Le projet situera sa recherche dans le contexte plus large d'un groupe important de droits appelés « droits de la défense » et, en procédant ainsi, s'appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information, ainsi que le droit d'accès à un avocat et les droits des personnes requises au titre du mandat d'arrêt européen. Outre les normes pertinentes de l'UE (y compris la charte de l'UE) et du Conseil de l'Europe, il sera également tenu compte des normes pertinentes des Nations unies.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 12 de la directive 2016/343/UE;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d'innocence.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Recherche documentaire FRANET combinée au travail sur le terrain dans certains États membres de l'UE

RÉSULTATS

- 6 à 8 rapports nationaux FRANET

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Le projet a été commissionné par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire
- Autres institutions de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'Union européenne
- Les praticiens du droit participant aux procédures pénales
- Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	*10,000*	-	
Agents temporaires	*0.50*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	-
Agents contractuels	*1.00*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.10*	*Communications et événements*	-	-	-
Total	**1.60**	**Total**	**10,000**	-	

B 2.2 – Autres activités dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

Programme stratégique B : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 2 :* ***Coopération judiciaire, excepté en matière pénale***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches et des analyses complémentaires ainsi que des activités connexes, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités.

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire, excepté en matière pénale. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, tout en veillant à intégrer l'égalité des sexes et les droits des enfants et des personnes handicapées. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche menés les années précédentes grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE pour contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de la coopération judiciaire. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis, selon leurs besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (par ex. les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme), les organisations de la société civile, les organisations des praticiens du droit et d'autres acteurs du secteur. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication. Enfin, l'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques et des conseils fondés sur des éléments probants;
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne, et mettre à jour certaines publications;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA, en temps opportun et avec les bonnes personnes;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques;
- Évaluer la faisabilité de l'élaboration d'un index des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Mener des travaux de recherche contextuels;
- Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées, au niveau de l'UE et au niveau national;
- Mettre à jour des produits existants et réimprimer, le cas échéant;
- Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles;
- Participer et organiser des réunions et des événements;
- Réimprimer les rapports existants, selon les besoins

RÉSULTATS

- Avis d'experts à l'intention des parties prenantes;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts;
- Poursuite de l'élaboration d'ensembles d'indicateurs, le cas échéant;
- Mise à jour d'une sélection de publications et d'outils en ligne (ou d'une partie de ceux-ci), le cas échéant.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE
- Agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- Les États membres de l'Union européenne
- Organisations de la société civile
- Organisations des praticiens du droit
- INDH/organismes de promotion de l'égalité

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.54*
Agents contractuels	*0.52*
END	*0.10*
Total	**2.16**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*10,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	*5,000*
Total	**10,000**	-	*5,000*

B 2.3 – L'incidence de la législation antiterrorisme sur les droits fondamentaux

Programme stratégique B : ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 2 :* ***Coopération judiciaire, excepté en matière pénale***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT: NOUVEAU*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Lutter contre le terrorisme est une des priorités absolues de l'UE, ainsi qu'en témoignent à la fois le nouveau Programme stratégique 2019-2024 adopté par le Conseil et les Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024. Le programme européen en matière de sécurité consacre pour premier principe la nécessité de garantir que chaque mesure de sécurité respecte pleinement les droits fondamentaux. La directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme est l'un des instruments législatifs majeurs de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; elle inclut les définitions des infractions terroristes et des infractions liées aux activités terroristes devant être érigées en infractions pénales au niveau des États membres, d'autres mesures et outils, ainsi que des dispositions spécifiques à l'égard des victimes du terrorisme. Outre l'évaluation régulière de sa transposition par les États membres, l'article 29, paragraphe 2, de la directive impose à la Commission européenne de présenter au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 8 septembre 2021, un rapport évaluant la valeur ajoutée de la directive, ainsi que son incidence, notamment sur les droits et libertés fondamentaux.

Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point c), du règlement fondateur de l'agence, en octobre 2019, la Commission européenne a demandé à l'agence de contribuer à l'évaluation de l'incidence de la directive sur les droits et libertés fondamentaux. Le projet recueillera des données et recensera les implications de l'application des dispositions individuelles de la directive au niveau des États membres au regard des droits spécifiques consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les conclusions des recherches de la FRA seront communiquées à la Commission européenne au cours du premier semestre 2021, dans le but d'informer l'évaluation de la Commission en temps utile. D'ici la fin 2021, l'agence publiera un rapport qui se basera sur les résultats de ses recherches.

Afin d'offrir une vue d'ensemble complète de l'incidence sur les droits fondamentaux, la recherche documentaire de base couvrira l'ensemble des 25 États membres qui appliquent la directive (le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni ne sont pas liés par cette directive). Les nouvelles mesures législatives et politiques préalables à l'adoption de la directive seront abordées, s'il y a lieu, pour offrir un point de repère. Conformément à la méthodologie établie par la FRA, la recherche documentaire sera complétée par le travail sur le terrain mené dans certains États membres par l'intermédiaire d'entrevues qualitatives ciblées avec les parties prenantes, lesquelles seront conduites par le personnel de la FRA.

Bien que la directive ne contienne pas de dispositions spécifiques relatives au genre, aux enfants ou au handicap, la mise en œuvre pratique de certaines dispositions peut avoir des conséquences spécifiques, par exemple sur les femmes et les enfants.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 29 de la directive (UE) 2017/541;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Recherche documentaire FRANET combinée au travail sur le terrain dans certains États membres de l'UE.

RÉSULTATS

- 25 rapports nationaux FRANET.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- La Commission européenne
- Le Parlement européen et le Conseil de l'UE
- EUROJUST et EUROPOL
- Les Nations unies et le Conseil de l'Europe
- Les États membres de l'Union européenne
- Les praticiens du droit participant aux procédures pénales
- Les organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.12*
Agents contractuels	*0.60*
END	*0.10*
Total	**1.82**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	171,000	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**171,000**	-	-

Domaine d'activité 3: Victimes de la criminalité et accès à la justice

Dans le cadre des travaux de la FRA dans ce domaine, une évolution significative a été l'adoption de la directive sur le droit des victimes (qui fait partie de la « Feuille de route de Budapest ») en tant qu'instrument juridique pour les victimes, ce qui exige également des États membres qu'ils présentent des données sur la façon dont les victimes ont accès à leurs droits. Les travaux en cours de la FRA dans ce domaine peuvent soutenir la Commission dans l'identification de mesures concrètes et des pratiques encourageantes pour guider les États membres dans le traitement des besoins spécifiques des victimes, notamment en ce qui concerne les groupes spécifiques de victimes, tels que les enfants victimes (recherche de la FRA en matière de justice adaptée aux enfants) et les victimes du terrorisme, des formes graves d'exploitation par le travail, des crimes de haine et de la violence fondée sur le genre, ou domestique. Les travaux s'appuient par exemple sur les résultats des recherches sur le terrain menées par la FRA auprès des victimes, que l'agence partagera également avec l'EIGE. L'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA apportera une contribution par la collecte de données sur les expériences vécues par la population en général, en ce qui concerne la victimisation criminelle et l'absence de signalement aux autorités. En outre, les travaux de la FRA dans ce domaine sont reflétés dans les travaux d'EUROSTAT, qui a entrepris un exercice pilote pour une enquête sur la violence à l'égard des femmes et des hommes, s'appuyant sur le questionnaire de la FRA issu de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes. Avec la contribution des experts de la FRA, l'OSCE a reproduit l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans certains États non membres de l'UE sélectionnés. En ce qui concerne l'accès à la justice en général, à la lumière de l'Agenda de l'UE en matière de justice pour 2020, la Commission consolidera ce qui a été réalisé et établira de nouvelles initiatives dans ce domaine. Dans le contexte du cadre de l'UE sur l'État de droit, la Commission européenne cherche à renforcer la capacité de l'UE à garantir une protection efficace et égale de l'État de droit dans tous les États membres, notamment le traitement de toute menace à l'égard de l'État de droit. Le tableau de bord annuel de la justice dans l'UE est utilisé par la Commission pour présenter des données factuelles sur les systèmes et procédures judiciaires dans les États membres. La FRA peut soutenir les efforts de la Commission, avec ses travaux ciblés dans le domaine des droits fondamentaux et de la justice, ainsi que par ses recherches qualitatives et ses enquêtes quantitatives, notamment l'enquête sur les droits fondamentaux. Dans le cadre des efforts législatifs visant à faciliter les recours des consommateurs suite à une atteinte à leurs droits en cas de préjudice de masse, la FRA peut soutenir la Commission et les États membres de l'UE en s'appuyant sur ses travaux antérieurs et existants dans le domaine de l'accès à la justice en relation avec la discrimination, la protection des données et les entreprises et les droits de l'homme, entre autres.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- L'agence procédera à une nouvelle collecte de données en 2020 dans le cadre de son projet « Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ? »
- L'agence publiera ses conclusions pertinentes dans « Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours ».
- La FRA diffusera les résultats du projet « Droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité »

Nouveaux projets en 2020

- L'enquête sur les droits fondamentaux menée par la FRA comprend des questions sur les expériences vécues par les personnes interrogées en termes de victimisation criminelle et leurs schémas de signalement à la police et à d'autres services. Il est possible d'extraire ces données pour fournir un ensemble unique de données sur

les victimes à l'échelle de l'UE, qui pourrait être utilisé par différentes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur les droits des victimes ; cela est d'autant plus important en l'absence d'une enquête sur les victimes de la criminalité à l'échelle de l'Union.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2020

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles), notamment dans le domaine de la justice en faveur des citoyens et de leur sécurité.

Résultats escomptés et incidences potentielles

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice, ainsi qu'à répondre aux problématiques actuelles dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'État de droit, les victimes de violations des droits de l'homme dans le cadre des entreprises et les questions liées à la sécurité.

B 3.1 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

Programme stratégique B: ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 3:* ***Victimes de la criminalité et accès à la justice***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2014*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'enquête sur les droits fondamentaux menée par la FRA est la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population générale dans le domaine des droits fondamentaux. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne porte pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées à la jouissance des droits fondamentaux. Elle complète les enquêtes EU-MIDIS et LGBTI menées par l'agence puisqu'elle assure (dans la mesure du possible) un lien avec certaines questions posées dans les enquêtes EU-MIDIS et LGBTI en ce qui concerne leurs populations cibles respectives, et ce à des fins de comparaison. Le module de base de l'enquête a pour but de collecter des données au sujet d'un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n'est disponible via EUROSTAT, Eurobaromètre ou d'autres enquêtes existantes à l'échelle de l'UE ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n'est menée à des fins de comparaison au moyen d'un instrument d'enquête. À cet égard, l'enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois. En outre, elle permettra de collecter des données sur les expériences de la population en tant que victimes de la criminalité, qui constitueront autant de données précieuses pour les travaux de l'agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l'absence actuelle d'enquête à l'échelle de l'UE sur la criminalité. Le contenu et la portée de l'enquête ont été définis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris EUROSTAT), le Conseil de l'Europe, le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies et d'autres agences de l'UE.

L'enquête recueille des données de base sur toutes les personnes interrogées ayant trait à leur sexe, leur âge et leur handicap/santé, ainsi qu'une série d'autres variables. En conséquence, les résultats peuvent être dissociés et analysés en tenant compte de la diversité de la population.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'enquête vise à combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences vécues « sur le terrain » par les citoyens en ce qui concerne une série de droits ;
- Fournir des données sur les indicateurs clés de la situation des droits fondamentaux dans l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE ; les indicateurs qui sont développés seront adaptés à des mesures potentielles dans le temps afin d'identifier les tendances au fil du temps, ce qui aiderait les décideurs politiques au niveau européen et au niveau national à prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne la future législation et l'affectation des ressources ;
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'agence dans d'autres projets et domaines thématiques spécifiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Analyse des données;
- Élaboration des conclusions des travaux de recherche;
- Information des principales parties prenantes à propos de l'enquête;
- Déploiement d'un plan de communication pour les résultats

RÉSULTATS

- Publication des résultats de l'enquête;
- Campagne de communication stratégique de certains résultats sélectionnés;
- Documentation technique concernant la méthodologie et les résultats de l'enquête

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE
- États membres de l'UE
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Autorités chargées de la protection des données
- Société civile
- Organisation des organisations professionnelles

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*2.11*
Agents contractuels	*0.35*
END	*0.20*
Total	**2.66**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*30,000*	-	
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*120,000*	-	*150,000*
Total	**150,000**	-	*150,000*

B 3.2– Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?

Programme stratégique B: ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 3:* ***Victimes de la criminalité et accès à la justice***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La Feuille de route du Conseil visant à renforcer les droits et la protection des victimes – en particulier dans le cadre des procédures pénales, publiées en juin 2011, prévoyait l'adoption d'une « Mesure E » sur les « Besoins spécifiques des victimes » et faisait observer que : « Certaines victimes ont des besoins spécifiques en fonction du type ou des circonstances de l'infraction dont elles sont victimes, compte tenu des conséquences sociales, physiques et psychologiques de ces infractions ; c'est le cas, par exemple, des victimes de la traite des êtres humains, des enfants victimes d'exploitation sexuelle, des victimes du terrorisme et des victimes de la criminalité organisée. Leurs besoins spécifiques pourraient faire l'objet de dispositions législatives particulières portant sur la lutte contre ce type d'infractions ». La directive sur les droits des victimes (directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité) souligne en plusieurs endroits la situation particulière et les intérêts légitimes de plusieurs groupes de victimes, parmi lesquels les victimes de violences fondées sur le genre, les enfants, les victimes dont le pays d'origine n'est pas l'État membre où l'infraction a été commise, les victimes du terrorisme et les victimes d'infractions inspirées par la haine.

Si, par exemple, les droits et les intérêts légitimes des enfants victimes d'exploitation sexuelle et victimes de la traite des êtres humains ont été pris en considération par des instruments pertinents du droit dérivé de l'UE (voir la directive 2011/92/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, et la directive 2011/36/UE sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes), d'autres catégories de victimes n'ont vraisemblablement pas reçu le même niveau d'attention.

Le projet déterminera si un tel traitement différencié des différentes catégories de victimes de la criminalité contre les personnes existe et induit un accès à la justice pénale différent selon les catégories.

La valeur ajoutée de ce projet consiste à attirer l'attention sur différentes catégories de victimes, dont les enfants victimes, les victimes handicapées et les femmes en tant que victimes de violences à caractère sexiste, dont les droits et les intérêts légitimes sont protégés par la directive sur les droits des victimes, mais qui, dans la pratique, ne reçoivent pas de réponses adéquates à leurs besoins particuliers. Dans ce contexte, le projet examinera également l'existence éventuelle d'une disparité dans les investissements des États dans le financement des services de soutien, de l'aide juridictionnelle et d'autres formes d'assistance, la prestation d'une indemnisation par l'État ou l'adoption de mesures de protection coûteuses pour différentes catégories de victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibiliser les décideurs politiques à la diversité des situations, des besoins et des intérêts légitimes de certains groupes de victimes;
- Fournir des conseils, sur la base de données empiriques, que les institutions et les États membres de l'UE peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure les droits et les intérêts légitimes de certains groupes de victimes sont respectés, conformément aux tâches énoncées dans la directive sur les droits des victimes.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec le pilier stratégique 2 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecte des données;
- Analyse des conclusions des travaux de recherche;
- Rédaction du rapport sur les résultats

RÉSULTATS

- Projet de rapport sur les résultats

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE, notamment la Commission européenne
- Agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'UE
- Organisations de la société civile
- Organisations professionnelles travaillant avec les victimes
- Organisations des praticiens du droit
- INDH et organismes de promotion de l'égalité

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.87*
Agents contractuels	*0.30*
END	*0.10*
Total	**1.27**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*5,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**5,000**	**-**	**-**

B 3.3 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours

Programme stratégique B: ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 3:* ***Victimes de la criminalité et accès à la justice***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) de 2011 sont le premier cadre mondial qui traite exclusivement des violations des droits de l'homme dans le contexte des entreprises. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ces principes directeurs sont largement reconnus et servent de base aux approches politiques en matière de droits de l'homme et des entreprises. Ces principes sous-tendent également la recommandation du Conseil de l'Europe de 2016 sur les droits de l'homme et les entreprises, recommandation qui accorde une attention particulière à l'accès aux voies de recours. L'UE s'est engagée à promouvoir et à mettre en œuvre ces normes dans différentes stratégies et législations de l'UE.

À la demande du Conseil de l'UE, la FRA a adopté, en avril 2017, un avis sur la manière dont l'UE pourrait améliorer l'accès aux voies de recours des victimes de violations des droits de l'homme par des entreprises. Faisant suite à cet avis, la Commission européenne a demandé à la FRA de dresser un état des lieux de la situation juridique dans les États membres de l'UE en ce qui concerne l'accès aux voies de recours, y compris aux mécanismes judiciaires et non judiciaires, et leur mise en œuvre dans la pratique. Cet état des lieux servirait d'outil de référence indispensable pour justifier et établir les priorités d'action de la Commission européenne.

L'état des lieux de la FRA a été divisé en deux phases : d'une part, la recherche documentaire recensant les incidents liés aux violations des droits fondamentaux dans les entreprises (dont les résultats ont été publiés en 2019) et, d'autre part, la recherche qualitative sur le terrain menée afin de recueillir l'avis des professionnels sur la disponibilité et l'efficacité des voies de recours et des études de cas pertinentes pour illustrer les défis/opportunités dans la pratique. Lors de la collecte et de l'analyse des informations relatives aux cas existants, il sera dûment tenu compte du profil des victimes, y compris, par exemple, de leur statut social ou de leur âge.

OBJECTIFS DU PROJET

- À la demande de la Commission européenne, la FRA fournira de nouveaux conseils à l'UE et aux États membres, dans la continuité de l'avis de 2017 de l'agence, sur la manière d'améliorer l'accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec le pilier stratégique 2 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Finalisation et publication des résultats de la recherche (qualitative sur le terrain);
- Communication des résultats (document « Focus » de 2019) avec les parties prenantes clés

RÉSULTATS

- Rédaction du rapport comparatif final sur les données collectées sur le terrain

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE
- Agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'UE
- Organisations de la société civile
- INDH et organismes de promotion de l'égalité
- Entreprises

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.40*
Agents contractuels	*0.95*
END	*0.10*
Total	**1.45**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*5,000*	-	*10,000*
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*10,000*	-	-
Total	**15,000**	**-**	*10,000*

B 3.4 – Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité et accès à la justice »

Programme stratégique B: ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 3:* ***Victimes de la criminalité et accès à la justice***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE : pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches et des analyses complémentaires ainsi que des activités connexes, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités.

Ce projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions et les États membres de l'UE dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE ainsi qu'aux autorités des États membres, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice, notamment en ce qui concerne certains groupes spécifiques de victimes, tels que les enfants victimes et les victimes du terrorisme, des formes graves d'exploitation par le travail, des crimes de haine et de la violence fondée sur le genre, ou domestique. L'intégration de l'égalité des sexes, des droits des enfants et des personnes handicapées sera également prise en considération. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche menés les années précédentes grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE pour contribuer au renforcement des capacités dans les domaines des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. Des conseils fondés sur des éléments de preuve seront également fournis, selon les besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national, et à d'autres parties prenantes concernées, telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (comme les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme), les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité, les organisations professionnelles travaillant avec les victimes, d'autres acteurs travaillant dans le domaine de la criminalité, et les organisations de praticiens du droit. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication. Enfin, l'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques et des conseils fondés sur des éléments probants;
- Publier (sur demande) des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA, en temps opportun et avec les bonnes personnes;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Mener des travaux de recherche contextuels;
- Participer et organiser des réunions et des événements;
- Communiquer les résultats des recherches aux décideurs clés, au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Mettre à jour des produits existants et réimprimer, le cas échéant;
- Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles;
- Participer et organiser des réunions et des événements;
- Réimprimer les rapports existants, selon les besoins ;

RÉSULTATS

- Avis d'experts à l'intention des parties prenantes;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts;
- Développement de séries d'indicateurs;
- Mise à jour (totale ou partielle) de certaines publications et de certains outils en ligne.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE
- Agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'UE
- Organisations de la société civile
- Organisation des praticiens du droit
- INDH et organismes de promotion de l'égalité

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.02*
Agents contractuels	*0.20*
END	*0.02*
Total	***1.24***

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*4,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*1,000*	-	-
Total	**5,000**	-	-

B 3.5– Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens

Programme stratégique B: ***DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES*** *Domaine d'activité 3:* ***Victimes de la criminalité et accès à la justice***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Veiller à ce que les droits fondamentaux soient pleinement respectés dans le contexte des politiques en matière de justice et de sécurité des citoyens est un objectif affiché du programme européen en matière de sécurité. Il est essentiel de mettre à disposition l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux dans ce domaine. Des questions telles que la radicalisation, le terrorisme et les formes graves de criminalité resteront une priorité politique tant au niveau de l'UE que des États membres, notamment les sujets nécessitant des données et des éléments probants supplémentaires qui peuvent être recueillis dans le cadre des études de la FRA, sur l'impact sur les droits fondamentaux de l'évolution dans ces domaines. Le projet prend appui sur les données et conclusions pertinentes des activités passées et actuelles de l'agence, complétées par des recherches supplémentaires, pour répondre aux demandes ad hoc de soutien émanant des institutions de l'UE dans ces domaines.

En 2018, la Commission a demandé à l'agence de travailler dans le domaine de la conservation des données et de fournir son expertise en matière de droits fondamentaux sur les normes applicables dans ce domaine. Ce travail se poursuivra en 2020.

En réponse à une demande adressée par le Parlement européen à la FRA dans sa résolution du 12 décembre 2018 sur les observations et les recommandations de la commission spéciale sur le terrorisme, l'agence commencera à examiner les défis liés aux droits fondamentaux qui existent dans le domaine des stratégies antiterroristes et à recenser les bonnes pratiques adoptées dans les États membres.

En 2020, l'agence produira des contributions et des produits dans ces domaines, à la fois informels et formels, à la demande des institutions de l'UE concernées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE – sur demande – dans des domaines en lien avec la justice et la sécurité des citoyens;
- Publier (sur demande) des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive;
- Partager les pratiques encourageantes et les autres résultats issus des recherches de la FRA en temps utile avec les institutions de l'UE demandant des contributions.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Participer et fournir des contributions sur mesure aux réunions de la Commission européenne, aux groupes de travail du Conseil, à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE, ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis;
- Collecter et analyser des données;
- Organiser des réunions d'experts, le cas échéant;
- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux au CEPOL, à EUROJUST, à EUROPOL et à Frontex

RÉSULTATS

- Sur demande, fournir des preuves informelles et formelles aux institutions et agences de l'UE;
- Formuler des avis à la demande des institutions européennes;
- Sur demande, élaborer des rapports et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci, en ce qui concerne les domaines précités.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE
- Agences et organes de l'UE
- Organisations internationales
- États membres de l'UE
- Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.42*
Agents contractuels	*0.45*
END	*0.10*
Total	**0.97**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*10,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**10,000**	-	-

Domaine d'activité 1 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

La mise en œuvre par l'Union et ses États membres des politiques européennes en matière de contrôle aux frontières, d'asile et de retour dépendra de plus en plus des systèmes d'information à grande échelle. Les efforts visant à renforcer la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la gestion des frontières et la volonté d'accroître l'efficacité des politiques de retour se poursuivront. Les agences de l'UE et, en particulier, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ainsi que l'Agence de l'Union européenne pour l'asile verront leur mandat et leur présence sur le terrain renforcés. La troisième phase du développement de la législation de l'UE en matière d'asile pourrait être menée à bien et donner naissance à des règles européennes plus strictes, susceptibles de créer de nouveaux défis liés aux droits fondamentaux, en particulier pour les demandes d'asile traitées à la frontière extérieure de l'Union. Les implications immédiates et à long terme relatives à l'intégration des nouvelles arrivées dans l'UE nécessiteront une évaluation basée sur les droits fondamentaux pour sous-tendre ce processus.
L'agence répondra aux demandes de contributions sur les droits fondamentaux émanant des institutions et agences de l'UE au sujet des principaux instruments juridiques de l'UE, dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières, de la migration irrégulière et des retours, ainsi que de la facilitation de l'immigration irrégulière, de la traite des êtres humains et des systèmes d'information. Ces réponses s'appuieront sur les conclusions de recherches antérieures menées par la FRA, qui seront complétées, le cas échéant, par de nouvelles recherches et analyses ciblées. La FRA continuera de faire un point trimestriel sur les préoccupations touchant aux droits fondamentaux liés à la migration. En fonction des flux migratoires, la FRA maintiendra une présence temporaire pour résoudre les défis en matière de droits fondamentaux dans deux États membres au maximum.
Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- La FRA continuera à s'appuyer sur ses points forts actuels dans ce domaine, en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE ainsi qu'aux États membres. Cela couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres, notamment via des déploiements temporaires sur le terrain. La FRA offrira une aide et une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE en réponse aux changements politiques ou législatifs intervenus au niveau européen. La FRA continuera de recueillir des données probantes sur les développements en matière de droits fondamentaux intervenus dans les États membres de l'UE les plus touchés par les arrivées et procédera à d'autres collectes de données à plus petite échelle en fonction des besoins. Les résultats des projets de la FRA sur le thème « Répondre à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux » permettront d'éclairer les discussions sur l'intégration des réfugiés. Les travaux menés par la FRA sur l'« exploitation grave par le travail » serviront à alimenter des débats relatifs à la prise en considération des droits fondamentaux dans l'application des législations pertinentes de l'UE. Les travaux de la FRA sur les données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle guideront la FRA dans le soutien d'une extension conforme aux droits fondamentaux d'outils informatiques au niveau de l'UE. La FRA continuera de soutenir les évaluations Schengen en apportant son expertise en matière de droits fondamentaux. L'agence s'appuiera également sur ses travaux concernant l'inclusion sociale et la participation des migrants aux sociétés européennes.

Nouveaux projets en 2020

- La FRA ne lancera aucun nouveau projet de grande envergure en 2020.

Résultats escomptés

- La FRA espère que les institutions de l'UE utiliseront les résultats des recherches et d'autres compétences que l'agence développera en 2020 pour éclairer leurs travaux politiques. En outre, les résultats de la FRA aideront les agences de l'UE à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux. La mise à jour du manuel rédigé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, sa traduction et une diffusion proactive devraient réduire le nombre des situations dans lesquelles la législation européenne n'est pas respectée ni suivie par méconnaissance. De manière générale, la FRA espère que l'expertise en matière de droits fondamentaux de l'agence, combinée à l'action d'autres parties prenantes, permettra d'éviter une érosion des normes existantes en matière de protection des droits fondamentaux.

C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

Programme stratégique C: ***MIGRATION ET ASILE*** *Domaine d'activité 1:* ***Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet assure le suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ponctuelles formulées par les institutions européennes, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes d'information de l'UE, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, les formes graves d'exploitation par le travail des travailleurs migrants, le rapatriement et la réadmission, les évaluations Schengen et l'intégration des réfugiés/migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également formulés en fonction des besoins d'autres décideurs politiques, en particulier au niveau national. De même, la FRA réalisera des recherches et analyses ciblées, élaborera ou mettra à jour des rapports, des manuels et/ou des orientations en matière de droits fondamentaux ou d'autres instruments de renforcement des capacités. La FRA participera à des réunions de coordination avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) et à des réunions d'experts organisées par la Commission européenne. Le projet permet également à la FRA de participer activement au forum consultatif de Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO, de mettre en œuvre la déclaration commune 2018 d'engagement d'agences de l'UE à lutter contre la traite des êtres humains et de proposer des conseils spécialisés et un soutien aux services du CEPOL, de l'ECDC, de l'EASO, de l'eu-LISA, d'Europol, d'Eurojust et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, en étroite coopération avec la Commission.

OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des preuves tangibles lorsqu'il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les questions relatives aux droits fondamentaux en lien avec les systèmes d'information à grande échelle, l'intégration des réfugiés, la gestion des frontières, les retours et d'autres questions politiques pertinentes;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant d'institutions de l'UE;
- Conseiller la Commission européenne, les États membres et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen;
- Fournir des conseils opportuns et solides sur le plan juridique à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, à l'EASO, à l'eu-LISA, à Eurojust, ainsi qu'à Europol, au CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activité respectifs;
- Élaborer des outils et des orientations pratiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecter et analyser des données;
- Élaborer des rapports, des manuels et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci;
- Traduire et réimprimer les rapports existants, selon les besoins.
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes;
- Élaborer des outils et des orientations pratiques;
- Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission LIBE du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis;
- Dispenser des formations et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateur, à la demande de la Commission;
- Examiner les projets de documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires;
- Organiser des réunions d'experts, le cas échéant;
- Participer activement au forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO;
- Participer au groupe des agences JAI concernant les points de contact sur la traite des êtres humains;
- Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'eu-LISA, et fournir des avis d'experts au CEPOL et à Europol, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Mise à jour du manuel de la FRA et de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH);
- Production d'au moins deux nouveaux rapports (ou mises à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique.
- Publication des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique;
- Formulation d'un maximum de trois avis juridiques (si des institutions de l'UE en font la demande);
- Publication d'environ 50 articles;
- Envoi de 20 contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE;
- Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux à l'EASO, à l'eu-LISA, à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et/ou à d'autres agences de l'UE dans le cadre de 10 dossiers, en ce qui concerne notamment la protection des enfants et les personnes vulnérables;
- Guide des documents de la FRA sur les systèmes d'information de l'UE et les données biométriques et éventuellement sur d'autres domaines de travail;
- Participation aux réunions du forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO et partage d'expertise;
- Fourniture de formation et de soutien aux évaluateurs Schengen sur demande.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*2.92*
Agents contractuels	*2.14*
END	*0.19*
Total	**5.25**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*190,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*85,000*	-	*15,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**275,000**	-	*15,000*

C 1.2 – Aperçus périodiques des problèmes liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration

Programme stratégique C : ***MIGRATION ET ASILE*** *Domaine d'activité 1 :* ***Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 28/09/2015*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet fait suite aux activités de collecte de données de l'Agence sur la situation des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale dans 15 États membres de l'UE et deux pays candidats, qui ont débuté à la fin septembre 2015 et faisaient partie du projet « Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures ». Les publications périodiques en ligne fournissent un aperçu actualisé des défis juridiques et pratiques en termes de droits fondamentaux au niveau national dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières et des retours, sur la base d'une analyse documentaire et de recherches menées sur le terrain.

Même si le nombre de personnes entrant dans l'UE sans autorisation n'a cessé de baisser, cette situation n'a pas réduit les préoccupations liées aux droits fondamentaux. Les problèmes semblent perdurer et se sont même en partie aggravés. Grâce à ces rapports, la FRA présente le point de vue des droits fondamentaux aux praticiens et aux décideurs politiques qui s'occupent de la migration. La FRA continuera donc de produire des rapports. Les aperçus sont devenus plus analytiques et sont, dans la mesure du possible, accompagnés d'illustrations, par exemple au moyen de cartes et de graphiques. Les aperçus de la FRA sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux liés à la migration seront publiés tous les trois mois et continueront de couvrir les pays les plus concernés, l'objectif étant d'inclure la moitié des États membres de l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux décideurs politiques et aux praticiens des données probantes fiables et actualisées sur les préoccupations nationales juridiques et pratiques en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne la gestion des frontières, l'asile, l'accueil, la protection de l'enfance, la rétention des migrants, le retour, les discours de haine et les actes de violence.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecter et analyser des données;
- Rédiger des rapports.

RÉSULTATS

- Quatre publications en ligne d'aperçus périodiques des préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la migration;
- Examen annuel des préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la migration en 2019.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres
- Organisations internationales et société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	*0.85*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	*130,000*	-	*70,000*
Agents contractuels	*1.15*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.05*	*Communications et événements*	-	-	-
Total	**2.05**	**Total**	**130,000**	-	*70,000*

C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels

Programme stratégique C : ***MIGRATION ET ASILE*** *Domaine d'activité 1 :* ***Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Conformément à l'agenda européen en matière de migration, la Commission européenne a développé une approche de « hotspots » [points chauds], en vertu de laquelle des agences compétentes de l'UE travaillent sur le terrain, avec les États membres de première ligne, pour rapidement identifier et enregistrer les migrants nouvellement arrivés, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller vers les procédures adéquates. Les États membres dirigent ces installations et bénéficient d'un fort soutien de l'UE, tant en termes de financement que de présence opérationnelle, grâce au personnel déployé dans le cadre des équipes d'appui à la gestion de la migration. À la fin 2019, la Grèce a mis en place cinq installations de ce type et l'Italie quatre. En outre, l'EASO, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et Europol ont aidé Chypre à examiner et à enregistrer de nouveaux arrivants. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes mène également des opérations en Espagne. Ces équipes déployées doivent posséder une expertise en matière de protection des droits fondamentaux. Si ses capacités le permettent, la FRA continuera donc d'aider ces équipes en leur apportant l'expertise nécessaire.

Depuis 2016, la FRA mène des missions à grande échelle en Grèce et en Italie, et une présence temporaire de l'Agence sur le terrain a été mise en place en Grèce. La fourniture d'une expertise sur les droits fondamentaux sur le terrain est venue compléter le soutien en amont, au niveau de la politique et de la planification, offert à la Commission européenne, à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et à l'EASO.

En 2020, la FRA prévoit de poursuivre son intervention sur le terrain dans les États membres qui accueillent des équipes d'appui à la gestion de la migration ou qui demandent le soutien de la FRA pour faire face aux défis liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration. Les activités de la FRA seront menées en étroite coopération avec la Commission européenne, les agences de l'UE compétentes et les autorités nationales. Les experts de la FRA partageront des pratiques encourageantes et fourniront des conseils aux acteurs de l'UE et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total de la Charte de l'UE. En s'appuyant sur le travail réalisé par l'Agence depuis 2016 et en restant ouverte à d'autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les réponses à y apporter, ainsi que sur la protection des personnes vulnérables et des personnes à risque.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l'UE et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Mener des missions à plus long terme (ou assurer une présence régulière) dans des États membres choisis parmi ceux les plus touchés par les arrivées de migrants;
- Mettre en place des activités ciblées de renforcement des capacités;
- Mener des activités ciblées de recherche ou d'analyse de données;
- Informer régulièrement l'UE et les États membres concernés des travaux menés par la FRA, des nouveaux défis en matière de droits fondamentaux et des solutions pour relever ceux-ci.

RÉSULTATS

- Communication régulière aux acteurs de l'UE et aux États membres concernés d'informations sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses;
- Activités de renforcement des capacités sur mesure visant à remédier aux lacunes et aux risques recensés.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Autorités des États membres de l'UE
- Institutions, organes et agences de l'UE

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.15*
Agents contractuels	*0.50*
END	*0.01*
Total	**1.66**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*60,000*	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**60,000**	-	-

Domaine d'activité 1: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. Les projets visent à soutenir les acteurs et les mécanismes de protection des droits de l'homme au moyen d'actions de coopération institutionnelle, de renforcement des capacités et de communication. L'accent est mis sur la fourniture d'outils destinés à la protection systématique des droits de l'homme, tels que le système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS), sur la création de liens entre les acteurs afin de promouvoir le partage des bonnes pratiques dans des domaines nécessitant des progrès et sur la fourniture d'une assistance et d'une expertise en vue de renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE, en insistant clairement sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La FRA maintiendra la plateforme des droits fondamentaux, qui servira d'enceinte principale pour la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile et soutiendra les activités de la société civile visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, notamment en fournissant périodiquement des données relatives à l'évolution de l'espace civique dans les États membres de l'UE. Dans l'ensemble de ces activités, la FRA accordera une attention particulière à une représentation adéquate des questions et sujets liés à l'égalité de genre, aux droits de l'enfant et aux personnes handicapées et dialoguera activement avec les acteurs travaillant sur ces questions.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)
- Coopération avec les États membres et les organisations de défense des droits de l'homme au niveau national
- Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile
- Fourniture de conseils et d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE
- Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans la législation nationale et l'élaboration des politiques
- Participation au cadre de l'UE conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Organes de l'agence

Nouveaux projets en 2020

- Dans ce domaine, la FRA ne lancera aucun nouveau projet en 2020.

Résultats escomptés

- L'expertise, les ressources et le pouvoir de mobilisation de l'Agence en matière de droits fondamentaux soutiennent des systèmes de protection des droits de l'homme plus forts et durables au sein de l'UE et de ses États membres. En 2020, les réalisations dans ce domaine comprennent un outil EFRIS perfectionné et des activités de promotion, un rapport sur la situation des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans l'UE, l'élaboration d'un cadre d'engagements en faveur des villes des droits de l'homme et une plateforme renforcée pour le dialogue entre la FRA et la société civile. Les travaux de l'Agence visant à promouvoir la connaissance et l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'UE donneront lieu à l'inclusion d'un chapitre sur l'adoption de la Charte au niveau national dans le rapport sur les droits fondamentaux 2020 et à de nouvelles fiches thématiques illustrant la pertinence de la Charte dans des domaines spécifiques, tels que les droits de l'enfant. L'Agence approfondira ses relations avec les parties prenantes nationales en réunissant les points focaux parlementaires nationaux et les agents de liaison nationaux de la FRA.

D 1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début : 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les praticiens du droit et les décideurs de l'Union européenne ont régulièrement besoin de données probantes sur différentes questions relatives aux droits fondamentaux. De très nombreuses données, informations et analyses sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle existants et d'autres processus associés aux droits de l'homme aux niveaux européen et international. Toutes ces ressources ne sont toutefois pas toujours facilement accessibles et les différents processus et mécanismes ne sont pas suffisamment reliés entre eux. La connaissance et l'utilisation de ces ressources sont considérablement renforcées par un point d'accès unique rassemblant toute la documentation pertinente pour les États membres de l'UE. Rendre ces sources accessibles et visibles dans le cadre de l'UE souligne leur importance, contribue à soutenir l'activité des mécanismes de contrôle et renforce l'impact de leurs évaluations. Ces mécanismes comprennent plusieurs mécanismes de suivi axés sur des questions telles que le genre, les enfants et le handicap. Les perfectionnements de l'outil en 2020 comprendront la possibilité d'effectuer des recherches par motifs de discrimination spécifiques et viseront à mettre en évidence ces aspects.

L'Agence a suggéré, en 2014 (rapport annuel), et en 2016 (avis sur les valeurs de l'UE), la mise au point d'un « système d'information sur les droits fondamentaux » pour l'UE rassemblant diverses ressources traitant des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'UE. Ce système a été baptisé « système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux » (EFRIS). Il permet d'améliorer la transparence et de mieux faire connaître les normes européennes et internationales. Sa valeur ajoutée réside dans la mise à disposition d'informations relatives à l'engagement de l'UE et de ses États membres envers les traités relatifs aux droits de l'homme et au respect de ceux-ci dans un format aisé à visualiser, permettant les recherches, et mis à jour. Il permet aux praticiens d'évaluer de façon éclairée et plus facilement la situation des droits fondamentaux d'un pays dans un domaine spécifique (par exemple, dans le cadre de la reconnaissance mutuelle dans le domaine de la justice et de l'asile).

À partir de 2020, l'EFRIS sera disponible en ligne et offrira une interface permettant d'effectuer des recherches structurées par sujet, droit et État membre de l'UE, présentant ainsi les données probantes disponibles émanant des mécanismes de contrôle existant aux différents niveaux. L'EFRIS inclut également l'engagement formel des États membres dans le cadre de leurs obligations internationales (adhésion aux conventions et aux protocoles additionnels, acceptation des adhésions et des retraits, procédures de plaintes, etc.).

Tout en conservant les intentions et l'esprit critique des sources originales, l'EFRIS présente les conclusions de façon à permettre, autant que possible et s'il y a lieu, une comparaison dans le temps et entre les États membres et à offrir une mise en contexte, notamment d'éventuelles limitations des données, des informations et des analyses.

Le projet repose sur les travaux menés par le HCDH, tels que son index universel des droits de l'homme, ainsi que la base de données HUDOC du Conseil de l'Europe, et est mis au point en concertation avec ces organisations. L'EFRIS n'est pas une base de données supplémentaire, mais se sert de la technologie pour rassembler les données de celles qui existent déjà.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre au point et perfectionner un outil en ligne qui regroupe des données et des informations relatives à la situation des droits fondamentaux au sein de l'UE;
- Contribuer à l'amélioration des droits fondamentaux dans l'UE en facilitant l'accès aux évaluations existantes des droits de l'homme et en encourageant l'utilisation de l'outil par les parties prenantes concernées.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Extension et mise à jour de l'outil en ligne.
- Élaboration de recommandations accessibles et conviviales sur l'utilisation de l'outil;
- Présentations de l'outil lors de conférences et d'événements;
- Organisation d'une réunion d'experts/de parties prenantes pour environ 25 participants.

RÉSULTATS

- Outil perfectionné disponible en ligne;
- Guide de l'utilisateur et présentations ciblées lors d'événements pertinents;
- Une réunion des parties prenantes

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions (Parlement européen, Conseil, Commission), organes et agences de l'UE
- Experts gouvernementaux des États membres
- Organisations intergouvernementales
- Société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	*1.05*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	-
Agents contractuels	*0.10*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	*30,000*	-	-
END	*0.20*	*Communications et événements*	*80,000*	-	-
Total	**1.35**	**Total**	**110,000**	-	-

D 1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Le règlement portant création de la FRA dispose que l'Agence coopère avec les organisations gouvernementales et les organes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) [article 8, paragraphe 2, point a)]. Conformément aux conclusions de son évaluation externe de 2017, l'Agence approfondira sa participation dans les États membres. La FRA développera encore sa coopération et sa coordination avec les ministères, les parlements nationaux, les autorités locales et régionales, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation, y compris via leurs réseaux— le réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH), le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et l'Institut international de l'ombudsman (IIO). Ce projet compte quatre volets principaux:

1. *Coopération et consultation avec les agents de liaison nationaux (ALN)* : Les ALN sont les principaux interlocuteurs de l'Agence dans les gouvernements des États membres de l'UE. Cette coopération a une double finalité. Les ALN transmettent le retour d'information des États membres à la FRA, qui veille à ce que ses travaux soient adaptés aux besoins des autorités nationales. Parallèlement, les ALN servent de point d'entrée au sein des gouvernements, facilitant la contribution des travaux de l'Agence aux travaux des ministères et organismes publics concernés.
2. *Coopération avec les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national, y compris les recherches sur la situation des INDH* : En 2020, la FRA publiera un rapport sur la situation des INDH dans l'UE, en Macédoine du Nord et en Serbie. Ce rapport examinera les questions et les défis liés à la capacité des INDH d'agir efficacement, y compris les potentiels dans le système de l'UE. Il s'appuie sur la consultation avec les INDH, le REINDH, la GANHRI, Equinet, l'IIO, le Conseil de l'Europe, le HCDH, le BIDDH et la Commission européenne. Lors de la publication du rapport, la FRA renforcera la coopération avec les INDH et les parties prenantes concernées afin de définir d'autres pistes d'action dans ce domaine. De la sorte, ce projet aide également l'UE et ses États membres à mettre en œuvre l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». Le rapport sur les INDH inclut la composition par genre des différentes institutions; il tient également compte des mandats multiples des INDH, tels que dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les mandats relatifs aux droits de l'enfant.
3. *Coopération avec les parlements nationaux* : La FRA a relancé sa coopération avec son réseau informel de points focaux parlementaires nationaux. Dans l'attente de fonds disponibles (3e priorité), la FRA prévoit de convoquer une réunion de ce réseau afin de faciliter l'utilisation des ressources de la FRA et de soutenir l'exécution de son mandat concernant la Charte des droits fondamentaux. La FRA soutiendra l'activité des parlements nationaux au niveau des commissions parlementaires, en apportant des éléments factuels et son expertise.
4. *Soutien au renforcement des « villes des droits de l'homme » dans l'UE* : La FRA poursuivra sa coopération ciblée avec les villes, les experts et les réseaux des villes en 2020, en soutenant les « villes des droits de l'homme » dans l'UE, en étroite coopération avec des partenaires tels que le Conseil de l'Europe, afin de renforcer l'application des normes en matière de droits de l'homme.

OBJECTIFS DU PROJET

- Coopérer avec les autorités nationales et leur fournir une assistance fondée sur des données probantes et une expertise sur la base des conclusions de l'Agence, en utilisant la Charte des droits fondamentaux de l'UE comme principale référence, lorsqu'elle s'applique;
- Coopérer avec les organismes publics compétents en matière de droits de l'homme dans les États membres de l'UE, en Macédoine du Nord et en Serbie et leur apporter un soutien;
- Promouvoir les droits fondamentaux, y compris au niveau local, en coopération avec les villes et leurs réseaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 2, 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Coopération et communication régulières avec les ALN;
- Publication, traduction et promotion du rapport de la FRA sur la situation des INDH, en coopération avec les INDH et le REINDH;
- Coopération avec le REINDH et EQUINET dans les activités qui : (1) fournissent un soutien stratégique à l'échelle de l'UE aux INDH et aux organismes de promotion de l'égalité ; (2) renforcent les capacités nationales pour l'exploitation du potentiel de la Charte des droits fondamentaux de l'UE;
- Coopération avec les parlements nationaux;
- Coopération ciblée avec les réseaux des villes (p. ex. capitales européennes de la culture, villes des droits de l'homme, programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe);
- Réunions ad hoc avec des acteurs nationaux et locaux sur des questions spécifiques relatives aux droits fondamentaux afin de partager les conclusions pertinentes de la FRA et d'échanger les pratiques entre les États membres, y compris en ce qui concerne les ODD.

RÉSULTATS

- Deux réunions des ALN et rapports de réunion connexes;
- Rapport sur la situation des INDH dans les États membres de l'UE, traduction dans les langues de l'UE et (au moins cinq) réunions nationales avec les parties prenantes pour l'examen des conclusions.
- Une réunion de coordination avec le REINDH et EQUINET, et contributions de la FRA lors de séminaires pour les organismes de promotion de l'égalité et les INDH, organisés par le REINDH et EQUINET;
- Une réunion des points focaux parlementaires nationaux (3e priorité).
- Projet de « cadre d'engagements » pour les villes européennes des droits de l'homme, établi conjointement avec des experts et des villes.
- Présentations ciblées des conclusions de la FRA au niveau national, sur demande, et visites du directeur de la FRA dans les pays.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE et États membres, INDH, organismes de promotion de l'égalité, institutions de médiation, parlements nationaux, acteurs régionaux et/locaux

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*2.44*
Agents contractuels	*-*
END	*1.40*
Total	**3.84**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	*220,000*	-	-
Communications et événements	*20,000*	-	*40,000*
Total	**240,000**	-	*40,000*

D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

Programme stratégique D : ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Le règlement fondateur de la FRA dispose (article 10) que l'Agence coopère étroitement avec des organisations de la société civile intervenant dans le domaine des droits fondamentaux par le biais de sa « plateforme des droits fondamentaux ». Ce mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances rassemble plus de 700 organisations aux niveaux européen/international, national et local (organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'homme, syndicats, organisations d'employeurs, organisations professionnelles et sociales concernées, églises, organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, universités et autres experts qualifiés). Eu égard au travail de l'Agence, la plateforme des droits fondamentaux assume un certain nombre de missions clés : elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel ; elle fournit un retour d'information et soumet des suggestions au conseil d'administration concernant le rapport sur les droits fondamentaux ; elle contribue aux projets de la FRA, du lancement à la livraison ; elle participe à diverses consultations et coopère aux activités de sensibilisation. Les organisations de la société civile jouent un rôle capital en tant que défenseurs des droits de l'homme pour la réalisation de divers objectifs de développement durable (ODD), dont l'Agence souhaite soutenir la mise en œuvre. Par exemple, l'indicateur ODD 16.10.1 concernant les attaques violentes contre les défenseurs des droits de l'homme revêt une importance directe pour la collecte de données de l'Agence sur l'espace civique.

En 2020, le travail de la FRA avec la FRP et la société civile sera axé sur les éléments suivants :

a) diriger et développer plus avant la FRP afin de renforcer son potentiel et son impact ;
b) approfondir les travaux thématiques de la FRP (espace civique, litiges stratégiques, communiquer sur les droits);
c) consultations, notamment sur le rapport annuel de la FRA et sur son programme de travail (conformément au règlement fondateur de la FRA) ;
d) procéder à une collecte de données afin de mettre à jour les conclusions de l'Agence sur les défis auxquels fait face la société civile travaillant sur les droits de l'homme dans l'UE, y compris en ce qui concerne la situation des défenseurs des droits de l'homme ;
e) intégrer les contributions des organisations de la FRP travaillant sur des questions transversales, y compris les droits de l'enfant, le handicap et le genre, dans les travaux thématiques de la FRA, le cas échéant.

Pour parvenir à une synergie avec d'autres initiatives et programmes de la société civile aux niveaux international et de l'UE, le projet sera mis en œuvre en consultation avec la Commission européenne et des partenaires internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, l'OSCE/BIDDH et le HCDH, ainsi qu'en partenariat avec les réseaux clés de la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Maintenir la plateforme des droits fondamentaux en tant qu'enceinte principale de la participation et de l'échange avec une grande variété d'acteurs de la société civile et entre ceux-ci.
- Permettre à la société civile de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux, notamment par la collecte de données et en faisant mieux connaître les conclusions de l'Agence relatives aux enjeux liés à l'espace civique.
- Faciliter le dialogue entre la société civile et les décideurs politiques en ce qui concerne les droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

Diriger et développer plus avant la FRP :

- Échange d'informations et de connaissances en ligne et hors ligne.
- Réunions thématiques/d'experts;
- Établissement de consultations avec la FRP;
- Échanges réguliers avec les organisations de la société civile.
- Coopération avec la société civile au niveau national et leurs réseaux européens, y compris pour la mise en œuvre des ODD.
- Soutien à la contribution de la société civile aux projets de la FRA.
- Webinaires de renforcement des capacités;
- Collecte de données, sensibilisation et fourniture d'expertise sur les questions relatives à l'espace civique;
- Collecter d'informations et de données actualisées sur les défis auxquels fait face la société civile en matière de droits de l'homme dans l'UE (reproduire la consultation de la FRP de 2018 et de 2019, et collecte de données FRANET en fonction des disponibilités budgétaires);
- Mieux faire connaître les conclusions de l'Agence relatives aux enjeux liés à l'espace civique dans les États membres de l'UE et fournir une expertise sur la base de ces conclusions;
- Renforcer la coordination avec les organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE/BIDDH, HCDH);
- Identifier les besoins de soutien des organisations membres de la FRP et élaborer ou favoriser des activités de renforcement des capacités dans des domaines spécifiques (litiges stratégiques, communiquer sur les droits).

RÉSULTATS

- Une réunion des réseaux de la société civile et des organisations participant à la FRP, axée sur les questions transversales concernant la coopération de la FRA avec la société civile et accordant une attention particulière aux droits des enfants, à la dimension de genre et aux questions liées au handicap;
- Une réunion thématique de moindre envergure avec des experts de la société civile et un compte rendu de la réunion (sur les litiges stratégiques ou ans le domaine de l'espace civique;
- Produit sur la consultation des organisations de la FRP dans le domaine de l'espace civique;
- Présentations et conversations avec les parties prenantes sur les constatations sur les conclusions de la FRA concernant les questions liées à l'espace civique;
- Consultations régulières sur les sujets/thèmes de la FRA ;
- Nouvelle base de données renforcée de la FRP;
- Nouvelle fiche d'information sur la FRP;
- Webinaires à l'intention des organisations de la société civile (selon les besoins).

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Organisations de la société civile
- Institutions de l'UE et États membres, ainsi que les organisations internationales (en ce qui concerne les questions liées à l'espace civique).

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.25*
Agents contractuels	*1.10*
END	*0.20*
Total	**2.55**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	*77,000*
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	*70,000*	-	*20,000*
Communications et événements	*10,000*	-	-
Total	**80,000**	-	*97,000*

D 1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'Agence coopère étroitement avec les institutions, agences et autres organismes de l'UE qui sont les principaux bénéficiaires des données et des avis fondés sur des données factuelles et sur l'expertise de la FRA. Les échanges réguliers avec les acteurs à l'échelle de l'UE aident la FRA à définir, à élaborer et à coordonner ses priorités de façon à garantir un degré optimal de pertinence stratégique et d'opportunité de ses travaux, ainsi que leur complémentarité avec les travaux d'autres institutions et organismes et la meilleure utilisation possible des synergies existantes. La coopération et la consultation avec les partenaires concernés sont un élément essentiel de tous les projets de l'Agence, tout au long de la durée des projets. En outre, l'Agence participe à différentes activités de coopération qui touchent à tous ses travaux thématiques et qui prennent la forme de réunions de coordination, de groupes de travail ad hoc ou de séminaires de spécialistes européens dans différents domaines du travail de l'Agence, en fonction des besoins. Cela concerne la coopération avec les institutions et organes suivants à l'échelle internationale et de l'UE: Parlement européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, agences de l'UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures, Comité des régions, Comité économique et social européen, organisations intergouvernementales, y compris le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE. La coopération avec les Nations unies se concentre sur la promotion de la mise en œuvre et du suivi des dimensions relatives aux droits de l'homme des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

OBJECTIFS DU PROJET

- Aider l'UE et ses États membres dans leur prise de décisions en fournissant des données, des avis fondés sur des données factuelles et des avis concernant des questions thématiques;
- Favoriser une synergie et une coordination avec les organisations intergouvernementales;
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Fourniture en temps utile d'une assistance fondée sur des données probantes et d'une expertise aux parties prenantes institutionnelles de l'Agence au niveau international et de l'UE;
- Réunions avec des institutions, des organes et des agences au niveau international et de l'UE afin de coordonner des activités et réaliser des synergies.
- Consultation des parties prenantes pertinentes pour obtenir un retour d'information sur l'utilité et l'incidence des travaux de l'Agence ;
- Présentations au sein d'enceintes internationales et de l'UE pour sensibiliser aux travaux et aux conclusions de la FRA, et partager les pratiques prometteuses.
- Partage et échange d'informations réguliers, pertinents pour la politique et en temps opportun avec les institutions, agences et organes de l'UE ;
- Coopération, coordination et communication entre la FRA et des organes internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et l'OSCE, sur les travaux de la FRA et des questions transversales telles que les ODD.
- Réunions et consultations des parties prenantes, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Contributions de la FRA aux discussions législatives et sur les politiques au sein du Parlement européen, du Conseil et de la Commission;
- Références à l'Agence et à ses conclusions dans les documents stratégiques pertinents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (par exemple, le rapport annuel du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, les conclusions du Conseil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux);
- Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication avec et entre les parties prenantes internationales et de l'UE;
- Comptes rendus des réunions des parties prenantes ;
- Retours d'information opportuns par l'UE et les parties prenantes internationales concernant le programme et les résultats de la FRA.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Organisations intergouvernementales (CdE, Nations Unies, OSCE).

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*3.11*
Agents contractuels	*1.47*
END	*0.68*
Total	**5.26**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	*100,000*	-	*25,000*
Communications et événements	-	-	-
Total	**100,000**	-	*25,000*

D 1.5 – Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2019*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence fournit régulièrement des données factuelles et des analyses concernant l'utilisation et la mise en œuvre de la Charte de l'UE, y compris au niveau national. Dans ses « Conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux en 2016 », le Conseil a invité l'agence à « travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la charte et la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».
Les recherches et l'expérience pratique montrent que l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la Charte a trait à la difficulté pour les professionnels de comprendre dans quels cas la Charte s'applique et dans quels cas elle ne s'applique pas. En 2018, l'agence a publié un manuel visant à fournir aux législateurs et décideurs politiques nationaux des orientations concrètes à cet égard. Le manuel contient des conseils pratiques permettant de vérifier si un dossier législatif donné relève du droit de l'UE, s'il interfère avec les droits prévus par la Charte et si une telle interférence peut se justifier. En 2020, la FRA continuera de diffuser et de promouvoir le manuel auprès des parties prenantes concernées afin de maximiser son incidence et sa pertinence. L'agence veillera aussi à actualiser et à enrichir sa base de données Charterpedia en y ajoutant la jurisprudence nationale pertinente et des exemples d'utilisation de la Charte dans le cadre de procédures législatives nationales. Enfin, elle continuera à élaborer des fiches pays sur l'utilisation de la Charte dans les États membres dans les langues nationales respectives.
Conformément à l'objectif stratégique de l'agence visant à soutenir le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme, la FRA offrira un appui et des formation pour promouvoir l'utilisation de la Charte de l'UE à différents niveaux de gouvernance. Ce faisant, l'agence s'appuiera sur ses propres collectes et analyses de données (à propos de l'application de la Charte au niveau national), ainsi que sur les retours d'information fournis par des parties prenantes pertinentes, telles que les institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme. Elle cherchera aussi à réaliser des synergies avec les programmes et projets financés par la Commission en lien avec la Charte, ainsi qu'avec des initiatives des Présidences du Conseil de l'UE lorsque celles-ci décident d'organiser des activités en rapport avec la Charte. La cible de la Charte de l'agence est renforcée par des liens avec le droit constitutionnel national et le droit international relatif aux droits de l'homme et complète les initiatives de sensibilisation existantes des acteurs internationaux ou nationaux dans le domaine du droit national ou international en matière de protection des droits de l'homme. La Charte de l'UE est essentielle en tant que document clé de l'UE sur tous les droits fondamentaux, y compris les aspects importants tels que l'égalité hommes-femmes, les enfants et le handicap, sur lesquels l'agence mettra un accent particulier dans ce projet.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une expertise et des conseils concernant la mise en œuvre de la Charte;
- Enrichir, améliorer et entretenir Charterpedia;
- Collaborer avec les États membres et les agences de l'UE pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la Charte;
- Diffuser le manuel de la FRA visant à fournir des orientations relatives à l'applicabilité de la Charte;
- Améliorer la sensibilisation en renforçant la promotion de la Charte de l'UE au niveau national, y compris par une coopération avec les institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Améliorer la sensibilisation à l'applicabilité de la Charte de l'UE en renforçant la promotion du manuel correspondant;
- Actualiser et enrichir Charterpedia;
- Renforcer les capacités au sujet de la Charte en offrant une expertise aux institutions pertinentes, en particulier aux institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme;
- Contribuer aux conférences et aux événements organisés par la Présidence de l'UE et la Commission européenne sur le thème de la Charte. Diffuser les fiches pays qui expliquent le rôle de la Charte dans le contexte national (dans la langue nationale respective);
- Collecter et analyser des données sur l'utilisation de la Charte au niveau national en vue du Rapport sur les droits fondamentaux 2020

RÉSULTATS

- Inclusion d'un chapitre « Focus » consacré aux 10 ans de la Charte dans le Rapport sur les droits fondamentaux 2020;
- Traductions, mise en page et impression du manuel relatif à la Charte (3e priorité) ;
- Des fiches thématiques sur la Charte, dont une sur les personnes en situation de vulnérabilité (par exemple, les enfants);
- Contribution de la FRA à des événements et des conférences liés à la Charte de l'UE;
- Renforcement des capacités de différents groupes cibles au niveau national, en coopération avec les institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme;
- Activités de sensibilisation et de communication de la Charte (par exemple, par les médias sociaux).

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Législateurs au niveau de l'Union et au niveau national
- Fonctionnaires au niveau national
- Autorités judiciaires
- Agences de l'UE
- Organismes travaillant dans le domaine des droits de l'homme au niveau national
- Société civile et milieux universitaires
- Public intéressé (activités de communication)

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*2.00*
Agents contractuels	*0.05*
END	*0.20*
Total	**2.25**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	*77,000*	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	*20,000*	-	*40,000*
Coopération institutionnelle et réseaux	*5,000*	-	-
Communications et événements	*5,000*	-	*30,000*
Total	**107,000**	-	*70,000*

D 1.6 – Participation au cadre de l'UE prévue à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Union européenne (UE) est signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Dans la mesure de ses compétences, l'UE a l'obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre composé du Parlement européen, du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA. Le Cadre de l'UE coopère et coordonne ses activités avec les travaux de la Commission qui sert de point focal pour la mise en œuvre de la CDPH. Ce rôle est important eu égard au grand nombre d'activités menées par les institutions, organes et agences de l'UE pour mettre en œuvre la CDPH.

Pour guider ses travaux, le cadre de l'UE a élaboré un programme de travail coordonné incluant des activités mises en œuvre par plusieurs membres du Cadre conjointement ou par le Cadre dans son ensemble. Le Cadre se réunit également régulièrement afin de partager des informations et de coordonner des activités conjointes, telles que les réunions annuelles entre le Cadre de l'UE et les mécanismes nationaux établis conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la CDPH sur la mise en œuvre et le suivi de la convention au niveau national. La FRA participe à ces activités dans son rôle statutaire en tant que membre du Cadre et apporte sa contribution aux activités du Cadre conformément à son mandat et au rôle assigné au titre du document 6170/17 du Conseil « Version révisée du dispositif requis à l'échelle de l'UE par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ». Étant donné que la FRA exerce actuellement le rôle de secrétariat du Cadre, elle est également responsable de la préparation et de la coordination des réunions.

Conformément à son rôle dans ce cadre de contrôle, la FRA collecte et analyse des données pertinentes dans le contexte de ses travaux sur l'égalité et la non-discrimination fondée sur le handicap. Ces données sont collectées de manière à pouvoir être ventilées par sexe et par âge et à lutter ainsi contre la discrimination multiple/intersectorielle. Des efforts seront déployés pour intégrer les questions liées au handicap dans l'analyse des données issues des enquêtes de l'agence. En outre, l'agence élabore des indicateurs et des critères de référence en étroite coopération avec la Commission européenne, appliquant le modèle « structure-processus-résultats » élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La FRA participe également au groupe de travail REINDH sur la CDPH, qui comprend tous les organismes visés à l'article 33, paragraphe 2, de l'UE, y compris le Cadre de l'UE. La FRA contribue à la promotion de la CDPH en intégrant le handicap dans d'autres domaines thématiques de ses travaux et en traitant les droits des personnes handicapées en tant qu'élément spécifique de ses activités de sensibilisation.

En 2015, la mise en œuvre par l'UE de la CDPH au cours de la période 2011-2013 (à la suite de son adhésion à la convention) a été examinée par le Comité de la CDPH. En vue du prochain réexamen (en 2021), l'agence organisera une réunion d'experts afin de s'assurer que toutes les données nécessaires sont collectées par le Cadre de l'UE et ses partenaires nationaux (par exemple, les cadres nationaux et la société civile) afin de permettre au Comité des droits des personnes handicapées de formuler des observations en connaissance de cause sur le respect de la CDPH par l'UE. S'appuyant sur l'analyse, par la FRA, de la situation dans l'UE contenue dans le rapport sur les droits fondamentaux et sur ses travaux de recherche existants (dans le domaine de la désinstitutionnalisation, par exemple), la réunion examinera également la manière dont la FRA, en tant que membre du Cadre, peut encore apporter des éléments de preuve et d'analyse.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collaborer avec les membres du Cadre CDPH de l'UE pour mettre en œuvre le programme de travail du Cadre;
- Soutenir, en coopération avec les membres du Cadre de l'UE, la promotion, la protection et le suivi de la CDPH par l'UE, grâce à des données, des analyses et des conclusions fondées sur des éléments de preuve découlant de ses projets axés sur les droits des personnes handicapées ainsi que des matériels de sensibilisation ; ces travaux tiendront compte des difficultés spécifiques au genre;
- Suivre et soutenir les activités de la Commission européenne en tant que point focal de l'UE, en coopération avec les membres du Cadre de l'UE et dans le cadre du mandat du Cadre, dès lors qu'elles se rapportent aux observations finales du Comité de la CDPH par rapport à l'UE et aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE;
- Coopérer avec les mécanismes nationaux de suivi et compléter leur travail, en tant que membre du Cadre de l'UE et, le cas échéant, travailler conjointement avec le point focal.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Participation aux réunions du Cadre de l'UE chargé de contrôler l'application de la CDPH et aux événements extérieurs auxquels les membres du cadre sont invités (par exemple, le Forum de travail annuel sur la mise en œuvre de la CDPH);
- Participation aux activités faisant suite aux observations finales du Comité de la CDPH, en étroite collaboration avec la Commission en tant que point focal;
- Organisation d'une réunion avec des experts de la CDPH/des droits des personnes handicapées dans la perspective du prochain réexamen de la CDPH par l'UE

RÉSULTATS

- Réalisations, conformément à l'accord figurant dans le Cadre de l'UE concernant la CDPH;
- Réunion d'experts sur la complémentarité des données recueillies par le Cadre de l'UE et ses partenaires nationaux.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Les parties prenantes de la CDPH, y compris les titulaires de droits et les organisations qui défendent et représentent les personnes handicapées.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	*0.50*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	-
Agents contractuels	*0.69*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	*25,000*	-	-
END	-	*Communications et événements*	-	-	-
Total	**1.19**	**Total**	**25,000**	-	-

D 1.7 - Organes de l'Agence

Programme stratégique D: ***SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2007*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette activité concerne les relations avec et entre les différents organes de l'agence. Elle inclut l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du conseil de direction et du comité scientifique (CS,) ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre des groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés au CA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Organisation harmonieuse des activités du conseil d'administration, du conseil de direction et du comité scientifique;
- Soutien au conseil d'administration et au conseil de direction dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant qu'organe de planification et de surveillance;
- Soutien au comité de surveillance dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant que garant de la qualité scientifique de l'agence.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Réunions du conseil d'administration;
- Retraite du conseil d'administration (pour mettre en place dans leur rôle les membres du CA entrants, procéder à un examen à mi-parcours de la stratégie pluriannuelle de l'agence);
- Réunions du conseil de direction;
- Réunions du comité scientifique;
- Traduction des documents du CA

RÉSULTATS

- Organisation des réunions du CA (3);
- Organisation d'une retraite du CA;
- Organisation des réunions du conseil de direction (5);
- Organisation des réunions du comité scientifique (4).

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parties prenantes internes, membres du conseil d'administration et membres du comité scientifique de la FRA

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	*1.01*	*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	-
Agents contractuels	*0.50*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	*280,000*	-	*20,000*
END	-	*Communications et événements*	-	-	-
Total	**1.51**	**Total**	**280,000**	-	*20,000*

Domaine d'activité 1 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. L'agence utilise les ressources et les synergies de différentes unités afin d'adopter une approche intégrée et globale en matière d'activités de communication. La communication efficace sur les droits fondamentaux visant à promouvoir les valeurs et les libertés des sociétés d'aujourd'hui dans l'Union européenne restera au cœur des travaux de l'agence en 2020. Dans ses activités de communication, la FRA accordera une attention particulière à une représentation adéquate des questions et sujets liés au genre, aux droits de l'enfant et aux personnes handicapées. L'application systématique de ses « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme » lui permettra de renforcer son aptitude à communiquer de manière intelligente pour maximiser l'effet de ses réalisations, y compris de ses recommandations.

À cet effet, elle s'appuiera sur ses principales publications qui rendent compte de la situation des droits fondamentaux dans l'UE et dans ses États membres, notamment sur son Rapport annuel sur les droits fondamentaux. Le rapport couvrira les évolutions en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne et dans les États membres entre janvier et décembre 2019 dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel de l'agence. Chaque chapitre se terminera par des avis pertinents pour la politique et fondés sur les éléments de preuve définis et analysés dans le rapport.

La FRA redoublera d'efforts afin de créer un espace de dialogue sûr et ouvert, propice au dialogue avec les principaux acteurs concernés pour relever les défis urgents en matière de droits fondamentaux. En 2021, l'agence organisera son troisième Forum des droits fondamentaux à Vienne (Autriche), dont les préparatifs débuteront en 2020. Le Forum des droits fondamentaux d'abord organisé par la FRA en 2016 puis en 2018 offre une occasion unique à la société civile, aux décideurs politiques et aux experts de toute l'Union européenne de débattre des défis croissants en matière de droits humains. C'est aussi un espace qui se prête à l'échange de connaissances et de pratiques prometteuses, ainsi qu'à la création de nouveaux partenariats entre diverses parties prenantes, notamment des jeunes et des professionnels actifs dans d'autres domaines que les droits de l'homme.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2020 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels en 2020

- Rapports annuels
- Renforcer la sensibilisation et promouvoir les droits fondamentaux
- Production et diffusion des réalisations de la FRA
- Forum des droits fondamentaux 2021

Nouveaux projets en 2020

- La FRA débutera son projet « Forum des droits fondamentaux 2021 » en préparation de l'événement qui se tiendra au printemps 2021.

Résultats escomptés

- Afin de maximiser l'impact de ses travaux grâce à une communication intelligente, l'agence s'appuiera sur l'expertise acquise par sa communauté en ligne de praticiens de la communication, pour que la présentation de ses conclusions corresponde aux expériences des citoyens, de façon à renforcer la mobilisation en faveur des droits de l'homme, y compris chez les jeunes. L'agence assurera de manière plus systématique la promotion des conclusions de ses enquêtes sur la perception par le grand public des droits fondamentaux, ainsi que des personnes LGBTI, des Roms et des autres minorités vivant dans l'UE, par l'intermédiaire de ses canaux en ligne, en utilisant des documents audiovisuels tels que des podcasts et des vidéos. En outre, la FRA intensifiera ses communications sur l'utilisation de l'automatisation dans les processus décisionnels qui entraînent ou exacerbent les discriminations, ainsi que sur les questions liées aux droits fondamentaux qui en découlent.

E 1.1 – Rapports annuels

Programme stratégique E: ***COMMUNIQUER SUR LES DROITS*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le Rapport sur les droits fondamentaux est le rapport annuel de l'agence sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE et ses États membres. Il s'assortit d'un rapport d'activité. Le Rapport sur les droits fondamentaux, qui comporte une section « Focus » axée sur une question particulièrement intéressante au regard des priorités stratégiques dans l'UE, recense les tendances au fil du temps et présente des pratiques prometteuses pertinentes. Ses conclusions en ce qui concerne l'utilisation de la Charte par les juridictions nationales sont incluses dans le rapport annuel de la Commission européenne sur l'application de la Charte des droits fondamentaux. En outre, le rapport sur les droits fondamentaux comporte un chapitre spécifique sur les enfants et la satisfaction de leurs droits, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Le cas échéant, il présente des données ventilées par sexe et souligne la dimension de genre. Le Parlement européen utilise également ses conclusions générales dans son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le Rapport sur les droits fondamentaux est mentionné dans les conclusions du Conseil pertinentes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recenser et analyser les principales tendances dans le domaine des droits fondamentaux;
- Assister l'UE et ses États membres dans la prise de décisions en fournissant des conclusions fondées sur des faits probants;
- Recenser et diffuser des exemples de bonnes pratiques;
- Renforcer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Collecte de données, analyse et rédaction du rapport sur les droits fondamentaux;
- Production du rapport d'activité annuel;
- Production, traduction et diffusion des résultats du rapport sur les droits fondamentaux;
- Activités de communication ciblées au niveau de l'UE et au niveau national

RÉSULTATS

- 1 rapport sur les droits fondamentaux;
- 1 rapport d'activité annuel;
- 1 rapport de synthèse avec avis dans toutes les langues de l'UE ;
- 9 infographies du chapitre;
- Composante en ligne de la publication;
- 2 à 3 ateliers au niveau national.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Ministères nationaux
- Parlements nationaux
- Institutions nationales des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité
- Organisations de la société civile
- Organisations internationales.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		**Ressources financières**	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	*285,000*	-	*30,000*
Agents temporaires	*2.19*	*Assistance technique et renforcement des capacités*		-	-
Agents contractuels	*0.32*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END	*0.15*	*Communications et événements*	*145,000*	-	-
Total	**2.66**	**Total**	**430,000**	-	*30,000*

E 1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits

Programme stratégique E: ***COMMUNIQUER SUR LES DROITS*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/20218*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les institutions et les États membres de l'UE ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. Dans cette perspective, l'agence continuera d'organiser diverses activités en s'appuyant sur le document intitulé « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits » (10 keys to effectively communicating rights), qui guide l'agence dans son propre travail de communication. À cette fin, la FRA a mis en place un « programme relatif à la communication sur les droits », qui vise également à garantir l'intégration des questions et des thèmes liés au genre, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux personnes handicapées dans toutes les activités de communication de l'agence.

En 2020, l'agence poursuivra la promotion et l'expansion de sa boîte à outils pour les médias en ligne, afin de renforcer les capacités des professionnels des médias à couvrir les questions relatives à la migration et à l'asile. Les professionnels des médias bénéficieront d'une formation en face à face ou à l'utilisation de la boîte à outils au moyen de webinaires. En outre, les communicateurs des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des organisations de la société civile seront également invités à faire usage de la boîte à outils et de ses possibilités de formation. En cas de réussite, la méthodologie de la boîte à outils peut être utilisée pour développer d'autres outils de formation en ligne, par exemple sur la communication relative aux droits ou sur la Charte.

La FRA organisera deux conférences sur la présidence de l'UE, rassemblant des parties prenantes spécifiques, en particulier les hauts fonctionnaires au niveau national et de l'Union, ainsi que la société civile, sur des questions liées aux droits fondamentaux occupant une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique européen.

En outre, l'agence assurera le suivi des appels à l'action figurant dans la déclaration du président du Forum 2018 sur les droits fondamentaux et commencera à préparer le Forum des droits fondamentaux en 2021 (voir la fiche de projet spécifique).

L'agence continuera à communiquer sur les droits fondamentaux, sur la base des priorités fixées en matière de communication pour 2020 et en s'appuyant sur ses conclusions de l'enquête et de la recherche. Cela inclura des campagnes sur les réseaux sociaux afin de promouvoir, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, les droits fondamentaux de manière plus générale. Dans ce contexte, la FRA a mis en place un groupe Facebook fermé de communicateurs dans le domaine des droits de l'homme pour échanger des informations et des expériences sur la communication relative aux droits de l'homme. L'agence a l'intention d'organiser et de participer à des réunions en face à face de communicateurs dans le domaine des droits de l'homme. En 2020, la FRA assurera le suivi de la réunion du réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme qui s'est tenue en octobre 2019.

En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog en ligne, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'agence. Ces activités seront modérées par les cadres supérieurs de l'agence.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à la disposition des parties prenantes un espace sûr pour discuter des questions liées aux droits fondamentaux;
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur couverture des questions relatives aux droits fondamentaux;
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les personnes incluses dans la communication sur les droits de l'homme.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Coopérer avec les Présidences croate et allemande du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints conformes aux priorités de la Présidence de l'UE;
- Mener des campagnes de communication stratégique, y compris dans les médias sociaux ;
- Nouer un dialogue et collaborer de manière stratégique avec les personnes chargées de communiquer sur les droits de l'homme afin de les aider à améliorer la transmission de leurs messages;
- Élargir la plateforme e-learning.fra.europa.eu;
- Renforcement des capacités et formation des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme et des professionnels des médias en utilisant les boîtes à outils de la FRA (par exemple, boîte à outils pour les médias, Charterpedia, guide sur le profilage ethnique illégal, etc.)

RÉSULTATS

- 2 Conférences sur la Présidence de l'UE;
- Campagnes de communication sur les priorités fixées (y compris les produits audio, visuels et audiovisuels);
- Échanges d'informations réguliers entre les experts en communication sur les droits de l'homme (en ligne et en face à face);
- Exemples de cas et cours supplémentaires dans la boîte à outils pour les médias électroniques;
- Séances de formation.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres
- Organisations internationales.
- Professionnels de la communication sur les droits de l'homme
- Médias, en particulier journalistes, influenceurs et blogueurs
- Grand public.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.85*
Agents contractuels	*1.29*
END	*-*
Total	**3.14**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*200,000*	-	*100,000*
Total	**200,000**	-	*100,000*

E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

Programme stratégique E: ***COMMUNIQUER SUR LES DROITS*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le grand public [article 4, points a) et h), du Règlement fondateur] grâce à une série d'activités de communication. Celles-ci ont pour objectif de faire en sorte que les travaux de la FRA parviennent aux publics auxquels ils s'adressent au moment adéquat et dans un format approprié à travers les canaux les plus adaptés. Les priorités en matière de communication fixées pour 2020 guideront les communications et la diffusion de l'agence et assureront une approche cohérente dans le large éventail des activités. Dans ses activités de communication et de diffusion, l'agence accordera une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées.

Ces activités de production et de diffusion sont menées aussi bien en ligne que hors ligne (publications imprimées). Dans ce contexte, l'agence produit un grand nombre de travaux de recherche – ceux-ci sont énumérés dans les différentes fiches de projets présentées dans les sections précédentes. L'agence utilise des services de communication stratégique afin d'assurer une diffusion en temps utile, pertinente et à forte incidence de ses conclusions.

Par ailleurs, l'agence continuera de produire un certain nombre de produits informatifs, y compris du matériel de sensibilisation, et de les diffuser auprès de ses parties prenantes.

Les activités en ligne sont menées essentiellement par l'intermédiaire du site internet et des réseaux sociaux de l'agence. Ceux-ci sont continuellement mis à jour afin de refléter les évolutions technologiques et leur contenu est régulièrement actualisé.

OBJECTIFS DU PROJET

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public ainsi qu'à des publics cibles spécifiques au moyen de supports en ligne, imprimés et audio/visuels ;
- Informer les décideurs politiques, les experts et les professionnels au niveau national et de l'Union à propos de questions liées aux droits fondamentaux à partir des données factuelles et de l'expertise dont dispose l'agence :
- Créer des outils de communication en ligne de pointe pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux ;
- Diversifier la production imprimée de façon à répondre aux besoins de publics spécifiques, comme les personnes en situation de handicap.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Élaborer, maintenir et actualiser le site internet de la FRA afin de le rendre plus attrayant, convivial et accessible;
- Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne (par exemple, boîte à outils médias; Système européen d'information sur les droits fondamentaux);
- Produire et diffuser des rapports majeurs et d'autres types de publications ayant trait aux activités de l'agence;
- Produire du matériel de communication pour accompagner les rapports importants, tels que des résumés, des infographies et des brochures;
- Diffuser les productions pertinentes auprès de publics spécifiques lors d'événements et au moyen de listes de diffusion, également avec l'appui de l'Office des publications de l'Union européenne ;
- Garantir la gestion efficace du stock de publications;
- Service de contrôle des médias et de coupures de presse;
- Traduire les productions de la FRA dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent;
- Concevoir l'identité et l'image de marque de la FRA

RÉSULTATS

- Site internet de la FRA;
- Explorateur de données (visualisation) pour les enquêtes sélectionnées;
- Traduction des productions dans les langues de l'UE;
- Nouvelle identité visuelle et nouvelle image de marque;
- Surveillance des médias;
- Matériel de communication;
- Divers types de documentation imprimée;
- Diffusion et gestion des stocks.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres
- Organisations internationales.
- Organisations de la société civile
- Grand public.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*3.10*
Agents contractuels	*1.23*
END	-
Total	**4.33**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*514,000*	-	*200,000*
Total	**514,000**	-	*200,000*

E 1.4 – Forum des droits fondamentaux 2021

Programme stratégique E: ***COMMUNIQUER SUR LES DROITS*** *Domaine d'activité 1:* ***Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel***	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2020*	*STATUT:* NOUVEAU	*TYPE:* pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2021, l'agence organisera pour la troisième fois son Forum des droits fondamentaux sous la forme d'un événement de deux jours. Cette manifestation réunira au maximum 500 participants, allant des praticiens sur le terrain, dont un rôle important pour les jeunes, aux décideurs et législateurs européens de premier plan.
Les discussions qui auront lieu au sein du Forum contribueront à de grands débats concernant les priorités de l'UE qui ont une incidence sur les droits de l'homme. Le Forum s'adressera à divers publics et encouragera l'échange d'idées en vue d'un échange critique de points de vue et d'expériences. À ce titre, il demande que des mesures soient prises pour relever les défis qui se posent, que ce soit dans le cadre d'un dialogue public intense, d'importants défis en matière de droits de l'homme et en favorisant une coopération plus étroite et la mise en réseau entre les institutions et organes de défense des droits de l'homme, la société civile et les partenaires sociaux. Le Forum créera des possibilités de mise en réseau et de renforcement des partenariats entre les titulaires de droits, en particulier les jeunes, leurs diverses communautés et les institutions de l'UE.
Le contenu du Forum sera développé en 2020 par la consultation des acteurs institutionnels concernés et de la société civile. Dans le cadre du développement du Forum, l'agence veillera à l'intégration des questions liées au genre, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux personnes handicapées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mise en place d'un forum pour la mise en réseau et le partage d'idées et de pratiques prometteuses
- Faciliter l'interaction entre les parties prenantes de la FRA et explorer de nouveaux moyens innovants de poursuivre le dialogue avec elles.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Développer un calendrier d'activités jusqu'à la date convenue au printemps 2021 pour situer le Forum sur la carte des manifestations internationales, régionales et nationales;
- Sélectionner et réserver un lieu spécifique pour le Forum des droits fondamentaux 2021;
- Conceptualiser et organiser une série de dialogues citoyens destinés à éclairer les discussions au sein du Forum;
- Activités de communication stratégique visant à maximiser la portée et l'engagement auprès des parties prenantes et des publics cibles

RÉSULTATS

- Concept pour le forum des droits fondamentaux 2021;
- Dialogues citoyens dans certains États membres;
- Réservation du lieu.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Organisations internationales et intergouvernementales de défense des droits de l'homme
- Décideurs politiques (niveau européen, national, régional/local)
- Législateurs (UE et nationaux)
- Organismes de défense des droits de l'homme (INDH, organismes pour l'égalité de traitement)
- Experts et groupes de réflexion en matière de droits de l'homme
- Organisations de la société civile, y compris les ONG religieuses et confessionnelles, ainsi que les arts
- Secteur des services et organisations et réseaux d'aide aux victimes
- Secteur des entreprises et industries, y compris les organisations de partenaires sociaux
- Organisations de la jeunesse et influenceurs

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*1.17*
Agents contractuels	*1.24*
END	*0.80*
Total	**3.21**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	
Communications et événements	140,000	-	*360,000*
Total	**140,000**	-	*360,000*

O 1.1 – Performance, suivi et évaluation

Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	*PRIORITÉ 3*	*Début: 01/01/2017*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur de l'agence (168/2007), des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'agence au regard de ses objectifs sont mises en œuvre, selon des normes reconnues au niveau professionnel.
Les exigences relatives à la réalisation d'évaluations à la FRA sont énoncées dans de nombreux documents, qui imposent à l'agence de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact, dans un contexte de pressions budgétaires, où les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. Le cadre de mesure des performances précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux réalisations de la FRA.
Le suivi consiste en un travail systématique de collecte et d'analyse d'informations qui s'effectue au cours de la mise en œuvre des projets de la FRA. Il suppose la collecte et l'analyse régulière de données internes visant à déterminer et mesurer les écarts entre les performances réelles et les performances prévues à différents moments du cycle de vie du projet. Il vise, en définitive, à éclairer les décisions de gestion, en permettant notamment l'introduction de mesures correctives en temps utile.
Les activités d'évaluation portent sur la mesure de l'impact à court et à long terme, par rapport à l'impact visé, tel que le définit le cadre de mesure des performances. Ces activités peuvent être effectuées à différents stades du cycle de vie du projet, dans le cadre des évaluations ex ante, intermédiaires ou à mi-parcours et ex post, ainsi que de l'examen par les parties prenantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'un des objectifs majeurs de la FRA en matière de contrôle et d'évaluation de ses performances est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de recueillir des données concernant à la fois 1) ses résultats et 2) ses réalisations. Le contrôle des performances de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (couvrant les résultats, ainsi que les réalisations immédiates, intermédiaires et finales) qui inclut la liste des mesures des performances ;
- L'agence a mis en place un cadre permettant de suivre ses performances, d'en rendre compte et de les évaluer, sur lequel elle entend s'appuyer pour gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi que pour renforcer l'alignement des projets qu'elle mène sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- En ce qui concerne les résultats, les informations de suivi se fonderont sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA; Les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport standard et les enquêtes auprès des participants;
- Les évaluations (ex ante, intermédiaires et ex post) réalisées par un évaluateur externe indépendant comprennent des enquêtes, des entretiens et des données de recherche documentaire, étayées par des réunions de groupes de discussion organisées pour les projets évalués

RÉSULTATS

- Rapports d'évaluation;
- Examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*2.15*
Agents contractuels	-
END	-
Total	**2.15**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	*90,000*
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total	**-**	-	*90,000*

O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes

Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	*PRIORITÉ 1*	*Début: 01/01/2018*	*STATUT: en cours*	*TYPE: pluriannuel*

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les crédits sont destinés à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/de coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ponctuelles de ce type :

- le rapport « Respect for and protection of persons belonging to minorities 2008-2010 » (Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010), élaboré à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011;
- le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise intitulé « Protecting victims in the EU : The Road Ahead » (La protection des victimes dans l'UE : la voie à suivre) (mars 2011);
- l'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'enquête européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012;
- la conférence relative à la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, mars 2012;
- les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux;
- les contributions d'experts aux conférences et événements de l'UE sur des thèmes relatifs aux droits fondamentaux.
- Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème.

En outre, les abonnements à des revues (scientifiques) et à des périodiques spécialisés, quel qu'en soit le format, et aux ressources électroniques
en matière de recherche seront couverts par la présente fiche.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA (voir la section 2 pour plus de détails).

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA (voir la section 2 pour plus de détails).

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre selon l'évolution des besoins.
- Activités de communication et de sensibilisation.
- Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes, spécifique à chaque projet, sera élaborée.

RÉSULTATS

- Collecte de données, communication et activités de communication des parties prenantes.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	*0.20*
Agents contractuels	-
END	-
Total	**0.20**

Ressources financières	**1re priorité**	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	*60,000*	-	-
Total	**60,000**	-	-

F 1.1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021

TITRE IV – Autres activités opérationnelles	PRIORITÉ 3	Début: 01/01/2018	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet fait suite à l'échange de lettres concernant la mise en œuvre de l'accord de coopération administrative entre l'Office du mécanisme financier (OMF) et la FRA, dans le cadre du mécanisme financier norvégien et de l'EEE pour la période 2014-2021 signé le 14 décembre 2017. D'après l'étendue et les objectifs convenus dans l'échange de lettres relatives à la mise en œuvre de l'accord de coopération, la FRA doit jouer le rôle d'une organisation internationale partenaire (OIP) en conseillant les opérateurs nationaux du programme « Intégration et autonomisation des Roms » en Grèce, du programme « Droits de l'homme, inclusion des Roms et violences domestiques et fondées sur le genre » en République tchèque et d'un programme dans un État tiers bénéficiaire des subventions, qui doit encore être déterminé. Lorsqu'elle fournira des conseils aux opérateurs des programmes, la FRA accordera une attention particulière aux questions liées aux droits de l'enfant, à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux droits des personnes handicapées, selon le cas.
La FRA fournira des conseils au niveau stratégique global aux opérateurs de programmes pour la préparation et la mise en œuvre des programmes convenus, en partageant son expertise et, entre autres, assistera l'État bénéficiaire dans l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux. Le soutien au développement des programmes en tant qu'OIP comprendra la fourniture de conseils et d'une assistance technique, par exemple pour le développement des notes conceptuelles des programmes, la participation aux réunions de lancement, les consultations des parties prenantes, les réunions sur les accords de programmes, les contributions écrites sur la conception des programmes, ainsi que des conseils sur les questions relatives à la gestion des risques et à la communication. La FRA contribuera également au projet d'accord du programme à la demande de l'OMF. Dans le cadre de son rôle d'OIP, la FRA apportera son soutien au cours de la période de mise en œuvre du programme, pour garantir que les programmes bénéficient des bonnes pratiques, des recommandations et de l'expertise de la FRA concernant l'analyse des politiques, le soutien des pairs pour la réforme nationale et le dialogue sur les politiques. Cela nécessitera notamment de participer au comité de coopération de chaque programme et d'apporter une contribution à l'élaboration des appels à projets, d'évaluer les demandes reçues dans le cadre des appels à projets, de prendre part aux réunions du comité de sélection et à l'ensemble du processus de sélection, ainsi qu'à toute autre activité pertinente au niveau des programmes. La FRA peut également contribuer à l'échange d'expériences et au renforcement des capacités, au plan de communication du programme, aux séminaires d'information, fournir des conseils aux entités compétentes, sensibiliser et accroître la transparence des informations relatives aux possibilités de financement, aux bénéficiaires et aux réalisations des projets. La FRA facilitera également la mise en œuvre des projets dans le cadre des programmes convenus en fournissant des conseils aux entités concernées, par exemple le Bureau de l'Agent du gouvernement pour la Cour européenne des droits de l'homme, le ministère de la justice de la République tchèque, au sujet du projet de sensibilisation à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et à d'autres obligations internationales de la République tchèque en matière de droits de l'homme. La FRA continuera de fournir des conseils et des évaluations stratégiques à l'OMF et aux bailleurs de fonds dans d'autres domaines également, par exemple en participant aux réunions d'experts avant la signature d'un protocole d'accord entre les bailleurs de fonds et un État bénéficiaire, ainsi que des conseils quant à la faisabilité et au champ d'application des programmes potentiels. En fournissant des conseils et des évaluations stratégiques à l'OMF et aux bailleurs de fonds, la FRA accordera une attention particulière à la mise en œuvre des droits fondamentaux liés à la non-discrimination fondée sur le genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la mesure du possible, la FRA fournira également un soutien aux projets au niveau national relatifs à la mise en œuvre des droits de l'enfant, ainsi que des droits des personnes handicapées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique à l'OMF, aux bailleurs de fonds des subventions de l'EEE et de la Norvège, ainsi qu'aux opérateurs de programme au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes dans trois États bénéficiaires;
- Donner des conseils stratégiques généraux à l'OMF et aux bailleurs de fonds sur la faisabilité et le champ d'application des programmes potentiels;
- Partager avec les opérateurs de programmes et l'OMF les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA concernant l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Appui au développement et à la mise en œuvre de programmes dans les trois États bénéficiaires, en contribuant à l'élaboration de notes conceptuelles et en participant aux réunions de démarrage et des parties prenantes, ainsi qu'aux réunions d'élaboration de programmes, et conseils et assistance concernant la mise en œuvre de projets;
- Soutien à la mise en œuvre des programmes par la participation au comité de coopération, la sélection de projets, diverses réunions et d'autres activités de coopération stratégique;
- Fourniture de conseils stratégiques aux opérateurs de programme ainsi qu'aux États membres (notamment) pour l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux;
- Réunion annuelle entre la FRA et le programme de subventions et autres réunions afin de faciliter la coopération, y compris au niveau opérationnel, et en ce qui concerne la coordination avec d'autres organisations internationales partenaires, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Fourniture d'une assistance technique aux trois programmes en République tchèque, en Grèce et à un troisième État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège, qui doit encore être déterminé;
- Fourniture de conseils stratégiques à l'OMF et aux bailleurs de fonds au moyen de contributions écrites et orales;
- Contribution à un certain nombre de réunions concernant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, y compris la participation aux comités de coopération et aux comités de sélection des programmes.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Autorités des États membres de l'UE et communautés roms dans trois États bénéficiaires au maximum des subventions de l'EEE et de la Norvège

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	*107 143*
Agents temporaires		*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	*107 143*
Agents contractuels	*4*	*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END		*Communications et événements*	-	-	-
Total	**4**	**Total**	**-**	-	*214 286*

F 1.2 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

TITRE IV – Autres activités opérationnelles	PRIORITÉ 3	Début: 10/06/2019	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les 28 États membres de l'UE ont tous transposé dans leur droit national le cadre juridique complet de l'UE pour la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. La traduction de cette législation en politiques et le suivi de la mise en œuvre de ces politiques requièrent des données relatives à l'égalité fiables. Le Manuel européen sur les données relatives à l'égalité (révisé en 2016) définit le cadre conceptuel et terminologique dans ce domaine. À titre d'étape suivante et en reconnaissance de l'importance des données relatives à l'égalité, le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité a créé, en février 2018, un sous-groupe chargé des données sur l'égalité, afin d'aider les États membres dans leurs efforts pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité. Conformément à son mandat d'élaboration de méthodes et de normes permettant d'améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen, la FRA anime ce sous-groupe, qui a produit en 2018 des lignes directrices sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'égalité. Parallèlement, l'agence participe activement aux travaux du groupe de travail de la CEE-ONU sur l'élaboration de méthodes de collecte de données concernant les populations difficiles à atteindre. Tant les lignes directrices que les recommandations du groupe de travail donnent des indications détaillées sur ce qu'il est nécessaire de faire pour collecter et utiliser les données relatives à l'égalité. La prochaine étape de ce processus à plusieurs niveaux consiste à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre de ces informations, en apportant des réponses précises qui expliquent comment faire pour produire des données comparables dans le contexte des politiques nationales spécifiques et des normes applicables en matière de données. En raison des travaux de recherche et de l'expertise de la FRA en ce qui concerne notamment la collecte de données quantitatives (par des enquêtes représentatives) et la recherche qualitative (sur la participation des Roms et sur l'exploitation par le travail), l'agence a été invitée à coopérer avec l'Institut national de statistique bulgare comme partenaire du projet. Toutes les données seront ventilées par âge et par sexe. En outre, l'enquête aura des composantes ciblées pour relever les défis spécifiques auxquels font face les enfants et les femmes exposés au risque de violence domestique. Étant donné la reproductibilité potentielle des résultats du projet dans les autres États membres de l'UE, les parties prenantes concernées incluent le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne, les autorités nationales (instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE et des pays des Balkans occidentaux ayant le statut d'observateur à la FRA, PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité), les agences spécialisées, les agences de l'UE, Eurostat, la société civile, le Conseil de l'Europe et les membres du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Travellers (CAHROM). En 2019, la FRA a réalisé les travaux méthodologiques prévus sur la conceptualisation de l'expérience existante et a fourni une assistance technique pour la préparation de l'enquête (prévue pour le T2/2020), y compris la sélection des groupes à étudier et l'élaboration d'un module d'enquête « discrimination et victimisation ».

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique au promoteur du projet au sujet de méthodes spécifiques permettant d'étudier des populations difficiles à atteindre;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques;
- Soutenir l'élaboration de nouvelles méthodes de collecte de données sur la situation des populations difficiles à atteindre;
- Soutenir l'élaboration d'indicateurs pour les droits fondamentaux et d'indicateurs pour l'égalité;
- Publier des analyses et des documents fondés sur les données recueillies et fournir une assistance pour l'interprétation et la mise en contexte de ces analyses;
- Favoriser l'échange de connaissances entre les institutions concernées au niveau des États membres et de l'UE, en vue de la reproduction des méthodes de travail concernant les données sur la vulnérabilité des populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Assistance technique pour la mise en œuvre du module « Discrimination et harcèlement » de l'enquête;
- Assistance technique pour la mise en œuvre de l'enquête;
- Assistance technique pour l'analyse des données (profils des 28 régions);
- Renforcement des capacités des parties prenantes aux niveaux national et local à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques;
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;
- Révision des traductions des documents de travail et des rapports;
- Participation aux réunions et événements.

RÉSULTATS

- Méthodologies de suivi des indicateurs, modèles de rapports, profils de pays.
- Intégration du module thématique sur la discrimination et le harcèlement dans l'instrument d'enquête;
- Avis d'experts aux parties prenantes;
- Analyse des données;
- Profils d'indicateurs relatifs à l'égalité;
- Données permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux ODD;
- Rédaction de rapports;
- Rédaction et diffusion de supports de communication (présentations et autres contributions).

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Gouvernements nationaux
- Offices statistiques et autres acteurs concernés par la production et l'analyse de données
- Acteurs de la société civile travaillant sur l'inclusion sociale des populations vulnérables et difficiles à atteindre

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires		*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	*99,244*
Agents contractuels		*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END		*Communications et événements*	-	-	-
Total		**Total**	**-**	-	99,244

F 1.3 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique au Ministère polonais de la justice pour une justice adaptée aux enfants dans le cadre des procédures civiles et pénales

TITRE IV – Autres activités opérationnelles	PRIORITÉ 3	Début: 01/01/2020	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Afin de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant, toutes les politiques et actions ayant une incidence sur les enfants doivent être conçues, mises en œuvre et suivies dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les recherches de la FRA sur une justice adaptée aux enfants ont montré que les enfants impliqués dans des procédures judiciaires ou pénales ne sont souvent pas entendus dans un environnement sûr et adapté, et que les pratiques, y compris l'âge minimal pour la participation des enfants, assortie des garanties procédurales correspondantes, diffèrent considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre, ce qui ne garantit pas l'intérêt supérieur de l'enfant. Le projet a mis en évidence des lacunes dans le contexte polonais. Les directives de l'UE dans le domaine des droits des victimes, de la traite des êtres humains et des abus sexuels, de l'exploitation sexuelle et de la pédopornographie ainsi que les garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre d'une infraction pénale et le règlement Bruxelles II *bis* (refonte) prévoient clairement le traitement approprié de l'âge des enfants dans les procédures judiciaires afin de garantir leur protection et leur participation.

Sur la base des travaux de recherche pertinents de la FRA et de son expertise dans le domaine des enfants et de la justice, l'agence a été invitée à coopérer avec le Ministère polonais de la justice en tant que partenaire de projet dans le cadre d'un projet prédéfini, financé par les subventions de l'EEE et de la Norvège, consacré aux auditions d'enfants, dans le cadre d'une note conceptuelle visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du système judiciaire. La FRA contribue à la réalisation des objectifs des *promoteurs de projets* polonais visant accroître la sensibilisation générale, les connaissances et les compétences spécialisées des professionnels et des autorités dans le domaine de la justice adaptée aux enfants, notamment en s'appuyant sur les informations produites par l'agence, en élaborant des normes, des lignes directrices et du matériel de formation, et en organisant des formations et des activités de sensibilisation.

Dans le cadre du projet, la FRA continuera de fournir aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes pour rendre les procédures judiciaires plus adaptées aux enfants, soutenir le travail quotidien des professionnels et renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur les droits de l'enfant, en ce qui concerne notamment l'accès à la justice. Les parties prenantes concernées comprendront non seulement les autorités nationales et régionales, les services sociaux et les professionnels de la société civile polonais, mais aussi des acteurs clés européens dont les travaux visent à garantir une justice adaptée aux enfants, tels que la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'UE, les réseaux européens de formation du Conseil de l'Europe, les associations professionnelles et, surtout, des enfants. Compte tenu du potentiel de reproductibilité des résultats du projet, parmi les parties prenantes concernées figurent également des acteurs clés dans d'autres États membres de l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique au promoteur de projet lors de l'élaboration des orientations et de la formation des professionnels, ainsi que dans le cadre des campagnes de formation et de sensibilisation visant garantir un traitement adapté aux enfants dans les procédures judiciaires;
- Renforcer les capacités des parties prenantes aux niveaux national et local pour mieux adapter les auditions aux enfants;
- Sensibiliser davantage les enfants à leurs droits et les informer sur les procédures judiciaires afin qu'ils puissent se sentir en sécurité et à l'aise pour pouvoir participer efficacement aux procédures judiciaires;
- Publier des analyses et des documents fondés sur le matériel élaboré et fournir une assistance pour la traduction et la mise en contexte de ces analyses et orientations;
- Soutenir l'échange de connaissances entre les parties prenantes polonaises et les parties prenantes et experts concernés aux niveaux européen, national et régional.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 2, 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Élaboration conjointe de normes communes pour l'entretien des enfants;
- Formation à l'intention des professionnels dans le cadre de la conception conjointe;
- Élaboration conjointe de modules de formation et de matériel éducatif;
- Communiquer aux principales parties prenantes aux niveaux européen, national et régional les produits élaborés (matériel de formation et d'éducation, orientations et normes);
- Soutenir la formation des professionnels afin de garantir des procédures judiciaires adaptées aux enfants;
- Faciliter les contacts entre les experts internationaux, les acteurs clés européens et le promoteur de projet;
- Réviser les traductions des produits et du matériel la FRA, tels que le manuel sur les droits de l'enfant et le guide sur la traite des enfants.
- Publier des documents supplémentaires;
- Participer aux réunions et événements.

RÉSULTATS

- Élaboration et mise en œuvre de méthodes de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine de la participation des enfants aux procédures judiciaires;
- Fourniture de conseils spécialisés aux parties prenantes sur la justice adaptée aux enfants;
- Élaboration, publication et diffusion de rapports, d'orientations et de normes;
- Rédaction et diffusion de supports de communication (présentations et autres contributions);
- Mise au point de modules de formation et de matériel didactique utilisant différents canaux de communication (imprimés, en ligne, vidéo).

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Autorités nationales et régionales
- Acteurs de la société civile
- Professionnels
- Les enfants

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires		*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	*250,000*
Agents contractuels		*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END		*Communications et événements*	-	-	-
Total		**Total**	**-**	-	*250,000*

F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration

TITRE IV – Autres activités opérationnelles	PRIORITÉ 3	Début: 01/06/2020	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet vient compléter le projet C 1.3 — Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels en renforçant le rôle de la FRA dans le soutien apporté à la Grèce en ce qui concerne les migrants nouvellement arrivés et les demandeurs d'asile. Ce projet est mis en œuvre avec le Médiateur grec. Dans un premier temps, il vise à renforcer la présence de la FRA en Grèce, mais l'objectif ultime du projet est d'aider le Bureau du Médiateur à faire face aux défis en matière de droits de l'homme liés à l'arrivée de demandeurs d'asile aux frontières extérieures de la Grèce.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'approche des hotspots en Grèce et en Italie, la Commission européenne a défini les meilleures pratiques. Celles-ci indiquent clairement que les droits fondamentaux doivent être pleinement respectés dans le cadre des activités menées dans les hotspots. Les activités réalisées par l'UE et les acteurs nationaux grecs dans les centres d'accueil et d'identification (« hotspots ») ont trait à de nombreux droits fondamentaux. Depuis 2016, la FRA se rend régulièrement dans les hotspots grecs afin de diffuser les bonnes pratiques et de fournir des conseils en matière de droits fondamentaux. La FRA a établi une présence temporaire sur le terrain à Athènes afin de faciliter ses travaux. Toutefois, les contraintes découlant de ressources humaines et financières limitées ont fait que la FRA ne peut répondre qu'à une petite partie des demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux.

Ce projet permettra à l'agence de mener des activités ciblées de renforcement des capacités axées sur les personnes vulnérables et, en particulier, sur les enfants non accompagnés et d'autres personnes présentant un risque accru en matière de protection, telles que les victimes de la traite des êtres humains et de violences sexuelles ou fondées sur le genre. En outre, une communication régulière et en temps utile d'informations sur les questions relatives aux droits fondamentaux, le partage de pratiques encourageantes et la fourniture de conseils en matière de droits fondamentaux contribueront à renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes sur la manière de mener à bien leurs tâches conformément à la Charte de l'UE.

En tant qu'agence de l'UE, la FRA se trouve dans une situation unique pour soutenir la conception et la mise en œuvre de ces activités. La FRA partage et examine ses conclusions avec l'UE lors de ses réunions avec la task force régionale, le principal organe de coordination opérationnelle entre l'UE et les acteurs grecs nationaux. Elle entretient également de bonnes relations de travail opérationnel avec tous les acteurs nationaux, internationaux et de l'UE actifs dans les hotspots, ainsi qu'avec les autorités nationales chargées de la gestion des hotspots. La coopération avec le Médiateur grec permettra un transfert à l'organisme national de défense des droits de l'homme lors de l'achèvement du projet.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l'UE et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Déploiement de trois officiers aux droits fondamentaux en Grèce;
- Examen et coordination des activités avec le Médiateur grec;
- Réalisation d'activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les parties prenantes au niveau central et sur le terrain, en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables, y compris les enfants ;
- Organisation de réunions et d'événements.
- Visites mensuelles dans les centres d'accueil et d'identification (hotspots) ;
- Rédaction et mise en commun de rapports bimensuels sur les principales questions relatives aux droits fondamentaux et formulation de recommandations sur la façon de procéder ;
- Réalisation d'activités ciblées de recherche ou d'analyse de données.

RÉSULTATS

- Au moins une activité de renforcement des capacités par mois (p. ex. formation, séances de sensibilisation, réunions ou autres événements) pour les parties prenantes en Grèce ;
- Partage de l'expertise en matière de droits fondamentaux avec des acteurs sur place lors de visites sur le terrain ;
- Rapports réguliers sur les droits fondamentaux rendant compte de la situation dans les hotspots ;
- Réponse aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux ;
- Lignes directrices, listes de contrôle, brochures et autres matériels pour faciliter les futurs travaux du Médiateur.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne, EASO, Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et autres agences JAI
- Autorités grecques : service d'accueil et d'identification, service d'asile, police, Ministère du travail, rapporteur national sur la traite des êtres humains, Médiateur grec
- HCR, OIM, organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines		Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires		*Assistance technique et renforcement des capacités*	-	-	296,800
Agents contractuels		*Coopération institutionnelle et réseaux*	-	-	-
END		*Communications et événements*	-	-	-
Total		**Total**	**-**	**-**	296,800

F 1.5 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec

TITRE IV – Autres activités opérationnelles	PRIORITÉ 3	Début: 01/06/2020	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet porte sur le renforcement des capacités du Médiateur en Grèce, afin que cette institution puisse mieux atteindre ses objectifs en matière de protection des droits fondamentaux et de promotion de la non-discrimination et de l'égalité de traitement. La recommandation de la Commission relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement [C(2018) 3850] s'appuie sur l'engagement pris par la Commission d'encourager et d'aider les États membres à améliorer leur capacité de faire appliquer la législation de l'Union et de prévoir des voies de recours pour faire en sorte que les personnes et les groupes faisant l'objet de discriminations et protégés par le droit de l'Union puissent jouir pleinement de leurs droits. La recommandation requiert que les tâches des organismes pour l'égalité de traitement comprennent l'échange d'informations avec les organismes européens correspondants.

Ce projet doit être mis en œuvre conjointement avec le Médiateur grec dans le cadre du programme « Good Governance, Accountable Institutions and Transparency » (Bonne gouvernance, institutions responsables et transparence) du mécanisme financier pour les subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 en Grèce, la FRA agissant en tant que partenaire de projet international. Dans ce rôle, la FRA fournira des conseils et une expertise en vue de renforcer les capacités du personnel du Médiateur par la formation, principalement sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE et sur le droit et la jurisprudence de l'Union, tels qu'ils figurent dans les manuels et d'autres rapports pertinents de la FRA. En outre, la FRA contribuera au renforcement de la coopération entre le Médiateur et les pouvoirs publics, en renforçant son volet consacré aux droits fondamentaux, en participant de manière sélective aux réunions avec les autorités prévues par le personnel du Médiateur, et en contribuant à porter ce volet en particulier auprès des autorités des régions dans lesquelles la présence du Médiateur est limitée jusqu'à présent. La FRA soutiendra également la coopération du Médiateur avec les organisations de la société civile et les autorités régionales et locales en Grèce afin de créer un réseau qui pourrait bénéficier de l'utilisation de Charterpedia et de l'outil EFRIS de la FRA, par exemple, dans la mesure où ils se rapportent aux fonctions de ces parties prenantes.

Les rapports de la FRA sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux et sa connaissance de la législation et des politiques relatives au respect des droits fondamentaux qui peuvent être appliquées par l'administration publique, ainsi que l'expérience de la FRA dans l'échange de pratiques encourageantes et de conseils, contribueront au renforcement des connaissances et des compétences du Médiateur et des autorités. Les organisations de la société civile travaillant dans les domaines mentionnés devraient également bénéficier de cette coopération. Ce projet complète le projet F 1.4 en augmentant les capacités du Médiateur en matière de renforcement des capacités au-delà des domaines de la migration et de l'asile, en facilitant l'intégration et l'efficacité des droits fondamentaux également dans les régions situées à l'extérieur d'Athènes. Le projet mettra fortement l'accent sur la protection contre la discrimination et sur la promotion de l'égalité entre les groupes de personnes particulièrement vulnérables aux violations du droit de l'Union, y compris les discriminations multiples, et les victimes probables de diverses formes de violence, telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux au personnel du Médiateur et aux pouvoirs publics, y compris au niveau régional, afin de renforcer leur capacité de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux. Cela concerne en particulier les compétences du Médiateur en matière de renforcement des capacités, en particulier celles relatives à la non-discrimination et à l'égalité, en coopération avec la société civile.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS

- Organisation d'ateliers avec le personnel du Médiateur ayant pour objet la Charte de l'UE et le droit et la jurisprudence de l'Union tels qu'ils figurent dans les manuels et d'autres rapports pertinents de la FRA, ainsi que dans les outils Charterpedia et EFRIS;
- Recueil de publications de la FRA et élaboration d'autres outils afin de faciliter l'utilisation des conclusions et des avis de la FRA dans les activités de renforcement des capacités, y compris du personnel du Médiateur, des autorités et des OSC;
- Participation sélective aux réunions de renforcement des capacités du personnel du Médiateur avec les autorités et les OSC.

RÉSULTATS

- Fourniture de conseils et d'une expertise en matière de droits fondamentaux essentiellement dans le cadre de formations et de réunions avec le personnel du Médiateur et les autorités de l'État;
- Distribution d'outils, de manuels et de documents imprimés et électroniques de la FRA au Médiateur, aux autorités de l'État et aux OSC.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Personnel du Médiateur grec
- Autorités publiques grecques
- Organisations de la société civile (OSC) actives en Grèce

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Ressources humaines	
Agents temporaires	
Agents contractuels	
END	
Total	

Ressources financières	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Recherche et données	-	-	-
Assistance technique et renforcement des capacités		-	*73,507*
Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
Communications et événements	-	-	-
Total		**-**	73,507

SECTION 4

ANNEXES

ANNEXE I Affectation des ressources par Activité 2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	**TOT**	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination							
A 1.1 – Enquête sur les Roms 2020	0.58	0.70	0.04	**1.32**	2,000,000		-
A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants	1.02	0.10	0.04	**1.16**	1,000,000		-
A 1.3 - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE	0.68	0.30	0.56	**1.54**	60,000		20,000
A 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de l'« Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques,la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle,ou fondée sur la nationalité »	1.41	0.18	0.83	**2.42**	20,000		-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**3.69**	**1.28**	**1.47**	**6.44**	**3,080,000**		20,000
Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms							
A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms »	2.62	0.77	0.14	**3.53**	55,000		-
A 2.2 Enquête sur les Roms et les Travellers: favoriser l'intégration et l'inclusion des Roms	0.64	0.10	0.34	**1.08**	75,000		35,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**3.26**	**0.87**	**0.48**	**4.61**	**130,000**	-	35,000
Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance							
A 3.1 – Antisémitisme: Collecte et analyse de données	0.39	0.07	0.03	**0.49**	5,000	-	23,000
A 3.2 – Racisme et discrimination ethnique: collecte et analyse de données	0.57	0.07	0.26	**0.90**	8,000	-	6,000
A 3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine	0.67	0.75	1.14	**2.56**	40,000	-	40,000
A 3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans	0.36	0.02	0.35	**0.73**	80,000	-	-
A 3.5 – Activités supplémentaires dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	1.13	0.10	0.23	**1.46**	10,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**3.12**	**1.01**	**2.01**	**6.14**	**143,000**	-	69,000
Domaine d'activité : Droits de l'enfant							
A 4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants	1.57	0.07	0.14	**1.78**	25,000	-	200,000
A 4.2 – Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant	0.80	0.00	0.10	**0.90**	40,000	-	-
A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux — ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA	0.50	0.00	0.00	**0.50**	58,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**2.87**	**0.07**	**0.24**	**3.18**	**123,000**	-	200,000
TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE A	**12.94**	**3.23**	**4.20**	**20.37**	**3,476,000**	-	324,000
PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	**TOT**	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel							
B 1.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite	0.95	0.28	0.10	**1.33**	50,000	-	50,000
B 1.2 – Fourniture de conseils concernant le droit européen en matière de protection des données	0.47	0.10	0.20	**0.77**	-	-	425,000
B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux	0.55	1.60	0.20	**2.35**	215,000	-	-
B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier,	0.87	0.47	0.20	**1.54**	10,000	-	5,000

respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »							
B 1.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux	0.30	0.17	0.40	**0.87**	5,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**3.14**	**2.62**	**1.10**	**6.86**	**280,000**	-	480,000
Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale							
B 2.1 – Présomption d'innocence: droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales	0.50	1.00	0.10	**1.60**	10,000	-	
B 2.2 – Autres activités dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale»	1.54	0.52	0.10	**2.16**	10,000		5,000
B 2.3 – L'incidence de la législation antiterrorisme sur les droits fondamentaux	1.12	0.60	0.10	**1.82**	171,000		-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**3.16**	**2.12**	**0.30**	**5.58**	**191,000**	**-**	5,000
Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice							
B 3.1 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	2.11	0.35	0.20	**2.66**	150,000	-	150,000
B 3.2– Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?	0.87	0.30	0.10	**1.27**	5,000	-	-
B 3.3 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours	0.40	0.95	0.10	**1.45**	15,000	-	10,000
B 3.4 – Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité et accès à la justice »	1.02	0.20	0.02	**1.24**	5,000	-	-
B 3.5– Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens	0.42	0.45	0.10	**0.97**	10,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**4.82**	**2.25**	**0.52**	**7.59**	**185,000**	-	160,000
TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE B	**11.12**	**6.99**	**1.92**	**20.03**	**656,000**	-	645,000
PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE							
	RESSOURCES HUMAINES				**RESSOURCES FINANCIÈRES**		
	AC	AC	AC	AC	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants							
C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	2.92	2.14	0.19	**5.25**	275,000	-	15,000
C 1.2 – Aperçus périodiques des problèmes liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration	0.85	1.15	0.05	**2.05**	130,000	-	70,000
C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels	1.15	0.50	0.01	**1.66**	60,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**4.92**	**3.79**	**0.25**	**8.96**	465,000	-	85,000
TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE C	**4.92**	**3.79**	**0.25**	**8.96**	**465,000**	-	85,000
PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME							
	RESSOURCES HUMAINES				**RESSOURCES FINANCIÈRES**		
	AT	AC	END	TOT	1re priorité	2e priorité	3e priorité
Domaine d'activité : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel							
D 1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS	1.05	0.10	0.20	**1.35**	110,000	-	-
D 1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national	2.44	0.00	1.40	**3.84**	240,000	-	40,000
D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile	1.25	1.10	0.20	**2.55**	80,000	-	97,000
D 1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE	3.11	1.47	0.68	**5.26**	100,000	-	25,000
D 1.5 – Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales	2.00	0.05	0.20	**2.25**	107,000	-	70,000
D 1.6 – Participation au cadre de l'UE prévue à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	0.50	0.69	0.00	**1.19**	25,000	-	-

D 1.7 - Organes de l'Agence	1.01	0.50	0.00	**1.51**	280,000	-	20,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**11.36**	**3.91**	**2.68**	**17.95**	**942,000**	-	252,000
TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE D	**11.36**	**3.91**	**2.68**	**17.95**	**942,000**	-	252,000
PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNICATION DES DROITS							
Domaine d'activité : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel							
	RESSOURCES HUMAINES				**RESSOURCES FINANCIÈRES**		
	AT	AC	END	TOT	1re priorité	2e priorité	3e priorité
E 1.1 – Rapports annuels	2.19	0.32	0.15	**2.66**	430,000	-	30,000
E 1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits	1.85	1.29	0.00	**3.14**	200,000	-	100,000
E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA	3.10	1.23	0.00	**4.33**	514,000	-	200,000
E 1.4 – Forum des droits fondamentaux 2021	1.17	1.24	0.80	**3.21**	140,000	-	360,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**8.31**	**4.08**	**0.95**	**13.34**	**1,284,000**	-	690,000
TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE E	**8.31**	**4.08**	**0.95**	**13.34**	**1,284,000**	-	690,000
PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES							
Domaine d'activité : Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel							
O 1.1 – Performance, suivi et évaluation	2.15	0.00	0.00	**2.15**	-	-	90,000
O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes	0.20	0.00	0.00	**0.20**	60,000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	**2.35**	**0.00**	**0.00**	**2.35**	**60,000**	-	90,000
Titre IV Autres activités opérationnelles							
F 1.1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	-	4	-	4	**-**	-	214,286
F 1.2 – Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux	-	-	-	-	-	-	99,244
F 1.3 – Assistance technique au Ministère polonais de la justice pour une justice adaptée aux enfants dans le cadre des procédures civiles et pénales	-	-	-	-	-	-	250,000
F 1.4 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration	-	-	-	-	-	-	296,800
F 1.5 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec	-	-	-	-	-	-	73,507
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	-	4	-	4	**-**	-	**933,837**

TITRE 3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

	RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES				**BUDGET DES RESSOURCES FINANCIÈRES**		
	AT	AC	END	Total des RH	Priorité budget I	Frais généraux	Coût total
PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES							
Domaine d'activité 1 : Égalité et non-discrimination	3.69	1.28	1.47	6.44	**3,080,000**	941,248	**4,021,248**
Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms	3.26	0.87	0.48	4.61	**130,000**	673,782	**803,782**
Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée	3.12	1.01	2.01	6.14	**143,000**	897,401	**1,040,401**
Domaine d'activité 4 : Droits de l'enfant	2.87	0.07	0.24	3.18	**123,000**	464,778	**587,778**
PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES							

Domaine d'activité 1 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	3.14	2.62	1.10	6.86	**280,000**	1,002,634	**1,282,634**
Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	3.16	2.12	0.30	5.58	**191,000**	815,553	**1,006,553**
Domaine d'activité 3 : Victimes de la criminalité et accès à la justice	4.82	2.25	0.52	7.59	**185,000**	1,109,328	**1,294,328**
PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE							
Domaine d'activité 1 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	4.92	3.79	0.25	8.96	**465,000**	1,309,562	**1,774,562**
PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME							
Domaine d'activité 1 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	11.36	3.91	2.68	17.95	**942,000**	2,623,510	**3,565,510**
PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS							
Domaine d'activité 1 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	8.31	4.08	0.95	13.34	**1,284,000**	1,949,728	**3,233,728**
PROGRAMME STRATÉGIQUE O - AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES							
Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	2.35	-	**-**	2.35	**60,000**	343,468	**403,468**
TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	**51**	**22**	**10**	**83**	**6,883,000**	**12,130,991**	**19,013,991**
Réserves opérationnelles	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**		
FONCTIONNEMENT TOTAL	**51**	**22**	**10**	**83**	**6,883,000**	**12,130,991**	**19,013,991**
Activités de soutien	21	11	-	**32**	**-**	4,677,009	4,677,009
TOTAL GÉNÉRAL	**72**	**33**	**10**	**115**	**6,883,000**	**16,808,000**	**23,691,000**

TITRE 4 — AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES**				**BUDGET DES RESSOURCES FINANCIÈRES**	
	AT	AC	END	Total des RH	Priorité budget I	Priorité budget III
F1.1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	-	4	-	4	**-**	214,286
F 1.2 –Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux						99,244
F 1.3 –Assistance technique au Ministère polonais de la justice pour une justice adaptée aux enfants dans le cadre des procédures civiles et pénales						250,000
F 1.4 –Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration						296,800
F 1.5 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021- Renforcement des capacités du Médiateur grec						73,507
TOTAL GÉNÉRAL	**-**	**4**	**-**	**4**		**933,837**

ANNEXE II Perspectives des ressources financières 2020-2022

TABLEAU 1 – RECETTES

Recettes	2019	2020
	Recettes estimées par l'agence	Prévisions budgétaires
Contribution de l'UE	22,088,000	23,326,000
Autres recettes	783,576	365,000
Recettes totales	**22,871,576**	**23,691,000**

RECETTES	2018	2019	2020		VAR 2020 /2019	Envisagé en 2021	Envisagé en 2022
	Budget exécuté	Recettes estimées par l'agence	Comme demandé par l'agence	Prévisions budgétaires [3]			
1. RECETTES DES REDEVANCES ET DES TAXES	-	-	-			-	-
2. CONTRIBUTION DE L'UE	22,135,000	22,088,000	23,326,000		106%	23,791,820	24,267,116
dont recettes administratives (titre 1 et titre 2)	15,498,420	17,045,000	16,808,000		99%	17,144,160	17,487,043
dont recettes opérationnelles (titre 3)	6,636,580	5,043,000	6,518,000		129%	6,647,660	6,780,073
dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents	117,316	168,288			-	-	-
3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (y compris pays de AELE et pays candidats)	536,429	539,576	365,000		68%	373,000	381,000
dont AELE	321,429	181,576	-		-	-	-
dont pays candidats	215,000	358,000	365,000		102%	373,000	381000

[3] Les données de la colonne "Prévisions budgétaires" seront fournies en 2020, sur la base des chiffres du projet de budget de la Commission Européenne.

4. AUTRES CONTRIBUTIONS	244,000	244,000	-		-		
dont convention de délégation, subventions ad hoc	-	-	-		-	-	-
5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES	-	-	-		-	-	-
6. RECETTES DES SERVICES RENDUS CONTRE PAIEMENT	-	-	-		-	-	-
7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	-	-	-		-	-	-
TOTAL DES RECETTES	**22,915,429**	**22,871,576**	**23,691,000**		**104%**	**24,164,820**	**24,648,116**

TABLEAU 2 – DÉPENSES

Dépenses	2019		2020	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	14,400,000	14,400,000	14,598,000	14,598,000
Titre 2	2,645,000	2,645,000	2,210,000	2,210,000
Titre 3	5,645,000	5,645,000	6,883,000	6,883,000
Titre 4	181,576	181,576	-	-
Total des dépenses	**22,871,576**	**22,871,576**	**23,691,000**	**23,691,000**

DÉPENSES	Crédits						
	Budget exécuté 2018	Budget 2019	Projet de budget 2020		VAR 2020 /2019	Envisagé en 2021	Envisagé en 2022
			Demande de l'agence	Prévisions budgétaires[4]			
Titre 1 Dépenses de personnel	**13,329,907**	**14,400,000**	**14,598,000**		**101%**	**102%**	**102%**
						14,889,960	**15,187,759**
11 Traitements et allocations	11,530,873	12,475,000	12,547,000		101%	12,797,940	13,053,899
- dont postes du tableau des effectifs	8,644,161	9,355,000	9,498,000		102%	9,687,960	9,881,719
- dont effectifs externes	2,783,334	3,000,000	3,049,000		102%	3,109,980	3,172,180
12 Dépenses liées au recrutement du personnel	82,775	74,000	61,000		82%	62,220	63,464

[4] Les données de la colonne "Prévisions budgétaires" seront fournies en 2020, sur la base des chiffres du projet de budget de la Commission Européenne.

13 Frais de mission	115,897	85,000	95,000		112%	96,900	98,838
14 Infrastructure socio-médicale	132,658	155,000	72,000		46%	73,440	74,909
15 Formation	190,953	265,000	250,000		94%	255,000	260,100
16 Services extérieurs	103,377	120,000	180,000		150%	183,600	187,272
17 Réceptions et événements	1,707	3,000	3,000		100%	3,060	3,121
18 Protection sociale	1,171,667	1,223,000	1,300,000		106%	1,326,000	1,352,520
19 Autres dépenses liées au personnel	0	0	90,000		0%	91,800	93,636
Titre 2 Dépenses d'infrastructure et d'exploitation	**2,168,513**	**2,645,000**	**2,210,000**		**84%**	**102%** **2,254,200**	**102%** **2,299,284**
20 Location d'immeubles et frais accessoires[5]	1,341,734	1,430,000	1,253,000		88%	1,278,060	1,303,621
21 Technologies de l'information et de la communication	657,494	769,000	649,000		84%	661,980	675,220
22 Biens meubles et frais accessoires	4,992	128,000	81,000		63%	82,620	84,272
23 Dépenses de fonctionnement administratif	36,858	148,000	96,000		65%	97,920	99,878
24 Affranchissement et télécommunications	104,503	143,000	100,000		70%	102,000	104,040
25 Frais de réunion	6,036	11,000	13,000		118%	13,260	13,525
26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles	16,896	16,000	0		0%	0	0
27 Information et publications	0	0	0		0%	0	0
28 Études	0	0	18,000		0%	18,360	18,727
Titre 3 Dépenses opérationnelles	**7,013,814**	**5,645,000**	**6,883,000**		**122%**	**102%** **7,020,660**	**102%** **7,161,073**
31 Des sociétés justes et équitables	0	0	3,476,000		0%	3,545,520	3,616,430
32 Des sociétés justes, numériques et sécurisées	1,020,233	1,047,000	656,000		63%	708,900	723,078
33 Migration et asile	1,631,335	735,000	465,000		63%	474,300	483,786
34 Soutenir les systèmes de protection des	0	0	942,000		0%	960,840	980,057

[5] Y compris le remboursement éventuel des intérêts ; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.

35 Communiquer sur les droits	0	0	1,284,000		0%	1,269,900	1,295,298
36 Justice	218,386	445,000	0		0%	0	0
37 Activités horizontales opérationnelles	3,841,452	2,405,000	60,000		2%	61,200	62,424
38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation	302,407	665,000	0		0%	0	0
39 Réserve pour le Titre 3	0	348,000	0		0%	0	0
Titre 4	**10,017**	**181,576**	**0**		**0%**	**102%**	**102%**
Autres dépenses opérationnelles						**0**	**0**
40 Accords de coopération	10,017	181,576	0		0%	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	**22,522,251**	**22,871,576**	**23,691,000**		**104%**	**24,164,820**	**24,648,116**

TABLEAU 3 – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET ANNULATION DE CRÉDITS

Résultat budgétaire	2016	2017	2018
➢ Recettes effectivement reçues (+)	21,603,837	22,852,250	22,915,429
➢ Paiements effectués (-)	- 15,881,760	- 16,546,789	- 17,318,353
➢ Report de crédits (-)	- 5,965,240	- 6,549,461	- 5,886,076
➢ Annulation de crédits reportés (+)	201,117	117,566	213,442
➢ Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	244,000	244,000	244,000
➢ Différences de taux de change (+/-)	783	- 250	- 154
➢ Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)	-	-	**-**
Total	**202,737**	**117,316**	**168,288**

ANNEXE III Ressources humaines - Quantitatives

TABLEAU 1 – EFFECTIFS ET LEUR ÉVOLUTION ; APERÇU DE TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Effectifs		Réellement pourvus au 31.12.2017	Autorisés au titre du budget 2018 de l'UE	Réellement pourvus au 31.12.2018	Autorisés au titre du budget 2019 de l'UE	~~Envisagés~~ Pourvus au 31.12.2019	Projet de budget pour l'exercice 2020	Envisagé en 2021	Envisagé en 2022
Fonctionnaires	AD	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
AT	AD	46	47	47	48	47	48	50	50
	AST	24	25	24	24	24	24	24	24
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		**70**	**72**	**71**	**72**	**71**	**72**	**74**	**74**
AC GF IV		14	20	15	20	15	20	22*	22
AC GF III		11	10	11	10	11	10	10	10
AC GF II		5	2	5	2	4	2	2	2
AC GF I		-	-	-	-	-	-	-	-
Total AC		**30**	**32**	**31**	**32**	**30**	**32**	**34**	**34**
END		**8**	**9**	**8**	**10**	**9**	**10**	**10**	**10**
Prestataires de services structurels		-		-	-	-	-	-	-
TOTAL		**108**	**113**	**110**	**114**	**110**	**114**	**118**	**118**
Personnel externe à des fins de remplacement ponctuel		-	-	1	1	3**	3**	3**	3**

TABLEAU 2 – PLAN PLURIANNUEL EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL 2020-2022

Catégorie et grade	Tableau des effectifs dans le budget de l'UE pour 2018		Pourvus au 31/12/2018		Modifications en 2017 conformément à la règle de flexibilité		Tableau des effectifs dans le budget de l'UE voté pour 2019		Modifications en 2019 en application de la règle de flexibilité		Tableau des effectifs dans le projet de budget de l'UE pour 2020[6]		Tableau des effectifs 2021		Tableau des effectifs 2022	
	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT
AD 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 14	-	1	-	2	-	-	-	1	-	-	-	3	-	4	-	4
AD 13	-	2	-	2	-	-	-	2	-	-	-	3	-	3	-	4
AD 12	-	6	-	3	-	-	-	7	-	-	-	2	-	4	-	5
AD 11	-	-	-	1	-	-	-	5	-	-	-	5	-	7	-	9
AD 10	-	12	-	5	-	-	-	9	-	-	-	10	-	12	-	10
AD 9	-	12	-	9	-	-	-	12	-	-	-	11	-	9	-	9

[6] L'agence propose de réviser les grades de ses postes en 2018 afin de garantir l'égalité des chances en matière d'avancement professionnel

AD 8	-	4	-	11	-	-	-	8	-	-	-	8	-	5	-	5
AD 7	-	6	-	11	-	-	-	2	-	-	-	2	-	3	-	3
AD 6	-	3	-	3	-	-	-	1	-	-	-	3	-	2*	-	-
AD 5	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-		-	-	-	-
Total AD	-	**47**	**-**	**47**	**-**	**-**	**-**	**48**	**-**	**-**	**-**	**48**	**-**	**50**	**-**	**50**
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
AST 10	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4	-	4	-	3
AST 9	-	4	-	2	-	-	-	3	-	-	-	2	-	3	-	5
AST 8	-	3	-	4	-	-	-	5	-	-	-	3	-	4	-	4
AST 7	-	6	-	1	-	-	-	7	-	-	-	7	-	5	-	6
AST 6	-	10	-	7	-	-	-	7	-	-	-	6	-	6	-	4
AST 5	-	-	-	7	-	-	-	1	-	-	-	2	-	2	-	1
AST 4	-	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST	-	**25**	**-**	**24**	**-**	**-**	**-**	**24**	**-**	**-**	**-**	**24**	**-**	**24**	**-**	**24**
AST/SC1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	**72**	-	**71**	-	-	-	**72**	-	-	-	**72**	-	**76**	-	**76**

* À partir de 2021, l'agence prévoit une augmentation du tableau des effectifs avec deux postes AD6 et deux postes du groupe de fonctions IV.

** Deux postes AC du groupe de fonctions IV recrutés dans le cadre de l'office du mécanisme financier (fonds norvégiens). En outre, l'Agence recrutera deux autres GF IV en 2020 afin de répondre aux exigences de son accord avec le FMO.

Un poste AC du groupe de fonctions III recruté dans le cadre d'un ETP.

REDÉPLOIEMENT

Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, notamment, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

A. NOUVELLES TÂCHES ET ACCROISSEMENT DES TÂCHES EXISTANTES

L'agence s'est pleinement conformée à l'article 27 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 (2013/C 373/01) et a appliqué la réduction de 5% des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de 4 autres postes supplémentaires pour le « pool de redéploiement », atteignant une réduction globale de 10% du personnel en 2017.

NOUVEAUX TRAVAUX SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

À partir de 2020, l'agence devra renforcer ses capacités de recherche dans les domaines liés à l'intelligence artificielle (IA) et ses incidences sur les droits fondamentaux, qui ont des conséquences importantes tant pour le secteur public que pour le secteur privé en ce qui concerne la dignité humaine, l'égalité, la non-discrimination, le respect de la vie privée, la protection des données, la liberté d'expression et la bonne administration (pour ne citer que quelques-uns des droits concernés). Depuis 2018, l'agence est membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA, où les travaux de ses projets en cours sur l'IA et les droits fondamentaux, y compris les documents de réflexion de la FRA dans ce domaine, apportent une contribution précieuse aux travaux de ce groupe. Étant donné que la discussion dans ce domaine passe de l'éthique aux droits, et que les institutions de l'UE étudient les possibilités de légiférer dans ce domaine, l'agence reçoit de plus en plus de demandes, de la part des institutions de l'UE et des États membres, pour qu'elle apporte son expertise en matière de droits fondamentaux dans ce domaine. L'agence est actuellement engagée dans un projet de recherche sur l'IA et les droits fondamentaux, qui examine des cas particuliers d'« utilisation » de l'IA dans les secteurs public et privé, et propose d'intégrer l'IA dans ses travaux dans différents domaines, étant donné que l'IA a des incidences horizontales sur tous les domaines de la vie. À cette fin, l'agence gagnerait à disposer d'un personnel plus étendu possédant les compétences requises dans le domaine de l'analyse des données et des connaissances connexes sur l'ingénierie des machines, afin de travailler aux côtés de ses experts en droits fondamentaux existants dans des domaines qui revêtent une importance croissante dans tous les thèmes traités par l'agence, allant de l'égalité et de la non-discrimination à la migration. Cela permettrait d'aligner les travaux de l'agence sur l'une des principales priorités de la nouvelle Commission et de veiller à ce que les travaux de l'agence restent adaptés à l'ère numérique.

ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE CONCERNANT LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES D'ENQUÊTE DE L'AGENCE

Le succès des activités de l'agence en matière d'enquêtes quantitatives à grande échelle a débouché sur des demandes l'invitant à collecter toujours plus de données et à renouveler ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement des données sans équivalent dans des domaines essentiels des droits fondamentaux qui, autrement, ne seraient pas recueillies au niveau des États membres et de l'Union. Pour la période 2019-2021, il a été demandé à l'agence d'avancer de deux ans sa collecte de données d'enquête sur les immigrants et leurs descendants, laquelle comprendra un nouveau cycle distinct de collecte de données sur les Roms. Au cours de la même période, l'agence procédera à l'analyse et à la publication des résultats de trois autres enquêtes, à savoir sa seconde enquête sur les personnes LGBTI, son enquête sur les Roms et les Travellers dans six États membres, et son enquête sur les droits fondamentaux à l'échelle de l'UE. *En conséquence, la FRA gérera simultanément cinq enquêtes sans précédent.* Afin de développer et de gérer efficacement ces enquêtes et d'autres domaines de collecte et d'analyse de données qu'elle met en œuvre en parallèle — en s'appuyant sur le personnel travaillant dans le domaine des statistiques et de l'analyse des données —, l'agence a besoin de ressources supplémentaires, notamment de ressources financières, mais surtout de ressources humaines. Ces dernières sont indispensables pour produire des données statistiques en temps utile et pour que les résultats puissent être exploités par la Commission, le Parlement européen et le Conseil dans des domaines politiques déterminants. À cette fin, l'agence dispose d'une petite équipe dotée des compétences statistiques requises pour travailler sur des enquêtes, et elle tirerait profit de l'affectation de plus de membres du personnel disposant de ces compétences, afin d'accélérer le traitement des résultats de l'enquête.

MIGRATION

L'agence est fortement impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés, notamment en raison de la forte augmentation du niveau des demandes de soutien et d'expertise de l'agence émanant des États membres et des institutions de l'UE. Les demandes adressées à l'agence comprennent notamment des demandes d'avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en instance, un soutien lors de l'élaboration de l'analyse d'impact et autre contribution pour de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux dans les centres d'enregistrement (« hotspots »). Ces dernières années, l'agence a notamment répondu à de fréquentes demandes d'avis juridiques dans le domaine de l'asile, ainsi qu'en ce qui concerne les systèmes d'information de l'UE pour la migration et la sécurité. La coopération avec d'autres agences JAI, telles que l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et l'agence eu-LISA, est de plus en plus formalisée, ainsi que le prévoient les mandats élargis de l'eu-LISA et de Frontex. En outre, les nouvelles responsabilités en matière de droits fondamentaux de Frontex et de l'EASO se traduisent par des demandes de soutien, adressées à la FRA, au renforcement des capacités en matière de droits fondamentaux, telles que la formation des contrôleurs des droits fondamentaux. L'agence a employé du personnel afin d'effectuer des missions de longue durée en Grèce, mais aussi en Espagne et en Italie, en examinant, en particulier, les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'identification des personnes vulnérables et au respect des garanties

procédurales en matière d'asile, de rétention et de procédures de retour. Le succès de la contribution de l'agence a entraîné des demandes accrues concernant sa présence en Grèce - l'agence ayant signé un « mémorandum d'accord » avec les autorités grecques envisageant un certain nombre d'activités depuis 2017. Compte tenu de la croissance rapide de Frontex et de l'EASO, tant en ce qui concerne leurs missions et leurs capacités que le besoin constant de déployer du personnel dans les centres d'enregistrement (« hotspots »), l'agence devra renforcer son soutien opérationnel en élargissant la réserve de ses experts internes.

INCLUSION, NON-DISCRIMINATION, CRIMES DE HAINE

Les institutions de l'UE demandent à l'agence de fournir des données et des analyses sur les principales évolutions concernant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les intolérances connexes, par rapport à la discrimination et autres crimes de haine. Cela nécessite une collecte et une analyse approfondies des données sur la discrimination, en particulier celle fondée sur l'origine ethnique ou raciale, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le handicap et l'âge dans des domaines essentiels de la vie sociale comme l'emploi, l'éducation, la santé, le logement ou la participation sociale. Parallèlement à cela, l'agence a élargi la portée de ses travaux sur le racisme, tant en ce qui concerne la collecte de données (par le biais principalement de ses enquêtes à grande échelle) qu'en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux États membres de l'UE, à la demande du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance, afin d'améliorer l'enregistrement et la collecte de données par la police sur les incidents criminels à caractère haineux. La lutte contre les crimes de haine, qui nuit aux efforts d'intégration des migrants et des réfugiés, mais aussi à la situation des communautés juives, musulmanes et LGBTI, reste une des priorités politiques de l'UE. Vu l'intensité des crimes de haine affectant les minorités, l'agence peut s'attendre à être sollicitée à l'avenir afin d'intensifier ses activités dans ce domaine. L'agence apporte déjà une contribution en produisant des analyses ciblées fondées sur les données statistiques de ses enquêtes et en facilitant les travaux d'un sous-groupe dédié d'États membres, qui fait partie du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Cette tâche devrait prendre plus d'importance à mesure que les États membres améliorent leur capacité d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine. Parallèlement, le domaine de l'intégration des migrants revêt une importance de plus en plus fondamentale dès lors que les réfugiés et les migrants récemment arrivés participent plus activement à l'éducation et au marché du travail dans de nombreux États membres.

L'agence est également invitée à collecter et analyser systématiquement des données sur les efforts d'intégration des Roms, afin d'aider la Commission et les États membres à mettre en œuvre et à rendre compte de la recommandation du Conseil de décembre 2018 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres. La Commission et le Conseil utilisent les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms, dans plusieurs États membres, pour formuler des recommandations spécifiques par pays adaptées dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, au cadre de l'UE pour promouvoir, protéger et surveiller la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les tâches confiées à l'agence comprennent la collecte et l'analyse de données, ainsi que la sensibilisation. L'agence a réalisé deux grands projets et a assuré la présidence et le secrétariat du Cadre. Elle a été invitée à se concentrer sur la collecte de données concernant la désinstitutionalisation et l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI), et à contribuer à la formation des autorités nationales de gestion des FESI en ce qui concerne leur obligation de respecter la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention CDPH des Nations Unies. À la lumière du prochain examen périodique de la mise en œuvre de la CDPH par l'UE, on peut s'attendre à ce que la FRA soit invitée à contribuer à la résolution de la liste des questions soulevées par les Nations Unies.

B. GAINS D'EFFICACITÉ

L'élaboration d'une stratégie de gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements;
- introduire des changements dans les systèmes – gains d'efficacité grâce à l'automatisation de tâches répétitives;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences;
- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources financières et humaines, afin de faciliter l'obtention de gains d'efficacité ;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l'efficacité.

Dans cette optique, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir à la fois l'efficacité technique et l'efficacité de l'allocation des ressources et pour libérer le

potentiel d'amélioration de l'efficacité. À cette fin, l'agence a pris plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et des gains d'efficacité. Afin d'aller encore plus loin dans cette direction, l'agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d'efficacité :

Pôle I : Services et installations numériques

Ces dernières années, l'agence a rapidement modernisé ses technologies de l'information et de la communication en adoptant des outils, une architecture commune et des solutions informatiques de pointe permettant la création de postes de travail entièrement mobiles qui rendent possible un environnement de travail numérique plus collaboratif.

L'agence cherche à optimiser encore son utilisation des ressources dans la mesure où elle prévoit d'utiliser les services d'informatique en nuage en 2020 et donc de fournir davantage de services avec les mêmes ressources. L'utilisation potentielle de l'analyse en nuage peut également contribuer aux besoins croissants de l'agence.

Grâce aux synergies créées et aux gains d'efficacité obtenus, le service d'assistance informatique est resté en mesure d'aider au mieux un personnel toujours plus nombreux, malgré ses moyens limités. De même, l'agence a pu conserver des effectifs affectés aux installations relativement peu nombreux.

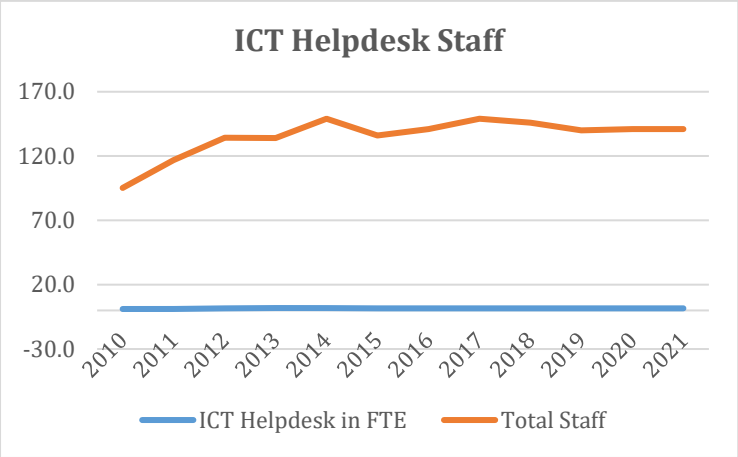

ICT Helpdesk Staff	Service d'assistance TIC
ICT Helpdesk in FTE	Service d'assistance TIC en ETP
Total Staff	Effectifs totaux

Année	Service d'assistance TIC en ETP	Effectifs totaux
2010	1.2	95.2
2011	1.1	116.7
2012	1.5	134.3
2013	1.8	133.9
2014	1.8	149.0
2015	1.7	136.0
2016	1.6	141.0
2017	1.6	149.0
2018	1.6	146.0
2019	1.6	140.0
2020	1.6	141.0
2021	1.6	141.0

Évolution des effectifs dans le domaine de l'assistance TIC au regard de l'accroissement du volume général des effectifs.

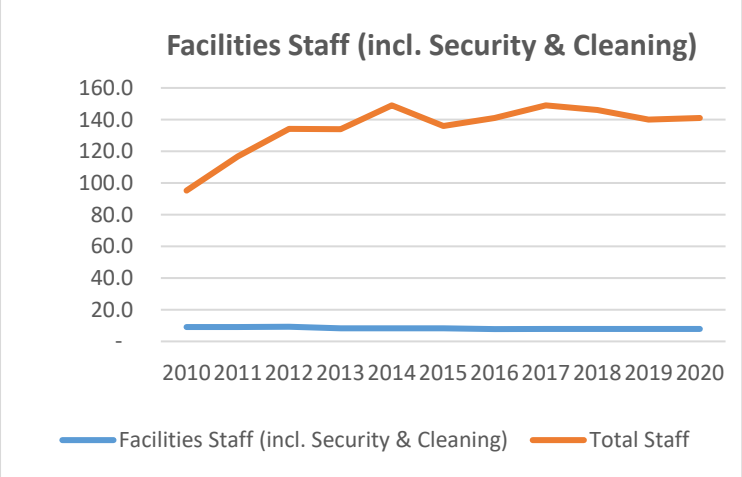

Facilities Staff (incl. Security & Cleaning)	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage)
Facilities Staff (incl. Security & Cleaning)	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage)
Total Staff	Effectifs totaux

Année	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage)	Effectifs totaux
2010	9.0	95.2
2011	9.0	116.7
2012	9.3	134.3
2013	8.3	133.9
2014	8.3	149.0
2015	8.3	136.0
2016	7.8	141.0
2017	7.8	149.0
2018	7.8	146.0
2019	7.8	140.0
2020	7.8	141.0
2021	7.8	141.0

Évolution des effectifs dans le domaine des installations au regard de l'accroissement du nombre général des effectifs.

L'agence continue d'optimiser ses ressources afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. La liste suivante illustre les mesures déjà prises ou en cours de déploiement :

1. L'agence travaille à la refonte de ses systèmes de TIC pour permettre au service informatique de mieux utiliser les services en nuage en mettant en place une infrastructure hybride et ainsi réduire les coûts liés à la gestion et à l'entretien de son infrastructure de centre de données sur site. La mise en œuvre des services en nuage devrait avoir lieu en 2020.
2. Poursuite de l'utilisation des systèmes TIC de la Commission en matière de gestion des ressources humaines (Sysper) et de gestion des actifs (ABAC Assets).
3. Les demandes de mission sont examinées plus attentivement en vue d'apprécier s'il est possible d'y donner suite au moyen des technologies de vidéoconférence déjà en usage au sein de l'agence. L'augmentation du nombre de demandes de vidéoconférences et de conférences en ligne au cours des deux dernières années constitue un indicateur pertinent à cet égard.
4. Recours à des contrats-cadres interinstitutionnels concernant, par exemple, les TIC, les installations et d'autres services administratifs.
5. Ces dernières années, l'agence a pris des mesures pour réduire ses coûts liés aux installations en optimisant la gestion interne des infrastructures, a changé de fournisseur d'électricité et a perfectionné le système de refroidissement de son centre de données. Ces changements ont permis de diminuer les coûts de gestion des installations de 10% au total et de maintenir cette consommation réduite tout au long des dernières années.

Plus précisément dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'agence a pris les mesures suivantes pour réduire son impact sur l'environnement :

1. L'agence a changé de fournisseur d'électricité pour un autre qui produit de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.
2. Le chauffage des locaux est assuré par un réseau de chauffage urbain (Fernwärme) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles.
3. Le système de refroidissement du centre de données est un système fondé sur l'échange thermique, qui a permis de réduire la consommation électrique de plus de 60%.
4. L'agence met en œuvre un programme de recyclage des « déchets matériels » et veille également à ce que tout équipement vétuste soit recyclé ou réutilisé correctement (le cas échéant).
5. Elle cherche actuellement à remplacer l'ensemble du système d'éclairage par des diodes électroluminescentes (DEL) à économie d'énergie avec détecteur de présence, pour réduire sa consommation.

Pôle II : Système de gestion de la qualité

1. Le développement continu du système de gestion de la qualité mis en œuvre, fondé sur le principe du Plan Do Check Act (qui peut se traduire par « Préparer, Déployer, Contrôler, Agir »), offre des moyens d'affiner l'efficacité et l'efficience des processus internes de l'agence. De plus, suite au processus de restructuration (novembre 2018), une action planifiée de révision des processus internes permettra de simplifier les flux de travail, ainsi que d'optimiser l'exécution des tâches et l'utilisation des ressources internes.
2. Les circuits financiers pour le Titre I ont été simplifiés, avec une réduction de la chaîne de contrôle ainsi qu'une fusion de certaines fonctions de contrôle (FVA/AO). Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme en attestent les résultats positifs des audits externes (Cour des comptes, SAI).
3. Dans le processus de mise en œuvre des projets, la phase de planification a été simplifiée par une nouvelle approche intégrée. Cela favorisera une mise en œuvre standardisée des projets et une productivité accrue du fait du remplacement de réunions de coordination par le recours au système de gestion des projets existant.
4. Un processus de contrôles ex post a été conçu d'après une approche fondée sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent une analyse solide des données statistiques recueillies durant l'exécution du budget. Cela permettra d'effectuer des contrôles sur un échantillon de transactions sélectionnées combinant différentes dimensions de risques. Une augmentation appréciable de

la productivité devrait être obtenue grâce à la réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui porteraient autrement sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.

5. Ces dernières années, un processus de vérifications de la conformité a été consolidé afin d'intégrer des tests similaires exécutés par des organes d'audit externes dans certains domaines. Ce processus analyse l'exécution correcte des flux de travail, tout en évaluant la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes.
6. À la suite de l'adoption d'un nouveau Guide des missions et de la réalisation d'une évaluation interne, il a été proposé d'entamer la rationalisation des missions (justification, durée, fréquence, valeur ajoutée, nombre de personnes participant à la même mission, capacité de téléconférence), ce qui devrait réduire sensiblement les coûts engendrés par les missions et la perte de productivité causée par les déplacements, les transferts et autres pertes de temps.

Pôle III : Planification, suivi, évaluation et rapports

1. L'approche de planification intégrée fournit une description des activités générales de planification, de suivi, de rapport et d'évaluation qui sont décrites dans un seul processus au cours du même cycle : cela comprend la description de la manière d'intégrer les différentes tâches liées au cycle du PMER et la participation des parties prenantes internes/externes à plusieurs niveaux dans ce cycle. La nouvelle approche crée des synergies et une cohérence à tous les stades de la programmation, de la gestion de projets, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, dans le cadre d'un cycle unique englobant l'ensemble des processus et outils de planification. Ce cycle couvre la rédaction des documents de programmation récemment introduits, la définition de nouveaux projets, l'harmonisation des consultations avec les diverses parties prenantes internes et externes, ainsi que les étapes de la mise en œuvre de tous les projets de la FRA et la préparation de rapports de suivi simplifiés et de leur évaluation ultérieure.

   Il est important de noter que l'approche a été révisée en 2019 sur la base des enseignements de 2016 en vue d'optimiser et de rationaliser les processus et outils existants dans le cadre du cycle de planification. La nouvelle approche a été renforcée afin de tenir compte de la restructuration récente fondée sur une coopération renforcée entre unités. Le processus a été simplifié afin d'améliorer la clarté du processus décisionnel et des rôles (en interne/externe) et de mieux faire connaître les tâches, le calendrier et les délais. L'objectif ultime de cette approche intégrée est de contribuer à une utilisation optimale des ressources, à la diminution de la charge de travail potentielle et à l'augmentation de la productivité.

2. Depuis 2011, un cadre de mesure des performances a été mis en place, un outil comprenant les indicateurs clés de performance (ICP) qui contient des indicateurs d'impact des résultats, à court et à long terme, qui sont liés au mandat et aux objectifs de la FRA et utilisés pour la planification, le suivi, l'évaluation et les rapports en ce qui concerne les objectifs pluriannuels de la FRA, notamment les projets opérationnels et leurs produits. Ce cadre a été révisé et affiné au cours des dernières années et est intégré dans les documents de programmation de la FRA (de 2017 à 2019). À la suite du suivi interne des performances, nous menons les activités de suivi suivantes :
   - Sur le plan stratégique, à l'occasion de l'examen de la stratégie de la FRA, nous établissons des documents sur les principales réalisations et des analyses d'impact préliminaires des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA en vue de soutenir les discussions du conseil d'administration sur la révision de la stratégie de la FRA.
   - Sur le plan thématique, il s'agit de vérifier les progrès dans les différents domaines du cadre pluriannuel (tous les 6 mois), y compris les informations de notre système de gestion de projets concernant les principales catégories de produits, les principales étapes, etc.
   - Sur le plan des projets, il s'agit de rassembler en interne les données pour les différents projets inclus dans le programme de travail annuel en ce qui concerne leurs réalisations et ICP (comme base pour l'élaboration des statistiques de performance résumées dans le rapport annuel d'activité consolidé).
3. Outre certains des rapports déjà mentionnés ou annexés au point précédent (suivi), les principaux rapports sur les questions liées à la performance sont les suivants :
   - Le rapport d'examen à mi-parcours, établi tous les 5 ans à la suite de l'exercice d'évaluation au niveau stratégique. Ce rapport est examiné et adopté par le conseil d'administration et publié. Il convient de noter que le prochain rapport sera établi en 2020 (examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA) et évaluera la réalisation des ICP/objectifs au niveau des objectifs pluriannuels tels qu'ils sont prévus dans les documents de programmation 2018-2020 de la FRA.

- Le rapport annuel d'activité, dans lequel, outre les résultats obtenus du point de vue des priorités stratégiques, des objectifs pluriannuels, des domaines thématiques, des activités opérationnelles et des produits, un aperçu des résultats et des ICP figure à l'annexe I « Statistiques sur les activités de base » (fondé en tout état de cause sur le suivi effectué au niveau du projet, comme expliqué ci-dessus dans le cadre de suivi des performances).

4. La FRA réalise des évaluations des projets et des activités transversales depuis 2011. Comme source importante d'informations permettant à la FRA de mettre en œuvre des résultats ciblés, de résoudre les problèmes, d'améliorer l'apprentissage par l'examen des projets et de renforcer notre obligation de rendre des comptes, nous procédons chaque année aux évaluations (externes) suivantes des projets :
   - Les évaluation ex ante, qui constituent une évaluation prospective des objectifs, des activités et de l'allocation des ressources d'un projet (voir un exemple récent à l'annexe 8).
   - Les évaluations intermédiaires, réalisées en cours de projet et destinées à améliorer la pertinence de l'intervention (voir un exemple récent à l'annexe 9).
   - Les évaluations ex post, afin d'évaluer la mesure dans laquelle un projet a eu les effets escomptés (voir un exemple récent à l'annexe 10).

   Les résultats des évaluations sont présentés et examinés en interne, avec la participation de plusieurs acteurs, et sont résumés et publiés dans le rapport annuel d'activité.
   Depuis 2017, la FRA est associée au contrat-cadre interagences destiné à permettre la fourniture de services d'évaluation à plusieurs agences de l'Union (EUROFOUND, CRU, CDT, EIOPA, EU-OSHA, ETF et AESA), qui débouchera sur une meilleure utilisation des capacités existantes pour la poursuite de la mise en œuvre du principe convenu dans le cadre de l'approche commune, notamment le partage des ressources et le développement de synergies entre les agences afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact.

Pôle IV : Gestion des ressources humaines

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. L'agence prévoit de mettre en place d'autres mesures qui renforceront les gains d'efficacité, par exemple :

1. L'optimisation de la structure organisationnelle de l'agence. Compte tenu de la réduction des effectifs, il a été nécessaire de renforcer l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'agence en introduisant des synergies qui optimisent l'utilisation des ressources de la FRA tout en soutenant ses capacités organisationnelles. Pour y parvenir, l'agence a modifié sa structure organisationnelle en 2016 en fusionnant deux départements d'appui administratif en une seule entité « Services administratifs ». En novembre 2018, une autre structure organisationnelle a été établie, afin de regrouper l'expertise et de poursuivre le renforcement des produits. Une unité opérationnelle supplémentaire a été créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.
2. Les recours à des contrats-cadres interinstitutionnels dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.
3. L'agence a introduit des outils informatiques modernes pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, ainsi que l'apprentissage et le développement. Actuellement, l'agence s'emploie à rassembler ces outils dans un portail unique, englobant les services offerts par le PMO, le RCAM, la DG HR et la DIGIT.
4. Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de SYSPER pour rationaliser et automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
5. L'accord de niveau de service renforcé avec le PMO visant à rendre plus efficace l'utilisation des capacités existantes.

La modernisation des outils RH, l'optimisation de ses processus et son accord de niveau de service (SLA) avec le PMO ont permis à l'agence de réduire les effectifs travaillant dans le domaine des RH. Toutefois, comme le montre clairement le tableau présenté ci-dessous, bien que le nombre de bénéficiaires des services à la FRA ait fortement augmenté, l'agence est parvenue non seulement à ne pas augmenter les effectifs chargés de la gestion des ressources humaines, mais même à en réduire encore le nombre pour porter le ratio total au niveau de 0,91 : 40 en 2017, c'est-à-dire 0,77 : 40 en 2018. À titre de comparaison, l'objectif que s'est fixé la Commission européenne

en matière de gains d'efficacité et de synergies dans l'ensemble de la communauté RH est d'atteindre un ratio estimé à 1 : 40[7] d'ici à 2019.

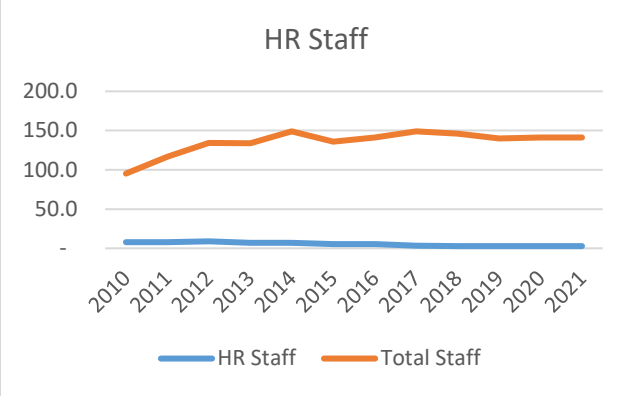

Année	Effectifs RH	Effectifs totaux
2010	7,8	95,2
2011	7,8	116,7
2012	8,9	134,3
2013	7,1	133,9
2014	7,1	149,0
2015	5,3	136,0
2016	5,5	141,0
2017	3,4	149,0
2018	2,8	146,0
2019	2,8	140,0
2020	2,8	141,0
2021	2,8	141,0

HR Staff	Effectifs RH
HR Staff	Effectifs RH
Total Staff	Effectifs totaux

Tableau XY : Évolution des effectifs dans le domaine des ressources humaines au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.

Il est important de noter que, si l'agence s'est efforcée de réaliser des gains d'efficacité technique et d'efficacité de l'allocation des ressources, elle est également parvenue à améliorer ses performances générales dans l'exécution de son mandat. En particulier, tout en renforçant sa productivité et son efficacité, l'agence a classé ses activités principales par ordre de priorité et a veillé à fournir ses services et à produire les résultats pertinents dans les délais.

Toutefois, malgré les capacités supplémentaires obtenues jusqu'à présent en améliorant plusieurs processus ou engendrées par d'autres initiatives de gain d'efficacité visant à couvrir la réduction de postes, la demande en ressources humaines augmente, afin de répondre à la complexité des tâches et à la charge de travail sans cesse croissante liée aux activités principales de la FRA.

L'agence maintiendra ses efforts pour parvenir à davantage de gains d'efficacité, mais nous prévoyons qu'en 2020-2022, la demande en ressources humaines et les augmentations des capacités escomptées ne seront pas en équilibre. La FRA devra demander du personnel supplémentaire aux autorités budgétaires ou appliquer des priorités négatives.

REDÉPLOIEMENT

Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, notamment, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

PRIORITÉS NÉGATIVES/DÉCLASSEMENT DE TÂCHES EXISTANTES

Le nombre de tâches supplémentaires confiées à la FRA a considérablement augmenté depuis la mi-2015, lorsque l'Union européenne a été confrontée à une arrivée accrue de réfugiés et de migrants, d'une part, et à de nouveaux défis en matière de sécurité intérieure d'autre part, parallèlement à l'augmentation des appels à l'agence pour qu'elle augmente le rythme auquel elle produit ses résultats d'enquête et adopte de nouvelles évolutions technologiques, comme dans le domaine de l'IA. La FRA a déjà optimisé l'utilisation de ses ressources pour exécuter les nombreuses tâches qui lui ont été confiées et elle se conforme à ses obligations au titre de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 concernant la réduction des effectifs.

La FRA ne sera peut-être pas en mesure de continuer à répondre rapidement aux demandes de plus en plus nombreuses de ses parties prenantes, si elle ne reçoit pas les effectifs et les ressources financières adéquats. Il se peut aussi qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer ses tâches principales en matière de collecte et d'analyse de données comparatives, du fait de la demande croissante de renouvellement de ses enquêtes, afin de produire des

[7] Communication à la Commission: Synergies et gains d'efficacité à la Commission – Nouvelles méthodes de travail; SEC(2016) 170 final. 4.4.2016.

données comparables au niveau de l'UE, données qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source (par exemple sur l'antisémitisme et les personnes LGBTI).

Les tâches suivantes pourront en être affectées, à moins qu'il ne soit satisfait à la demande en ressources humaines supplémentaires :

1) Nouveaux travaux sur l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux — englobant tous les domaines du cadre pluriannuel	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
La FRA a commencé à travailler sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA), des mégadonnées et des droits fondamentaux. Toute réduction du personnel mettra en péril la capacité de l'agence de continuer à fournir des données et des analyses dans ce domaine. Compte tenu de l'importance accrue accordée à la recherche et aux applications industrielles de l'IA dans l'UE — qui ont toutes des implications en matière de droits fondamentaux —, l'agence est de plus en plus sollicitée pour fournir une évaluation en matière de droits fondamentaux, y compris, récemment, dans ses travaux sur la reconnaissance faciale, ainsi que ses travaux de longue date avec l'eu-LISA sur la collecte de données biométriques et ses applications. Par exemple, la FRA est membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA et a lancé un projet de l'UE sur l'IA et ses implications pour les droits fondamentaux — qui élaborera des « cas d'utilisation » des principaux services publics et des domaines du secteur privé dans lesquels l'IA joue un rôle important. L'agence prévoit d'intégrer ses travaux en rapport avec l'IA dans les différents domaines des droits fondamentaux relevant du cadre thématique pluriannuel de l'agence; à partir de 2020, avec le lancement des travaux sur l'accès aux droits sociaux à l'ère numérique, l'accent sera mis sur l'incidence sur les personnes âgées. Pour que l'agence soit pertinente et adaptée à l'ère numérique, il est essentiel que le personnel bénéficiant de l'ensemble de compétences appropriées soit engagé afin d'établir et d'évaluer les informations et les données relatives aux travaux prévus par l'agence dans ce domaine. En l'absence de personnel possédant les compétences requises, l'agence ne sera pas en mesure d'étendre ses activités de recherche à l'IA et aux innovations numériques connexes alors que celles-ci ont une incidence sur l'ensemble de ses domaines d'activité, de l'asile à la migration, en passant par les droits de l'enfant et les crimes de haine.	**1 analyste de données de grade AD** **1 analyste de données de grade AC**

2) Collecte et analyse des données d'enquête à grande échelle de la FRA — en danger	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
Au cours de la période 2020-2022, l'agence participera à cinq enquêtes quantitatives à grande échelle qui se déroulent en plusieurs phases : • L'enquête sur les immigrés et les descendants d'immigrés; • L'enquête sur les Roms de 2020; • L'enquête LGBTI II; • L'enquête sur les Roms et les Travellers (Voyageurs); • L'enquête sur les droits fondamentaux. En outre, l'agence est invitée à fournir des informations et des analyses de données de ses enquêtes antérieures, telles que l'enquête sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'UE et la deuxième enquête sur les personnes juives dans l'UE. L'augmentation des demandes de réalisation d'enquêtes hautement complexes et à forte intensité de ressources à intervalles plus réguliers et de réalisation de nouvelles enquêtes, y compris la présentation d'une nouvelle analyse des données d'enquête existantes, exerce une pression considérable sur l'équipe statistique de l'agence. L'agence risque de ne pas être en mesure de réaliser sa collecte de données d'enquête unique et sans précédent sans le recrutement de nouveaux membres du personnel possédant les compétences requises, que personne ne possède en interne à l'exception des membres de l'équipe d'enquête (six membres principaux). Cela peut signifier que les enquêtes prévues pour 2020 et au-delà risquent de ne pas atteindre leurs objectifs globaux.	**1 analyste de données de grade AD** **1 analyste de données de grade AC**

3) Assistance sur le terrain dans le domaine des droits fondamentaux en matière de migration.	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
La FRA est actuellement présente sur le terrain en Grèce, où elle apporte un soutien en matière de droits fondamentaux et une contribution précieuse à la Commission et à d'autres agences de l'UE, à savoir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'EASO, ainsi qu'aux autorités grecques. Elle s'emploie en outre à formuler des orientations pratiques et à organiser des formations pour aider les principaux acteurs à veiller au respect des droits fondamentaux. Le personnel de la FRA en mission en Grèce dispense actuellement des conseils d'expert concernant : la protection de l'enfance (en particulier les mineurs non accompagnés), l'identification des personnes vulnérables et le respect des garanties de procédure en matière d'asile, de détention et de retour. Ces activités pourraient également être menées dans d'autres États membres, où des besoins apparaissent, comme l'Espagne,	**3 experts juridiques/sociaux de grade CA GF IV** – à déployer dans les centres d'enregistrement (Grèce et Italie).

Chypre, Malte et l'Italie, afin de garantir le respect des droits fondamentaux, mais l'agence ne dispose actuellement pas des ressources humaines suffisantes. En 2020, la FRA prévoit de continuer à s'impliquer sur le terrain dans les États membres accueillant des équipes d'appui à la gestion des migrations ou qui sollicitent le soutien de la FRA pour faire face aux défis en matière de droits fondamentaux liés à la migration.	

4) Appui à la Commission européenne sous la forme d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour la planification et la mise en œuvre des évaluations Schengen	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
La Commission européenne demande régulièrement à la FRA de lui soumettre une évaluation annuelle des risques, conformément à l'article 8 du règlement (UE) nº 1053/2013, et de participer en qualité d'observateur à toutes les missions sur place visant à évaluer l'acquis de l'UE en matière de retour. À ce jour, la FRA a accompli cette tâche pour 10 États membres de l'UE. L'agence apporte aussi un appui à l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et au CEPOL dans le cadre de la formation des évaluateurs (six formations en 2015 et 2016). Des réductions d'effectifs compromettraient considérablement le travail réalisé jusqu'à présent afin de garantir la prise en considération des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen.	**1 expert juridique de grade AD** (pour appuyer les travaux de la Commission et d'autres agences concernant les évaluations Schengen et les activités connexes en rapport avec les projets de la FRA; par exemple sur la détention).

5) Formation au contrôle des retours forcés	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
La FRA a été chargée d'élaborer des orientations et des outils pour l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et d'organiser une formation pour une réserve de contrôleurs en matière de retour forcé. Cette formation devrait permettre d'assurer la participation de contrôleurs bien formés aux opérations conjointes de retour forcé de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, comme le prévoit l'article 8, paragraphe 6, de la directive « Retour » (2008/115/CE). Si cette activité n'était pas réalisée, les contrôleurs issus de la réserve ne seraient pas bien qualifiés pour exercer leurs fonctions, ce qui serait préjudiciable pour les personnes à renvoyer comme pour les policiers qui les escortent.	**0,5 expert juridique/politique de grade AD** (pour l'élaboration des orientations et des outils et la fourniture d'une formation systématique à un groupe de contrôleurs des retours forcés)

6) Fourniture d'éléments probants et d'une analyse, et actions de sensibilisation, dans le cadre du suivi de l'application de la CDPH (article 33, paragraphe 2, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées)	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
Une réduction des effectifs peut compromettre cette tâche et nuire à la capacité de l'Union à contrôler efficacement la mise en œuvre de la première et unique convention des Nations Unies sur les droits de l'homme à laquelle elle a adhéré, ce qui comporterait un grave risque pour la réputation de l'UE.	**1 expert juridique/social/politique de grade AD6** (travaillant sur les aspects de la CDPH des Nations Unies couverts par le rôle de la FRA dans le cadre de suivi de l'UE).

7) Aide aux États membres pour l'élaboration d'indicateurs fondamentaux et de méthodes de collecte de données permettant l'établissement efficace de rapports sur la situation des Roms dans l'UE (recommandation du Conseil des 9 et 10 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms)	*Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2022*
La FRA a fourni des données statistiques uniques sur l'inclusion des Roms, ainsi que des indicateurs et un outil d'établissement de rapports utilisés par 22 États membres pour rendre compte à la Commission des progrès accomplis. De plus, l'agence a aidé différents États membres à mettre au point des processus de suivi et d'évaluation plus efficaces en matière d'intégration des Roms. Toute réduction des ressources humaines actuelles compromettrait les travaux entrepris par la FRA en réponse à la recommandation du Conseil des 9 et 10 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms.	**1 expert social/politique de grade AD6** (travaillant sur l'élaboration d'indicateurs et l'appui aux activités de suivi et d'évaluation, y compris la formation au sujet des FESI) ; **1 analyste de données de grade AD6-8** (travaillant sur la collecte et l'analyse de données relatives aux Roms/à l'égalité).

ANNEXE IV Ressources humaines – Qualitatives

A. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

L'agence emploie des agents temporaires 2(f) à l'exception du directeur, qui est un agent temporaire 2(a), des agents contractuels 3(a), et des experts nationaux détachés qui sont détachés auprès de l'agence et restent employés par l'organisation qui les détachent. Les règles détaillées concernant l'emploi des agents temporaires 2(f) sont fixées dans les dispositions générales d'exécution relatives à la procédure de recrutement et d'emploi d'agents temporaires au titre de l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (décision du bureau exécutif 2015/01 du 23 septembre 2015). L'emploi des agents contractuels est régi par la décision du bureau exécutif 2019/03 du 16 mai 2019. L'emploi des experts nationaux détachés est régi par les règles relatives aux experts nationaux détachés (décision du CA 2017/01 du 11 avril 2017) qui sont fondées sur celles de la Commission adaptées aux exigences de l'agence.

Pour atteindre ses objectifs, la FRA a identifié les profils d'emploi types suivants :

– Conseillers : exécutent certaines tâches telles que la coordination, la représentation, l'analyse et les conseils, qui représentent une valeur ajoutée élevée pour l'agence. Ces tâches exigent des qualités particulières de la personne concernée et, notamment, des connaissances spécialisées et une expérience particulière ainsi que la capacité de fournir des orientations à haute valeur ajoutée. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires appartenant aux grades AD 13 et AD 14 ;

– Personnel d'encadrement intermédiaire (chefs d'unité) : ils assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ de compétences respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12 ;

– Gestionnaires de programmes : ils s'engagent généralement à assurer la gestion quotidienne du programme tout au long de son cycle de vie, à assurer le suivi de la mise en œuvre du programme conformément aux conditions énoncées dans le programme de travail annuel, à collaborer à la préparation de la proposition de projet et à assurer leur alignement sur les objectifs du programme. Les gestionnaires de programmes peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant à l'identification et à l'analyse des dossiers législatifs et/ou politiques au-delà des projets, ainsi qu'aux futurs événements politiques clés et aux événements politiques et décisions politiques que la FRA entend influencer dans le cadre des objectifs des projets. Les gestionnaires de programmes peuvent représenter la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 8 et AD 10 ;

– Gestionnaires de projets/responsables de programmes : ils jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, analysent et conseillent la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, coordonnent des domaines d'activités spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou encore représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 5 et AD 8 et des agents contractuels du groupe de fonctions IV. Les experts nationaux détachés sont tous des responsables de programme. Les agents temporaires de grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe contribueront à la réalisation des tâches citées plus haut et joueront un rôle de soutien actif dans l'élaboration de l'ensemble des tâches et travaux ;

– Assistants : ils fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Certains assistants apportent davantage leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un membre du personnel d'un niveau de fonction plus élevé. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AST1 et AST 9 et par des agents contractuels du groupe de fonctions III ;

– Agents administratifs : ils fournissent un appui administratif (de secrétariat et/ou de bureau) dans des domaines opérationnels et administratifs. Ces postes sont généralement pourvus par des agents contractuels SC6 du groupe de fonctions II.

Outre les profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables. Cette fonction n'est présente que dans l'unité « Services institutionnels ».

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

a. Agents temporaires de longue durée

Les agents temporaires 2(f), sont utilisés pour la plupart des fonctions, tant de gestion qu'opérationnelles, dans l'agence, hormis la fonction de directeur et les fonctions qui sont pourvues par des agents contractuels. Les critères utilisés par l'agence pour identifier les postes de longue durée sont les suivants:

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits de l'homme.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière:

- AST/SC1 à AST/SC2 pour les groupes de fonctions des secrétaires et greffiers (AST/SC)[8];
- AST 1 à AST 4 pour le groupe de fonctions des assistants (AST);
- AD 5 à AD 8 pour le groupe de fonctions des administrateurs (AD).

Le facteur déterminant pour décider du point d'entrée approprié est le niveau d'expérience nécessaire au candidat pour assumer les responsabilités de la fonction. Par exemple, dans le domaine de la recherche, les gestionnaires de projets/programmes recrutés au grade AD 7 sont des candidats dotés d'un niveau significatif d'expérience et d'expertise et sont censés assumer une fonction de gestion de projet immédiatement. Les responsables de programmes, qui sont recrutés au grade AD 5, auront généralement moins d'expérience et seront affectés à un travail de nature plus technique/scientifique au départ, par exemple mener des recherches au lieu de les gérer. Dans cette fonction, le responsable développera les compétences d'un gestionnaire de projets au fil du temps et, au moment de la promotion au grade AD 7 en temps opportun, il sera censé assumer tous les aspects de la fonction de gestionnaire de projets.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés aux niveaux AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade A 12 pour le personnel d'encadrement intermédiaire, et aux grades AD 13 et AD 14 pour les postes de conseillers. Dans tous les cas, avant d'annoncer la vacance d'un poste, l'agence évaluera soigneusement toutes les options afin de ne pas recruter à un niveau trop élevé. Le recrutement de personnel d'encadrement intermédiaire aux grades AD9 à AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20% des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les postes d'agent temporaire sont pourvus au moyen des procédures suivantes:

- sélection interne;
- mobilité interagences;
- sélection ouverte.

Les avis de procédure de sélection interne sont publiés au sein de l'agence, exposant la nature des fonctions et les exigences relatives au candidat. S'il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés au moyen de la procédure de sélection interne, le processus passe par les stades interinstitutionnel et ouvert de la procédure de sélection. La procédure interagences, qui peut se dérouler parallèlement à la sélection ouverte, est publiée dans les institutions et les agences. Les candidats sont tenus de soumettre leurs candidatures au moyen du système de recrutement en ligne de l'agence.

La procédure de sélection ouverte est publiée au moyen d'un avis succinct sur le site internet de l'EPSO. L'avis de vacance complet et détaillé est publié sur le site internet et sur l'intranet de la FRA, accompagné de toutes les instructions nécessaires. Les candidats postulent au moyen du système de recrutement en ligne. Normalement, le délai de soumission des candidatures est de quatre semaines.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée. L'agence requiert un personnel technique qualifié doté de connaissances et d'une expérience particulières pour la plupart de ses activités, notamment dans les domaines de compétence spécifiques en lien avec son règlement et sa stratégie. Toutefois, ceci est également valable pour le personnel travaillant dans l'administration, les finances, les ressources humaines, la comptabilité, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication puisque, dans de nombreux cas, le nombre de postes devant couvrir chaque activité spécifique est extrêmement limité. Dans bien des cas, il est de la plus haute importance que le personnel dispose d'un large éventail de connaissances et d'une expertise étendue dans les domaines d'activités concernés. Par le passé, l'agence a connu des difficultés lors du recrutement de personnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de cette mesure, de même que d'autres avantages sociaux, la quantité comme la qualité des candidats ont augmenté de manière significative.

[8] L'agence envisagera de demander ces postes progressivement à l'avenir (c.-à-d. en fonction des départs, des départs à la retraite, des nouveaux recrutements).

Agents temporaires employés à court/moyen terme

Le directeur est recruté pour une période fixe de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans [cf. article 15, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence]. De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

b. Agents contractuels de longue durée

Les agents contractuels sont principalement engagés par l'agence pour exécuter des fonctions de soutien et apporter une assistance aux activités opérationnelles. Ils sont engagés pour les fonctions de responsables, d'agents ou d'assistants dans les domaines des ressources humaines, de la gestion de projets, de l'organisation d'événements, des contrats et finances, de la protection des données et du contrôle interne, des installations et des opérations. Au moment de décider des postes qui seront pourvus par des agents contractuels de longue durée, l'agence examine si des postes sont disponibles dans le tableau des effectifs adopté et si des besoins doivent être satisfaits en fonction des priorités de travail de l'agence, et prend en considération les nouvelles tâches sollicitées par les principales parties prenantes.

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants:

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires ; et
- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient généralement proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Certains agents contractuels peuvent se voir proposer des contrats de plus courte durée, en fonction, par exemple, de la durée envisagée du projet dans le cas d'activités principales, du délai estimé pour lequel une ressource supplémentaire est requise, ou du temps qui sera nécessaire pour pourvoir une vacance d'emploi temporaire.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision du bureau exécutif 2019/03. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données de lauréats afin de pourvoir un poste d'agent contractuel vacant.

Agents contractuels employés à court/moyen terme

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants:

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps; et
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion, par exemple, d'un congé de maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

Au moment de décider des postes qui seront pourvus par des agents contractuels employés à court/moyen terme, les facteurs suivants sont pris en considération:

- il existe un projet à court ou moyen terme pour lequel la nomination d'une ressource permanente n'est pas justifiée;
- certains membres du personnel sont absents pour une longue durée en raison d'une maladie prolongée, d'un congé de maternité, d'un congé sans rémunération, etc.; et
- un poste est créé à titre d'essai et un agent contractuel est employé jusqu'à ce que le succès du nouveau poste puisse être évalué.

Deux options sont disponibles lors du recrutement d'agents contractuels à court, moyen ou long terme. La première consiste à rechercher des candidats dans la base de données EPSO CAST. L'option CAST ne s'est pas avérée efficace et la FRA y a maintenant rarement recours. La seconde option consiste à recruter au moyen d'une procédure de sélection organisée par l'agence et s'avère, invariablement, la solution la plus efficace.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée. Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

c. Experts nationaux détachés

Les experts nationaux détachés sont des personnes mises à disposition de la FRA par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une OIG, auxquelles la FRA peut avoir recours pour utiliser leur expertise dans

un domaine particulier. Ils sont sélectionnés selon une procédure ouverte publiée sur le site internet de la FRA. Avant leur détachement, le nombre d'END est autorisé par l'agence et ils sont inclus dans le projet d'état prévisionnel de l'exercice concerné.

La période initiale de détachement, qui est précisée dans l'échange de lettres entre l'agence et l'organisation de détachement, ne peut être inférieure à six mois et supérieure à deux ans. Cette période peut être renouvelée ; toutefois, la durée totale du détachement n'excédera pas quatre ans.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser une ou plusieurs prolongations du détachement pour une durée maximale de deux années supplémentaires à la fin de la période de quatre ans.

Un END peut être détaché auprès de la FRA pour une autre période, à condition qu'un délai d'au moins six ans se soit écoulé entre la fin du précédent détachement et le début du nouveau détachement. Si la période initiale a duré moins de quatre ans, le second détachement peut avoir lieu avant l'expiration du délai de six ans. Toutefois, dans de tels cas, la durée totale des deux détachements ne peut excéder une période de quatre ans.

d. Prestataires de services externes

L'agence fait appel à des prestataires de services externes via des procédures de passation de marchés. Cela se fait généralement au moyen d'une procédure d'appel d'offres ouverte. Les types de services comprennent généralement le helpdesk informatique, une autre assistance informatique, les services de sécurité et de nettoyage, et les services d'un médecin. Certains de ces services sont à temps partiel.

B. ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET RECLASSEMENT

Tableau 1 – Reclassement des agents temporaires/promotion des fonctionnaires

Au moment de la rédaction de ce document, il est prévu de lancer prochainement l'exercice de reclassement 2019.

Catégorie et grade	**Personnel en activité au 1.01.2018**		**Combien de membres du personnel ont été promus/reclassés en 2018**		**Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés/promus**
	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	
AD 16	-	-	-	-	-
AD 15	-	-	-	-	-
AD 14	-	2	-	-	-
AD 13	-	--	-	-	-
AD 12	-	5		-	-
AD 11	-	1	-	-	-
AD 10	-	5	-	-	-
AD 9	-	7		-	-
AD 8	-	12		2	5.59
AD 7	-	11		-	-
AD 6	-	3	-	-	-
AD 5	-	-	-	-	-
Total AD	-	**46**	-	-	-
AST 11	-	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-	-
AST 9	-	2	-	-	-
AST 8	-	4	-	1	6.51
AST 7	-	1	-	-	-
AST 6	-	8		-	-
AST 5	-	7		-	-
AST 4	-	2	-	-	-
AST 3	-	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-
Total AST	-	**24**	-	-	-
AST/SC1	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-	-
AST/SC3	-	-	-	-	-
AST/SC4	-	-	-	-	-
AST/SC5	-	-	-	-	-
AST/SC6	-	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-	-
Total	-	**70**	-	-	-

Tableau 2 – Reclassement du personnel contractuel

Au moment de la rédaction de ce document, il est prévu de lancer prochainement l'exercice de reclassement 2019.

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 01.01.2018	Combien de membres du personnel ont été reclassés en 2018	Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés
CA IV	18	-	-	-
	17	-	-	-
	16	-	-	-
	15	3	-	-
	14	9	1	3.71
	13	2	-	-
CA III	12	1	-	-
	11	1	-	-
	10	5	-	-
	9	2	-	-
	8	2	2	4.29
CA II	7	1	-	-
	6	1	-	-
	5	3	-	-
	4	-	-	-
CA I	3	-	-	-
	2	-	-	-
	1	-	-	-
Total		30	-	-

La politique de l'agence en matière d'évaluation des performances et promotion/reclassement – brève description

La FRA met en œuvre un programme annuel de développement de carrière. Un plan de développement de carrière individuel est formulé au début de l'année, afin d'exposer des objectifs mesurables de manière claire et constructive à l'aide d'indicateurs de performance solides, en lien avec le programme de travail. Une évaluation des performances en termes d'efficience, d'aptitudes et de comportement a lieu au début de l'année suivante sur la base des indicateurs de performance figurant dans le plan de développement annuel. L'exercice de dialogue sur les performances encourage l'évolution des personnes et améliore les performances organisationnelles.

La FRA a adopté par analogie la décision de la Commission relative à l'évaluation [décision du bureau exécutif 2013/02 du 12 décembre 2013 et décision C(2014)2226 final de la Commission du 7 avril 2014 en ce qui concerne les agents contractuels], y compris les changements introduits par les modifications du statut entrées en vigueur le 1er janvier 2014 (par exemple, le rapport d'évaluation doit inclure une évaluation générale indiquant si les performances de l'intéressé ont donné satisfaction).

La politique de la FRA en matière de reclassement s'articule autour de la décision du bureau exécutif 2016/01 du 26 février 2016 pour les agents temporaires et de la décision du bureau exécutif 2016/05 du 7 octobre 2016 pour les agents contractuels.

Pour les années à venir, la FRA examinera attentivement les taux de reclassement afin de respecter du mieux possible les taux indiqués à l'annexe IB du statut.

L'exercice d'évaluation contribue également au plan d'apprentissage et de développement du personnel fondé sur l'identification de besoins afin de satisfaire à leur évolution de carrière. Un plan d'apprentissage et de développement est élaboré chaque année sur la base de besoins spécifiques, en adéquation avec les priorités stratégiques de la FRA et de sa politique en matière d'apprentissage et de développement. Cette dernière intègre cette politique dans son plan de soutien financier en faveur d'études pour son personnel. La politique de la FRA est que tous les membres du personnel doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès à une formation appropriée, en adéquation avec les besoins et le budget disponible. Il existe des programmes de formation en interne, offerts de manière locale ou externe, de même que des formations en ligne. En 2018, le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel était de six. En 2017, le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel était de cinq, ce qui tient compte des formations linguistiques.

C. POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Mobilité interne

À la suite de l'adoption en septembre 2015 de la nouvelle politique sur l'engagement et l'utilisation d'agents temporaires 2(f), chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant AT 2f, le poste peut être couvert par mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. La mobilité interne inclut la publication en interne ou la réaffectation de personnel en interne dans l'intérêt du service. En 2018, l'agence a publié cinq vacances de poste en interne.

Mobilité entre les agences (marché du travail inter-agences)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, le marché du travail inter-agences fait partie intégrante de la nouvelle politique. En 2018, la FRA n'a publié aucun poste sur le marché du travail inter-agences.

Mobilité entre les agences et les institutions

La FRA s'abstient de toute initiative concernant cette forme de mobilité, car aucun poste permanent ne figure dans son tableau des effectifs – par conséquent, ce type de mobilité ne peut être envisagée. À l'avenir, la création de postes permanents rendra possible une telle forme de mobilité.

Stages

Suite à la révision des Règles régissant les stages à la FRA entrée en vigueur le 16 novembre 2017, la FRA propose des stages une fois par an, qui commencent le 1er octobre. Ce stage peut durer entre 3 mois (au minimum) et 12 mois (au maximum). Les stagiaires perçoivent une indemnisation mensuelle correspondant à 25 % du salaire d'un agent temporaire de grade AD5/1, ce qui est cohérent avec la politique de la Commission européenne relative aux stagiaires. Le programme de stages s'adresse essentiellement à des universitaires récemment diplômés. Il entend fournir aux stagiaires une compréhension des objectifs et activités de l'agence, une expérience et une connaissance pratiques des activités quotidiennes de la FRA ainsi que la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances et de contribuer à la mission de l'agence. En 2019, la FRA a proposé un stage à 27 candidats.

La procédure de sélection est ouverte et transparente, et passe par l'intermédiaire de la publication d'un appel à candidatures sur le site internet de la FRA. Les règles détaillées régissant le programme de stages à la FRA peuvent être consultées en suivant le lien suivant : www.fra.europa.eu/en/about-fra/recruitment/traineeship.

D. ÉQUILIBRE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET ÉQUILIBRE GÉOGRAPHIQUE

Équilibre entre hommes et femmes

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en 2018 :

1. Agents temporaires :

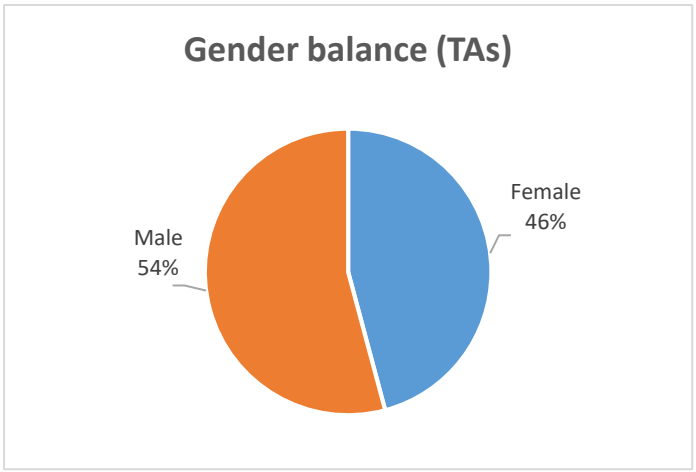

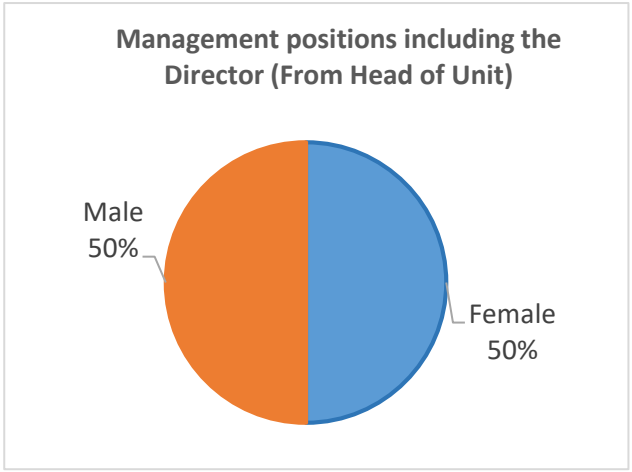

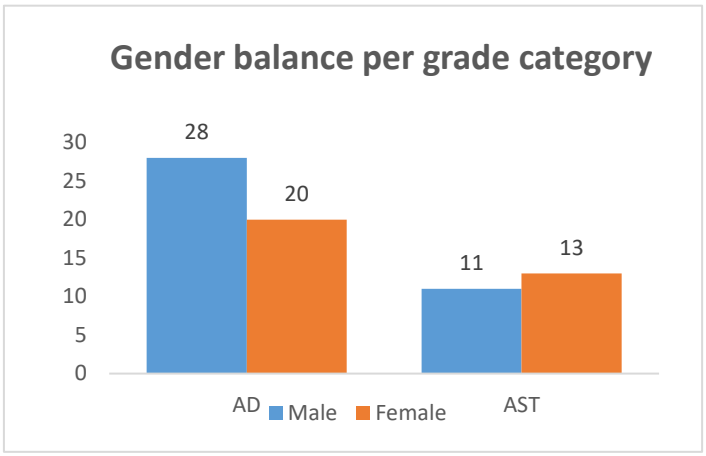

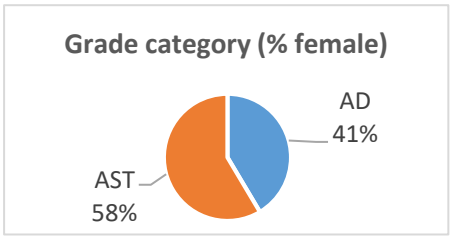

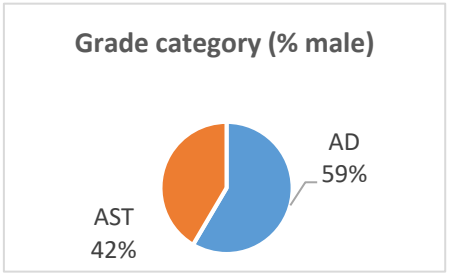

2. Agents contractuels

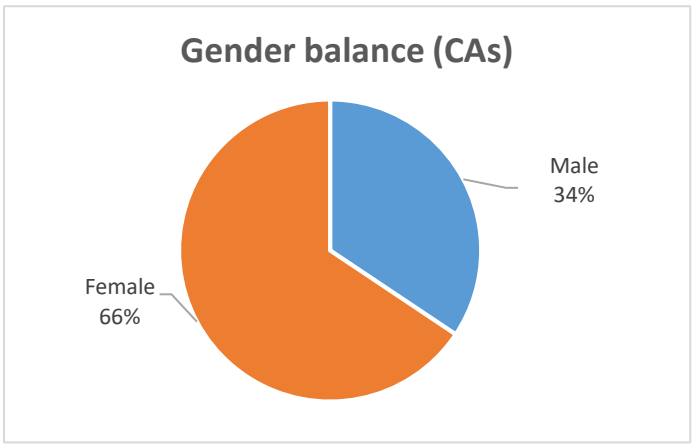

3. Experts nationaux détachés (END) :

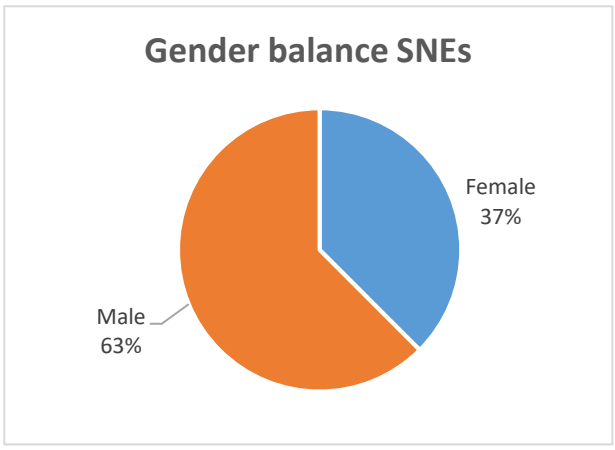

Équilibre géographique

En 2018, 22 nationalités, sur un total de 28 États membres, étaient représentées parmi les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

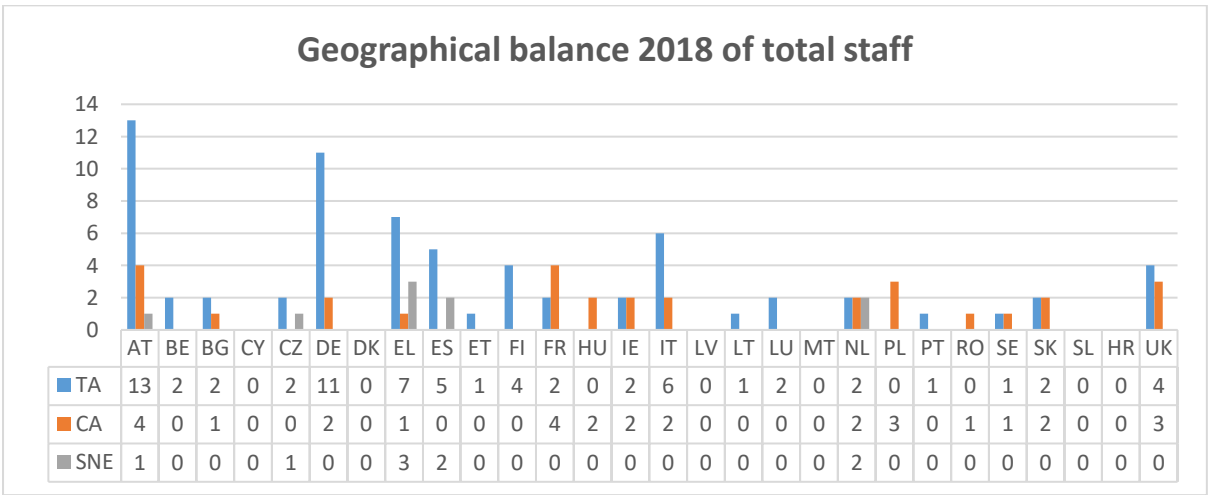

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EL	ES	ET	FI	FR	HU	IE	IT	LV	LT	LU	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SK	SL	HR	UK
TA	13	2	2	0	2	11	0	7	5	1	4	2	0	2	6	0	1	2	0	2	0	1	0	1	2	0	0	4
CA	4	0	1	0	0	2	0	1	0	0	0	4	2	2	2	0	0	0	0	2	3	0	1	1	2	0	0	3
SNE	1	0	0	0	1	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0

Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple: agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

i) Agents temporaires : 19 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous

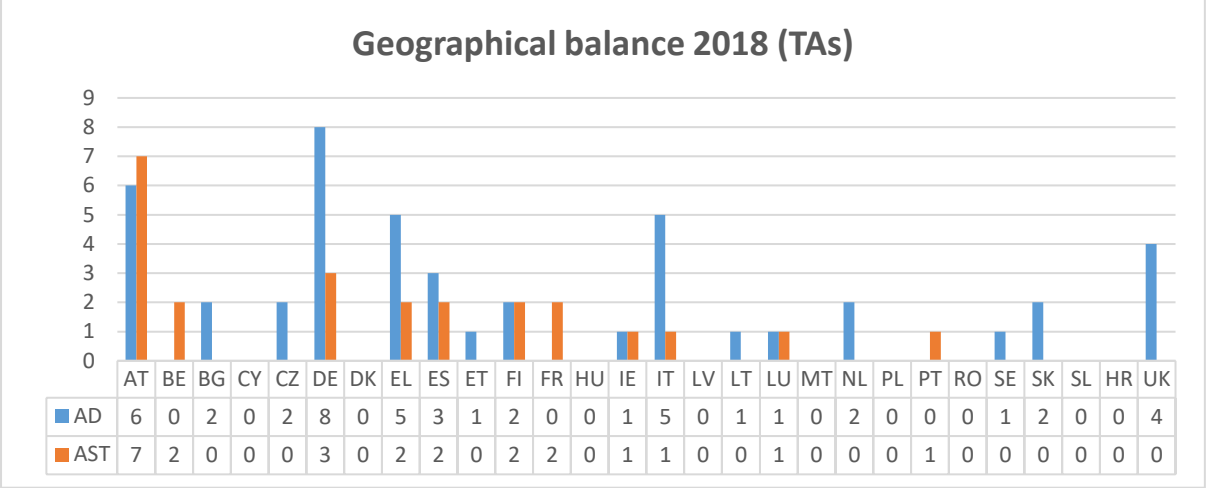

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EL	ES	ET	FI	FR	HU	IE	IT	LV	LT	LU	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SK	SL	HR	UK
AD	6	0	2	0	2	8	0	5	3	1	2	0	0	1	5	0	1	1	0	2	0	0	0	1	2	0	0	4
AST	7	2	0	0	0	3	0	2	2	0	2	2	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

ii) Agents contractuels : 14 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous

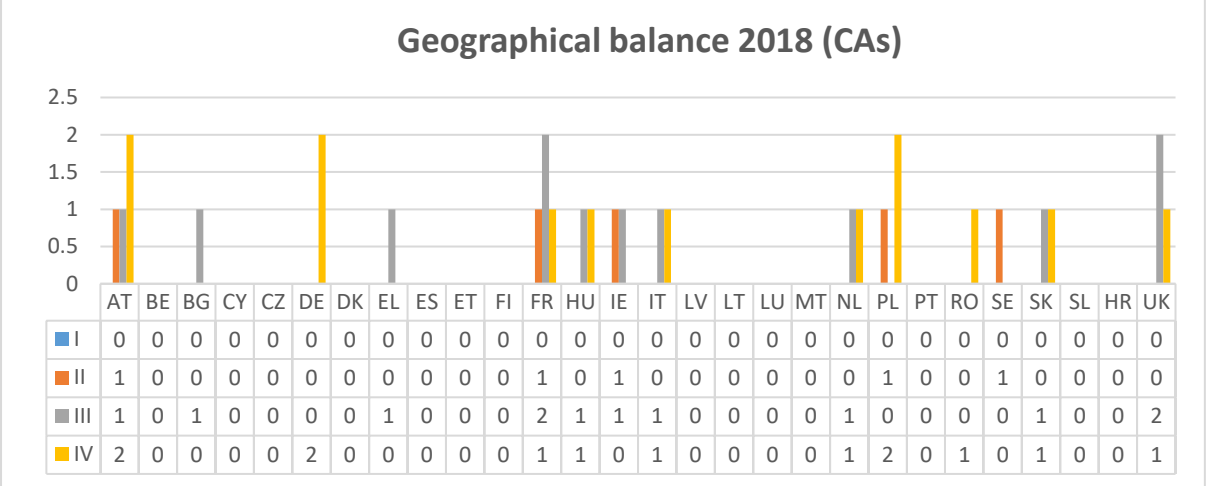

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EL	ES	ET	FI	FR	HU	IE	IT	LV	LT	LU	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SK	SL	HR	UK
I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
II	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
III	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
IV	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1	0	0	1

iii) Experts nationaux détachés : 5 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous

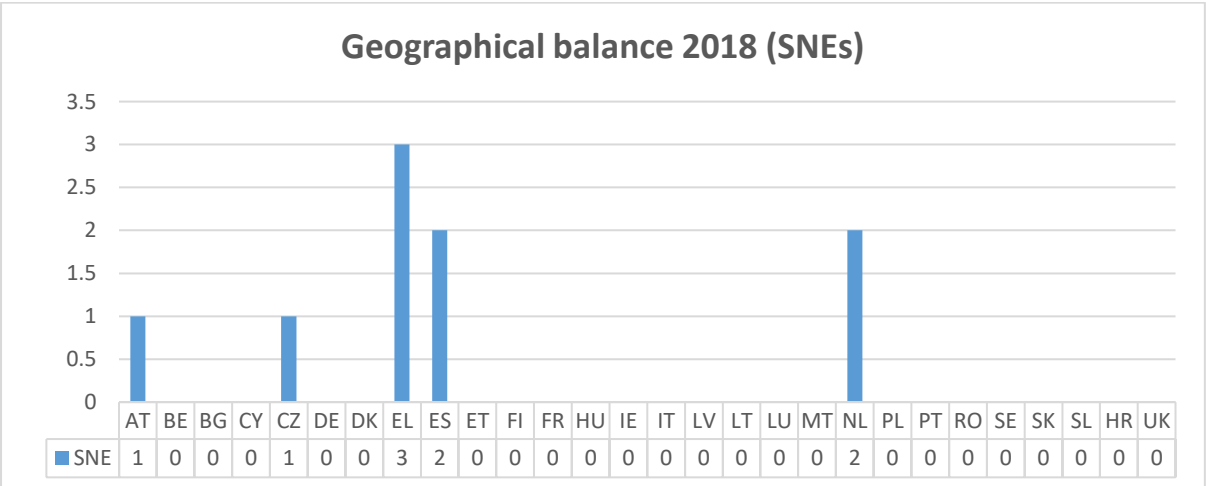

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EL	ES	ET	FI	FR	HU	IE	IT	LV	LT	LU	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SK	SL	HR	UK
SNE	1	0	0	0	1	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0

E. SCOLARITÉ

La scolarité est l'un des facteurs clés qui permettent à la FRA d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013 : l'une concernant les frais de service de garde des crèches pour les enfants d'âge préscolaire de membres du personnel de la FRA (décision 2013/06 du conseil d'administration) ; la seconde concernant les frais de scolarité des enfants de membres du personnel de la FRA à Vienne ou à une distance telle qu'elle reste compatible avec l'exercice approprié des obligations du membre du personnel (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service.

Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocations scolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme ne percevant pas de droit d'inscription.

ANNEXE V Politique immobilière

	Nom, lieu et type de bâtiment	Autres remarques
Informations à fournir pour chaque immeuble :	Schwarzenbergplatz 11, Vienne, AT-1040, Autriche	Néant
Superficie (en mètres carrés) - dont espaces de bureaux - dont autres espaces	5,546 3,704 1,842	Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ou moderne. En outre, le prix par m² pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m²) se trouve dans la fourchette basse de la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne.
Loyer annuel (en EUR)	804.245,85	Néant
Type et durée du contrat de location	Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée.	Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé.
Subvention ou aide du pays hôte	Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur d'un tiers.	Néant
Valeur actuelle de l'immeuble	N/A	Néant

ANNEXE VI Privilèges et immunités

Privilèges de l'agence	Privilèges accordés aux membres du personnel	
	Protocole sur les privilèges et immunités/Statut diplomatique	Éducation/garde
L'agence est reconnue comme une organisation internationale.	Le directeur, les chefs de département, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur, bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans.	En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne
L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA.	Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans.	-
Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence.	L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations Unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations Unies.	-

ANNEXE VII Évaluation de la FRA

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- des évaluations ex ante; et
- des évaluations rétrospectives.

Conformément au règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, une évaluation ex ante qui soutient l'élaboration des programmes et activités est fondée sur des données probantes relatives à la performance des programmes ou activités connexes, si de telles données sont disponibles, et détermine et analyse les problèmes à traiter, la valeur ajoutée de l'intervention de l'Union, les objectifs, les effets escomptés des différentes options et les modalités de suivi et d'évaluation.
Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les propositions de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, est soumise à une évaluation ex ante.

Les évaluations rétrospectives portent sur la performance du programme ou de l'activité, notamment sur des aspects tels que l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'Union. Les évaluations rétrospectives sont fondées sur les informations issues des modalités de suivi et des indicateurs définis pour l'action concernée. Elles sont effectuées périodiquement et en temps utile afin que leurs conclusions soient prises en compte dans les évaluations ex ante ou les analyses d'impact qui soutiennent l'élaboration des programmes et activités connexes.
Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les programmes, projets ou activités, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, sont soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une évaluation ex post portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

PLAN D'ÉVALUATION 2020

ÉVALUATION EX ANTE

Titre du projet	**Forum des droits fondamentaux 2021**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	COMMUNIQUER SUR LES DROITS/Projets et activités transversales couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel
Description du projet	Voir la section III
Année de lancement	2020

ÉVALUATION EX POST

Titre du projet	**Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES/Égalité et non-discrimination
Description du projet	Voir la section III
Fin de l'année	S'achèvera en 2020

Titre du projet	**Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	MIGRATION/Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Description du projet	Veuillez vous référer au « Document de programmation 2019-2021 de la FRA »
Fin de l'année	2019

Titre du projet	**Droit des personnes handicapées à une vie autonome**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	ÉGALITÉ/Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité
Description du projet	Veuillez vous référer au « Document de programmation 2019-2021 de la FRA »
Fin de l'année	2019

Titre du projet	**Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	MIGRATION/Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Description du projet	Veuillez vous référer au « Document de programmation 2019-2021 de la FRA »
Fin de l'année	2019

Titre du projet	**Collecte de données sur l'intégration des Roms**
Type	Projet
Programme stratégique/domaine d'activité	ÉGALITÉ/Intégration et inclusion sociale des Roms
Description du projet	Veuillez vous référer au « Document de programmation 2019-2021 de la FRA »
Fin de l'année	2019

ANNEXE VIII Cadre de mesure des performances

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de compte rendu de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. Le cadre de mesure des performances comporte des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat attendu de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.), ainsi que des indicateurs à court terme, des indicateurs à long terme et des indicateurs de l'impact visé, dont la majorité ne peuvent être mesurés qu'après finalisation des activités du projet. Le cadre de mesure des performances est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Le cadre de mesure des performances de la FRA est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances (c'est-à-dire les activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu) à différents niveaux de l'agence, à savoir au niveau du projet, de l'activité, du domaine thématique et de la stratégie.

Figure 1 : Aperçu du lien entre le document de programmation, le cadre de mesure des performances et le référentiel cible

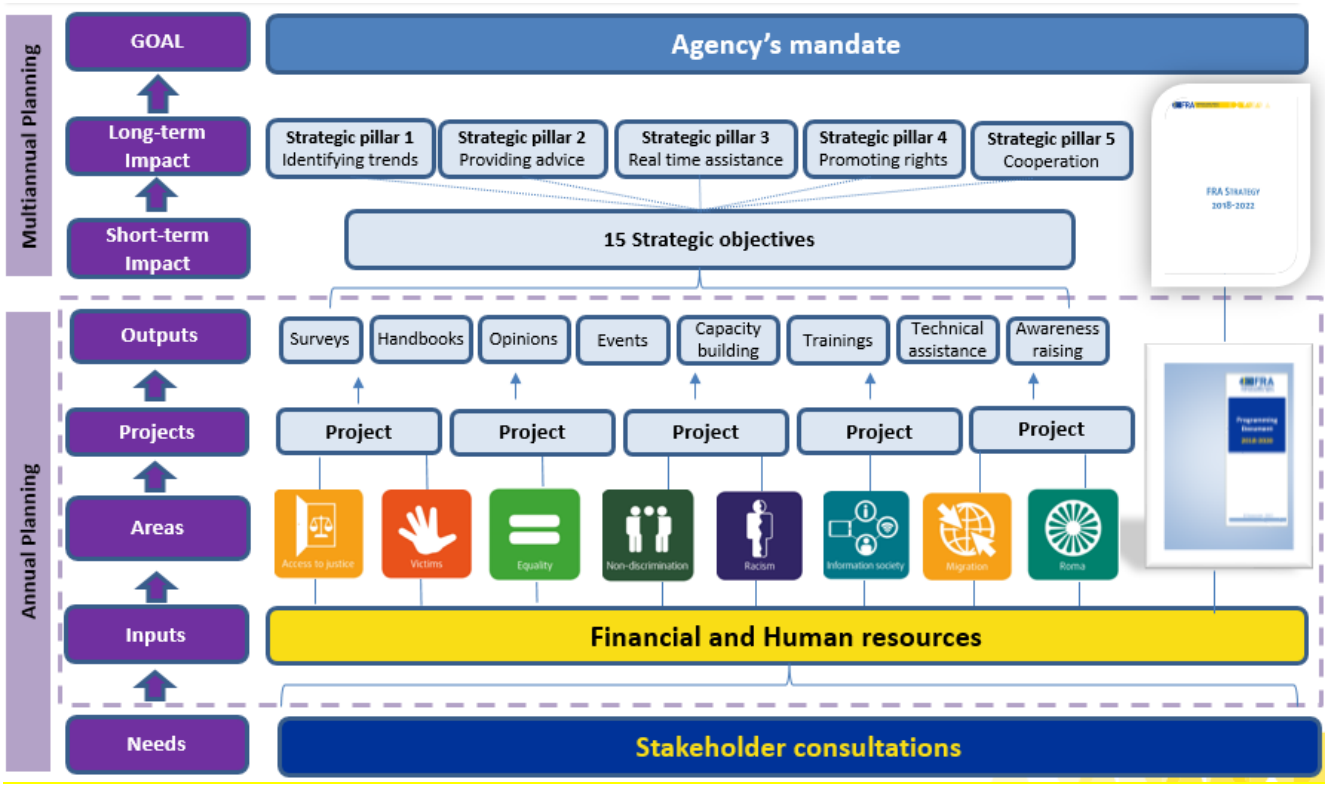

Le cadre de mesure des performances de la FRA prévoit une logique d'intervention et une liste des indicateurs de performance, assortie des objectifs, des critères d'appréciation, des mesures, des sources et des outils correspondants. Le cadre de mesure des performances rassemble l'ensemble des informations et des données ayant trait aux performances dans un cadre logique. La logique d'intervention de la FRA illustre les liens logiques qui existent entre les ressources (ou les intrants), les activités, les résultats et l'impact d'une action.

Le cadre d'indicateurs est directement lié au cadre logique de la FRA et fournit donc un cadre permettant de déterminer dans quelle mesure les activités de la FRA aboutissent à des résultats et à des effets. Chaque indicateur est lié à un objectif, à un critère de jugement et à une mesure :

- un objectif est ce qu'une activité ou une série d'activités vise à réaliser,
- un critère de jugement définit un aspect des activités de la FRA dont le caractère bénéfique ou la réalisation peut être évalué, et
- une mesure correspond à l'unité de mesure et aux calculs associés utilisés pour obtenir la valeur de l'indicateur ou d'un jugement fondé sur ces critères.

Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, à long terme ou impact visé) et selon le niveau d'activités figurant dans le cadre logique.

La perspective de planification pluriannuelle est présentée à la section II du présent document, tandis que la perspective de planification annuelle est présentée à la section III. La section II définit l'approche à long terme adoptée par l'agence en ce qui concerne les questions de droits fondamentaux et fixe des objectifs spécifiques.

La section III livre des informations sur la nature et les objectifs des projets et des activités transversales devant être menés annuellement, ainsi que sur les ressources humaines et les budgets disponibles. La planification annuelle est directement liée à la planification pluriannuelle en ce qui concerne les objectifs et les activités.

Le cadre est lié à la fois à la planification annuelle et à la planification pluriannuelle. Chaque projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA.

A. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA

Le tableau ci-après contient l'éventail d'indicateurs identifiés pour évaluer les résultats et les réalisations des activités de la FRA. Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, impact à long terme et impact visé) et selon le niveau de logique d'intervention.

Indicateurs de résultats
I1 Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
I2 Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils
I3 Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique]
I4 Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)
I5 Nombre de publications produites (par domaine thématique)
I6 Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA
I7 Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications
I8 Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)
I9 Nombre d'événements de constitution de réseau organisés
I10 Nombre de participants aux événements de la FRA
I11 Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation
Indicateurs à court terme
I12 Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont : pertinents, fiables, de haute qualité et utiles
I13 Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]
I14 Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile
I15 Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux
I16 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux
I17 Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication
I18 Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.
I19 Proportion de parties prenantes qui considèrent qu'elles n'auraient pas eu connaissance de la FRA si celle-ci était moins active dans la communication
I20 Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique]
Indicateurs à long terme
I21 Proportion de parties prenantes concernées qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I22 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I23 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I24 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en oeuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I25 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
Indicateurs d'impact visé
I26 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]

I27 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en oeuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]
I28 Proportion de parties prenantes qui considèrent que la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux
I29 Proportion des parties prenantes qui estiment que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et promeuvent effectivement les droits fondamentaux
I30 Proportion des parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux
I31 Proportion des citoyens de l'UE qui connaissent leurs droits fondamentaux et la Charte

B. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2020-2022 : INDICATEURS ET CIBLES PAR OBJECTIF

Le tableau ci-après contient les indicateurs et cibles pertinents identifiés pour chaque priorité stratégique et chaque objectif illustrés à la section 2 « Programmation pluriannuelle 2020-2022 ». Les indicateurs sont rappelés par un code, comme expliqué dans le tableau ci-dessus.

Pilier 1 : Identifier les tendances: collecter et analyser des données et des preuves comparables				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
1.1) Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux		I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 50%
1.2) Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations		I12		
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%		
1.3) Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE		I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 50%

Pilier 2 : Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre: fournir des conseils indépendants				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
2.1) Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union		I13	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 50%
2.2) Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux		I12	I22, I23	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimum: 70%	Objectif moyen: 50%
2.3) Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA		I12	I24	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimum: 70%	Objectif moyen: 50%

Pilier 3 : Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
3.1) Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE		I13	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE)	Objectif moyen: 50%

			Objectif moyen : 50% (au niveau des États membres)	
3.2) Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires		I12, I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70% Objectif moyen: 75%	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 50%
3.3) Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux		I12, I14	I24	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70% Objectif moyen: 50%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Pilier 4 : Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
4.1) Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne		I16	I21	I31
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 70%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE) Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
4.2) Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer un programme essentiel		I15, I17	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 70%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE) Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
4.3) Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA		I17, I18, I19	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 70%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE) Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Pilier 5 : Renforcer la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux: coopérer avec les communautés d'entraide				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
5.1) Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale		I13	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 70%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE)	Objectif moyen: 50%

			Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	
5.2) Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits humains		I14	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50%	Objectif minimum: 50% (au niveau de l'UE) Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
5.3) Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE		I12	I22	
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 70%	Objectif minimal: 70%	

C. PROGRAMMATION ANNUELLE 2020: INDICATEURS ET OBJECTIFS PAR PROJET

Le tableau ci-après contient la liste des projets pluriannuels et des nouveaux projets décrits à la section 3 « Programme de travail 2020 ». Pour chaque projet, plusieurs indicateurs et objectifs pertinents ont été identifiés, afin d'évaluer leurs réalisations et leur impact.

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES					
Domaine d'activité 1 : Égalité et non-discrimination					
Projets	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats[9][10]	Cible
A 1.1 - Enquête sur les Roms 2020	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Questionnaire de l'enquête sur les Roms finalisé	I8	1
	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Propositions initiales pour l'analyse des données de l'enquête qui serait effectuée en 2021 ; ébauche de la conception des résultats	I8	2
A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants	Résultats des recherches	Ligne directrice en matière de recherche	Informations contextuelles sur les cadres d'échantillonnage et les groupes visés par l'enquête	I3	1
	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Questionnaire final de l'enquête	I3	1
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Consultation des parties prenantes sur l'enquête	I10	20
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation de la méthodologie de l'enquête à la CE	*	1
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation de la méthodologie de l'enquête à la CE	I6	15
A 1.3 - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE	Publications	Rapport	Rapport sur les principaux résultats disponible en ligne (Téléchargements dans la première semaine suivant le lancement)	******	1,000
	Publications	Rapport	Rapport sur les principaux résultats et les principales conclusions Avis et recommandations	I12	>50%
				I24	>50%
	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Publication du questionnaire de l'enquête sur les personnes LGBTI	I13	>50%
		Méthodologie de recherche		I13	>50%
	Événements externes de la FRA	Événement de lancement	Événement concernant la publication des résultats de l'enquête organisé par la Commission européenne en coordination avec la FRA	I1	1
				I13	>50%
	Résultats de la communication	Outils	Visualisation en ligne des données de l'enquête sur les personnes LGBTI	I11	1: L'explorateur de données d'enquête a bien été accueilli et est consulté régulièrement -

[9] Veuillez vous référer à la liste des indicateurs décrits à l'annexe X, section A « INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA »

[10] Dans le but de suivre les réalisations et l'impact des projets de la FRA, nous pilotons quelques indicateurs tels que: * Nombre de contributions formelles/orales aux institutions et aux États membres de l'UE ; ** Nombre de contributions formelles/orales aux autres parties prenantes ; *** Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées/co-organisées par la FRA ; **** Nombre de participations de la FRA à des manifestations externes sans présentation officielle ; ***** Nombre de communiqués de presse/nouvelles/publications ; ****** Nombre de téléchargements ;

					nombre de consultations
	Résultats de la communication	Campagnes/campagne web	Campagne de communication stratégique sur les résultats de la recherche sous différentes formes	I20	Attrait principal et impact de la campagne de communication des résultats de l'enquête de la FRA sur les personnes LGBTI
A 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »	Publications	Rapport	Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications - selon les besoins	I5	2
	Publications	Avis juridique	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés.	I5	1
	Contribution écrite/orale	Document	Avis d'experts pour les parties prenantes	*	5
Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms					
Projets	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Cible
A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms	Résultats des recherches	Série d'indicateurs	Indicateurs de résultats concernant les Roms après 2020	I11	1
	Contribution écrite/orale	Document	Vue d'ensemble des possibilités et des limites de l'analyse d'impact des politiques relatives aux Roms (dans le cadre du groupe de travail sur les Roms - demande de la Commission)	I8	1
	Activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Sessions thématiques lors des réunions des PCNR dans le cadre du groupe de travail sur les Roms - demande de la Commission	*	2
	Activités de renforcement des capacités	Formation	Formation à l'intention des PCNR sur l'application de l'outil révisé de collecte de données en ligne pour le suivi du processus d'intégration des Roms dans les États membres de l'UE	***	2
A 2.2 - Enquête sur les Roms et les Travellers: favoriser l'intégration et l'inclusion des Roms	Publications	Rapport	Rapport sur certains résultats	I5	1
	Publications	Notes/Fiche d'information	Dossiers de synthèse sur un pays	I5	6
	Publications	Rapport	Rapport technique en ligne	I5	1
	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Questionnaire d'enquête en ligne	I5	1
	Résultats des recherches	Série d'indicateurs	Indicateurs sur l'intégration des Roms pour la Commission	*	1

	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunion de consultation avec les parties prenantes	I9	6
	Événements externes de la FRA	Événement de lancement	Événements de lancement dans chaque pays	I1	3
	Renforcement des capacités activités	Atelier de renforcement des capacités	Ateliers à la demande	I9	5
	Communication résultats	Infographie	Infographie à l'appui des dossiers de synthèse sur un pays	I11	6
	Communication résultats	Nouvelles/Communiqué de presse	Nouvelles/Communiqué de presse pour le lancement du rapport principal	*****	1
Domaine d'activité 3: Racisme, xénophobie et intolérance associée					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Cible
A 3.1 – Antisémitisme: Collecte et analyse de données	Publications	Mise à jour périodique/Série périodique	Révision annuelle des données disponibles sur l'antisémitisme	I5	1
				******	500
	Recherche	Analyse des données	Collecte de données pour la révision annuelle	I3	1
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Groupe de travail sur l'antisémitisme	I1	1
	Résultats de la communication	Nouvelles/Communiqué de presse	Article d'actualité sur la publication	I5	1
A 3.2 – Racisme et discrimination ethnique: collecte et analyse de données	Publications	Documents	L'état de l'égalité : 20 ans après l'adoption des directives sur l'égalité	I5	1
	Résultats des recherches	Analyse des données	Analyse des données des enquêtes de la FRA et demande d'informations FRANET	I3	1
				******	200
	Contribution écrite/orale	Analyse thématique	Contribution au rapport de la CE sur l'application des directives sur l'égalité	*	1
A 3.3 - Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine	Publications	Documents	Document sur les pratiques révisées concernant le signalement des crimes haineux par des tiers	I5	1
	Résultats des recherches	Norme	Identification des normes/principes directeurs clés pour le signalement par des tiers	I8	6
	Contribution écrite/orale	Analyse thématique	Bonnes pratiques de signalement identifiées	I4	10
	Contribution écrite/orale	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contributions fournies pour sensibiliser l'opinion à la question et assistance de la FRA	**	2
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions du groupe de travail sur les crimes de haine coordonné par la FRA	I9	2
	Événements externes de la FRA	Réunion du groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Coopération avec l'intergroupe ARDI du PE et les coordinateurs de la CE	*	2
	Événements externes de la FRA	Conférence/Forum	Répondre à des invitations externes	I1	2
				***	6

	Activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Au cœur des crimes motivés par la haine Assistance technique et renforcement des capacités - ateliers de diagnostic des crimes haineux	I10	200
	Activités de renforcement des capacités	Événement de sensibilisation	Séminaires de sensibilisation organisés conjointement avec les États membres, représentant une bonne pratique	***	3
	Résultats de la communication	Q&R	Expliquer les enquêtes sur les victimes à nos parties prenantes - États membres et OSC	I5	1
A 3.4 - Base de données en ligne sur l'islamophobie	Résultats des recherches	Recherche et cartographie du travail sur le terrain	La base de données sur l'islamophobie, si elle est mise à jour chaque année au moyen d'une cartographie de la jurisprudence et de la recherche pertinentes aux niveaux national, régional et local des États membres	I3	30
	Résultats de la communication	Base de données	La base de données sur l'islamophobie, si elle est mise à jour chaque année	I13	>50%
A 3.5 - Activités supplémentaires dans le domaine « Racisme, xénophobie et intolérance associée »	Publications	Rapport	Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications - selon les besoins	I5	1
	Publications	Avis juridique	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés.	I5	1
	Contribution écrite/orale	Document	Avis d'experts pour les parties prenantes	*	5
Domaine d'activité 4 : Droits de l'enfant					
Projets	Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Cible
A 4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants	Contribution écrite/orale	Examen des stratégies/résolutions/ autres documents	Examens des résultats obtenus par les principaux partenaires de coopération, au niveau international (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'Europe, UNICEF, EUROCHILD) et national (tels que les Présidences allemande et hongroise)	*	20
	Contribution écrite/orale	Examen du matériel de formation, etc.	Contributions à la formation du personnel et des groupes professionnels du Parlement européen et de la Commission européenne	**	10
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentations sur la pauvreté des enfants, la migration, la justice, l'intégration des droits de l'enfant au Parlement européen, au Conseil, à la Commission européenne	I1	8
	Événements externes de la FRA	Conférence/Forum	Conférences clés par les Présidences, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF, Eurochild	*	8
	Activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Formation du personnel et des groupes professionnels du Parlement européen et de la Commission européenne	***	8
	Activités de renforcement des capacités	Événement de sensibilisation	Sensibiliser les partenaires clés, les groupes professionnels, la société civile, les enfants et leurs parents au travail de la FRA et à l'intégration des droits de l'enfant.	***	4

	Résultats de la communication	Nouvelles/Communiqué de presse	Actualités/Communiqué de presse autour d'événements majeurs lancement de journées internationales (jeunesse, abus sexuels, droits de l'enfant, etc.)	*****	10
	Résultats de la communication	Outils	Manuels, conseils, liste de contrôle sur les données concernant les enfants, la traite, les auditions adaptées aux enfants, l'intégration de leurs droits, etc.	I11	10
A 4.2 - Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunion de lancement avec le contractant	I9	1
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions régulières avec le Conseil de l'Europe pour discuter du projet (puisque c'est un projet conjoint)	I9	3
A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux — ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA	Publications	Rapport	Rapport principal sur le jeune âge	I5	1,000
	Publications	Résumé	Rapport de synthèse sur le jeune âge	I5	1,000
	Résultats des recherches	Recherche et cartographie du travail sur le terrain	Analyse des groupes d'âge jeune pour les enquêtes sur les droits fondamentaux, les personnes LGBTI, les Roms et les Travellers, EU-MIDIS II, l'antisémitisme	I8	5
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapports sur l'analyse des données des enquêtes	I8	5
	Activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Modules de formation pour les principales parties prenantes sur les données disponibles concernant les enfants et les jeunes adultes	***	4
	Résultats de la communication	Infographie	Infographies sur les principales conclusions	I11	20
	Résultats de la communication	Base de données	Base de données pour les groupes d'âge jeune des enquêtes respectives	I11	5
PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES					
Domaine d'activité 1: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
B 1.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Contribution aux auditions et aux consultations	*	2
	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Autres événements de renforcement des capacités	Ateliers de renforcement des capacités dans les États membres	I19	2
	Production de matériel de communication	Vidéo	Vidéo	******	1,000
B 1.2 – Fournir des conseils sur la législation européenne relative à la protection des données	Publications	Manuel	Traduction	I18	6
	Contributions écrites/orales	Papier	Présentation	*	3
	Publications	Rapport	Rapport des principaux résultats	I5	1

B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Résultats du projet de recherche, y compris la cartographie des législations nationales dans le domaine de l'IA, les résultats des entretiens avec les entreprises et l'administration publique et le rapport des principaux résultats	I3	3
	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Rapports de l'évaluation de faisabilité pour la réalisation d'une expérience en ligne ou d'une étude de simulation	I8	1
	Événements organisés par la FRA	Événement de lancement	Événement de lancement des résultats	I9	1
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Contribution aux processus politiques formels dans le domaine de l'IA par la présentation des résultats des recherches de la FRA	*	2
	Événements externes de la FRA	Événement de mise en réseau	Participation et contribution aux événements portant sur la gouvernance de l'IA et des sujets connexes	**	3
B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de «La société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel»	Publications	Rapport	Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications	I5	1
	Contributions écrites/orales	Papier	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions	I8	1
B 1.5 – Manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux	Contributions écrites/orales	Papier	Analyse interne	I5	1
Domaine d'activité 2: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
B 2.1 – Présomption d'innocence: droits procéduraux dans les procédures pénales	Publications	Rapport	Rapport comparatif sur la situation dans les États membres	I5	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapports nationaux FRANET	I3	6
B 2.2 - Autres activités dans le domaine de la «Coopération judiciaire, excepté en matière pénale»	Publications	Rapport	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	I5	1
	Publications	Avis juridiques	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	I5	1
	Contributions écrites/orales	Papier	Avis d'experts pour les parties prenantes	*	4
B 2.3 – L'incidence de la législation antiterrorisme sur les droits fondamentaux	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapports nationaux	I3	25
Domaine d'activité: Victimes de la criminalité et accès à la justice					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
B 3.1 – Enquête sur les droits fondamentaux - réalisation d'une	Publications	Rapport	Rapports présentant les résultats de l'enquête comparative	I5	2

enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Rapport technique sur la méthodologie de l'enquête publiée	I8	1
	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Publication du questionnaire d'enquête	I8	1
	Événements organisés par la FRA	Événement de lancement	Conférence de lancement et de discussion des premiers résultats de l'enquête	I9	1
	Production de matériel de communication	Outils	Outil d'exploration de données	******	1,000 utilisateurs
	Production de matériel de communication	Infographie	Illustration des indicateurs clés de l'enquête	I11	1
B 3.2 – Justice pour tous: vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes?	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Les rapports nationaux FRANET qui nous sont soumis par nos partenaires FRANET	I3	27
B 3.3 – Entreprises et droits de l'homme: amélioration de l'accès aux voies de recours	Publications	Rapport	Analyse comparative	I5	1
	Résultats des recherches	Analyse des données	Analyse des données	I4	5
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation officielle aux institutions de l'UE	I1	2
B 3.4 – Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité et accès à la justice»	Publications	Rapport	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	I5	1
	Publications	Avis juridiques	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	I5	1
	Contributions écrites/orales	Papier	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	I8	5
B 3.5 – Fournir une expertise ponctuelle en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'«Accès à la justice pour les citoyens et la sécurité des citoyens»	Publications	Avis juridiques	Avis juridiques dans le domaine de la sécurité, à la demande d'une institution de l'UE	I5	1
	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	*	3
	Contributions écrites/orales	Papier	Papier	I5	1
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation officielle aux institutions de l'UE	*	2
PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE					
Domaine d'activité: *Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants*					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	Publications	Manuel	Manuel 2014 avec la CEDH mise à jour, cinq versions linguistiques	******	1,000
	Publications	Rapport	Nouveaux rapports ou mises à jour de rapports antérieurs	I5	2
	Résultats des recherches	Avis juridiques	Jusqu'à trois avis juridiques, sur demande	I5	3
	Résultats des recherches	Guide/Manuel	Guide des documents de la FRA sur les systèmes informatiques	I5	1

	Contributions écrites/orales	Différentes formes de contributions écrites	Contributions sur mesure aux institutions de l'UE	**	20
	Contributions écrites/orales	Différentes formes de contributions écrites	Contributions sur mesure aux agences JAI	**	10
	Contributions écrites/orales	Participation à la mission d'évaluation	Observateur dans les missions d'évaluation «Schengen» sur le terrain	*	4
	Événements organisés par la FRA	Réunion d'experts	Réunion d'experts	I9	1
	Événements externes de la FRA	Forum	Participation aux réunions du forum consultatif de l'EASO et de l'EBCGA	**	4
	Événements externes de la FRA	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Participation aux groupes de travail du Conseil, auditions du PE, groupes d'experts de la Commission	I1	10
	Événements externes de la FRA	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Participation à des événements nationaux	I1	5
	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Participation en tant qu'expert externe à des événements de renforcement des capacités	Contribution à la formation des évaluateurs Schengen	*	2
	Production de matériel de communication	Actualité/Communiqué de presse	Articles d'actualité	*****	50
C 1.2 – Examens périodiques des problématiques relatives aux droits fondamentaux associées à la migration	Publications	Rapport	Rapports trimestriels sur la migration	I5	4
	Publications	Rapport	Examen annuel des préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la migration en 2019	I5	1
C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels	Publications	Rapport	-	I5	1
	Contributions écrites/orales	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Contributions sur mesure aux institutions de l'UE et aux agences JAI	*	8
	Contributions écrites/orales	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Contributions sur mesure aux autorités nationales	**	8
	Événements organisés par la FRA	Réunion d'experts	Réunion d'experts	I9	1
	Événements externes de la FRA	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Participation à l'EURTF en Grèce	****	5
	Événements externes de la FRA	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Participation à des événements nationaux	****	5

	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Formation/Événement de sensibilisation	Événements de formation et de sensibilisation	****	5
PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME					
Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
D 1.1 Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentations	*	3
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Présentations	***	3
	Production de matériel de communication	Outils	Outil en ligne (nombre d'utilisateurs)	******	1,000
D 1.2 – Renforcement de la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux	Publications	Rapport	Rapport sur les résultats du pilotage d'un «cadre d'engagements» pour les villes des droits de l'homme dans l'UE	*	2
	Publications	Papier	Un document Focus sur la situation des organismes de promotion de l'égalité et/ou des institutions de médiation (lien éventuel avec l'article 41 de la Charte — «droit à une bonne administration»)	I6	30
	Publications	Rapport	Rapport des INDH	I1	2
	Contributions écrites/orales	Analyse thématique	Rapport des INDH	*	5
	Contributions écrites/orales	Analyse thématique	Un document Focus sur la situation des organismes de promotion de l'égalité et/ou des institutions de médiation (lien éventuel avec l'article 41 de la Charte — «droit à une bonne administration»)	I4	15
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	2 réunions des ALN	I6	60
	Événements organisés par la FRA	Réunion de consultation	Réunion du Conseil consultatif sur le rapport des INDH	**	10
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunion du Réseau des points focaux parlementaires nationaux	I9	1
	Événements organisés par la FRA	Visite d'étude	Visites d'étude de la FRA auprès des INDH/institutions de médiation/organismes de promotion de l'égalité	I9	4
	Événements organisés par la FRA	Réunion de consultation	Réunion de haut niveau ENNHRI-EQUINET-FRA	I12	2
	Événements organisés par la FRA	Réunion d'experts	Réunion de révision par les pairs sur les villes des droits de l'homme lors du Forum des droits fondamentaux 2021	I4	5
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Présentations ciblées au niveau national, y compris, de la part du directeur de la FRA, des visites dans les pays, des présentations lors des auditions parlementaires nationales, ainsi que lors d'événements organisés par les INDH, les	*	10

			organismes de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, etc.		
	Événements externes de la FRA	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	*	5
	Production de matériel de communication	Actualité/Communiqué de presse	Rapport des INDH	I7	100
D 1.3 – Plate-forme des droits fondamentaux (PDF) et coopération avec la société civile	Publications	Prospectus	Prospectus sur la PDF: petit prospectus (A5) expliquant ce qu'est la Plate-forme des droits fondamentaux	I7	1,000
	Publications	En bref/Fiche d'information	Consultation de la PDF sur le champ d'action civique - résumé: brève fiche d'information (avec graphiques et chiffres) détaillant les résultats de la consultation PDF sur le champ d'action civique	I7	1,000
	Résultats des recherches	Analyse des données	Analyse des résultats des consultations (analyse de la consultation PDF sur le programme de travail, le champ d'action civique et autres consultations de la PDF, le cas échéant)	I3	3
	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contributions informelles à la Commission européenne et au Parlement européen, notamment dans le domaine du champ d'action civique	*	3
	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contributions formelles et informelles, notamment au Conseil de l'Europe, au HCDH et à d'autres OIG, ainsi qu'aux organisations de la société civile	**	5
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Une réunion sur le champ d'action civique, une réunion sur les litiges stratégiques, une réunion sur la communication des droits	I9	3
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentations sur le champ d'action civique	*	2
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Présentations sur le champ d'action civique	*	2
	Événements externes de la FRA	Conférence/Forum	Invitation de la FRA pour s'exprimer lors de forums internationaux, sur le champ d'action civique et sur la participation de la société civile	**	4
	Activités de renforcement des capacités	Formation	Quatre webinaires sur la PDF (basés sur les travaux de la FRA: RGPD, non-discrimination, PDF, champ d'action civique)	***	4
				I10	100
D 1.4 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Réunions avec des députés européens; présentations aux commissions du PE; événements de la présidence du Conseil	*	15
	Événements externes de la FRA	Événement de mise en réseau	Réunions avec des représentants de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE	**	10
D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la législation	Publications	En bref/Fiche d'information	Fiches d'information thématiques sur la Charte et chapitre Focus pour le FRR	I5	3
	Publications	Rapport	Traductions du Manuel de la Charte	I5	12

nationale et l'élaboration de politiques	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Collecte de données FRANET pour le chapitre Focus sur le Chapitre des Droits fondamentaux pour le FRR 2020	I3	28
	Résultats des recherches	Ensemble de données	Mise à jour de Charterpedia	Nombre de visiteurs/suiveurs sur les canaux de communication de la FRA	9,000
	Contributions écrites/orales	Examen des supports de formation, etc.	Application des études de cas de la Charte	I8	8
	Contributions écrites/orales	Examen des supports de formation, etc.	Vidéo du manuel de la Charte	I11	1
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation du FRF (Chapitre Charte) au Conseil, au PE, au niveau national	*	4
	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Ressources d'apprentissage en ligne sur la Charte	I11	1
	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Ateliers de formation sur la Charte au niveau du Conseil, du PE et au niveau national	I9	6
	Production de matériel de communication	Base de données	Développement et maintenance de Charterpedia et de l'application sur la Charte	Nombre de visiteurs/suiveurs sur les canaux de communication de la FRA	9,000
	Production de matériel de communication	Vidéo	Matériel audiovisuel relatif à la Charte pour les réseaux sociaux	I11	10
D 1.6 – Participation au cadre de l'UE conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Publications	Rapport	Rapports de réunion des réunions de Cadre	I5	4
	Contributions écrites/orales	Analyse thématique	Projet d'analyse de l'application de la Convention UNCRPD	**	1
D 1.7 - Organes de l'Agence	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Organisation des réunions du conseil d'administration (3)	I9	3
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Organisation des réunions du conseil exécutif (5)	I9	5
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Organisation des réunions du comité scientifique (4)	I10	11
PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNICATION DES DROITS					
Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
E 1.1 – Rapports annuels	Publications	Rapport sur les droits fondamentaux	Tous les domaines du cadre pluriannuel	I3	1

	Publications	Résumé	Tous les domaines du cadre pluriannuel	I3	1
	Publications	Rapport	Rapport d'activité annuel	I3	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	28 États membres de l'UE, Serbie et Macédoine du Nord	I5	30
	Événements organisés par la FRA	Atelier	2 à 3 ateliers au niveau national	I9	2-3
	Événements externes de la FRA	Présentation officielle aux institutions de l'UE	2-3 présentations officielles	*	2 -3
	Production de matériel de communication	Infographie	Développement de l'infographie des chapitres	I3	9
E 1.2 – Sensibilisation et promotion efficace des droits	Publication	Boîte à outils	Ressources en ligne (par exemple, la boîte à outils pour les médias)	I11	1
	Événement organisé par la FRA	Conférence	Conférences des deux Présidences de l'UE (Croatie et Allemagne)	I9	3
		Réunion des personnes chargées de communiquer	Une réunion des personnes chargées de communiquer		
	Événement organisé par la FRA	Autres événements de renforcement des capacités	Webinaires, conférences/réunions et sessions de formation	I6	300 - 400
	Production de matériel de communication	Contenus de site web			
	Production de matériel de communication	Vidéo	Produits audio	I11	10
	Production de matériel de communication	Outils	Audiovisuels	I11	20
	Production de matériel de communication	Réseaux sociaux	Échanges réguliers d'informations entre les personnes chargées de communiquer sur les droits de l'homme	I6	100
			Campagnes sur les réseaux sociaux	I11	2
E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA	Production de matériel de communication	Site internet de la FRA	Site internet de la FRA (visites)	I6	650,000
	Production de matériel de communication	Outils	Explorateur de données (visualisation) pour les enquêtes sélectionnées (pages vues)	I6	100,000
	Production de matériel de communication	Publication	Traduction des résultats dans les langues de l'UE	I18	15 % pour les contenus FR et DE 5 % pour les autres langues
	Production de matériel de communication	Contenus de site web	Surveillance des médias	I11	52

	Production de matériel de communication	Production de matériel de communication	Matériel de communication	I11	50
	Production de matériel de communication	Supports promotionnels	Divers types de documentation imprimée	I11	2,000
	Production de matériel de communication	Publication	Diffusion et gestion des stocks (publications imprimées)	I6	800,000
	Production de matériel de communication	Nouvelle identité visuelle et nouvelle image de marque	Nouvelle identité visuelle et nouvelle image de marque	I5	20
E 1.4 Forum 2021 de la FRA sur les droits fondamentaux	Événements organisés par la FRA	Forum	Organisation du Forum des droits fondamentaux 2021	I10	500
	Événements organisés par la FRA	Conférence	Dialogues citoyens organisés dans certains États membres en vue du Forum des droits fondamentaux 2021	I9	4
				I16	>50 %
	Production de matériel de communication	Réunion phare	Forum des droits fondamentaux 2021 à Vienne	I11	Au moins 4 vidéos
PROGRAMME STRATÉGIQUE O - AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
O 1.1. Performance, suivi et évaluation		Rapport	Rapports d'évaluation	S.O.	
		Examen des stratégies	Examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA	S.O.	
O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour le soutien des avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes	Résultats des recherches	Collecte de données	Collecte de données	S.O.	
Autres dépenses opérationnelles					
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées				
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Description des résultats	Indicateurs de résultats	Objectif
F.1.1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	Contributions écrites/orales	Examen des stratégies/résolutions/ autres documents	Examens du projet d'appel à propositions et autres documents connexes nécessaires à la mise en œuvre du programme de GN en République tchèque	*	3
	Contributions écrites/orales	Examen des outils de rapport	Examen des outils développés pour faciliter l'application des normes internationales au niveau national	*	1
	Événements organisés par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunion du Comité de coopération du programme	I9	1
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Réunion du Comité de coopération et réunions des comités de suivi de l'appel à propositions	****	3
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Réunion avec le ministère tchèque de la Justice au sujet de l'élaboration d'outils visant à faciliter	**	1

			l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme au niveau national		
F 1.2 – Coopération au niveau des projets, dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège (2014-2021). Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux	Publications	Rapport	Vue d'ensemble des 28 districts de Bulgarie (sur la base des données de l'enquête) publiée avec le BNSI	I5	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Les deux «brefs rapports thématiques» FRANET seront intégrés en un seul rapport et publiés en ligne	I5	1
	Résultats des recherches	Série d'indicateurs	Série d'indicateurs sur les Roms renseignés avec des données issues de l'enquête menée en Bulgarie	I8	1
	Événements externes de la FRA	Événement de lancement	Présentation du rapport sur les 28 districts aux parties prenantes nationales	I8	1
F 1.3 – Coopération au niveau des projets, dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège (2014-2021). Assistance technique au ministère polonais de la justice pour une justice adaptée aux enfants dans le cadre des procédures civiles et pénales	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Cartographie des normes internationales et polonaises en matière d'auditions d'enfants; analyse du contexte juridique polonais; analyse des pratiques	I3	4
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapport sur deux visites d'étude et deux conférences	I8	4
	Contributions écrites/orales	Examen des supports de formation, etc.	Examens des supports de formation, des orientations, du matériel pédagogique et des programmes de formation	*	8
	Événements externes de la FRA	Mission de pays	Réunions de coordination en Pologne et visites d'étude	*	6
	Organisation d'activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Formations aux auditions respectueuses des enfants	***	4
	Production de matériel de communication	Outils	Modules de formation aux auditions respectueuses des enfants	I11	4
F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration	Activités de renforcement des capacités	Autres événements de renforcement des capacités	Activités de renforcement des capacités sur les questions prioritaires en matière de droits fondamentaux (c'est-à-dire la protection des enfants)	I9	12
	Contributions écrites/orales	Rapport	Rapports internes tous les deux mois	I8	6
	Activités de renforcement des capacités	Autres événements de renforcement des capacités	Lignes directrices, liste de contrôle, etc.	I11	4
F 1.5 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du médiateur grec	Contributions écrites/orales	Examen des supports de formation, etc.	Les documents de la FRA doivent être révisés pour les adapter aux besoins du médiateur et des autorités grecques	*	3
	Activités de renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités	Formation du personnel du médiateur à la Charte de l'UE et au droit et aux politiques de l'UE en matière de droits fondamentaux	*	2
	Activités de renforcement des capacités	Autres événements de renforcement des capacités	Missions conjointes avec le personnel du médiateur grec pour rencontrer les autorités grecques	*	40

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS APPLICABLES AU DIRECTEUR

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE (Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies), les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA:

OBJECTIF	IPC (KPI)	CIBLE
Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	*Décembre N-2* *Janvier N-1* *Décembre N-1*
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	*80 %*
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	*80 %*
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	*80 %*
Utilisation rapide, complète et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	*> 95 %*
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	*< 5 %*
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'Union et du total des recettes provenant des taxes reçus, le cas échéant, au cours de l'année N)	*> 95 %*
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	*> 80 %*
Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne	Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations «souhaitables»)	*90 %*
	Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	*< 5 % du nombre total de postes*
	Examen des publications de l'agence	*100 %*
	Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence	*100 %*
	Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	*80 %*
Preuves du niveau de bien-être du personnel	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'Agence	*Tous les trois ans*
	Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel	*< 8*
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel	*< 5*
Présentation externe des activités de l'Agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'Agence	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	*< 4*
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'Agence	*4*
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias	*12 au cours de l'année*
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	*> 200 réunions bilatérales* *> 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA* *1 réunion des ALN* *> 6 visites aux institutions, organes et agences de l'Union*

ANNEXE IX Risques pour l'exercice 2020

Conformément aux normes de contrôle internes, l'Agence a effectué l'exercice annuel d'évaluation des risques.

En tenant compte des processus existants, l'Agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées:

- le risque
- le type de risque
- les conséquences éventuelles
- la probabilité de survenance sur une échelle à cinq niveaux.
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à cinq niveaux.

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants:

E	Externe
I1	Interne/planification, processus, systèmes
I2	Interne/personnes, organisation
I3	Interne/légalité, régularité
I4	Interne/information de communication

Détails du risque		**Évaluation des risques**							**Gestion des risques**
Type de risque	Description des risques	Impact potentiel							
		Conséquences éventuelles	Probabilité de survenance	Objectifs	Finances	Réputation	Risque résiduel L*I	Titulaire de l'action	Action
E	Non-application du nouveau règlement sur la protection des données. – Principe de responsabilité	Perte de confiance dans l'Agence. Risque de réputation en cas d'incident	Moyen 3	Significatif 3	Significatif 3	Significatif 3	Moyen 9	CS	Examen et adaptation du processus interne existant afin de respecter les dispositions du nouveau règlement sur la protection des données Sensibilisation de l'équipe de gestion et du personnel Nomination du délégué adjoint à la protection des données
E	Incidence du Brexit en termes de budget et de dotation en personnel en raison de l'absence d'informations.	Décisions prises sur la base d'informations incomplètes. Contraintes budgétaires. Incapacité à réaffecter les ressources en raison du manque de personnel.	Élevé 4	Majeur 4	Majeur 4	Significatif 3	Élevé 16	CS/DIR	Assurer un suivi rigoureux par la mise en réseau et les informations officielles de la CE. Détection précoce des conséquences potentielles en termes de budget et de réduction des effectifs. Informer en permanence les membres du personnel britanniques.
E	Perception négative de la pertinence et de l'impact des avis fondés sur des éléments probants de l'Agence au niveau de l'UE, à la suite de la constitution de la nouvelle CE et du nouveau Parlement européen. Retard persistant dans l'établissement de contacts avec les nouveaux membres du PE et la nouvelle CE>	Perte de confiance dans l'Agence. Pression politique.	Moyen 3	Significatif 3	Significatif 3	Majeur 4	Moyen 12	TOUS	Une nouvelle CE et un nouveau Parlement nécessiteraient une nouvelle stratégie pour informer les nouveaux membres du Parlement sur les travaux et les priorités de la FRA. L'un des rôles de la nouvelle fonction d'analyste politique sera d'analyser en permanence les priorités politiques de l'UE et d'assurer une coopération efficace avec les acteurs institutionnels de l'UE. Mettre en place des mesures spécifiques pour accroître la visibilité et s'adresser à la fois aux membres du nouveau PE et à ceux de la nouvelle CE. Briefings, dossiers de bienvenue, réunions.

ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2020 (décisions de financement)

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination

A 1.1 – Enquête sur les Roms 2020
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 2,000,000 EUR (1ère priorité)
Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: enquête
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 1,000,000 EUR (1ère priorité)
Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: enquête
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3e trimestre de l'année

A 1.3 - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 60,000 EUR (1ère priorité) et 20,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 4
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

A 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de l'«Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité»
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 20,000 EUR (1ère priorité)
Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination
Objet des contrats envisagés: assistance technique
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Domaine d'activité: Intégration et inclusion sociale des Roms

A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine «Intégration et inclusion sociale des Roms»
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 55,000 EUR (1ère priorité)

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

A 2.2 – Enquête sur les Roms et les gens du voyage: favoriser l'intégration et l'inclusion des Roms
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 75,000 EUR (1ère priorité) et 35,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: assistance technique
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: 1
Type de contrat: Marché par entente directe
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: services de communication TIC
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms
Objet des contrats envisagés: assistance technique
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3e trimestre de l'année

Domaine d'activité: Racisme, xénophobie et intolérance associée

A 3.1 – Antisémitisme: Collecte et analyse de données
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 5,000 EUR (1ère priorité) et 23,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée
Objet des contrats envisagés: étude
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

A 3.2 – Racisme et discrimination ethnique: collecte et analyse de données
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 8,000 EUR (1ère priorité) et 6,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés: étude
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3e trimestre de l'année

A 3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 40,000 EUR (1ère priorité) et 40,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée
Objet des contrats envisagés: étude
Type de contrat: contrat direct
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3e trimestre de l'année

A 3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 80,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire: B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 29
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

A 3.5 – Activités supplémentaires dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 10,000 EUR (1ère priorité)
Ligne budgétaire: B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée
Objet des contrats envisagés: recherche
Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché: service
Nombre indicatif de contrats envisagés: 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Domaine d'activité : Droits de l'enfant

A 4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 25,000 EUR (1re priorité) et 200,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 28
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

A 4-2 - Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 40,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

A 4-3 - Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux — ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 58,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

B 1.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 50,000 EUR (1re priorité) et 50,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

B 1.2 – Fourniture de conseils concernant le droit européen en matière de protection des données
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 425,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 10
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er, 2e et 3e trimestres de l'année

B 1.3– Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 215,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 10,000 EUR (1re priorité) et 5,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

B 1.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 5,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

B 2.1 – Présomption d'innocence: droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 10,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : nouveau contrat-cadre
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

B 2.2 – Autres activités dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 10,000 EUR (1re priorité) et 5,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : sélectionnez un élément.
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

B 2.3– L'incidence de la législation antiterrorisme sur les droits fondamentaux
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 171,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 25
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice

B 3.1 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 150,000 EUR (1re priorité) et 150,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 8
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : T1 à T4 2020

B 3.2– Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 5,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : sélectionnez un élément.
Type de contrat : sélectionnez un élément.
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : aucun contrat prévu
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : sélectionnez un élément.

B 3.3 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 15,000 EUR (1re priorité) et 10,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

B 3.4 – Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité et accès à la justice »
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 5,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

B 3.5– Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 10,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice
Objet des contrats envisagés : sélectionnez un élément.
Type de contrat : sélectionnez un élément.
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : aucun contrat prévu
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : sélectionnez un élément.

PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE

Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 275,000 EUR (1re priorité) et 15,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 29
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

C 1.2 – Aperçus périodiques des problèmes liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 130,000 EUR (1re priorité) et 7,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 18
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 60,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat direct
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Domaine d'activité : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

D 1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 110,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : services de communication TIC
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

D 1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 240,000 EUR (1re priorité) et 40,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : étude
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 13
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 4
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 80,000 EUR (1re priorité) et 97,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : événement des parties prenantes
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : événement des parties prenantes
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

D 1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 100,000 EUR (1re priorité) et 25,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er au 4e trimestre de l'année

D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 107,000 EUR (1re priorité) et 70,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
B-3711 – Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : étude
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 28
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
B-3711 – Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
B-3711 – Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
B-3711 – Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

D 1.6 – Participation au cadre de l'UE prévue à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 25,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

D 1.7- Organes de l'agence

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 280,000 EUR (1re priorité) et 20,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 7
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNICATION DES DROITS
Domaine d'activité : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

E 1.1 – Rapports annuels
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 430,000 EUR (1re priorité) et 30 000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 29
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 4
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

E 1.2 – Renforcement de la sensibilisation et promotion efficace des droits
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 200,000 EUR (1re priorité) et 100,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 8
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : Du 1er au 4e trimestre de l'année

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : Du 1er au 4e trimestre de l'année

E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 514,000 EUR (1re priorité) et 200,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : Nouveau contrat-cadre
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 15

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

E 1.4 Forum des droits fondamentaux 2021
L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 140,000 EUR (1re priorité) et 360,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat direct
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 4
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE O — AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

O 1.1 Performance, suivi et évaluation
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 90,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et collecte de données
Objet des contrats envisagés : évaluation
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 60,000 EUR (1re priorité)
Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et collecte de données
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Autres activités opérationnelles

F 1.1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 214,286 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B04000 - Coopération avec l'Office du mécanisme financier
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04000 - Coopération avec l'Office du mécanisme financier
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

F 1.2 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 99,244 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat

Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : étude
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

F 1.3 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique au ministère polonais de la justice pour une justice adaptée aux enfants dans le cadre des procédures civiles et pénales
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 250,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 296,800 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

F 1.5 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du médiateur grec
L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 55,000 EUR (3e priorité)
Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : marché par entente directe
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

ANNEXE XI Organigramme

Structure organisationnelle :

La structure de l'Agence au 01.10.2019 se compose du directeur de son bureau (y compris le conseiller scientifique, le conseiller en communication et le comptable) et de cinq unités, comme indiqué ci-dessous:

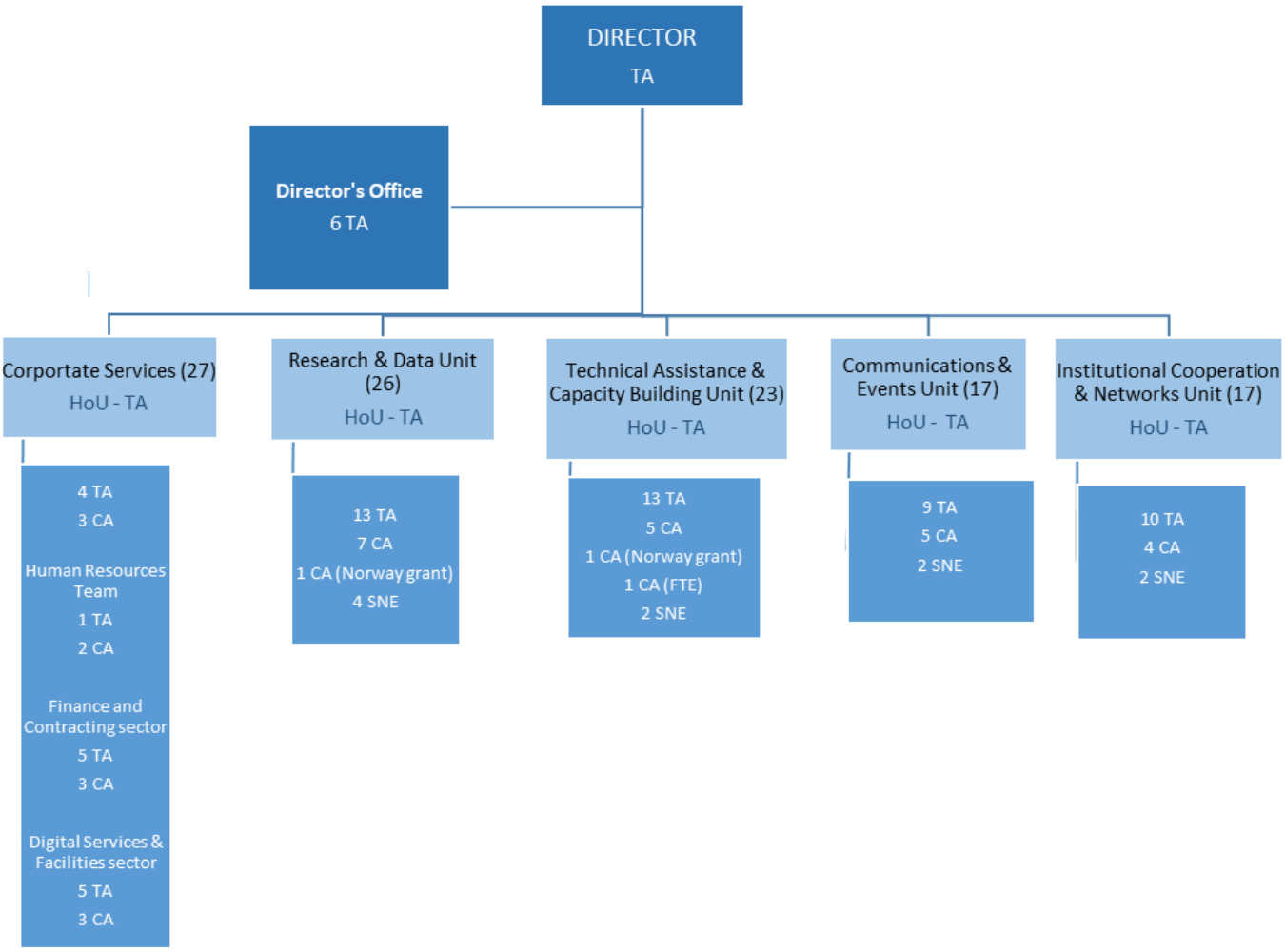

ANNEXE XII Activités de soutien

SERVICES ADMINISTRATIFS

Services et installations numériques

Le département des services et installations numériques (DSF) relève des services administratifs et fournit à l'agence l'infrastructure et les services sous-jacents en la matière. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données ainsi que des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services des équipements qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception du bâtiment.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Buts**	**Résultats escomptés**
Assurer la bonne exécution du titre II	- Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ 250 opérations)	- % de l'exécution budgétaire - - % du budget exécuté en octobre	>95% >80%	99% 80%
Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail	- Fonctionnement ininterrompu des systèmes TIC, sauf durant les périodes de maintenance prévues	- % de la continuité des systèmes TIC	99,99%	99,99%
Assurer des réponses en temps voulu aux demandes de TIC et d'équipements, telles que prévues dans les procédures qui s'y rapportent	Fourniture des services TIC et installations dans les délais prescrits	- % des demandes à exécuter conformément aux délais des procédures prévus	97%	97%
Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées	- Exécution des demandes de changement des TIC	- % des demandes de changement autorisées	- 100%	- 100%
Réduire l'empreinte écologique de l'Agence.	- Réduire la consommation d'énergie et de chauffage	- % de réduction de la consommation d'énergie et de chauffage	5% de réduction	5% de réduction

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	0	8
Budget disponible	2,401,000 EUR			

Financement et ressources financières

Les départements des finances et de la passation des marchés fournissent des services axés sur le service et assurent la bonne gestion des ressources financières de l'Agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières applicables (légalité et régularité). Ils élaborent des rapports fiables concernant la gestion afin de faciliter le processus de prise de décisions. L'Agence gère ses ressources en suivant l'approche de gestion par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels sous la même ligne budgétaire. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources par projet. L'Agence dispose également d'un logiciel par le biais duquel le personnel indique le nombre réel d'heures

consacrées à chaque projet. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Buts**	**Résultats escomptés**
Maintenir des services offrant un haut niveau de gestion financière	- 700 engagements budgétaires - 3 200 paiements	- % de l'exécution budgétaire - % des résultats - % des paiements retardés - Nombre d'exceptions ex post enregistrées - Respect des recommandations formulées par l'IAS/la CCE	- >95% - >95% - <10% - =< par rapport à l'année précédente - >95%	- 100% - 99% - <5% - =< par rapport à l'année précédente - 100
Fournir des rapports de gestion financière en temps opportun et fiables	- Rapports d'exécution mensuels	- Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport	- <15	- 7
Améliorer l'efficacité et la productivité des circuits de financement	- Flux de travail entièrement électroniques	- Délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier	- Réduit de 10%	- initialement réduit de 5%
Gestion de mission	- Traitement en temps utile des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage	- % d'exécution des missions - gestion en temps utile de l'agence de voyage	- > 80% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.	- 90% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
Fournir des procédures de passation de marchés légales et régulières	- 20 procédures d'appel d'offres - 660 contrats	- Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants - Montant des dommages-intérêts payés	- <5% - <5% - <1 < 5 000 EUR	- <2% - <2% - 0 - 0 EUR
Améliorer l'efficacité et la productivité du circuit des marchés publics	- Renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres et des contrats	- Délai requis pour la réalisation de chaque procédure de passation de marché	- Réduit de 10%	- Réduit de 10%

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	-	8
Budget disponible	400,00 EUR			

Gestion de la qualité

L'équipe « gestion de la qualité » coordonne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de la FRA et veille à son amélioration continue. Ses principales responsabilités en la matière sont les suivantes : gestion des risques, conception des processus, liaison avec le service d'audit interne, contrôles de conformité et suivi continu de la mise en œuvre des contrôles internes ainsi que des mesures correctives et préventives nécessaires.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité	Description de processus pour les procédures appropriées et de mise à jour continue pour des raisons d'efficacité	- Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité	- Révision de la qualité dans les deux semaines	- < 2 semaines
Révision des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche) après restructuration	Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande)	- Exécution des contrôles de la qualité et formulation de recommandations en matière d'amélioration	- 100% des interventions demandées réalisées dans les délais convenus	- 100%
Adoption et introduction du nouveau cadre de contrôle interne, contrôle de la conformité Évaluation de la pleine conformité aux normes ISO 9001	Analyse des lacunes	- Évaluation de la conformité (estimation en %)	- 90% de conformité au nouveau cadre de normes de contrôle interne - 90% de conformité aux normes ISO	- 90% - 90%
Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces	Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques	- Nombre de mesures préventives convenues et suivi	Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80% des mesures préventives entreprises dans le délai convenu	- Avril 2020 - 75%

Renforcement de la méthode appliquée aux contrôles ex post et introduction de contrôles internes de la qualité au niveau du processus	Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus internes et mise en œuvre	- Niveau de mise en œuvre du plan	- 80% du plan mis en œuvre	- 80%
Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits	Action rapide concernant les recommandations formulées	- Niveau de mise en œuvre du plan	90% des mesures prises concernant les recommandations pour le délai convenu	- 90%

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1		2
Budget disponible	0			

Planification

L'objectif principal est de créer et de gérer la planification de l'agence par la conception et la mise en œuvre de processus et d'outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'agence.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
Renforcer tous les processus de planification en élaborant et en fournissant les documents clés pertinents en temps opportun	- Documents de programmation 2021-2023 et 2022-2024 - Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2022	- Nombre de documents de programmation de la FRA soumis au CA	- Le DP 2021-2023 est adopté pour décembre 2019 - La note du directeur sur le programme de travail 2022 sera rédigée pour mai 2020	- Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE
	- Réunions et fiches d'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE)	- Nombre de fiches rédigées et de réunions tenues	- La FRAPPE est mise en œuvre dans les délais (2e et 4e trimestres)	- Le processus de la FRAPPE est pleinement opérationnel et incorporé dans le processus de planification (intégré) de la FRA
Renforcer le système de suivi des IPC et rationaliser et simplifier les indicateurs de performance	- Cadre des indicateurs de performance clés	- Nombre d'indicateurs simplifiés/ introduits	- Le cadre des indicateurs est mis à jour pour décembre 2020	- La gestion basée sur les performances à la FRA est renforcée

Faire le point sur les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie de la FRA pour 2018-2022 et optimiser ses objectifs et piliers stratégiques	- Examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA	- Nombre de rapports concernant les domaines de travail de la FRA	- Un rapport d'examen à mi-parcours	- La stratégie de la FRA pour 2018-2022 est révisée
Évaluer les résultats obtenus dans le contexte des activités et projets opérationnels de la FRA	- Rapports d'évaluation ex ante	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2020	- Un rapport d'évaluation	- Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification
	- Rapports d'évaluation ex post	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation	- Un rapport d'évaluation	- Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2018
Veiller à ce que les parties prenantes de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER	- Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents	- Nombre de consultations entreprises - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA	- Une consultation sur le PTA 2021 - Une consultation sur la note du directeur sur le programme de travail 2022	- Les contributions des parties prenantes sont prises en considération pendant tout le cycle du PMER
Renforcer le processus de compte rendu de l'agence et assurer sa fourniture en temps opportun	- Rapport d'activité annuel consolidé 2019	- Nombre de rapports d'activités annuels consolidés	- Un RAAC 2019	- Le RAAC est préparé en temps opportun et adopté par le CA en mai 2020

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	-[11]	-	-	-
Budget disponible	Sans objet			

Ressources humaines

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et appréciatif.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
	Emplois du tableau des effectifs et	- Taux d'occupation moyen du personnel	- 95%	- ›90%

[11] Les deux «Agents temporaires - AT» de la Planification sont inclus dans les ressources humaines allouées du programme PTA sous «Activités opérationnelles».

	postes non statutaires pourvus	statutaire - Taux des procédures de recrutement lancées/achevées avec succès		
	Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2020 et rapport d'évaluation annuel	- % de réalisation du plan d'apprentissage et développement - Résultats de l'évaluation	- ›90%	- ›80%
Fournir des services de RH de premier ordre	Évaluations 2020 et reclassements 2020 du personnel statutaire	- Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements	- Deux exercices d'évaluation et deux exercices de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire)	- 100% d'exercices lancés et clôturés
	Optimisation des systèmes informatiques des RH	- Taux d'optimisation	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020
	Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2017	- % de mise en œuvre des activités de 2018	- > 90% du plan annuel mis en œuvre	- 80%
Élaboration et suivi des politiques de RH, y compris le dialogue social	Nombre de politiques de RH élaborées/révisées Nombre de réunions garantissant le dialogue social	- % d'adoption des politiques - Temps moyen consommé - Nombre de consultations - Nombre de réunions	- Consultations dans les délais statutaires - Réalisation de toutes les réunions prévues	- Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques - Communication au personnel
Gestion du titre I du budget en collaboration avec l'administration	Suivi et exécution du titre I du budget 2020 Élaboration du titre I du budget 2021	- % de l'exécution budgétaire - % de réalisation du projet de titre I du budget 2020	- ›100%	- 95%
Mise en œuvre du plan d'action stratégique pour l'égalité et la diversité 2016-2020	Hiérarchisation des activités 2020	- % de mise en œuvre du plan annuel	- > 90% du plan annuel mis en œuvre	- 80%
Gestion des programmes de stages et de visites d'étude	Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire	- Taux moyen d'occupation	- 90%	- 90%
Services juridiques				
Fournir des services de RH de premier ordre	Traitement des demandes, y compris les plaintes et litiges en ce qui	Traitement harmonieux des réclamations et des	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en

	concerne au personnel et le recrutement du personnel	litiges dans les délais statutaires	conformité avec les exigences statutaires	conformité avec les exigences statutaires
Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	3	4	0	7[12]
Budget disponible	Sans objet			

Bureau du directeur et conseillers

Vous trouverez les indicateurs de performance clés (IPC) et les objectifs du directeur dans l'annexe X.

Le bureau du directeur assiste le directeur dans l'administration quotidienne, dans la représentation de l'agence à l'extérieur et dans ses efforts visant à garantir que l'objectif global de l'agence et les tâches associées, qui sont établis dans son règlement fondateur, soient réalisés de manière efficiente et efficace et dans le respect des priorités stratégiques pluriannuelles définies par le conseil d'administration de l'agence.

Les conseillers appuient le directeur dans ses tâches en fournissant une expertise sur les questions relatives à la recherche – collecte et analyse des données – et à la communication. Dans ce contexte, ils participent aux réunions et événements internes et externes.

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
- Améliorer la pertinence et l'incidence des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale	- Fiches - Briefings - Notes - Rapports d'évaluation - Informations spécifiques aux pays - Événements - Concertation	- Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs	- Représentants des administrations nationales - Représentants des structures des droits de l'homme - Société civile - Administrations locales	- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Accès de l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État - Renforcement et élargissement des contacts de l'agence - Accord avec les principaux interlocuteurs en ce qui concerne les activités et les actions de suivi - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation

[12] Le total: 1 AT (équipe des ressources humaines), 1 AT (Le chef d'unité des Services Administratifs), 1 AT (services juridiques), 2 AC (équipes des ressources humaines) et 2 AC (unité SA).

- Informer les autorités nationales et de l'UE sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires	- Briefings - Notes - Informations spécifiques aux pays - Concertation	- Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs	- Représentants des administrations nationales - Représentants de la Commission européenne - Agences de l'UE	- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Accès de l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation
- Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'UE	- Fiches - Briefings - Notes - Informations spécifiques aux pays - Événements - Concertation	- Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs	- Représentants des administrations nationales - Représentants de la Commission européenne - Représentants des structures des droits de l'homme - Société civile - Administrations locales	- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation
- Créer un espace de dialogue sûr et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits de l'homme et élaborer des programmes essentiels	- Événements - Briefings - Concertation	- Réunions organisées avec les principaux acteurs des droits de l'homme menacés	- Société civile - Représentants de la Commission européenne	- Activités et événements pour soutenir les acteurs des droits de l'homme menacés
- Soutenir le fonctionnement efficace de l'organe exécutif	- Quatre réunions du BE - Décisions du bureau exécutif - Propositions soumises au CA	- Nombre de décisions du BE - Nombre de propositions acceptées par le CA - Nombre de participants à chaque réunion	- 95% des décisions adoptées - 95% des propositions acceptées - Quorum (trois membres) pour la prise de décisions par le BE	- 100% des décisions adoptées - 100% des propositions acceptées - 95% de l'ensemble des membres

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	6	-	0	6

Budget disponible	Sans objet

Comptabilité

Description de l'activité en 2020				
Objectifs	**Résultats**	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats escomptés**
Préparer et tenir les comptes annuels 2020 de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comptables de la Commission Entretenir et valider les systèmes comptables	Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs 2020 en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier	- Nombre d'observations de la Cour des comptes européenne/du SAI au cours de l'année - Nombre de réserves dans les rapports d'audit - Délais relatifs à la fourniture des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans le règlement financier, respectés pendant l'année	- Pas d'observations de la Cour des comptes européenne/du SAI - Comptes annuels 2020 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves - Tous les délais respectés	- Pas d'observations de la Cour des comptes européenne/du SAI - Comptes annuels 2020 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves - Tous les délais respectés
Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature par les ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance	Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs	- Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année - Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur	- Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur	- Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur

Ressources pour l'activité en 2020				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	0	0	1
Budget disponible	17,000 EUR			